



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 135 • NUMÉRO 037 • 1<sup>ère</sup> SESSION • 36<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mardi 25 novembre 1997**

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations  
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 novembre 1997

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

• (1000)

[Traduction]

### RECOURS AU RÈGLEMENT

#### LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais ajouter une précision aux raisons qu'a fournies le leader du gouvernement à la Chambre pour expliquer pourquoi le rappel au règlement invoqué par le député de St. Albert n'est pas valide. Le budget des dépenses principal dont la Chambre est saisie, n'enfreint aucunement le pouvoir de la Chambre de légiférer, pas plus qu'il n'usurpe ce pouvoir ou qu'il ne présuppose la volonté de la Chambre.

• (1005)

Pour commencer, je voudrais féliciter le député de St. Albert pour l'intérêt soutenu qu'il manifeste à l'égard du processus d'allocation des crédits et pour la diligence dont il fait preuve dans ses recherches. Il se rappellera, pour avoir pris une part active au projet d'amélioration de l'information fournie au Parlement, les initiatives que le gouvernement a prises afin d'améliorer l'information fournie au Parlement au cours des douze derniers mois, des initiatives auxquelles il n'est pas étranger et qu'il a appuyées à deux reprises à la Chambre.

Dans le cadre du processus budgétaire de 1997-1998, le gouvernement a apporté certaines modifications à la partie III du budget en ce qui concerne 16 ministères-pilotes. Ces modifications avaient pour but d'améliorer la qualité de l'information fournie au Parlement, de mieux le renseigner sur les plans stratégiques et futurs et de jeter les bases d'un système qui permettra de fournir plus rapidement des renseignements sur le rendement.

C'est des informations données aux parties III sur ces ministères-pilotes que le député a tiré la majeure partie des renseignements qu'il utilise pour appuyer son rappel au Règlement.

Ce rappel au Règlement est largement fondé sur le principe que les prévisions budgétaires ne doivent pas anticiper sur les mesures

habilitantes et que les projets de loi de crédits ne doivent pas tenir lieu de lois. C'est un principe fondamental auquel ce gouvernement est profondément attaché. Je ne le mets pas du tout en question. Je veux seulement faire remarquer que le rappel au Règlement qu'a fait le député n'est pas valable dans ce cas-ci.

Le député identifie cinq crédits pour lesquels, selon lui, le gouvernement demande au Parlement d'approuver les fonds à des fins que le Parlement n'a pas encore sanctionnées au moyen d'une loi. Je dis que ce n'est le cas pour aucun des cinq crédits mentionnés.

Je puis comprendre que le député en soit venu à cette conclusion. Les parties III expliquent les plans du gouvernement pour les trois prochains exercices, non pas seulement pour le premier, soit 1997-1998. Par contre, le projet de loi de crédits porte uniquement sur ce premier exercice.

Dans chacun des cinq cas, le gouvernement a signalé son intention de modifier sa manière de procéder. Il a déposé un avant-projet de loi pour étude par le Parlement et, comme il s'était engagé à le faire dans le cadre du projet d'amélioration de l'information fournie au Parlement, il a détaillé ses plans à la partie III du budget des dépenses de chaque ministère, et ce, non pas seulement pour la période du budget des dépenses principal, mais pour deux exercices de plus.

Lors de l'approbation des projets de loi de crédits, le Parlement doit approuver une série de crédits parlementaires précis. Le libellé de ces crédits parlementaires constitue le fondement législatif des dépenses du gouvernement.

Les décisions d'anciens présidents de la Chambre que le député a citées portaient sur des éléments précis pour lesquels on avait jugé que ce libellé ne convenait pas. Ce n'est pas le cas pour le projet de loi de crédits dont il est question ici. Dans aucun de ces cas le libellé du crédit parlementaire ne prévoit de pouvoirs supplémentaires qui n'ont pas déjà été autorisés par le Parlement.

Dans chacun des cinq cas indiqués, les fonds que le gouvernement veut faire approuver au moyen du processus budgétaire sont nécessaires pour le maintien des programmes visés. Si la loi qui autorise les changements est adoptée par le Parlement, et seulement à cette condition dans chacun de ces cas, les fonds seront dépensés conformément à la nouvelle loi. Si la loi habilitante n'est pas adoptée, ces mêmes fonds seront dépensés selon les autorisations existantes du Parlement.

Les parties III, où le député a puisé cette information, précisent bien qu'on y traite de plans futurs et décrivent les mesures législatives pertinentes qui seront proposées.

### *Recours au Règlement*

• (1010)

[Français]

Par exemple, la Partie III, sous la rubrique Agriculture et Agroalimentaire Canada, dit clairement, et je cite:

Pour les trois prochaines années, les priorités seront de poursuivre la réforme des programmes de sécurité du revenu et de la politique relative aux grains.

Également, la Partie III, sous la rubrique Environnement Canada, est claire, et je cite:

La nouvelle LCPE, Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui est proposée permettra de catégoriser les substances toxiques de façon plus efficace.

[Traduction]

Lorsque le député prétend qu'on devrait éliminer ces crédits au motif que le gouvernement a fourni des détails précis sur sa stratégie future, cela revient à dire que le gouvernement devrait s'entourer du plus grand secret. C'est précisément ce que nous essayons d'éviter dans le cadre du projet d'amélioration de l'information fournie au Parlement, projet qui, je le souligne à nouveau, a reçu l'appui du député, ce pourquoi je le félicite et le remercie.

Ces documents nous offrent une merveilleuse possibilité. Le Parlement a maintenant des prévisions sur trois ans pour l'aider à comprendre le contexte dans lequel on va présenter une nouvelle proposition législative. J'irais jusqu'à dire que parmi les autres pays de l'OCDE, nous sommes probablement les seuls à divulguer autant de renseignements aux fins de planification pour l'avenir.

La situation est semblable dans les trois cas où le député prétend que nous légiférons au moyen d'un projet de loi de crédits. Je le répète, ce n'est tout simplement pas le cas.

Le crédit n° 35 du Tribunal canadien du commerce extérieur est simplement pour les dépenses de programmes. C'est le libellé du crédit. On ne dit absolument rien qui puisse être considéré comme l'élargissement du mandat de ce tribunal, contrairement à ce que le député prétend. Il ne s'agit pas de prévoir ou de rechercher de nouveaux pouvoirs ou des pouvoirs additionnels. Il est simplement question d'obtenir des crédits.

Comme le député le fait remarquer, le Groupe Communications Canada est un poste législatif. Par définition, le montant en question est autorisé aux termes d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et figure dans les prévisions budgétaires alors qu'il ne fait pas partie du projet de loi de crédits que nous demanderons au Parlement d'approuver. Il s'agit d'un poste législatif.

Le dernier poste auquel le député s'oppose est celui du Bureau d'information du Canada. Le fait est que le décret en question est présumé valide jusqu'à ce qu'il soit abrogé ou annulé par un tribunal. Ainsi, les «dépenses de programmes» dont il est question dans ce crédit ne peuvent être que tout à fait conformes à ce décret.

Les arguments du député remettent simplement en question les fondements sur lesquels repose ce décret et n'ont rien à voir avec le processus de crédits ou une irrégularité dans les prévisions budgétaires elles-mêmes. On peut contester le décret, je le répète, mais il

est valide tant qu'il n'a pas été annulé, abrogé ou déclaré invalide par le gouvernement ou par le tribunal.

La partie II du budget des dépenses que j'ai déposée plus tôt cette année renfermait deux garanties. Je vais les répéter toutes deux.

Les dépenses votées sont les crédits que le gouvernement demande au Parlement de lui accorder pour l'exercice 1997-1998 afin de remplir les divers mandats qui ont été confiés à chaque ministre et qui sont précisés dans les lois que le Parlement a approuvées.

Compte tenu des décisions rendues par le président de la Chambre des communes en 1981, le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les seules mesures législatives qui seront modifiées dans le cadre du budget des dépenses, sauf dans les cas expressément autorisés par voie de législation, soient les lois de crédits précédentes.

• (1015)

Je pense que dans le budget des dépenses, nous avons soumis à la Chambre des dépenses qui correspondent exactement au libellé de chaque crédit.

Les explications données à la partie III, qui, je le répète, portent sur trois exercices, précisent les plans du gouvernement en cas d'adoption d'une nouvelle loi ou d'une nouvelle politique. Dans les cas mentionnés par le député de St. Albert, les dépenses prévues dans le cadre des crédits sont des dépenses visées par l'autorisation établie comme il se doit par le libellé des crédits.

**Le Président:** Hier, lorsque le Règlement a été invoqué, j'ai permis la tenue de ce qu'on pourrait appeler un mini-débat. Il s'agit de nouveaux éléments d'information que j'ai décidé d'entendre. Si quelqu'un désire intervenir pour ajouter quelque chose, il pourra le faire une fois seulement. Nous n'allons pas revenir en arrière. J'écouterai tout ce que vous aurez à dire au sujet de ce rappel au Règlement. Après quoi je me retirerai pour réfléchir et je prendrai ma décision.

**M. John Williams (St. Albert, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai écouté le président du Conseil du Trésor avec intérêt et je lui sais gré des compliments qu'il a fait au sujet de notre travail concernant l'amélioration du rendement et des rapports au Parlement.

Par définition, la présentation de rapports améliorés au Parlement nous permet d'avoir accès à une information meilleure et, partant, de prendre les bonnes décisions et de voter sur la base de l'information qui nous est fournie.

Je crois que le gouvernement et le budget des dépenses, en particulier les parties III, ne nous ont pas communiqué cette information. Par ailleurs, le ministre affirme que nous ne savons pas distinguer dans les parties III les crédits qui doivent être utilisés pendant cet exercice, y compris ceux de la partie II, et les crédits qui sont réservés à des exercices ultérieurs.

J'ai déjà écrit au ministre des Pêches et des Océans au sujet d'un élément de cette procédure de rapport améliorée au Parlement relativement à la LSPA. Vous savez que la LSPA est un programme très important pour le Canada Atlantique compte tenu de la situation qui prévaut dans cette région. La procédure de rapport améliorée au Parlement contient trois lignes au sujet de la LSPA. Le vérificateur général a dû rédiger trois chapitres à ce sujet. Le comité des pêches a été accaparé par ce dossier depuis. Nous avons cependant trois

*Recours au Règlement*

lignes concernant la procédure de rapport améliorée pour connaître les initiatives du gouvernement, ses projets, ses espoirs et aspirations concernant ce programme.

En somme, monsieur le Président, il reste encore beaucoup d'améliorations à apporter à cette procédure de rapport améliorée. Le débat actuel nous permet peut-être de voir que le gouvernement a l'obligation d'indiquer clairement dans les parties III, qui exposent de façon plus détaillée l'information contenue dans les parties II, ce qui constitue la loi de crédits, pour que nous puissions comprendre ce que contient les parties II et que le gouvernement a également l'obligation d'indiquer quelle ligne de conduite il entend suivre dans l'avenir.

J'attire votre attention sur ce que je disais hier au sujet de la Société canadienne des ports. Dans les parties III et dans les parties II, le budget a été réduit à zéro pour cet exercice financier. La Société canadienne des ports existe toujours parce que le projet de loi n'a pas été adopté à la Chambre. De toute évidence, la société poursuit son travail. De toute évidence l'argent qu'elle dépense vient de quelque part puisque le ministre avait proposé que son budget soit égal à zéro. On nous demande de voter sur ce budget pour indiquer qu'il est égal à zéro.

Nous savons, le ministre sait et le ministre des Transports sait que le travail se poursuit et que la méthode et la cible du gouvernement changeront une fois le projet de loi adopté. Nous sommes dans la situation, et la remarque s'applique sans doute aux autres aussi, où, si nous votons ce soir, nous approuverons une mesure que le gouvernement compte éventuellement mettre en oeuvre au lieu d'approuver une situation déjà existante.

● (1020)

Le ministre a parlé de mesure législative, il a affirmé que le recours aux parties III améliore la reddition de compte au Parlement et il a expliqué comment elles décrivent des initiatives que le gouvernement peut souhaiter prendre. Il a donc utilisé ces éléments pour justifier son argument concernant le projet de loi à présenter.

Je le répète, le gouvernement a l'obligation de nous dire sur quoi porte notre vote. Nous ne voulons pas débattre dans le vide de questions concernant le budget. Tout le débat a porté sur une meilleure reddition de compte au Parlement concernant les budgets, les documents sur le rendement et d'autres éléments de ce genre; le débat en entier a tourné autour de ce point. Nous ne voulons pas voter sur la somme de quelque 50 milliards de dollars sans pouvoir la placer dans son contexte.

Par conséquent, nous demandons au gouvernement de nous présenter ses plans d'avenir. Les documents sur le rendement nous donneront une certaine documentation historique selon le même format, ainsi nous pourrions évaluer les éléments en cause. Mais nous demandons précisément que les budgets soient exprimés clairement sous forme de crédits pour cet exercice dans le contexte d'une vision élargie, prospective et historique.

Je répète au ministre, et j'utilise l'exemple des trois lignes réservées à un programme fondamental et crucial qui touchera gravement une partie importante du pays, qu'il est impossible de comprendre comment le gouvernement peut considérer que trois lignes suffisent pour assurer un compte rendu amélioré de ce qu'il fait cet exercice, de ce qu'il compte faire l'exercice prochain et de ce qu'il prévoit faire à long terme pour régler la question. Cela se passe d'explication.

Le ministre a parlé de la loi proposée sur la protection de l'environnement. Les parties III traitent de la loi proposée sur la protection de l'environnement. Il avait été présenté lors de la dernière législature. J'ai dit hier que les parties III avaient été présentées le 20 février dernier et que les documents identiques l'avaient été le 1<sup>er</sup> octobre, même s'il semble maintenant que, avec les élections qui ont été déclenchées entre-temps, les initiatives, le programme et la liste des priorités du gouvernement aient changé.

On nous demande de voter sur un projet de loi d'affectation de crédits qui repose sur le programme du gouvernement qui existait avant les élections, et non sur son programme actuel. Comme le gouvernement n'a pas déposé tous les projets de loi qui sont morts au *Feuilleton*, nous savons que son programme a changé.

Certes, si le gouvernement avait du respect pour la Chambre, il aurait rédigé à nouveau le budget des dépenses pour qu'il tienne compte des nouvelles initiatives. Il a tenté de ne pas le faire.

Toujours selon les parties III, le mandat du Tribunal du commerce international semble avoir été élargi et prolongé. Un projet de loi s'impose pour tenir compte de ce changement. Rien dans les parties III ne donne à penser que le gouvernement compte présenter un projet de loi.

En ce qui concerne GCC, Groupe Communication Canada, le ministre dit qu'il s'agit d'un programme législatif. Hier, j'ai expliqué dans mon argument pourquoi, même s'il s'agit d'un programme législatif, on nous demande, en tant que parlementaires, de voter à son sujet. C'est parce qu'il prévoit un fonds renouvelable et que nous votons sur les fonds renouvelables. Veuillez prendre cet aspect en considération, Monsieur le Président, lors de vos délibérations.

Enfin, le ministre a dit que le budget des dépenses est valable tant qu'il n'a pas été contesté et rejeté à la Chambre ou devant un tribunal. Or, la Chambre est le plus haut tribunal du pays. Je vous demande, et je vous ai demandé hier, de ne pas renvoyer cette décision à un tribunal, mais de la renvoyer à ce tribunal-ci. Ce tribunal-ci, qui défend les droits de la population et ceux de la Chambre, a le droit exclusif d'accorder des crédits à la Couronne. Personne d'autre n'en a le droit. Personne d'autre ne l'a jamais eu.

Nous savons, de par notre procédure démocratique parlementaire, que personne d'autre ne devrait l'avoir. Si nous devons croire au dicton qu'il ne peut y avoir de taxation sans représentation, la Chambre et seulement la Chambre conserve le droit d'adopter ces mesures.

Monsieur le Président, je vous demande donc de mettre de côté les arguments du ministre selon lesquels il s'agit là d'une méthode valable tant qu'elle n'a pas été rejetée par un tribunal de droit.

*Affaires courantes*

• (1025)

Nous vous demandons, monsieur le Président, de défendre ce tribunal-ci et de rendre une décision en conséquence.

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, Réf.):** Monsieur le Président, l'opposition officielle vous a fait part hier de ses préoccupations. Nous vous avons dit qu'il y avait une quantité considérable d'études de spécialistes sur cette question. Ce n'est pas une chose qui a été examinée par un ou deux chercheurs. C'est étudié depuis longtemps.

Le président du Conseil du Trésor a eu presque 24 heures pour regarder cela et il est revenu avec une opinion, ce qui est une bonne chose, monsieur le Président, puisque vous avez maintenant entendu les deux parties.

Je pourrais passer en revue les observations du président du Conseil du Trésor, mais je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit, et je pense que mon collègue de St. Albert a fait un excellent travail. Cependant, je voudrais faire deux observations sur les différences entre les arguments.

Par exemple, le ministre disait qu'il ne cherchait pas de nouvelle autorité, il demandait des crédits. Nous prétendons qu'il n'y a pas d'autorité législative permettant de demander des crédits, et c'est là une grande différence sur le fond.

Monsieur le Président, j'estime, en dépit de ce que disait le ministre, qu'il est nécessaire que le Bureau d'information du Canada, par exemple, soit créé avant qu'il ne puisse demander des crédits. C'est là que réside le problème pour le vote de ce soir. On nous demande d'accorder des crédits avant que la mesure législative n'ait été approuvée. Ce n'est pas possible. Notre parti ne peut pas voter pour une telle façon de procéder.

J'espère sincèrement, monsieur le Président, que lorsque vous prendrez cette question en délibéré en vue de parvenir à une décision avant le vote de ce soir, vous admettrez l'illégalité de ces articles et vous déciderez de les faire retirer. Donnez-nous la possibilité d'approuver ou au moins de voter des articles qui, à notre avis, remplissent les critères voulus. Ce que l'opposition officielle vous demande de faire aujourd'hui est un test important.

**Le Président:** Les députés de l'opposition ont eu deux possibilités de s'exprimer, je vais au moins laisser à l'autre côté l'occasion d'égaliser. Le président du Conseil du Trésor a la parole.

**L'hon. Marcel Massé:** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les arguments présentés. Comme l'a dit le député de St. Albert dans son premier argument, je pense aussi que la partie III devrait être améliorée. On devrait effectivement améliorer cette partie. Dans les années à venir, nous avons l'intention d'y présenter davantage d'information et des résultats plus détaillés. Je crois toutefois que cela n'a rien à voir avec la controverse sur la légitimité des cinq questions sur lesquelles la Chambre est appelée à se prononcer.

Quant au deuxième argument selon lequel nous aurions dû rédiger de nouveau le budget des dépenses parce que, après des élections, le gouvernement a de nouvelles priorités, je pense qu'en agissant de la sorte, nous ferions ce que l'opposition nous reproche, c'est-à-dire rédiger un nouveau budget des dépenses pour expliquer nos nouvelles priorités avant d'avoir obtenu l'approbation législative de la Chambre, avant que leur mise en oeuvre soit sanctionnée dans un projet de loi approuvé par la Chambre. Par conséquent, même si je reconnais que le budget des dépenses devrait être rédigé de la manière la plus juste possible, je pense que sa forme actuelle convient d'ici à ce que de nouvelles dispositions législatives soient approuvées par la Chambre.

Quant à l'argument selon lequel la Chambre des communes est le plus haut tribunal du pays, je n'ai rien contre. Je pense simplement que nous avons un décret du conseil qui autorise la mise en oeuvre d'un programme, que ce décret reste l'autorisation législative pertinente tant qu'il n'est pas abrogé ni mis de côté ou peut-être jusqu'à ce que le Parlement, s'il est le plus haut tribunal de notre pays, le déclare illégal. Jusqu'à ce moment, le décret du conseil reste un fondement valide pour qu'un vote puisse inclure des crédits.

• (1030)

Ma dernière remarque au sujet du Bureau d'information du Canada va justement dans ce sens. Le fait est que le Bureau d'information doit d'abord être établi avant de demander des crédits. Je pense que le Bureau d'information a été établi. Il l'a été par décret du conseil. Nous et nos avocats croyons que le décret du conseil est valide. Je le répète, il reste valide comme document autorisant l'établissement d'un programme tant qu'il n'est pas abrogé ni mis de côté, ce qu'il n'a pas été. Par conséquent, le vote qui porte sur le Bureau d'information se fait aussi en vertu d'un décret du conseil qui reste valide, ce qui permet la création d'un bureau d'information adéquat pour lequel nous pouvons demander des crédits, car le Bureau d'information a des assises législatives.

**Le Président:** Je pense que tous les députés qui ont participé au débat sur ce recours au Règlement ont essayé de clarifier la situation pour les deux camps. Comme je l'ai dit hier, j'ai recueilli de l'information. Je vais prendre en considération les documents et les opinions qui ont été présentés ce matin.

J'ai l'intention de rendre une décision à ce sujet. Si c'est possible, je la rendrai avant que les questions soient mises aux voix cet après-midi. Pour l'instant, c'est ce que je compte faire.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

**L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, dans le cadre de mon engagement continu à améliorer l'efficacité et l'efficience des évaluations envi-

ronnementales, je dépose aujourd'hui, dans les deux langues officielles, les procédures d'examen pour une commission, à titre de lignes directrices ministérielles relatives à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

\* \* \*

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 5 pétitions.

\* \* \*

### LOI SUR L'EXAMEN DE LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

**M. Lorne Nystrom (Qu'Appelle, NPD)** demande à présenter le projet de loi C-287, Loi pourvoyant à l'examen de la représentation proportionnelle pour les élections fédérales et à la tenue d'un référendum national sur les recommandations découlant de cet examen.

—Monsieur le Président, le projet de loi a simplement pour objet de constituer un comité pluripartite qui aurait le pouvoir de se rendre dans toutes les provinces et dans tous les territoires de ce pays pour présenter aux Canadiens les diverses formes de représentation proportionnelle qui pourraient être intégrées à notre système actuel et pour les étudier.

Le comité ferait rapport à la Chambre et, avec l'autorisation de cette dernière, il déclencherait un référendum national pour que les citoyens eux-mêmes puissent choisir entre le système électoral actuel, selon lequel ils élisent un député par circonscription, et la forme de représentation proportionnelle qu'aura recommandée la Chambre des communes par l'intermédiaire de ce comité et qui serait intégrée au système actuel.

Je pense que cela permettrait que la composition de la Chambre reflète réellement les suffrages exprimés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous parlons d'une forme nouvelle de démocratie pour un nouveau millénaire.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

• (1035)

### LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

**M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-288, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (politique canadienne de radiodiffusion).

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente ce projet de loi qui modifierait la Loi sur la radiodiffusion, notamment la politique canadienne de radiodiffusion.

Le projet de loi présenté aujourd'hui est identique à celui qui a été présenté à la 35<sup>e</sup> législature et a ensuite été modifié par le Sénat.

### Affaires courantes

Il a reçu l'appui de la ministre du Patrimoine canadien dans cette enceinte, le printemps dernier. Il accorderait aux consommateurs le droit de refuser des services offerts par les câblodistributeurs, ce que souhaitent les consommateurs suite aux pratiques injustes auxquelles s'est livrée il y a peu la société Vidéotron sur le marché montréalais.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et son impression en est ordonnée.)

\* \* \*

[Français]

### LA LOI SUR LES BANQUES

**M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ)** demande la permission de déposer le projet de loi C-289, Loi modifiant la Loi sur les banques et la Loi sur la statistique (équité en matière de réinvestissement communautaire).

—Monsieur le Président, je vous signale d'entrée de jeu que ce projet de loi s'inspire de ce qui existe aux États-Unis depuis 1977 et qui s'appelle l'Acte pour le réinvestissement communautaire. L'objet est de demander aux banques d'atteindre, à toutes fins pratiques, un meilleur équilibre entre les dépôts qu'elles reçoivent et les prêts qui sont consentis, particulièrement pour les communautés défavorisées.

J'ai bon espoir que ce projet de loi fera l'unanimité en cette Chambre.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

[Traduction]

### PÉTITIONS

#### LE CODE CRIMINEL

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au nom d'un certain nombre d'électeurs de la région de Trochu, en Alberta. Les pétitionnaires font valoir:

Que l'article 43 du Code criminel dit que tout instituteur, père ou mère, ou toute personne qui remplace le père ou la mère, est fondé à employer la force pour corriger un élève ou un enfant, selon le cas, confié à ses soins, pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances.

Que l'article 43 reconnaît la primauté du rôle des parents pour ce qui est d'éduquer et de discipliner leurs enfants.

Que le gouvernement fédéral subit actuellement des pressions émanant de diverses sources, y compris les Nations Unies, pour qu'il abroge l'article 43 puisque nous avons ratifié la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

Que l'abrogation de l'article 43 renforcerait le rôle des bureaucrates tout en affaiblissant le droit des parents de déterminer ce qui est dans le meilleur intérêt des enfants, ce qui constituerait une

### Les crédits

ingérence majeure et injustifiée de l'État dans la sphère des droits et responsabilités des parents.

Que, malgré le fait qu'il ait jusqu'ici exprimé l'intention de conserver l'article 43, le gouvernement n'en continue pas moins de financer des recherches effectuées par des partisans de son abrogation, et il sera confronté au projet de loi S-14 du Sénat qui prévoit son abrogation.

Par suite, les pétitionnaires demandent au Parlement de réaffirmer le droit des parents d'élever leurs enfants selon leur conscience et leurs croyances et de conserver l'article 43 du Code criminel sous sa forme actuelle.

### LES ROUTES

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, je désire présenter une pétition dont les signataires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement fédéral de travailler en collaboration avec les provinces à l'amélioration du réseau routier national dès 1997.

\* \* \*

• (1040)

[Français]

### QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LES CRÉDITS

#### JOUR DÉSIGNÉ—LA DÉCLARATION DE CALGARY

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Réf.)** propose:

Que cette Chambre reconnaisse que le renforcement de l'unité du Canada est sa première priorité; et étant donné que neuf premiers ministres des provinces et deux chefs des territoires ont entrepris un processus de consultation sur l'unité nationale qui s'appuie sur la Déclaration de Calgary; cette Chambre:

1. approuve les efforts déployés par les premiers ministres des provinces, les chefs des territoires et les simples citoyens canadiens pour promouvoir l'unité nationale;
2. affirme qu'il appuie le processus de consultation entrepris par les premiers ministres des provinces et les chefs des territoires;
3. encourage vivement les Canadiens et les Canadiennes à participer au processus de consultation et surtout à exprimer leur approbation ou désapprobation de

principes comme l'égalité des citoyens et des provinces, le respect de la diversité incluant la spécificité de la société québécoise, et la nécessité de rééquilibrer les pouvoirs des provinces et du gouvernement fédéral, et à proposer des améliorations à ces principes;

4. encourage vivement le gouvernement du Canada et les membres de cette Chambre à communiquer avec les Québécois concernant la Déclaration de Calgary et à consulter le peuple québécois au sujet de son contenu;

5. regrette que le gouvernement séparatiste du Québec ait refusé de participer à la discussion sur l'unité nationale et ait refusé d'inclure les Québécois dans la consultation sur la Déclaration de Calgary.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Puisque c'est aujourd'hui le dernier jour désigné de la période des subsides se terminant le 10 décembre 1997, la Chambre observera les procédures habituellement prévues pour l'étude et le renvoi du projet de loi des crédits. Compte tenu des pratiques adoptées récemment, les députés acceptent-ils que le projet de loi soit distribué maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**M. Rahim Jaffer:** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec mon collègue de Dauphin—Swan River. Je répète la motion pour plus de clarté à l'intention de tous les députés:

Que cette Chambre reconnaisse que le renforcement de l'unité du Canada est sa première priorité; et étant donné que neuf premiers ministres des provinces et deux chefs des territoires ont entrepris un processus de consultation sur l'unité nationale qui s'appuie sur la Déclaration de Calgary; cette Chambre:

1. approuve les efforts déployés par les premiers ministres des provinces, les chefs des territoires et les simples citoyens canadiens pour promouvoir l'unité nationale;

2. affirme qu'il appuie le processus de consultation entrepris par les premiers ministres des provinces et les chefs des territoires;

3. encourage vivement les Canadiens et les Canadiennes à participer au processus de consultation et surtout à exprimer leur approbation ou désapprobation de principes comme l'égalité des citoyens et des provinces, le respect de la diversité incluant la spécificité de la société québécoise, et la nécessité de rééquilibrer les pouvoirs des provinces et du gouvernement fédéral, et à proposer des améliorations à ces principes;

4. encourage vivement le gouvernement du Canada et les membres de cette Chambre à communiquer avec les Québécois concernant la Déclaration de Calgary et à consulter le peuple québécois au sujet de son contenu;

5. regrette que le gouvernement séparatiste du Québec ait refusé de participer à la discussion sur l'unité nationale et ait refusé d'inclure les Québécois dans la consultation sur la Déclaration de Calgary.

[Français]

Lors de la première période de questions orales, j'ai demandé au premier ministre s'il soumettrait la déclaration de Calgary au peuple québécois. Il a dit qu'il le ferait peut-être et, honnêtement, cette réponse me satisfait.

• (1045)

Je comprends qu'il soit difficile pour le premier ministre de tenir tête à M. Bouchard et à ses acolytes séparatistes. Comme le premier ministre a passé sa carrière politique à ménager et à apaiser les séparatistes, il fait preuve d'un leadership exceptionnel lorsqu'il dit qu'il soumettrait peut-être la déclaration de Calgary au peuple québécois.



*Les crédits*

Deux mois se sont écoulés depuis que le premier ministre a déclaré dans les premiers jours de cette Législature qu'il soumettrait peut-être la déclaration de Calgary au peuple du Québec. Je suis resté patient, seulement parce que je croyais que peut-être le premier ministre avait besoin de temps pour discuter de l'idée avec ses conseillers. Je croyais qu'il aurait peut-être besoin de temps pour dresser un plan.

Mais a-t-il profité de ce temps? Non. Au lieu de dresser un plan en vue de soumettre la déclaration de Calgary au peuple du Québec, il a seulement fait semblant qu'il n'était pas nécessaire de le consulter. Pourquoi se donner la peine de consulter le peuple du Québec sur la déclaration de Calgary, alors que les Québécois savent déjà de quoi il retourne et qu'ils appuient déjà la proposition constitutionnelle?

Pourquoi gaspiller tant d'argent pour tenir des consultations publiques au Québec au risque de déplaire aux séparatistes, alors qu'on sait très bien ce que les Québécois pensent déjà de la question? Voilà le message que le premier ministre envoyait aux Canadiens.

Enfin, le 3 octobre, l'honorable ministre des Affaires intergouvernementales a déclaré dans cette enceinte que la déclaration de Calgary «avait des appuis de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve». J'ai donc trouvé étrange qu'un sondage public publié dans le *Globe and Mail* du 29 septembre révèle que les Québécois ne comprenaient même pas la déclaration de Calgary.

Les Québécois ne savent pas trop si l'expression «caractère unique» a le même sens que l'expression «société distincte». Ils ne savent pas trop si la déclaration de Calgary leur conférerait les mêmes pouvoirs, moins de pouvoirs ou plus de pouvoirs qu'aujourd'hui. Et pourtant, selon l'honorable ministre des Affaires intergouvernementales, les Québécois appuient solidement la déclaration.

Je crois qu'il vaudrait mieux consulter les Québécois à ce sujet avant d'affirmer qu'ils l'appuient. Et les Québécois à qui j'ai parlé sont du même avis.

Près d'un mois après avoir interrogé le premier ministre au sujet de ces consultations publiques, je lui ai demandé, le 31 octobre, s'il avait un plan concret en vue de consulter le peuple québécois. On m'a répondu que le gouvernement n'avait toujours pas de plan en ce sens. Après un mois, le gouvernement n'avait même pas dressé de plan.

À ce moment-là, toutes les provinces et les territoires, sauf le Québec, procédaient à des consultations publiques ou étaient en train de les planifier et de les préparer. Seul le Québec n'était pas dans le coup, et le gouvernement se traînait toujours les pieds.

J'ai examiné les plans de consultations publiques des provinces et des territoires. En fait, les députés réformistes encouragent activement leurs électeurs à participer aux consultations. Nous voulons que les Canadiens prennent en main l'avenir de leur pays. J'espérais que le premier ministre voudrait que les Québécois prennent en main leur avenir, eux aussi, mais il semble que ce soit là le cadet de ses soucis.

Comme je suis particulièrement persévérant, j'ai demandé au premier ministre, une troisième fois, le 19 novembre—une troisième fois—s'il soumettrait la déclaration de Calgary au peuple du Québec, s'il respecterait leur droit démocratique de participer à des consultations constitutionnelles susceptibles de changer notre pays.

Voici ce que le premier ministre a déclaré: «Nous ne disons pas que nous ne tiendrons pas de consultations au Québec, mais nous ne disons pas non plus que nous en tiendrons.»

• (1050)

Après près de deux mois, le premier ministre n'a rien à dire et les Canadiens sont en train de perdre patience.

Nous ne devons pas laisser la déclaration de Calgary échouer pour cause de négligence. Si elle ne parvient pas à intéresser les Canadiens, si elle ne parvient pas à définir et à incarner les valeurs et les visions d'avenir des Canadiens, elle aura échoué pour le bon motif. Mais si elle échoue parce que le peuple du Québec ne croit pas que ce soit une proposition constitutionnelle qu'il a aidé à forger et qui reflète son désir d'une plus grande autonomie, alors, elle aura échoué à cause de la négligence de ce gouvernement.

Le peuple du Québec mérite d'être entendu. C'est pourquoi j'exhorte le premier ministre à mettre de côté les petites considérations politiques et à consulter le peuple du Québec sans tarder. J'exhorte le premier ministre et le caucus libéral à appuyer cette motion.

[Traduction]

**M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Au sujet de la politique et du programme de son parti, la position des réformistes est de consulter leurs électeurs. Si ces derniers s'opposent à des motions ou à des propositions qui sont soumises à un vote, les députés se prononcent selon la volonté des électeurs.

Le député a-t-il consulté ses électeurs d'Edmonton—Strathcona? Pendant la dernière campagne électorale, cette position n'a été défendue, ni par le Parti réformiste ni par ceux qui l'appuient.

Le député a-t-il consulté ses électeurs? S'il l'a fait, comment ont-ils répondu? Si leur réponse n'est pas conforme à la motion, est-il juste de dire que le député devra se prononcer contre la motion?

**M. Rahim Jaffer:** Monsieur le Président, je voudrais fournir des éclaircissements. J'espère que le député comprend ce que je veux faire avec cette motion.

Je dirai en réponse à sa question que j'ai tenu une assemblée publique. J'ai consulté un certain nombre des mes électeurs sur la question. Les sentiments sont partagés à l'égard de la Déclaration de Calgary, et c'est très bien.

Mes collègues du caucus et moi avons encouragé diverses personnes ayant des opinions différentes au sujet de la Déclaration de Calgary à communiquer en fait ces opinions à leur gouvernement provincial au cours de ce processus de consultation publique. Une fois que celui-ci sera terminé, nous saurons exactement ce que les

### *Les crédits*

Canadiens en pensent. Alors, en tant que parti politique, nous pourrions agir en conséquence.

Tout ce que nous voulons faire avec cette motion, c'est clarifier les choses et encourager les Canadiens à participer à ce que nous considérons comme une partie très importante de l'avenir du pays.

**M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood, Lib.):** Monsieur le Président, je veux tout d'abord féliciter le député d'Edmonton—Strathcona d'avoir pris l'initiative de soulever une question aussi importante au Parlement.

Lorsque j'ai lu la motion du député, j'ai eu l'impression qu'il y manquait deux ou trois choses, mais surtout une. Vers la fin de la dernière législature, un de nos députés, Len Hopkins de Renfrew, qui était le doyen de la dernière législature, a parrainé un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-441, Loi concernant l'intégrité territoriale du Canada.

Je tiens à citer seulement une phrase de la disposition concernant les principes:

La présente loi réaffirme que le gouvernement du Canada a l'obligation morale et légale de préserver et protéger l'intégrité du territoire de la fédération tel qu'il existe actuellement, ou du territoire tel qu'il pourrait être étendu au moyen d'une modification constitutionnelle ou autrement, et que cette obligation repose sur les principes suivants:

Et il ajoute que le Canada est un État souverain, un et indivisible.

Dans l'esprit d'ouverture qui marque les débats, le député accepterait-il que sa motion soit modifiée de façon à comprendre le projet de loi d'initiative parlementaire de ce député?

• (1055)

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Réf.):** Monsieur le Président, je suis encouragé par les observations et la question de mon collègue, le député de Broadview—Greenwood.

Je suis en faveur de ce qu'il vient de dire et du principe de l'indivisibilité du Canada. J'appuie de tout coeur le projet de loi d'initiative parlementaire présenté lors de la dernière législature.

En proposant la motion à l'étude, j'ai voulu souligner l'importance de la déclaration de Calgary que l'on examine actuellement. Il est important que les Canadiens prennent le temps de participer au processus. Il sera bref. La plupart des provinces y auront mis fin d'ici la mi-février.

Bien que je sois en faveur de ce que le député vient de proposer, je trouve qu'au lieu de brouiller les cartes avec d'autres questions, il est important de nous en tenir au contenu de la déclaration de Calgary.

J'encourage ceux de mes électeurs qui auraient les mêmes préoccupations à les exprimer dans les commentaires qu'ils soumettront au gouvernement provincial. Je remercie donc le député de sa question.

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, Réf.):** Monsieur le Président, en tant que membre de l'équipe de l'unité représentant les municipalités, je suis heureux de prendre la parole sur le sujet

très important de l'unité. Nous savons tous que ce débat est nécessaire et que la plupart des Canadiens réfléchissent à ce sujet.

Je commencerai par dire à la Chambre ce que l'opposition officielle a fait jusqu'à présent pour faire connaître la déclaration de Calgary et favoriser le débat public à ce sujet.

Nous avons fait circuler deux lettres à plus de 4 400 conseils municipaux au Canada pour les encourager à participer à ce processus. Il s'agit du premier palier de gouvernement, celui qui est le plus près de la population.

Nous avons également distribué des copies de la déclaration de Calgary aux dirigeants municipaux qui en faisaient la demande. Nous avons écrit à tous les premiers ministres pour les inviter à prendre part aux discussions avec les dirigeants municipaux. Nous avons également demandé au premier ministre de faire parvenir une copie de la déclaration de Calgary à tous les foyers au Québec. Nous avons en outre affiché cette déclaration ainsi qu'une analyse et un sondage dans le site Web du Parti réformiste du Canada, [www.Reform.ca](http://www.Reform.ca).

Certaines questions doivent être posées quant à ce que fait le gouvernement à l'heure actuelle. Quels gestes le premier ministre du pays a-t-il posés pour sensibiliser les Québécois à la déclaration de Calgary et les faire participer au débat à cet égard?

Il faut aussi se demander ce qu'a fait le premier ministre pour faire participer les dirigeants municipaux à la discussion sur l'unité faisant suite à la déclaration de Calgary.

J'ai des choses à ajouter sur certains de ces points. Je commencerai par la question des municipalités, qui font partie des principaux intervenants dans le débat sur l'unité nationale.

Les Canadiens veulent que leurs dirigeants travaillent de façon constructive au renforcement de l'unité de la fédération canadienne. Il ne fait aucun doute que plusieurs de mes anciens collègues au niveau municipal—il y en a au moins 60 dans cette enceinte—estiment que les municipalités devraient avoir leur mot à dire et que l'on devrait tenir de leurs points de vue.

Les municipalités fournissent des services directement aux citoyens et personne ne comprend mieux qu'elles les vraies questions liées aux services offerts au public. Le gouvernement fédéral aurait dû reconnaître il y a longtemps les municipalités en tant qu'entités distinctes légitimes.

Je rappelle à la Chambre qu'en 1996, à l'occasion d'une réunion de la Fédération canadienne des municipalités tenue à Calgary, le premier ministre actuel a reconnu l'importance des municipalités. Il a fait savoir qu'il ferait bien plus que reconnaître qu'elles constituent des entités distinctes et qu'elles ont des droits. Nous attendons toujours qu'il le fasse.

En tant que député nouvellement élu et que porte-parole adjoint de l'opposition officielle pour l'unité nationale en ce qui concerne les municipalités, je tiens à m'assurer que les municipalités participent à l'édification d'un Canada plus fort et plus uni.

*Les crédits*

Au cours de la dernière campagne électorale, l'unité nationale est devenue un des enjeux des élections, du moins c'était certainement le cas dans ma circonscription. Les fédéralistes d'un bout à l'autre du pays, quelle que soit leur affiliation politique, ont été troublés par la quasi-défaite du camp fédéraliste au dernier référendum au Québec. De plus en plus de Canadiens ont la conviction profonde que le règlement de la crise de l'unité nationale requiert une démarche en deux temps.

• (1100)

Premièrement, pour veiller à ce que le fédéralisme fonctionne mieux, il faut se faire une conception vive, inspirante et clairvoyante du Canada du XXI<sup>e</sup> siècle, une conception qui plairait profondément à tous les Canadiens, y compris aux Québécois. Cette conception doit se fonder sur les valeurs et les aspirations qui sont chères aux Canadiens de toutes les régions du pays et à tous les ordres de gouvernement.

Deuxièmement, il nous faut un plan fédéral d'intervention bien défini en vue d'un prochain référendum sur la souveraineté et d'une déclaration d'indépendance par le Québec. Ce plan doit être bien dressé et préciser, avant que toute décision soit prise dans ce domaine, les répercussions que cela pourrait avoir sur le Québec et l'ensemble du Canada.

Le Parti réformiste du Canada, qui forme désormais l'opposition officielle à la Chambre des communes, s'est engagé entièrement à construire un Canada meilleur, plus uni, un Canada où le Québec serait un partenaire essentiel, un partenaire à part entière.

De façon plus précise, nous nous sommes engagés à collaborer non seulement avec les gouvernements fédéral et provinciaux, mais aussi avec les municipalités du Canada, pour élaborer une vision d'un Canada meilleur et pour proposer des solutions de rechange là où elles sont nécessaires, y compris au Québec.

Au cours des six dernières années, en ma qualité de représentant municipal, j'ai eu l'honneur de me rendre dans de nombreuses municipalités canadiennes et de m'adresser à leurs dirigeants. Je suis convaincu que de plus en plus de gens appuient une nouvelle initiative non constitutionnelle conçue pour promouvoir l'unité nationale et qu'une telle initiative devrait servir à élaborer une vision d'un Canada meilleur, fondé sur les cinq éléments suivants.

Premièrement, un engagement plus sérieux de la part du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'égalité des citoyens et des provinces dans la loi.

Deuxièmement, le rééquilibrage des pouvoirs des gouvernements fédéral et provinciaux qui nous permettrait de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle et tiendrait compte des responsabilités des municipalités, qui représentent l'ordre de gouvernement le plus près de la population.

Troisièmement, dans le cadre de ce rééquilibrage, la remise à chaque province des outils dont elle aura besoin pour protéger et promouvoir les caractéristiques uniques de son économie et de sa société.

Quatrièmement, la réforme des institutions parlementaires et du régime fédéral dans le but de les rendre plus efficaces et plus adaptés aux intérêts locaux, régionaux et publics.

Cinquièmement, la tenue de véritables consultations auprès de la population, afin que celle-ci puisse participer à tous les changements importants apportés à la fédération.

Des municipalités présentent des résolutions qui concilient et intègrent les principes et les valeurs de l'égalité, du caractère unique, de l'équilibre des pouvoirs, d'une représentation efficace et de la participation du public, ce qui est un grand progrès vers la définition du projet d'avenir que les Canadiens recherchent pour renforcer et unir leur pays.

Je n'ai pas le temps de lire les nombreuses lettres que j'ai reçues des municipalités de tout le Canada, mais je vais vous livrer la substance de celle que j'ai fait parvenir aux premiers ministres provinciaux le 18 septembre: «Les dirigeants municipaux de tout le Canada font déjà comprendre clairement que l'avenir de notre pays, c'est aussi leur affaire. Les administrations municipales se présentent fréquemment comme le premier ordre de gouvernement, celui qui est le plus près des citoyens. Peut-être pourrions-nous encourager les dirigeants municipaux à participer, à tenir des assemblées publiques dans toutes les localités, assemblées qui seraient ouvertes aux habitants de ces localités et bénéficieraient du concours d'animateurs. L'information sera fournie par les gouvernements provinciaux, et des experts ainsi que les députés locaux de l'échelon provincial pourraient participer aux assemblées. Le grand avantage d'un procédé semblable est qu'il donne l'occasion de transcender les allégeances aux divers partis politiques. C'est le type de leadership que les Canadiens recherchent, me semble-t-il.»

Permettez-moi de conclure en disant que le Canada est une union fédérale de provinces et de territoires et qu'il veut être une fédération équilibrée dans laquelle les provinces et les citoyens sont égaux au plan constitutionnel et aux yeux de la loi. Partout au Canada et dans chaque province ou territoire, les Canadiens veulent de meilleurs emplois, de meilleures perspectives d'avenir pour leurs enfants, de meilleurs services de santé, des services gouvernementaux plus responsables et plus efficaces, des impôts moins élevés, de plus grandes libertés individuelles et des institutions gouvernementales plus ouvertes et responsables.

Par conséquent, le gouvernement du Canada et les provinces ne devraient appliquer que des politiques et des lois qui traduisent les aspirations des Canadiens à construire un meilleur Canada, un Canada plus égal et uni d'un océan à l'autre.

• (1105)

[Français]

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC):** Monsieur le Président, je partage beaucoup de choses avec l'honorable député qui a parlé de l'importance des municipalités, ayant été maire pendant 10 ans. Cependant, dans son discours, il a parlé du premier ordre de gouvernement que sont les municipalités. Je lui rappelle que dans la Constitution, c'est le fédéral qui est le premier ordre de gouvernement et non les municipalités. Cependant, je partage avec lui le fait que c'est le gouvernement le plus proche des citoyens.

*Les crédits*

Ce que j'aimerais lui demander, c'est si, selon lui, il y aurait lieu de faire des changements constitutionnels pour savoir de quelle juridiction les municipalités devraient relever, du provincial ou du fédéral? Est-ce qu'il y a des changements en vue, selon l'honorable député?

[Traduction]

**M. Inky Mark:** Monsieur le Président, je crois que c'est un moment opportun pour que notre pays réévalue la relation entre les trois niveaux de gouvernement. Le député sait peut-être qu'il y a des pays dans le monde qui ont seulement deux niveaux de gouvernement, et non trois comme nous.

La réalité de l'histoire, c'est que les administrations municipales existaient bien avant que naisse le régime fédéral, bien avant que naisse la Confédération. Même si les provinces persistent à dire qu'elles ont créé les administrations municipales et ont adopté une attitude très paternaliste dans leur relation avec les municipalités, il est grand temps que nous ayons un peu plus d'égalité entre les trois niveaux.

[Français]

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours du député du Parti réformiste relativement au sujet de cette journée d'opposition.

Ce qui me déconcerte un peu dans tout cela, c'est qu'il semble dire, compte tenu que les municipalités sont le palier de gouvernement le plus près de la population, qu'il leur reviendrait à elles, quasiment, de faire les consultations. Ce sont elles qui devraient examiner l'entente—on parle d'entente, mais c'est beaucoup plus le bout de papier de Calgary, parce qu'il n'y a absolument pas d'entente dans cela, ce sont des propositions et tout le monde met son grain de sel dans ce document. Est-ce qu'il est en train de dire que ce sont les municipalités qui devraient consulter les gens au sujet de ce bout de papier qui ne veut rien dire?

Ce qui me déconcerte encore plus, c'est la question d'un député du Québec lui demandant s'il pense que les municipalités devraient être de juridiction fédérale, que ce devrait être le fédéral qui s'occupe des municipalités. Le député réformiste dit que tout est sur la table, que c'est peut-être le moment de réfléchir à ce sujet.

Je lui rappelle que les municipalités sont des créatures des assemblées législatives, et pour le Québec, de l'Assemblée nationale. C'est prévu dans la Constitution canadienne, pas celle qu'on n'a jamais acceptée, mais dans la Constitution de 1867, que les municipalités sont de juridiction provinciale. Ce n'est pas aux municipalités d'examiner ou de voir si une entente ou un bout de papier comme la déclaration de Calgary, c'est bon ou pas.

Je trouve étrange que ce député réformiste, et aussi le député qui a proposé cette motion, se préoccupent du Québec et de la consultation, alors que dans leur propre coin de pays, dans leur propre province, on sait, pour avoir écouté les journalistes et l'avoir lu dans les médias écrits, que cette même consultation est une consultation bidon et que pratiquement personne n'y est intéressé et n'y participe.

J'aimerais que le député fasse un peu le tour de tous les commentaires que j'ai faits.

[Traduction]

**M. Inky Mark:** Monsieur le Président, je respecte les remarques du député et je respecte sa position. Je sais que les administrations municipales relèvent des gouvernements provinciaux, y compris au Québec.

Je crois que le but ici est d'encourager les gouvernements provinciaux à demander l'aide des municipalités pour favoriser la discussion. C'est le manque de participation de la population qui a causé l'échec des dernières tentatives en vue de sauver l'unité canadienne. Si le député croit qu'il a des comptes à rendre aux gens qui l'ont élu et qui l'ont envoyé à Ottawa, alors je crois que les municipalités et les citoyens qui vivent dans ces municipalités et qui paient des impôts sont tout aussi importants que les gens qui siègent à l'assemblée législative d'une province.

• (1110)

[Français]

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le député d'Edmonton—Strathcona ainsi que celui de Dauphin—Swan River pour leur initiative, aujourd'hui, et expliquer pourquoi cette motion de l'opposition sera appuyée par le gouvernement du Canada.

La question de l'unité canadienne n'est pas une question partisane. Nous avons tous nos désaccords sur la façon dont ce pays doit être gouverné, et c'est normal qu'en démocratie, il y ait une approche libérale, une approche sociale-démocrate, une approche conservatrice, et une approche réformiste—on la qualifiera comme on voudra. Mais ce qui est bien, c'est qu'on travaille tous ensemble pour l'unité canadienne.

Les premiers ministres des provinces ont mis sur la table des principes qui peuvent rallier tous les Canadiens, et sur cette base, renforcer notre unité. La déclaration de Calgary n'est pas la seule pièce de l'unité canadienne, mais c'en est une importante pour montrer que les Québécois, comme les Albertains, comme tous les Canadiens, partagent des valeurs et peuvent regarder le prochain siècle ensemble plutôt que dans la division. Tel est l'objectif de cette déclaration.

C'est une très belle déclaration, parce qu'elle montre que plus que n'importe quel pays au monde sans doute, les Canadiens savent que l'égalité n'est pas synonyme d'uniformité. L'égalité est une grande valeur qu'on essaie de mettre en application au Canada plus qu'ailleurs, ainsi que la diversité, qui est également une grande valeur, et ce pays trouve sa force dans sa diversité. En aucune façon la diversité est un problème; c'est une force, et ces deux valeurs vont ensemble.

Parmi cette diversité, il y a différents éléments. Il y a certainement le caractère bilingue du pays, le caractère multiculturel du pays, la contribution des peuples autochtones et cette société québécoise.

*Les crédits*

coise qui est dans une situation unique en Amérique du Nord, pour des raisons sur lesquelles tout le monde peut s'accorder.

Ce qui est aussi nouveau dans la déclaration de Calgary, c'est qu'on fait bien comprendre, de façon très claire, qu'il ne s'agit pas d'accorder un statut spécial à qui que ce soit. Les provinces sont égales en statut; on est une province ou on n'est pas une province. Si on est une province, on a toujours le même statut, et cette reconnaissance de l'égalité de statut des provinces ne doit pas empêcher, bien au contraire, la prise en compte des situations propres à chaque province, car on a un pays très diversifié, et la situation de l'Alberta n'est pas la même que celle de la Nouvelle-Écosse sous plusieurs aspects.

Il y a une province qui est dans une situation tout à fait unique de par sa langue majoritaire, sa culture, son code civil, ses institutions propres, et c'est le Québec. On peut reconnaître cette province dans sa situation unique sans créer une situation d'iniquité vis-à-vis des autres simplement en affirmant que tout ce qui doit être accordé à une province, compte tenu de sa situation particulière, doit être disponible aussi aux autres au cas où elles en auraient besoin.

Les Québécois ne sont pas des gens jaloux. Ils ne veulent pas avoir quelque chose pour eux-mêmes dont seraient privés les autres. Ils veulent simplement avoir l'assurance que, dans cette fédération décentralisée, leur identité et leur façon d'être Canadiens à la québécoise, cette identité pourra se renforcer dans le prochain siècle avec l'aide des autres Canadiens.

[Traduction]

Et les autres Canadiens, comme les Albertains et les habitants des autres provinces, ne sont pas des gens jaloux non plus. Ils ne disent pas que, comme c'est quelque chose dont ils n'ont pas besoin, ils ne veulent pas que les Québécois l'aient. Ils disent simplement que tout ce qui est accordé à une province doit être accordé aux autres provinces aussi parce que c'est ça, l'égalité.

C'est de cette façon que nous devons concilier des valeurs comme la diversité et l'égalité. Nous devons féliciter tous les premiers ministres provinciaux d'avoir fait cette démarche et nous devons les appuyer.

Je suis très heureux de voir comment, à la Chambre, les partis qui croient dans le Canada parlent le même langage. Nous appuyons ces principes.

Je veux citer les paroles d'un grand Canadien, un Canadien qui joue un rôle clé en ce moment de notre histoire et qui vient de la province du député. «Je crois en un Canada où toutes les provinces ont un statut égal, mais qui permet au Québec de protéger les éléments qui contribuent à la spécificité de notre caractère national. Ces deux principes ne me paraissent pas opposés. Le Canada que je décris est peut-être tout à fait familier à beaucoup d'entre nous qui avons grandi ici: c'est une nation où règnent la tolérance et la diversité et où tous les Canadiens sont égaux, quel que soit l'endroit où ils vivent, sans que le mot «égalité» soit utilisé pour étouffer la diversité.»

• (1115)

Je souscris entièrement à cette affirmation. C'est tout à fait dans l'esprit de la déclaration de Calgary, et cette affirmation a été faite par le premier ministre Ralph Klein, au printemps dernier, bien avant la rencontre de Calgary. Il ne s'agit donc pas d'une question de partialité.

[Français]

Nous sommes avec le premier ministre Klein, nous sommes avec tous les premiers ministres, dans cette initiative qui vise à faire valoir nos grandes valeurs.

[Traduction]

Comme le chef de l'opposition l'a déclaré récemment, les dirigeants politiques de l'Alberta ont opté pour la générosité plutôt que la mesquinerie à cet égard.

Je suis très fier de vivre dans ce pays avec le député de l'Alberta. Nous lutterons ensemble pour demeurer des concitoyens. Peu importe nos divergences d'opinion sur les politiques sociale, économique et pénale, nous aurons le plaisir de lutter ensemble dans le même pays.

Nous sommes aujourd'hui en désaccord sur un point qui n'est pas fondamental. Nous ne nous entendons pas sur la façon de parler aux Québécois en ce moment. Ce n'est pas fondamental, mais nous devons en discuter. Je suis heureux que nous puissions le faire aujourd'hui.

Pour le moment, le gouvernement estime qu'il est trop tôt. Comme le député bloquiste l'a dit, il n'est pas si facile que cela de consulter la population, même dans une province où un premier ministre, comme c'est le cas de M. Klein, appuie la déclaration de Calgary. Ce n'est pas facile parce que, la première chose à laquelle pensent les gens en se levant le matin, ce n'est pas écouter un débat sur cette déclaration.

Cela ne veut pas dire que les gens ne l'appuient pas. En fait, s'ils s'y opposaient farouchement, il est très probable qu'ils se précipiteraient en plus grand nombre pour participer aux consultations. À mon avis, ils en appuient les principes.

Je sais que les sondages restent des sondages, mais il est tout de même intéressant de comparer les résultats des sondages actuels à ceux qu'il y a eus sur les accords de Charlottetown et de Meech. Si nous entrons dans le détail de la déclaration, le soutien est encore plus marqué pour la déclaration au Québec.

[Français]

Quand on demande aux Québécois: «Appuyez-vous la déclaration de Calgary?» l'appui est là, mais pas aussi fort. Quand on demande: «Appuyez-vous l'égalité des citoyens?» c'est très fort. À la question: «Appuyez-vous l'égalité de statut des provinces?» oui, c'est fort. Quand on demande: «Appuyez-vous la reconnaissance du Québec dans son caractère unique?», c'est très fort.

Donc, plus on donne le contenu de la déclaration, plus les gens l'appuient, et c'est en ce sens qu'on peut être très optimistes, même

### *Les crédits*

si le processus de consultations dans les provinces où les premiers ministres appuient le processus n'est pas aussi facile que certains auraient pu le croire. Les gens n'accourent pas pour venir donner leurs points de vue, mais il y a quand même lieu d'être très optimistes.

Où allons-nous avec cela? Eh bien, il est souhaitable que les premiers ministres des neuf provinces et les leaders des territoires qui croient dans un Canada uni puissent, au sortir de ces consultations, trouver un appui populaire suffisant qui leur permettra de soumettre à leurs Parlements respectifs une déclaration de principe qui sera sans doute assez proche de celle de Calgary et qui montrera à quel point les Canadiens, en effet, partagent les mêmes valeurs. Il y aura ainsi des déclarations dans les Législatures.

[Traduction]

Ce ne sera pas une loi constitutionnelle. Pour le moment, nous ne parlons pas de constitution. Il s'agit d'une déclaration de principes qui montre que nous partageons certaines valeurs. Si, un jour, nous étions prêts, particulièrement avec un premier ministre à Québec qui croit au Canada, nous pourrions voir si la population appuie un document plus formel que l'on pourrait envisager d'intégrer dans la Constitution.

La voie choisie avec le soutien du chef de l'opposition et tous les chefs des partis à la Chambre qui croient au Canada et qui appuient une démarche par étapes est quelque chose de magnifique et je suis très fier d'aller de l'avant avec mes collègues à la Chambre qui croient au Canada.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, je remercie le ministre pour son discours très constructif et pour le leadership dont il a fait preuve dans ce dossier.

• (1120)

Le ministre n'ignore pas que beaucoup de Canadiens, surtout dans l'Ouest, demeurent préoccupés par la reconnaissance du caractère unique de la société québécoise dans le cinquième point de la déclaration de Calgary. Ils craignent que cela ne soit le prélude à l'adoption d'un article d'interprétation judiciaire qui pourrait conduire à la création de deux catégories de sociétés au Canada.

J'aimerais que le ministre nous dise si cette crainte est fondée. Que répond le ministre à ceux qui estiment que la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise déroge à la règle de l'égalité de toutes les provinces?

**L'hon. Stéphane Dion:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Elle est justifiée, mais la crainte dont fait état mon collègue est sans fondement.

Il a toujours été entendu qu'un article d'interprétation ne permet pas d'aller à l'encontre de qui est clair dans la Constitution. Ce type d'article sert à interpréter les dispositions de la Constitution qui ne sont pas claires.

Deuxièmement, la Constitution ne peut évidemment pas donner plus de pouvoirs et de privilèges à une province qu'aux autres.

Pour qu'il soit bien clair qu'il ne s'agit pas de statut spécial, la déclaration de Calgary précise que si une future modification constitutionnelle devait attribuer des pouvoirs à une province, il faudrait que ces mêmes pouvoirs soient accessibles à toutes les provinces.

C'est ce que nous faisons déjà, par exemple dans le cas des ententes sur la formation de la main-d'oeuvre que nous négocions avec les provinces. L'Alberta et le Québec ont décidé d'utiliser tous les pouvoirs prévus dans les ententes, mais Terre-Neuve a jugé qu'elle n'avait pas besoin de tous les pouvoirs. Il y aura donc une gestion conjointe dans son cas. Cette province n'aura pas une pleine autonomie dans ce domaine.

L'important est que tout est accessible à tous. C'est l'égalité et nous entendons nous assurer qu'il en soit toujours ainsi.

[Français]

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, je suis assez surpris de voir le gouvernement appuyer la motion du Parti réformiste qui vient porter un blâme sur le gouvernement du Québec qui ne fera pas de consultations sur la déclaration de Calgary, ou du moins n'a pas encore décidé de faire de consultations.

J'aimerais entendre les propos du ministre sur quelques commentaires que je vais faire. Il y en a trois. Premièrement, que pense-t-il de la déclaration de Mike Harris qui a banalisé le concept de caractère unique à un point tel qu'il l'a comparé même aux saumons du Pacifique?

Deuxièmement, que pense-t-il de ce qu'on peut lire dans les journaux, ce matin, c'est-à-dire que seulement 4 p. 100 des Albertains sont au courant de la déclaration de Calgary, qu'un reportage à la télévision nous apprenait, d'ailleurs, la semaine dernière, que quelques-uns pensent que c'est un conflit de travail et que d'autres ne connaissent pas l'existence même de cette déclaration? Comment peut-il venir nous faire une leçon de morale, alors que les gens de l'Alberta, ceux-là mêmes qui votent pour les réformistes, ne connaissent pas la déclaration de Calgary?

Comment peut-il dire que ces gens-là, s'ils ne vont pas s'exprimer, c'est probablement parce qu'ils sont d'accord? J'aimerais qu'il concilie ses propos. Si les gens ne connaissent pas quelque chose et n'en parlent pas, c'est probablement parce qu'ils sont d'accord. C'est ce qu'il a dit dans ses propos.

Quand il parle de pouvoirs qui seront donnés à tout le monde, pas seulement au Québec, j'aimerais qu'il nous énumère ici une liste de pouvoirs qui seront offerts, à la suite de la déclaration de Calgary, au Québec et aux autres provinces du Canada.

**L'hon. Stéphane Dion:** Monsieur le Président, je vais répondre d'abord au dernier commentaire. Si jamais cela devenait, en effet, un texte légal qui serait mis dans la Constitution, en soi, cela ne donne aucun pouvoir à personne.

Cependant, cela indique les valeurs à partir desquelles ce pays doit continuer. Une des valeurs est certainement de faire en sorte

*Les crédits*

que chacune des composantes de ce pays puisse se développer à partir de son identité et de ses valeurs propres. Dans le cas du Québec, on sait à quel point c'est important. J'ai donné l'exemple de la formation professionnelle, qui est un exemple.

J'ai un autre exemple. Le bijuridisme est une force du Canada. Le fait d'avoir deux systèmes juridiques est une force pour le Canada, comme le fait d'avoir deux langues officielles est une force pour le Canada. Or, ce bijuridisme, il s'agit de le renforcer, d'autant plus que maintenant, nous intensifions nos relations avec des pays qui ont des cultures juridiques différentes et notre agilité à comprendre des cultures juridiques différentes, du fait que nous en avons deux au Canada, nous donne un avantage sur des pays qui n'ont qu'une seule tradition juridique.

Nous avons décidé—j'achève là-dessus—de renforcer l'harmonisation des lois fédérales avec le Code civil québécois. Ce sera quelque chose de très bien pour les Québécois et pour l'ensemble des Canadiens.

• (1125)

[Traduction]

**M. Leon E. Benoit (Lakeland, Réf.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que nous devrions avoir plus de temps pour les questions. Le ministre a droit, je présume, à une demi-heure pour son intervention et les questions. Seulement une vingtaine de minutes se sont écoulées.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Il n'y a pas consentement unanime.

**M. Leon E. Benoit:** Monsieur le Président, je ne demande le consentement unanime pour prolonger le débat, encore que je serais très heureux qu'il le soit. Si je m'en tiens au règlement, chaque député a droit, je crois, à une demi-heure pour faire des commentaires puis répondre aux questions, à moins qu'il n'ait expressément fait part de son intention de partager son temps. Le ministre a-t-il fait ça ou allons-nous avoir droit à une demi-heure?

**Le président suppléant (M. McClelland):** La procédure est la suivante: le député qui propose la motion dispose d'une demi-heure, après quoi les députés disposent de quinze minutes—dix minutes pour leur intervention et cinq minutes pour les questions et commentaires. Au deuxième tour, c'est la procédure que vous dites qui s'applique. Après la première intervention, c'est dix minutes, suivies de cinq minutes pour les questions et commentaires.

[Français]

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, je vais m'exprimer, à mon tour, sur cette déclaration de Calgary. Dans mon discours, je vais élaborer sur certains éléments qui ont été mentionnés.

Tout d'abord, nous discutons aujourd'hui de ce sujet à la suite d'une initiative du Parti réformiste qui veut faire embrasser par le

Parlement la déclaration de Calgary. Il veut aussi blâmer le gouvernement du Québec de ne pas tenir de consultations sur la déclaration de Calgary. Derrière tout cela, on peut voir aussi que le Parti réformiste commence à chercher un peu une sortie de secours dans ce dossier.

Il y a quatre éléments sur lesquels je passerai rapidement. Pourquoi l'entente de Calgary, le processus de consultations, l'absence de consultations au Québec, et je terminerai sur les motivations du Parti réformiste.

Pourquoi l'entente de Calgary? Il faut aller rapidement, et je n'aurai pas le temps en dix minutes de refaire l'histoire, mais je parlerai des éléments importants. Il faut se rappeler qu'à la suite du rapatriement de la Constitution en 1982, qui n'a pas été signée par le Québec, où le Québec a été isolé, ont découlé des tentatives de réparer cette erreur extraordinaire qui a été faite à l'époque par le Parti libéral du Canada, d'ailleurs, mais aussi avec plusieurs premiers ministres provinciaux dont quelques-uns sont encore là aujourd'hui.

Par la suite, Brian Mulroney, le premier ministre du Canada et Robert Bourassa, le premier ministre du Québec, à l'époque, ont tenté, selon leurs moyens, de régler ce dossier. Leur thème était: «Il faut réintégrer le Québec dans l'honneur et la dignité.» On sait que cela nous a conduits à l'Accord du lac Meech qui a échoué, qui a, par la suite, conduit à l'entente de Charlottetown qui, celle-là, a été rejetée par la population. Je ne veux pas m'étendre trop longtemps sur ces épisodes qui ont été longuement élaborés par d'autres. Cela nous a conduits, par la suite, à l'arrivée de partis régionaux au Parlement fédéral, ce qui vient de se produire à nouveau dans une autre élection fédérale.

Surtout, cela a mené au référendum de 1995. Souvent les fédéralistes oublient de parler du fait qu'il y a eu deux référendums au Québec, même trois. En 1992, les Québécois ont refusé d'entériner l'entente de Charlottetown qui aurait fait en sorte que le Québec aurait signé le rapatriement de la Constitution avec les conditions de Charlottetown. Il ne faut jamais oublier que les Québécois ont dit non à ces conditions-là, qu'ils n'ont pas voulu signer. C'est un élément important du débat. On dirait qu'il y a une mémoire sélective chez les fédéralistes et qu'ils oublient cet épisode.

En 1995, alors que plus de 93 p. 100 de la population s'étaient exprimés, 49,5 p. 100 de la population ont appuyé la proposition de souveraineté du Québec assortie d'une offre de partenariat avec le reste du Canada.

En panique, face à ce résultat, Ottawa, ne sachant trop comment réagir, a pris la ligne dure, c'est-à-dire tout ce qu'on connaît au niveau du plan B, d'attaquer le Québec, de faire croire aux gens qu'ils n'ont pas compris la question, les enjeux et tout le reste, et d'arriver avec les peurs les plus grandes qu'on n'ait jamais évoquées, les peurs territoriales, etc.

• (1130)

On sait d'ailleurs que le ministre des Affaires intergouvernementales se fait aujourd'hui le champion partitionniste, le partitionniste en chef au Québec. Il répand cette idée-là un peu partout, non

### Les crédits

seulement au Québec, mais à l'extérieur du Québec maintenant. Tout ça à amener les premiers ministres provinciaux à dire: «Il faut qu'on fasse quelque chose. Mais comment faire quelque chose, alors qu'on n'a à peu près pas de marge de manoeuvre, que tout a été à peu près essayé dans les négociations qui ont conduit à Meech et Charlottetown, mais il faut faire un geste symbolique, parce qu'au Québec, il va y avoir une autre élection, et si l'élection est remportée par le Parti québécois, il y aura un autre référendum.»

Dans cette dynamique, les premiers ministres décident donc de trouver une façon d'envoyer un message au Québec, qu'ils sont peut-être prêts à cheminer et à aller dans un sens qui pourrait leur faire plaisir, parce qu'on ne veut pas—l'exercice de Calgary, c'est surtout ça—que le parti fédéraliste au Québec, soit le Parti libéral du Québec, aille en campagne électorale avec les mains vides, c'est-à-dire: «Regardez, on va renouveler le fédéralisme», mais qu'il n'y ait aucun écho nulle part à ce discours.

Donc, on dit qu'il faut donner l'illusion qu'il y a un écho à ce discours. Donc, on va prendre un bout de papier et on va écrire des grands principes. Le ministre des Affaires intergouvernementales lui-même disait tantôt: «Si jamais ça devient constitutionnalisé, ce sont des valeurs qui vont nous guider dans une éventuelle décentralisation de pouvoir, etc.» Si jamais ce sont des choses qui vont nous guider, à ce rythme-là, il ne faut pas être pressé, ça pourrait prendre énormément de temps à voir quoi que ce soit aboutir de là. Il a parlé d'ailleurs de la formation de la main-d'oeuvre, qui est un dossier exemplaire du gouvernement fédéral qui a plus de 30 ans avant de se régler. Il s'agit d'une entente administrative qui durera peut-être seulement le temps d'une entente, on ne sait jamais quelle sera la volonté du gouvernement fédéral.

En plus, dans les faits, quand on sait, nous, les députés, qui travaillons sur le terrain, que le gouvernement fédéral lance plein d'initiatives de formation pour les jeunes, alors qu'il ne respecte même pas l'esprit ou les grandes valeurs qu'il dit le guider. On peut très bien voir qu'il s'en fout carrément, même de cette entente-là. Ce n'est pas un grand principe, c'est une petite entente administrative pour jeter de la poudre aux yeux, afin de faire accroire que ce système peut évoluer et changer.

Mais là, je ne veux pas avoir l'air d'être tout seul à critiquer la déclaration de Calgary, alors, je vous citerai un certain nombre d'articles de journaux sur lesquels j'ai mis la main récemment. Je vais commencer par M<sup>me</sup> Bissonnette du quotidien *Le Devoir*, qui situe un peu la perspective dans laquelle s'est faite la déclaration de Calgary, en disant, et je la cite: «Il confirme néanmoins que les écueils du passé restent ceux du présent et vont même en se solidifiant sur trois points depuis toujours considérés incontournables dans les cercles québécois qui croient au renouvellement du fédéraliste.» Et ces trois points sont: la notion de pacte politique entre deux peuples, la reconnaissance constitutionnelle de la distinction du Québec et sa portée réelle, et le troisième, la répartition du pouvoir entre les deux ordres de gouvernement.

Elle continue en expliquant que sur chacun de ces points, ce sont des échecs. Mais je sais que des députés d'en face diront que M<sup>me</sup> Bissonnette est une méchante séparatiste, souverainiste et tout le reste. Je vais donc continuer.

Un article du quotidien *Le Soleil* dit, à la suite d'une tournée du premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, à l'époque: «La spécificité québécoise: trop dure à avaler pour l'Ouest». On fait référence ici à la non-inclusion des institutions québécoises comme étant un élément d'unicité de son caractère, et puis on n'a pas voulu mettre le mot «institution». Frank McKenna dit: «Moi, j'ai essayé, mais il y avait trop de résistance dans l'Ouest.»

Un de mes meilleurs articles est titré: «Un sentier semé d'embûches», d'Alain Dubuc. Là, on ne peut pas parler d'un souverainiste. Si oui, il est récemment converti. Qu'on nous avertisse. Je cite un extrait de cet article:

Il est cependant normal que les Québécois accueillent cette initiative avec autant de circonspection que les premiers ministres en ont mis à la formule. Les Québécois, échaudés par les échecs des dernières années, sont sceptiques et voudront voir où tout cela mène avant de se prononcer.

Alain Dubuc le dit lui-même: Regardons ce qui va se passer ailleurs avant de se prononcer nous-mêmes.

Et il continue:

La façon dont les «premiers»—les premiers ministres—ont amorcé cette nouvelle ronde n'avait en effet rien pour susciter l'enthousiasme. Par leur malaise palpable, par leurs précautions verbales, par leur façon de dire leur amour du bout des lèvres, les neuf premiers ministres ressemblaient moins à des politiciens amorçant le renouveau de leur pays qu'à neuf hommes dans une salle d'attente avant leur vasectomie!

Cela vient d'Alain Dubuc du quotidien *La Presse*, l'éditorialiste en chef. Et là, il énumère une série de pièges, et je vais à la conclusion:

Enfin, le quatrième piège, c'est celui de l'amour. Déjà, certains premiers ministres ont exprimé leur amour pour le Québec. Mais comme on pouvait voir à quel point certains d'entre eux étaient terrifiés par leurs opinions publiques, ce message sonnait faux, comme il a sonné faux la veille du référendum. Le Québec n'a pas besoin d'amour. La reconnaissance et le respect seraient plus crédibles et amplement suffisants.

C'est Alain Dubuc qui a écrit cela.

• (1135)

Probablement que le texte ne s'était pas rendu au bureau de Power Corporation.

J'ai ici un autre article titré: «Un os sans la chair. Jonathan Sauvé invite son parti à la vigilance face à la déclaration de Calgary.» Qui est Jonathan Sauvé? C'est le président de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec. Il a dit cela quelques jours après la déclaration de Calgary. J'espère qu'il tiendra le même discours durant l'élection provinciale. «Un os sans la chair».

«La déclaration de Calgary: ouverture ou recul?», et là il y a une citation de M. Claude Ryan qui dit que ce texte «traduit de la méfiance envers le Québec». Il s'agit de Claude Ryan, ancien chef



du Parti libéral du Québec, qui n'est pas très réputé lui non plus pour être un grand souverainiste.

J'arrive à un texte du gouvernement de Terre-Neuve qui clarifie les enjeux, et là-dessus, le ministre a un discours assez clair, mais j'aimerais qu'il le répète un peu partout où il va passer.

En parlant du Québec, pourquoi utiliser le terme «caractère unique» au lieu de «distinct»?

Là, on répond à la question, car c'est un guide qu'on envoie aux gens.

Le mot «distinct» rappelle les discussions antérieures. Dans de nombreuses régions du Canada, il a pris un sens négatif. En outre, «distinct» évoque «séparé», ce qui va à l'encontre d'unité.

En revanche, l'expression «caractère unique» laisse entendre quelque chose de spécial, qui ne nuit pas à l'unité. Par conséquent, l'expression «caractère unique» décrit plus exactement ce que nous voulons dire.

Ces gens veulent jouer sur la sémantique. Comment se fait-il, si on veut reconnaître le Québec pour ce qu'il est, qu'on soit obligés de faire un débat linguistique pour savoir quel mot on va choisir, si ce n'est pas pour démontrer qu'il y a une certaine méfiance, de la peur, de la crainte et des réticences dans plusieurs endroits?

Monsieur le Président, je sais que vous allez m'interrompre, je vais donc conclure cette partie et répondre aux questions par la suite.

Je vais glisser un mot sur les motivations du Parti réformiste qui invite ses électeurs à s'assurer que ceci ne se traduira pas par un amendement constitutionnel reconnaissant le caractère distinct du Québec. C'est ce que ces gens disent à leurs militants: «Allez-vous faire entendre sur ce point.»

Maintenant, leur chef dit qu'il faudrait inclure une réforme du Sénat là-dedans. Preston Manning cherche une porte de sortie et veut faire porter l'odieux aux Québécois, parce qu'ils ne tiennent pas de consultations. C'est à ce qu'on assiste aujourd'hui et c'est de cela qu'on parlera durant la journée, leurs véritables intentions.

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, c'est difficile de penser à un discours plus déplorable que celui qu'on vient d'entendre sur ce sujet.

Commencer à sélectionner les passages qui conviennent au député dans des textes qui approuvent en gros la déclaration de Calgary. . .

**M. Michel Bellehumeur:** Parle donc des 4 p. 100 en Alberta.

**L'hon. Stéphane Dion:** Il n'a pas mentionné des textes de fond comme celui du professeur Benoît Pelletier qui explique pourquoi c'est une bonne déclaration pour les Québécois. Non, c'est trop gros. Je n'ai pas grand commentaire à faire.

### *Les crédits*

Je voudrais aussi mentionner des erreurs assez élémentaires. Tout à l'heure, le député a dit que seulement 4 p. 100 des Albertains connaissaient la déclaration de Calgary; en fait, 4 p. 100 ont répondu au questionnaire.

**M. Pierre Brien:** Monsieur le Président, premièrement, le ministre dit que j'ai choisi des passages de gens favorables à la déclaration de Calgary. À ma connaissance, l'éditorial d'Alain Dubuc—je vais lui en faire parvenir une copie—ne semblait pas laisser transparaître un très grand appui à la déclaration de Calgary.

M<sup>me</sup> Bissonnette ne semblait pas donner un grand appui à la déclaration de Calgary. Jonathan Sauvé, du Parti libéral, ne semblait pas donner un très grand appui à la déclaration de Calgary. Je vais lui faire parvenir une copie, parce que j'imagine qu'il a du temps libre, qu'il lira cela entre deux discours sur la partition, et qu'il prendra le temps de regarder ça.

Au sujet de ce qui se passe en Alberta, à savoir qu'un certain nombre de personnes auraient répondu, je rappelle un reportage qui a été présenté, la semaine dernière, sur les ondes d'une station de radio qui s'appelle Radio-Canada. On interrogeait des personnes dans la rue en Alberta; sur dix ou douze personnes, il y en avait deux ou trois qui pensaient que c'était un conflit de travail, les autres ne savaient pas de quoi on parlait et ces gens ne connaissaient pas du tout la déclaration de Calgary.

Cela dit, avant de traduire cela par un appui, attendons de voir. Je l'invite à la prudence, parce qu'il sait très bien qu'avant d'être appuyé en Alberta et en Colombie-Britannique, la déclaration de Calgary, si elle devenait un amendement constitutionnel, devrait passer par un référendum. Là, il y aura un vrai débat et je suis convaincu que les résultats pourraient être extrêmement surprenants pour le ministre et pour plusieurs membres de son gouvernement.

• (1140)

[Traduction]

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, le député a dit au début et à la fin de l'intervention qu'il vient de faire que les gens au Québec et dans le reste du Canada ignorent ce que dit la déclaration de Calgary. C'est pourquoi au point 4 de notre motion, nous encourageons le gouvernement et les députés de cette Chambre à informer les Québécois du contenu de la déclaration de Calgary et à consulter les gens du Québec au sujet de son contenu.

Nous savons parfaitement que le député a des idées séparatistes. Néanmoins, pense-t-il que, pour un débat public bien informé sur cette question, les Québécois devraient être informés du contenu de la déclaration de Calgary? À moins qu'il ne veuille les tenir dans l'ignorance? Qu'essaie-t-il de cacher aux Québécois au sujet du contenu de cette déclaration?

[Français]

**M. Pierre Brien:** Monsieur le Président, premièrement, il y a à peine deux ans—ces gens-là ne sont pas au courant parce qu'on leur

### *Les crédits*

dit toutes sortes de choses au niveau du gouvernement fédéral—en 1995, il y a eu des consultations qui s'appelaient des Commissions sur l'avenir du Québec. Elles ont été décriées par ce gouvernement qui disait que c'était bidon et qu'il ne s'était rien passé là. Ce processus, au Québec, a eu plus de témoignages que le meilleur des processus actuels de consultations sur la déclaration de Calgary. Alors, j'espère qu'ils vont se rétracter, s'excuser et dire que cet exercice a été un grand exercice démocratique au Canada.

Cela dit, la balle est clairement dans le camp des fédéralistes. Parmi les Québécois, 49,5 p. 100 ont voté en faveur de la souveraineté assortie d'une offre de partenariat, lors du dernier référendum. Ce n'est pas vrai maintenant que le Québec va commencer à embarquer dans des «tiguidis» qui ne veulent rien dire, qui n'ont aucune valeur constitutionnelle et qui vont mener simplement à un processus d'appui électoral à Daniel Johnson. On voudrait que le gouvernement du Québec embarque là-dedans pour ultimement lui faire porter l'odieux en disant: «De toute façon, regardez, les Québécois n'en veulent pas, donc on ne l'appuiera pas parce qu'ils n'en veulent pas.»

Qu'ils commencent donc par s'entendre entre eux, les fédéralistes de tous les partis et des autres provinces du Canada. Le Québec en est encore une, eh bien, qu'ils en profitent, parce qu'on est dans le compte à rebours. Qu'ils s'entendent donc sur une offre substantielle à mettre sur la table au Québec, et là, il y aura peut-être un débat. Sinon, le prochain référendum au Québec, ce sera un choix entre l'insignifiance de Calgary et de ses principes de banalisation du peuple québécois à un caractère unique comme le saumon du Pacifique, ou de la souveraineté assortie d'une offre de partenariat. Entre ces deux options, je suis pas mal convaincu de celle qui gagnera.

[Traduction]

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, les propos que vient de tenir le député bloquiste soulignent l'importance pour nous tous qui croyons au Canada et qui voulons en préserver l'unité d'avoir quelque chose d'acceptable à proposer au Québec. Il est peu probable que ce le soit pour le député qui vient de parler, mais il faudrait au moins que ce soit acceptable pour la grande majorité des Québécois qui seront plus enclins à continuer à faire partie du Canada s'ils pensent que le reste du Canada est en mesure de leur offrir la possibilité d'une relation qui accommode leur propre compréhension de qui ils sont et une vision du Canada qui trouve grâce au Québec et dans le reste du Canada.

J'accueille avec plaisir la motion présentée aujourd'hui par le Parti réformiste et l'annonce que le gouvernement a l'intention de l'appuyer; pour sa part, le Nouveau Parti aussi a l'intention de l'appuyer.

L'une des raisons qui nous pousse à ce geste est la nécessité de démontrer que, en dépit des différences qui nous opposent de temps en temps dans d'autres dossiers, et en particulier celui de la Constitution et de l'unité, il nous est possible de nous entendre et d'appuyer la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

J'espère que cette unanimité annonce d'autres occasions qui nous permettront de faire front commun sur quelque chose de plus substantiel comme, par exemple, la déclaration de Calgary, sous sa

forme actuelle ou sous une forme modifiée pour répondre aux réserves qui ont déjà été exprimées ou qui le seront au cours des consultations.

Il me semble que de par la nature même des consultations il faut les aborder avec un esprit ouvert et je suppose que les premiers ministres provinciaux sont ouverts à toutes les suggestions visant à améliorer la déclaration ou à aller au-delà de cette dernière de manière à répondre aux préoccupations très légitimes qui ont été exprimées.

● (1145)

Le premier sujet d'inquiétude qui me vient à l'esprit est celui que les dirigeants autochtones ont soulevé, à savoir que la formulation de la déclaration de Calgary ne reflète pas adéquatement leur situation au sein du Canada et leur vision d'eux-mêmes dans ce pays.

Mon parti et moi-même partageons leurs inquiétudes. Ce ne sont pas des préoccupations qui nous amèneraient à voter contre cette motion car celle-ci porte sur le processus de consultation. Je souligne que même le Parti réformiste, dont les membres ont rédigé la motion, sont très soucieux de ne pas proclamer leur appui pour la déclaration de Calgary. Ils parlent d'appuyer les efforts des premiers ministres et le processus de consultation, mais, en lisant la motion très attentivement, comme je l'ai fait, on constate qu'elle ne fait aucunement état d'un appui quelconque envers la déclaration de Calgary. Je ne sais pas si cette omission est intentionnelle. Elle pourrait être intentionnelle pour de bons motifs. Elle pourrait aussi être intentionnelle pour de moins bons motifs.

Les députés réformistes qui prendront la parole après moi pourraient peut-être nous expliquer cette omission. On n'infirme pas nécessairement son engagement envers la consultation en s'interrogeant sur la valeur, ou l'absence de valeur, d'une résolution en particulier.

On peut sortir, consulter les gens et constater qu'il existe des critiques légitimes, des propositions légitimes sur la façon d'améliorer la situation et sur la façon de mettre en oeuvre ces propositions.

J'aimerais bien que les députés réformistes qui prendront la parole plus tard expliquent leur position sur la déclaration de Calgary, par opposition à tout l'appui qu'ils manifestent pour le processus.

Il me semble, compte tenu encore une fois de ce que le Parti réformiste a dit jusqu'à maintenant à l'appui de sa propre motion, que le premier orateur a surtout insisté sur la nécessité pour le gouvernement du Canada de consulter la population du Québec au sujet de la déclaration de Calgary dès maintenant, immédiatement, de toute urgence.

J'ai entendu le ministre affirmer que le temps n'était pas propice à ce type de consultation selon lui. J'aurais tendance à être de l'avis du ministre. Je dis au député d'Edmonton—Strathcona que nous commettrions une grave erreur en interpellant le Québec, soit par le truchement du gouvernement fédéral soit autrement, et en créant ainsi une autre ronde d'attentes, si le reste du Canada n'est pas

*Les crédits*

absolument convaincu qu'il peut affirmer avec un degré suffisant d'unité et de certitude qu'il a convenu de certains points.

Nous voulons savoir ce que les gens du Québec en pensent. Nous voulons connaître leur opinion à ce sujet.

Cela doit se produire, à un moment donné. Ce serait une grave erreur que cela ne se produise pas. À ce stade-là, je crois que nous ne devrions pas avoir peur du gouvernement provincial à cet égard.

J'estime que les Canadiens ont le droit et que le gouvernement fédéral, en raison précisément du rôle qui lui a été confié, a le droit de consulter les Québécois à ce sujet. Je le dis sans ambages, tout en sachant pertinemment ce qu'en pense le gouvernement du Québec.

Sur le seul plan tactique, la pire chose à faire, à mon avis, c'est de tenir une autre série de pourparlers qui créerait des attentes au Québec et qui serait, pour les Québécois, une occasion de plus de constater que le reste du Canada n'arrive pas à présenter une position commune. Par suite, quelles que soient les attentes que ce processus ait créées, le Québec en sortirait plus déçu de jamais.

J'estime que l'objet de la déclaration de Calgary et du processus de consultation qui l'accompagne, c'est de voir s'il existe dans le reste du pays, à l'extérieur du Québec, un front assez uni pour que nous puissions dire au Québec avec une certaine certitude: «Voici comment nous entendons redéfinir, repenser nos relations avec le Québec et, par le fait même, repenser la Confédération. Qu'en pensez-vous?» Certains vont rejeter la proposition, d'autres vont l'accepter, mais tant que nous n'en serons pas arrivés là, je pense que ce serait commettre une grave erreur que de faire ce qu'a proposé le député.

• (1150)

Ce n'est pas le principe que je remets en cause. Je lui demande plutôt de méditer sur son opportunité. C'est sans doute que j'ai déjà été témoin d'un événement semblable et que je crains la répétition du scénario qui consiste à créer des attentes que nous ne saurions combler.

Ayant formulé mes réserves quant à ce qui semble être le premier article à l'ordre du jour du Parti réformiste, à savoir la tenue immédiate d'une consultation au Québec, je répète que je doute pour l'heure de sa sagesse.

Je tiens également à dire au gouvernement qu'il devrait trouver une façon de répondre aux préoccupations que les dirigeants autochtones du pays ont exprimées il n'y a pas très longtemps. Je sais que le grand chef Phil Fontaine en a lui-même fait part au ministre et aux premiers ministres provinciaux encore la semaine dernière.

Ne nous mettons pas dans le pétrin dans lequel nous étions auparavant en disant que parce que nous nous sommes entendus sur une chose, nous ne pouvons pas nous entendre pour la modifier. Nous devons pouvoir nous entendre pour modifier des choses ou pour continuer sur notre lancée, afin de ne pas être coincés comme nous l'avons été si souvent par le passé, malheureusement, parce

que nous étions incapables de répondre comme il se doit aux craintes soulevées.

Enfin, d'un point de vue social-démocrate, d'un point de vue néo-démocrate, nous disons également au gouvernement que même si nous n'offrons pas une vue de l'unité qui soit simpliste ou empreinte de réductionnisme économique, nous croyons sincèrement que pour bâtir un pays fort, il faut s'attaquer entre autres aux inégalités socio-économiques croissantes qui existent au Canada et qui sont plus prononcées de nos jours qu'il y a 20 ans.

On ne peut encourager les gens à penser en tant que citoyens, en tant que communauté ou à penser qu'ils sont tous dans le même bateau si nous poursuivons une politique qui divise de plus en plus les gens entre gagnants et perdants, ceux qui considèrent qu'ils font partie d'une société qui ne se préoccupe plus de leur sort. Ils ne se préoccupent pas du sort d'une société qui se fiche d'eux.

[Français]

**M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ):** Monsieur le Président, je félicite le dernier intervenant. Je vois que cet homme-là se pose des questions sérieuses.

La déclaration de Calgary, que je ne connais pas à fond, mais qui déclare le Québec comme société unique, s'accompagne-t-elle d'apports nouveaux ou de modifications de la Constitution actuelle? Si on adoptait, au Québec ou ailleurs au Canada, cette notion de société unique, est-ce qu'on a fait des propositions aux Québécois visant à ce que cette notion d'unicité du Québec soit mise dans un texte législatif, qui serait notre nouvelle Constitution, et qui serait accompagné d'une modification du Sénat, d'un chambardement du partage des compétences législatives ou quoi que ce soit? Je n'ai pas eu vent de cela.

C'est sûr que le Québec est unique. Il est unique à parler français. Il est unique à avoir une poésie qui est lui est propre. Il est unique dans bien des éléments de ses structures.

Mais je voudrais que le député me dise si on a élaboré, à Calgary ou dans les consultations qu'on tient actuellement, des propositions aux Québécois.

[Traduction]

**M. Bill Blaikie:** Monsieur le Président, je pensais que le ministre avait abordé cette question dans ses observations. Il me semble que ce soit une question de terminologie. D'après mon expérience de ce dilemme constitutionnel, souvent, ce ne sont pas des questions de droit ni même la répartition des pouvoirs qui sont à la source du problème. C'est plutôt la façon dont les gens acceptent ou non certaines façons de décrire le pays et la place du Québec au Canada ou la place des autochtones dans notre pays, et ainsi de suite. Nous essayons de trouver une façon de se parler de nous-mêmes qui ne sème pas la division parmi nous, qui n'entraîne pas des conflits entre nous.

*Les crédits*

• (1155)

Pour moi, la déclaration de Calgary est une tentative de plus, car il y en a tant qui ont échoué, pour trouver une façon de parler du Canada d'une façon qui répond aux besoins du Québec en ce qui concerne la reconnaissance symbolique et pratique de son caractère distinct, tout en n'allant pas à l'encontre d'autres images du pays et d'autres notions fondamentales à la base de notre pays, en ce qui concerne l'égalité des provinces et le reste. . .

**Le président suppléant (M. McClelland):** Si mes collègues me le permettent, je veux leur demander, étant donné le nombre d'entre eux qui veulent se joindre au débat, s'ils peuvent limiter leurs questions et observations ainsi que leurs réponses à environ une minute. Nous pourrions ainsi donner la parole à plus de députés. Essayons cela.

Je donne la parole au ministre des Affaires intergouvernementales pour une question ou une observation.

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à dire au député que je partage en gros son point de vue.

Je veux lui demander s'il est d'accord avec l'idée qu'il est normal que les Canadiens aient des doutes. Notre pays poursuit ce débat depuis maintenant 30 ans. Certains s'inquiètent, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas d'accord avec l'objectif qui consiste à soutenir les valeurs que nous partageons tous. Je veux citer ceci. Ce ne sera pas long.

[Français]

«Cette stratégie gradualiste, qui repose sur la consultation et qui intègre les partis d'opposition, cette volonté de ne pas se fixer d'objectifs trop ambitieux, montre que le Canada a appris de ses erreurs et veut mettre toutes les chances de son côté pour ne pas échouer une autre fois. Voilà qui est sage. Par contre, le ministre des Affaires canadiennes, Jacques Brassard, a réagi de façon rigolarde aux propositions des autres provinces avec un simplisme qui trahit bien le fait que son gouvernement est en train de se couper de la population québécoise.»

Je citais M. Alain Dubuc, dont les propos ont été improprement déformés tout à l'heure par le député.

[Traduction]

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NDP):** Monsieur le Président, ce qui est en train de se produire est un exemple de ce que j'ai vu si souvent et que je trouve injuste. Je ne sais pas si le député me posait une question ou s'il poursuivait le débat avec le Bloc québécois. Parfois, c'est dur à dire. On se sert de nous pour fomenter les chicanes familiales entre les Québécois. Que cela leur plaise ou non, les Québécois font tous partie de la même famille. Ces chicanes familiales sont parfois plus pernicieuses que le débat qui oppose le Québec au reste du Canada.

Je demande simplement aux députés représentant des circonscriptions du Québec ainsi qu'à l'ensemble des Québécois, de quelque côté qu'ils se trouvent, de tenter de s'élever au-dessus de cette tendance à vouloir toujours se prendre à la gorge et d'essayer d'intégrer les autres députés au débat, parce que c'est notre pays à nous aussi.

[Français]

**M. André Bachand:** Monsieur le Président, avant de débiter, j'aimerais demander, avec votre accord, le consentement unanime de cette Chambre pour partager le temps qui m'est alloué avec mon honorable confrère de Brandon—Souris.

**Le président suppléant (M. McClelland):** L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC):** Monsieur le Président, ce qui est surprenant aujourd'hui, c'est que l'on ait une motion des réformistes et que, alors qu'un processus est mis en branle et qui semble bien aller, mais qui ne fait cependant pas les premières pages des journaux, les réformistes vont semer le trouble là-dedans encore une fois.

• (1200)

Lorsqu'un processus commence à bien aller, il faut que les réformistes fassent du trouble. Maintenant, on a appris que le parti ministériel va se joindre à eux, de même que les néo-démocrates.

Nous, du Parti conservateur, allons voter contre cette motion pour plusieurs raisons. Elle couvre des sentiments négatifs. Lorsque cela vient des réformistes, et en cette Chambre, on peut voir de belles images, etc., surtout lorsqu'on discute avec eux en dehors de la Chambre, on se rend compte que les gens ne veulent rien savoir du Québec et des francophones. Mon confrère de Brandon—Souris va parler un peu plus tard du vrai visage des réformistes en matière constitutionnelle. Ils font de belles manœuvres politiques et parlementaires ici, mais en dehors de la Chambre, autour d'un café ou d'une autre consommation, on voit l'autre visage des réformistes, et les gens sauront maintenant qui sont vraiment les réformistes.

Nous, on n'est pas d'accord avec cela. On ne change pas le visage d'un chef de parti en-dedans de six mois. Lors de la campagne électorale, on a vu qui étaient les réformistes. Le même visage est encore là aujourd'hui, ainsi que la même structure de parti.

Nous, nous sommes contre cette motion. Elle n'arrive pas à temps. Le processus s'est entamé à Calgary, mais pour nous, de toute façon, il y a d'autres moyens de faire fonctionner le pays que par des changements constitutionnels, par des plans B, C, D, E, ou F. Nous avons proposé autre chose dans notre plate-forme, qui s'appelle le pacte canadien. D'ailleurs, le gouvernement en prendra sûrement partie lors des prochaines rencontres.

On n'est pas d'accord non plus et on est très surpris que le ministre des Affaires intergouvernementales appuie cette proposition, le ministre qui—excusez l'expression—fout le bordel chaque fois qu'on parle de Constitution. Avec son confrère du Québec, ils

*Les crédits*

s'écrivent des lettres. Le ministre et son confrère du Québec sont en train d'écrire un essai sur les non-relations fédérales-provinciales, comment faire pour que cela ne fonctionne pas. Là, on se prépare à aller faire une engueulade juridico-constitutionnelle à la Cour suprême.

Est-ce qu'on peut revenir au principe de base, qui est de se parler et d'agir? On a un fédéralisme qu'on veut efficace et de coeur. Il y a d'autres solutions qui existent. On est prêts à partager, à en discuter. Mais qu'on n'essaie pas, cependant, d'aller sur le territoire du Québec pour parler du processus de Calgary. Les Québécois sont capables de lire et de comprendre ce qu'il en est.

Au député du Bloc québécois qui parlait plus tôt des Commissions nationales sur l'avenir du Québec, je peux lui dire que j'étais commissaire. En matière constitutionnelle, soit sur la déclaration de Calgary ou sur l'Accord du lac Meech, demandez aux Québécois de vous nommer les cinq conditions de l'Accord du lac Meech et peu de Québécois seront capables de le faire. Ce qu'on comprend, c'est qu'il y a eu une tentative pour faire en sorte que le pays reste ensemble. Alors, laissons aller le processus de Calgary.

En attendant, faisons en sorte d'apporter les vraies solutions à ce pays. On est prêts à partager nos idées, comme je le disais plus tôt, dont la question du pacte canadien. Qu'est-ce que le pacte canadien? Finalement—et les députés du Bloc québécois seront contents et on est d'accord avec eux—qu'on respecte les compétences de chacun, qu'on arrête de faire du chevauchement, qu'on respecte les juridictions de chacun. On a un gouvernement centralisateur qui est là et qui n'arrête pas de foutre son nez dans les affaires des autres. On a le Parti réformiste qui veut maintenant que les municipalités soient de juridiction fédérale. C'est le bordel.

Ce qu'on dit, c'est que sans amendement constitutionnel, et notre chef le dit souvent, on peut se parler, respecter les normes et les juridictions de chacun, en arriver à des ententes communes et, par notre système parlementaire britannique, lorsqu'on établit des traditions, qu'elles deviennent lois par la suite. Qu'on les essaie donc, qu'on revienne aux vraies priorités.

Les réformistes ont proposé une motion ce matin parce qu'ils veulent foutre le bordel là-dedans. Ils veulent faire en sorte que cela ne fonctionne pas. C'est cela, le problème. Parlez à des réformistes, autant à certains députés qu'à leurs employés, à l'extérieur de la Chambre, et ils vous diront que pour eux, le Canada, c'est sans le Québec, sans les francophones, sans le multiculturalisme, sans les langues officielles. C'est cela, le Parti réformiste. Regardez leur site Web. Le site Web des réformistes n'est même pas bilingue. Il y en a à peu près 50 p. 100 de bilingues, et ils veulent être un parti national. Oubliez cela, ça ne fonctionnera pas.

Nous, ce qu'on propose, c'est de s'asseoir ensemble, de respecter les juridictions et, sur une base administrative, de faire fonctionner le pays. Qu'on revienne à des questions de pain et de beurre sur la table. Les gens ne pourront pas vous expliquer ce qu'est la déclaration de Calgary, ni l'Accord du lac Meech, s'ils n'ont pas de pain et de beurre sur la table.

Là-dessus, je vais céder la parole à mon confrère de Brandon—Souris.

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, dans un premier temps, j'aimerais rappeler à mon collègue du Parti conservateur que l'Accord du lac Meech n'est pas quelque chose dont je faisais la promotion. C'était une entente entre le Parti conservateur et le Parti libéral du Québec. Si les gens n'ont pas connu les conditions de cet accord, c'est un peu leur faute et non la mienne.

• (1205)

Quand les gens ont voté au référendum de 1995, ils savaient sur quoi ils se prononçaient. Il dit lui-même qu'il a participé à la Commission sur l'avenir, qui parlait très bien de cette question.

J'aimerais lui poser une question en ce qui a trait à une lettre que son chef a écrite à la veille de la réunion de Calgary. Dans la lettre, il disait: «Comme je l'ai signalé, une réunion réussie comporterait—et là il nomme des choses—une ébauche de définition d'un plan d'action pour le Canada. La déclaration pourrait affirmer les points suivants: les besoins de rééquilibrer les rôles et les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux.»

Il parle aussi du pouvoir de dépenser. Il dit que: «les mesures qui limitent ce pouvoir devraient s'appliquer au bien commun à long terme.» Il parle d'une réforme des institutions qui devrait comprendre celle indispensable du Sénat.

Je rappelle la phrase initiale: «Une réunion réussie comporterait les points suivants.» Donc, est-il en accord avec son chef et peut-il en tirer la conclusion qui s'impose: la réunion de Calgary a donc été un échec?

**M. André Bachand:** Monsieur le Président, effectivement je suis en accord avec mon chef. J'ai fait campagne avec mon chef parce que je croyais à cela. Cette lettre reprend essentiellement ce qu'on a dans la plateforme électorale.

Le processus de Calgary est un processus qui va, espérons-le, évoluer. Sur les déclarations que le député du Bloc a citées par rapport à mon chef, oui je suis d'accord. Si on pouvait appliquer les points que le député a cités relativement au député de Sherbrooke, je pense que le pays irait peut-être mieux. Le député bloquiste sait très bien que la position de mon chef, la position du Parti conservateur au Québec est une des positions les plus populaires et qui est en mesure de rassembler l'ensemble des Québécois et des Québécoises. Ça, le député bloquiste le sait, et c'est pour ça qu'ils ne veulent pas qu'on prenne trop de pouvoir au Québec parce qu'ils savent qu'ils vont débarquer la prochaine fois.

[Traduction]

**M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC):** Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue du Québec d'avoir accepté de partager son temps avec un collègue de l'Ouest du Canada à l'occasion de ce débat d'une importance primordiale pour le pays.

### Les crédits

Je suis heureux d'être à la Chambre pour voir la dernière métamorphose du Parti réformiste, le passage du cocon au papillon. Il nous présente maintenant sa position sur l'unité nationale. Il n'y a guère que six mois, la position prise à l'égard de l'unité nationale par mes collègues du Parti réformiste était loin d'être aussi positive que la position exposée à la Chambre aujourd'hui.

Je ne dévoile pas un secret en disant que le Parti progressiste-conservateur croit fortement à la fédération canadienne. Il croit fermement à l'existence de dix provinces et de deux territoires. Il croit sincèrement qu'il est possible d'être en faveur de la fédération et de faire en sorte que l'on ait dix provinces fortes et deux territoires forts.

Je peux mentionner à cet égard l'expérience et la confiance du chef de notre parti. C'est le chef du Parti progressiste-conservateur qui nous a sauvé de l'abîme. C'est lui qui est intervenu lors du dernier référendum parce que le gouvernement libéral n'assurait pas la direction. C'est à lui que l'on a demandé de faire en sorte que le pays reste uni. Il y a une majorité de Québécois qui veulent rester Canadiens, et ils le resteront.

La politique du Parti progressiste-conservateur a toujours reposé sur la consultation, la conciliation et la compréhension, contrairement à celle du Parti réformiste.

La déclaration de Calgary a été approuvée et acceptée par le Parti progressiste-conservateur. Il est bon de voir qu'il existe un leadership autre que celui du gouvernement libéral fédéral, lequel est plutôt insignifiant. Les premiers ministres provinciaux se sont entendus pour présenter un plan, la déclaration de Calgary. Ils ont déclaré que cette question était d'une importance telle qu'il fallait la résoudre sans le leadership du gouvernement fédéral. Je rends hommage à la déclaration de Calgary, que nous approuvons, et je remercie les premiers ministres.

Je vais parler de la transformation du Parti réformiste. Il n'y a guère que six mois, pendant la campagne électorale, les Réformistes disaient emphatiquement que les Québécois ne savaient pas comment résoudre la crise de l'unité. La motion dont nous sommes saisis précise que le Parti réformiste veut consulter la population du Québec. Voilà la transformation. J'aimerais savoir quelle motivation cache cette motion.

● (1210)

Je voudrais également discuter des notions de société distincte et de société unique. Soudainement, il semble que les réformistes aient subi cette transformation merveilleuse et puissent accepter la notion de société unique. J'ai combattu dans les tranchées lors de la dernière campagne électorale et je puis dire que la notion de société distincte constituait un enjeu important. Il s'agissait d'un enjeu que les réformistes ont utilisé comme ruse politique mesquine pour toucher des cordes sensibles dans l'ouest du Canada.

Je voudrais rappeler à la Chambre les motifs. . .

**Une voix:** L'avez-vous appuyée?

**M. Rick Borotsik:** Oui, j'ai appuyé la notion de société distincte et je l'appuie actuellement. En fait, le Québec est distinct. Il est très distinct et très unique, comme toutes les provinces sont très distinctes et très uniques. Elles n'ont aucun pouvoir spécial, mais elles sont néanmoins distinctes. Nous acceptons le bilinguisme. Nous acceptons le fait que la langue est différente au Québec. Nous acceptons le caractère distinctif du Québec.

Je voudrais porter à l'attention de la Chambre une campagne publicitaire utilisée lors des dernières élections. Cette campagne disait avec beaucoup d'emphase: «Voulez-vous encore d'autres dirigeants du Québec? Nous n'en voulons pas.» Cette campagne vient du même parti qui veut maintenant consulter les Québécois au sujet des types de dirigeants que nous devrions avoir dans notre pays. Je ne le crois pas.

Je ne crois pas aux motifs du Parti réformiste. J'ai de sérieuses préoccupations à leur sujet. En fait, un employé de haut niveau du Parti réformiste a publié dans le numéro du 30 octobre du *Sun* de Calgary dix résolutions, dont une disait: «Éliminez le bilinguisme et le biculturalisme. Avec la séparation du Québec, le bilinguisme et le multiculturalisme n'auront plus leur raison d'être.» Selon moi, cela n'a rien d'une résolution présentée en vue d'une consultation. . .

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a cité un extrait d'un article daté du 30 octobre. Je me demande s'il pourrait donner l'année et déposer le document.

**Le vice-président:** Si le député accepte de déposer le document, il faudra obtenir un consentement unanime. Il peut cependant répondre à la question, qui ne constitue pas un rappel au Règlement.

**M. Rick Borotsik:** Monsieur le Président, je me réjouirais de transmettre ce document au député. Il s'agit d'un article du *Sun* de Calgary en date du 30 octobre 1995.

**M. Jason Kenney:** Oh, très bien.

**M. Rick Borotsik:** Je vois. Les choses ont beaucoup changé depuis 1995.

Je crains que les intentions ne soient pas acceptables pour le Parti progressiste conservateur et nos députés n'appuieront pas la motion présentée par le Parti réformiste.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, je trouve malheureux que le caucus conservateur, contrairement au Parti libéral et au Nouveau Parti démocratique, ne veuille pas collaborer dans une initiative de ce genre. Il me semble que les conservateurs s'unissent une fois de plus à leurs anciens alliés séparatistes, avec des gens comme Lucien Bouchard, qui les ont gardés au pouvoir pendant neuf ans.

Si le Parti conservateur est favorable à l'unité nationale, pourquoi y a-t-il eu des membres en règle du Parti québécois qui se sont présentés sous sa bannière lors des dernières élections fédérales? Est-ce là une indication de son degré d'engagement? Si le chef du

*Les crédits*

Parti conservateur est le grand héros du dernier référendum, pourquoi sa propre circonscription a-t-elle penché du côté du oui lors du dernier référendum?

À quoi le député s'oppose-t-il? La publicité à laquelle il a fait allusion disait qu'il était temps que tous les Canadiens fassent entendre leur voix dans le débat sur l'unité nationale. C'est exactement ce que nous demandons aujourd'hui. En s'opposant à la motion, les conservateurs s'opposent-ils à l'idée de donner une voix à tous les Canadiens dans le débat? Sont-ils heureux que l'ancien conservateur Bouchard et son gouvernement n'aient pas voulu donner aux Québécois la possibilité de s'exprimer sur la question? Pourquoi ne pas laisser les Québécois s'exprimer sur la déclaration de Calgary?

Le député ne comprend-il pas que la clause de cette déclaration sur les caractéristiques uniques n'a aucune valeur juridique, qu'elle n'est pas une clause d'interprétation, qu'elle est encadrée par les dispositions sur l'égalité qui parsèment le texte et qui étaient singulièrement absentes des accords de Charlottetown et de Meech que le gouvernement Mulroney a tenté sans succès d'imposer au peuple?

**M. Rick Borotsik:** Monsieur le Président, encore une fois, les propos partisans du député de Calgary Sud-Est sont assez agréables à entendre. Nul doute que le député se rend compte que, du point de vue de l'unité nationale, le gouvernement progressiste conservateur comprenait bien mieux les affaires du Québec que ne le fait le Parti réformiste.

En ce qui concerne la consultation, nous avons toujours dit que le processus de consultation est la clé pour ramener les Québécois dans le giron de la fédération canadienne.

• (1215)

Ne vous y trompez pas, la fédération canadienne comprend dix provinces. Aucune province n'est plus égale qu'une autre. Nous reconnaissons dans nos principes directeurs que toutes les provinces doivent travailler ensemble afin de renforcer la fédération.

C'est ce que nous souhaitons faire avec la province de Québec. C'est ce que nous souhaitons faire avec le processus de consultation au Québec. Nous croyons fermement à ce processus. Nous ne croyons pas aux facteurs de division. Nous ne croyons pas à l'intimidation. Nous ne croyons pas au plan en 20 points qui a été présenté au cours des dernières élections et qui disait que c'était leur façon de faire qui était la bonne et qu'il fallait s'en tenir à cela.

**M. Peter Goldring (Edmonton-Est, Réf.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, le député de Prince George—Bulkley Valley.

Je suis heureux de prendre la parole pour dire que j'appuie la déclaration de Calgary, qui constitue le cadre de discussion sur l'unité nationale. Bien des choses se sont passées depuis le référendum il y a deux ans. Il y a deux ans, au moment du référendum, on nous a demandé de ne pas intervenir dans la campagne référendaire.

Je me réjouis d'avoir l'occasion aujourd'hui d'intervenir sur cette importante motion, et ce, pour deux raisons. D'abord, je veux préciser que mes électeurs et moi sommes en faveur du maintien

d'un Canada fort et uni où les Québécois et tous les autres Canadiens se sentent chez eux.

Ensuite, je voudrais inviter le gouvernement à faire preuve d'un peu d'humilité. Pourquoi? Pour une raison fort simple. Si notre pays doit être sauvé, ce ne sera pas grâce au gouvernement. Ce ne sera pas grâce aux plans du premier ministre ni aux lettres du ministre des Affaires intergouvernementales ni aux stratégies des fonctionnaires qui, il y a quelques années à peine, ont été les architectes de l'Accord de Charlottetown. Plus tôt le gouvernement acceptera un peu d'humilité, plus tôt le vrai travail pourra commencer.

Ce sera les Canadiens qui sauveront le Canada, les hommes et les femmes qui aiment ce pays et qui en assurent la survie chaque jour par leur travail et leur confiance; les 150 000 personnes qui se sont rendues à Montréal durant la campagne référendaire afin d'exprimer leur amour pour leur pays; et les millions de Canadiens à la maison qui ont retenu leur souffle durant le vote. L'unité canadienne a touché le fond de l'abîme ce jour-là.

Comme je l'ai déjà dit dans le passé, avec de la volonté et de la détermination, les Canadiens peuvent résoudre les problèmes fédéraux et provinciaux. Ils peuvent résoudre les problèmes des autochtones. Ils peuvent résoudre les problèmes linguistiques. Ce sera une expression de la volonté populaire qui fera la différence, et non un plan directeur fondé sur des manipulations politiques. C'est la population qui aura le dernier mot.

C'est une leçon que les neuf premiers ministres provinciaux et les deux leaders territoriaux ont pris à coeur il y a trois mois lorsqu'ils ont rédigé la déclaration de Calgary. À leur crédit, ils se sont rendu compte que l'objet de cette démarche n'était pas d'émettre une déclaration, mais bien d'établir un processus de consultation. C'était ça le plus important.

Chaque province et territoire, sauf le Québec, a mis en place un mécanisme de consultation afin que ses citoyens puissent avoir voix au chapitre sur les principes de la déclaration de Calgary et l'avenir de leur pays.

C'est une étape très importante. Cette motion nous permet d'exhorter la Chambre à appuyer ces efforts pour encourager la consultation. En tant que parlementaires, nous devons encourager nos électeurs à participer aux processus de consultation établis par les provinces. En tant que Canadiens, nous devons voir à ce que tous les Canadiens, spécialement ceux qui vivent au Québec, reçoivent le très important message contenu dans la déclaration de Calgary, soit que les Canadiens sont prêts à engager un dialogue sur l'unité qui soit ouvert à tous.

La déclaration de Calgary présente certains avantages par rapport aux tentatives précédentes de renouvellement de la fédération. Nous devrions nous efforcer d'en assurer le succès. Elle a l'avantage de venir des premiers ministres provinciaux et non d'Ottawa, ce qui lui donne plus de crédibilité aux yeux de nombreux Canadiens qui se souviennent du fédéralisme exécutif descendant qui a produit l'Accord du lac Meech et l'Accord de Charlottetown. Les Canadiens pourront participer directement aux discussions.

### *Les crédits*

Elle a l'avantage de ne pas être un fait accompli. Elle montre plutôt la flexibilité du régime fédéral où les provinces sont libres d'exercer leurs pouvoirs de la façon qui reflète le mieux leurs traditions et leur caractère.

• (1220)

J'ai eu le plaisir de participer à une assemblée publique locale organisée conjointement par mes collègues provinciaux élus. Les débats de notre forum de discussion publique ont porté sur de nombreux sujets, mais ont encouragé également tout le monde à faire connaître leurs idées et leurs suggestions à l'assemblée législative albertaine.

La déclaration propose à la réflexion un moyen de briser l'impasse que l'expression «société distincte» a créée, à tort ou à raison, en polarisant l'opinion sur la question de savoir si le Québec devrait avoir un statut spécial au sein de la Confédération. Le concept de société distincte n'était pas défini. Celui de caractère unique est compatible avec le principe d'égalité.

La déclaration de Calgary reconnaît le caractère unique de la société québécoise, constituée notamment de sa majorité francophone, de sa culture et de sa tradition de droit civil, de même que le rôle que le gouvernement et l'assemblée législative du Québec doivent jouer pour en protéger le caractère unique au sein du Canada. Elle reconnaît également les aspirations légitimes de toutes les provinces et leur égalité de statut au sein de la Confédération, et aussi qu'il est équitable de faire en sorte que tous les pouvoirs qu'une future modification constitutionnelle pourrait attribuer à une province soient accessibles à toutes les autres.

Je crois que le Canada a le bonheur de compter de nombreuses régions qui ont elles aussi un caractère unique. Bref, la déclaration de Calgary reconnaît la réalité. Voilà pourquoi il est si regrettable que le Bloc québécois et le gouvernement provincial du Québec n'aient pas consulté les Québécois sur cet important sujet de dialogue.

La déclaration de Calgary insiste sur l'égalité des gens, l'égalité des provinces et l'égalité des pouvoirs. Si une province se voyait conférer des pouvoirs, ils devraient être accessibles à toutes les autres.

Il est important de prendre les mesures nécessaires pour élargir le dialogue de manière à y faire participer les Québécois. Nous exhortons le gouvernement à le faire d'une façon formelle. Nous demandons cependant à tous les députés de reconnaître leurs responsabilités de parlementaires et de se déclarer en faveur d'un Canada fort et uni.

En terminant, je tiens à réitérer mon appui à cette motion en tant que député, en tant qu'Albertain et en tant que Canadien. J'espère sincèrement que les députés du parti ministériel comprendront qu'il est sage de mettre leur énergie et leur enthousiasme à contribution pour assurer le succès de l'initiative de Calgary qui fait tellement pour favoriser le dialogue entre tout le monde, et de voter en faveur de la motion.

J'espère aussi que les députés du Bloc québécois agiront dans l'intérêt supérieur de tous les Québécois et exhorteront leurs maî-

tres à Québec de laisser leurs électeurs exprimer leur opinion à ce sujet. Tous les Canadiens doivent avoir la possibilité de s'exprimer sur l'unité de notre beau grand pays.

Je propose:

Qu'on modifie la motion en ajoutant immédiatement après les mots «l'égalité des citoyens et des provinces», de ce qui suit :

«sans statut spécial pour quiconque».

**Le vice-président:** La présidence prendra la proposition d'amendement en délibéré pour le moment.

[Français]

**M. Mark Muise (West Nova, PC):** Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, les réformistes ont dit que les personnes du Québec n'étaient pas dignes de gérer ce pays. Quand j'entends cela et que je lis des motions telles que celle-ci qui dit que les réformistes virent de 180 degrés, je ne suis pas capable d'accepter cela ni accepter le fait qu'ils agissent contre l'unité nationale. Ils semblent apporter des arguments qui ne sont valides que pour une journée bien définie, soit celle-ci. Ils ne parlent pas pour le bien de tout le Canada. Cela me frustre et m'inquiète de voir ce qui se développe au sein du Parti réformiste, et je ne suis pas capable d'accepter cela.

• (1225)

[Traduction]

**M. Peter Goldring:** Monsieur le Président, je ne sais trop à quoi le député fait allusion. Je ne peux que parler de mon cas. Je siège ici, à la Chambre des communes, en raison du dernier référendum. Le jour du référendum, j'étais en visite à Québec et j'ai vu comment le vote s'est déroulé. C'est à bord de l'avion qui me ramenait à Edmonton que je me suis décidé à communiquer avec les partis politiques pour découvrir leur position en ce qui concerne l'unité nationale.

J'ai discuté avec des représentants de plusieurs partis et le Parti réformiste était le seul à posséder un plan favorisant l'unité nationale que je pouvais appuyer sans réserve. C'est là que j'ai commencé à travailler avec le Parti réformiste et me voici, aujourd'hui, élu à la Chambre des communes, grâce aux convictions qui animent le Parti réformiste et à l'intérêt manifeste qu'il porte à l'unité nationale.

[Français]

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, je vais m'insérer dans cette chicane entre collègues conservateurs et réformistes.

**M. Michel Bellehumeur:** Ils sont de la même famille.

**M. Pierre Brien:** Ils sont de la même famille. On s'est fait reprocher cela tantôt, mais on peut voir qu'il y a une chicane de famille pas mal plus importante dans ce coin-là de la Chambre.

Avant de poser une question au député réformiste, je voudrais lui expliquer que lorsque les Québécois voient son chef, qui avait fait une publicité pendant la campagne électorale blâmant les leaders du Québec, avec tout ce qu'on connaît comme bagage à son chef, quand on le voit lui, Jean Chrétien, Stéphane Dion, main dans la main, cela suscite beaucoup de méfiance au Québec. Je comprends d'ailleurs les Québécois d'avoir cette attitude.



*Les crédits*

J'aimerais qu'il m'explique en quoi ils peuvent nous donner une leçon d'esprit démocratique, quand on sait qu'au Québec, depuis 15 ans, il y a eu trois référendums, il y a eu différentes avenues de consultations sur le dossier constitutionnel, on a eu des exercices éminemment démocratiques que sont les référendums.

Pourquoi ne partage-t-il pas le point de vue de son collègue du NPD qui dit que la balle est clairement dans la cour des fédéralistes et que ceux-ci devraient d'abord s'entendre entre eux sur ce qu'ils sont capables d'offrir aux Québécois? L'étape préalable à toute consultation des Québécois est de définir entre eux ce qu'ils sont capables d'offrir. Pourquoi ne partage-t-il pas l'avis de son collègue du NPD à ce sujet?

[Traduction]

**M. Peter Goldring:** Monsieur le Président, je crois fermement dans la position de consultation adoptée par le Parti réformiste. On fait intervenir la population. En consultant la masse, on entendra plus de vérités et de propos intelligents que jamais auparavant. Je tiens également à répéter que le référendum tenu il y a deux ans était le résultat de 35 années de mauvaise gestion de la part des partis politiques qui se sont succédé à Ottawa et qui nous ont menés au bord du précipice, au bord de l'éclatement du pays. C'est à cause de la gestion des partis fédéraux.

Je crois fermement dans l'appui offert par le Parti réformiste à ce processus, qui exige la consultation de tous les Canadiens. Cela se transformera en une véritable initiative qui donnera de l'élan à l'unité canadienne.

**M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.):** Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je prends part au débat d'aujourd'hui sur la résolution. Nous traitons de ce qui est ou devrait être une priorité pour les Communes, l'unité nationale.

J'ai écouté les propos des députés bloquistes séparatistes, libéraux et conservateurs. Une chose m'apparaît clairement: il y a une énorme différence entre l'approche et la définition de la notion d'unité qui sont propres au Parti réformiste et celles des conservateurs, des libéraux et des bloquistes. Pour les députés de ces trois autres partis, conservateurs, libéraux et séparatistes, l'unité, c'est une affaire de politique et de pouvoir politique.

• (1230)

Ce qui nous distingue, c'est que, pour nous, unité veut dire rassembler notre pays, avoir un pays uni dont les habitants ont leur mot à dire sur l'avenir national. La politique n'a rien à y voir. Cela n'a rien à voir avec la politique conservatrice de Brian Mulroney, qui a fait appel aux séparatistes uniquement pour prendre le pouvoir. Cela n'a rien à voir non plus avec la politique des bloquistes, qui, avec leurs boniments de charlatans, ont réussi à convaincre tant de Québécois qu'ils parviendraient à une sorte de nirvana si seulement ils créaient leur propre pays. Rien à voir non plus avec la

politique du Parti libéral, qui cherche à renouer avec ses racines au Québec.

Pour nous, il s'agit d'unité, il s'agit d'unir le pays, de faire l'unité des simples citoyens autour de la conviction qu'on peut mieux réussir à renforcer le Canada en unissant tous ses habitants sous un seul drapeau, dans une seule nation, comme un seul peuple. Voilà la différence.

Il y a de quoi rire, quand on considère les propositions du Parti conservateur et celles du Bloc québécois et du Parti libéral. Leurs arguments sont incroyables, car nous savons quels objectifs se cachent derrière.

L'unité devrait être la grande priorité du Parlement. Le Parti réformiste appuie les initiatives qui ont découlé de la déclaration de Calgary. Plus particulièrement, nous appuyons les principes et la conviction qui animent le processus de Calgary: les personnes les plus importantes, le facteur le plus important dans tout ce débat sur l'unité, ce sont les simples citoyens qui aiment leur pays. C'est l'une des choses qu'on écarte du débat depuis plus de 30 ans. Les libéraux comme les conservateurs ont laissé cela de côté. Ils préféreraient tracer leur plan directeur dans les arrière-boutiques avec leurs stratégies politiques. Voilà ce qui ne va pas et c'est ce qui explique l'échec des accords du lac Meech et de Charlottetown. Les vieux partis ne consultent jamais la population.

C'est ce qui fait la différence entre l'objet de la déclaration de Calgary et les tentatives des conservateurs de Mulroney, puis des libéraux qui ont uni leurs voix pour faire valoir les avantages de l'accord de Charlottetown pour le Canada. Voilà l'explication de leur échec. Le NPD avait aussi donné son appui. Ils ont échoué parce qu'ils n'ont pas d'abord consulté la population pour savoir ce qu'elle pensait.

Les conservateurs, les libéraux et les bloquistes jugent insensée l'idée des réformistes, selon laquelle les Canadiens doivent participer au débat. Je frémis en pensant à ce qui se passerait si nous laissions les vieux partis établir un plan général selon leurs lignes de parti. Les Canadiens n'auraient toujours pas un mot à dire.

Nous voulons élaborer un plan qui soit crédible et cela ne peut se faire qu'en consultant la population. Dans le passé, les partis politiques qui étaient représentés à la Chambre n'avaient aucune crédibilité en ce qui concerne l'élaboration d'un plan sur l'unité. Nous le constatons depuis 30 ans. Ils ont échoué. Ils préfèrent alimenter la querelle entre libéraux et séparatistes et entre conservateurs et séparatistes afin de s'assurer le pouvoir dans la province de Québec sans le moindre souci pour l'unité canadienne, ne songeant qu'au pouvoir politique qu'ils pourraient tirer des politiques d'apaisement.

L'aspect important de la déclaration de Calgary que nous voulons faire ressortir dans ce débat, c'est que l'idée n'est pas venue d'Ottawa. Ce sont les premiers ministres des provinces et les chefs des territoires qui l'ont soulevée. C'est un plan qui invite la participation de tous les Canadiens et qui les amène à faire un consensus sur la manière de réaliser l'unité canadienne. Il est grand temps que les

### *Les crédits*

Canadiens montrent aux politiciens comment le Canada devrait fonctionner, et non que les politiciens disent au Canadiens comment l'unité devrait fonctionner.

J'invite tous les Canadiens à prendre part au débat comme nous allons le faire aujourd'hui, à exprimer leurs opinions et à participer aux réunions sur l'unité qui auront lieu partout au Canada. C'est une chose que les conservateurs ne permettaient pas à l'époque de Brian Mulroney, qu'ils n'ont pas permis au moment de l'accord de Charlottetown et que les séparatistes n'envisageraient même jamais.

• (1235)

Ils préféreraient que leurs beaux parleurs de chefs perpétuent le rêve d'un pays magnifique qui peut exister et survivre sans le reste du Canada, quand ils savent que ce n'est pas vrai.

La déclaration de Calgary n'est pas une affaire réglée. Ce n'est que le début d'un processus qui peut mener à la solution de la crise de l'unité canadienne. Par conséquent, il y a des intérêts importants à considérer.

Tout d'abord, il faut tenir compte de la politique fondamentale, de la croyance fondamentale que tous les Canadiens sont égaux. Personne ne devrait bénéficier d'un statut spécial au Canada. Pourquoi? Parce que cela ne fait que créer des problèmes. Cela crée des problèmes depuis 30 ans, comme nous pouvons le constater aujourd'hui à la Chambre en écoutant les libéraux du Québec et les séparatistes plaisanter à qui mieux mieux.

On le voit lorsque les conservateurs s'en mêlent. Ils ne reconnaissent pas l'égalité des Canadiens. Même si chacune des provinces a ses caractéristiques bien particulières, toutes les provinces devraient être égales au Canada.

Une province ne peut pas être supérieure aux autres. Peu importe la province dont on parle, qu'il s'agisse de ma province natale, la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan ou du Québec, il ne doit pas y avoir de statut spécial. Cela ne se peut pas.

L'égalité est la pierre angulaire de l'unité canadienne. Personne ne veut vivre dans une province de seconde catégorie. Aucun Canadien ne devrait bénéficier de droits que n'ont pas les autres Canadiens et l'absence d'égalité ne fait qu'accroître le ressentiment régional et la division nationale.

Sans égalité, les Canadiens ne peuvent pas avoir un sentiment collectif d'unité nationale. Alors que les conservateurs, les libéraux et les séparatistes préfèrent parler de ce qui vaut mieux au plan régional, le Parti réformiste veut parler d'égalité et demande que toutes les régions du pays, toutes les provinces et tous les Canadiens soient tous égaux sous le magnifique drapeau canadien qui décore cette Chambre.

L'égalité signifie aussi la fin du fédéralisme dominateur. Nous, du Parti réformiste, parlons de l'attribution de compétences, parlons de nous débarrasser de ce gouvernement central fort qui dicte

aux provinces ce qu'elles doivent faire dans des domaines dont il ne devrait même pas se mêler.

Oui, nous proposons de transférer au gouvernement du Québec des pouvoirs qui devraient lui revenir. Nous proposons en même temps de transférer ces mêmes pouvoirs aux autres provinces.

Je ne peux pas croire que les séparatistes qui siègent ici ne pourraient pas être d'accord avec nous lorsque nous proposons de transférer à leur province des pouvoirs dans des domaines dont le gouvernement fédéral ne devrait pas se mêler. Et pourtant, ils ne le sont pas parce que cela n'est pas conforme au grand mensonge qu'ils racontent au peuple québécois.

Je demanderais à tous les parlementaires de cette Chambre de mettre de côté la politique qu'ils font depuis 30 ans et de commencer à songer à ce qui est mieux pour notre pays.

Les libéraux d'en face rient quand nous parlons d'unité. Cela n'entre pas dans leur idéologie. Ils s'intéressent davantage à la politique, comme je l'ai dit plus tôt. Je demande aux députés d'appuyer cette résolution et de faire en sorte que nous fassions un autre pas vers l'unité de notre pays.

**M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.):** Monsieur le Président, je pense qu'il est très paradoxal d'entendre le député parler aussi souvent d'unité. À l'écouter, il ne faut pas faire confiance aux conservateurs, aux bloquistes, aux néo-démocrates ni aux libéraux, parce qu'ils reculent. Il ne faut faire confiance à personne sauf aux réformistes qui, comme par magie, ont trouvé la formule idéale en matière d'unité.

Le député dit que nous ne nous soucions guère de l'unité canadienne. Je trouve ses paroles très offensantes.

• (1240)

Je trouve extrêmement blessant que les réformistes nous disent que personne d'entre nous ne se soucie de l'unité canadienne, comme s'ils avaient le message idéal, comme s'ils détenaient la vérité, comme s'ils avaient les réponses à toutes les questions et que tous les autres avaient tort. Le député accuse les libéraux de ne pas avoir mené de consultations sur l'accord de Charlottetown. Je pense qu'il ne connaît pas très bien son dossier. Nous n'étions pas au pouvoir, de sorte qu'il nous était impossible de mener des consultations. Le député devrait revoir son dossier.

Je pense sincèrement qu'en présentant cette motion qui comporte bien des aspects intéressants, le Parti réformiste devrait essayer de nous rallier tous s'il a vraiment à coeur l'unité, au lieu de simplement prétendre détenir le message idéal et de maudire tous les autres. À mon avis, c'est un message très triste que le Parti réformiste nous livre.

**M. Dick Harris:** Monsieur le Président, si le député avait écouté attentivement, il saurait que j'ai parlé de l'échec lamentable des

libéraux, des conservateurs et des néo-démocrates qui se sont joints à eux, de leur échec lamentable à unifier notre pays depuis 30 ans ainsi que de la confiance des Canadiens que, de ce fait, ils ont perdue et qu'ils doivent essayer de reconquérir.

La première chose à faire, c'est d'inviter les Canadiens à participer au processus, ce qu'ils n'ont jamais fait dans le passé.

Je voudrais souligner qu'à l'époque de l'accord de Charlottetown qui s'est soldé par un échec, les libéraux se sont joints aux conservateurs et aux néo-démocrates pour essayer de vendre cet accord aux Canadiens, ces derniers n'ayant toutefois pas participé au processus qui a mené à l'accord. Il est vrai que nous avons assisté à un spectacle minable d'un océan à l'autre, spectacle auquel ont participé des témoins triés sur le volet pour y exprimer leur opinion; les Canadiens ordinaires ont toutefois été tenus à l'écart, et c'est pour cette raison qu'ils ont rejeté l'accord de Charlottetown.

[Français]

**M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ):** Monsieur le Président, je trouve que le débat entamé entre le député réformiste de Surrey, je crois, et le député de «La Salle Blues Band», de l'autre côté de la Chambre, illustre bien le problème auquel on fait face au Canada parce que, d'une part, l'honorable député du Parti réformiste, qui ne parle pas français, n'a peut-être même pas pris la peine de venir au Québec pour se renseigner sur les vraies revendications du Québec qui durent depuis 30 ans, alors qu'il essaie de nous prêcher les vertus d'une unité basée sur une sorte de suprématie anglo-canadienne où on veut noyer un peu les revendications du Québec.

En face, on voit l'honorable député de Lac-Saint-Louis qui, lui, présente l'autre version de l'unité canadienne, celle qui semble bien comprendre les revendications du Québec, parce qu'on sait très bien qu'autrefois il a été ministre à l'Assemblée nationale du Québec, et cela nous donne exactement le même résultat. D'ailleurs, même s'ils étaient députés du Parti conservateur ou du NPD, ce serait la même chose, soit que, dans le fond, ils se disputent mais ils sont tous d'accord sur une chose: avancer des propositions comme celle de Calgary dans laquelle il n'y a que des mots sans contenu et sans poids politique, méprisant les revendications justifiées et justifiables du Québec depuis 30 ans.

[Traduction]

**M. Dick Harris:** Monsieur le Président, je ne m'excuse pas de dire que je suis incapable de parler français. Je suis un Canadien et j'adore mon pays. Si quelqu'un doit s'excuser, ce doit être ce député séparatiste qui siège à la Chambre et refuse de reconnaître le drapeau canadien, de chanter l'hymne canadien à la Chambre et qui prône jour après jour le démantèlement de notre pays. Si quelqu'un doit présenter des excuses, ce doit être ce député séparatiste.

[Français]

**L'hon. Ronald J. Duhamel (secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)(Diversification de l'économie de l'Ouest canadien), Lib.):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat aujourd'hui, mais avant de débiter, je désire vous informer de ceci.

*Les crédits*

[Traduction]

Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue de Waterloo—Wellington.

Il est très tentant de soulever un certain nombre de questions que le dernier député réformiste à intervenir a abordées.

• (1245)

Je suis extrêmement surpris et déçu par les observations formulées. On a déclaré que le Québec ne pourrait s'en sortir seul. Quelle merveilleuse façon de commencer un dialogue. On a parlé également d'un «spectacle minable» pour ridiculiser les efforts des Canadiens et de leurs représentants élus pour essayer de comprendre et de trouver des solutions. Il y a d'autres remarques trop nombreuses pour les mentionner.

Je suis tenté de parler de questions comme l'affirmation qu'on a faite au cours de la dernière campagne selon laquelle aucun Québécois ne devrait jamais plus être premier ministre. Je suis tenté—et je compte sur une aide divine—de parler d'hypocrisie au sujet de ce qu'on a dit d'une part de la maison du chef de l'opposition et de ce qu'on a fait d'autre part, mais je résisterai à la tentation.

[Français]

Je veux parler de ce qui est proposé aujourd'hui par un député du Parti réformiste que je trouve raisonnable, je dirais même tout à fait raisonnable. C'est peut-être parce qu'il vient d'arriver et que tous les autres autour de lui n'ont pas été capables de socialiser jusqu'à présent. Il arrive avec une proposition tout à fait raisonnable, à mon avis, qui vise à promouvoir la consultation des Canadiens un peu partout. J'applaudis cette approche. Sa motion vise à impliquer les Canadiens. Il veut supposément aller lui-même au-delà de la partisanerie, et j'endosse cela.

Mais je crois qu'il devrait parler à ses collègues, car un de ses collègues vient de mentionner que rien n'a été accompli pendant les 30 dernières années. Un de ses collègues prétend que chaque formation politique n'a rien à contribuer, sauf la sienne. Un de ses collègues a fait des commentaires qui ne sont pas dignes d'être mentionnés à la Chambre des communes.

Néanmoins, la proposition dont nous discutons aujourd'hui et dont nous allons débattre mérite d'être appuyée. Elle mérite d'être appuyée, puisqu'on parle de consultations avec les Canadiens de partout à travers le pays. Ce qui m'intéresserait beaucoup, c'est de connaître la position de cette formation politique, ainsi que la position de chaque formation politique concernant la déclaration de Calgary. Est-ce qu'il est trop tôt pour se prononcer? Il n'est pas trop tôt pour aller dire aux autres ce qu'ils devraient faire. C'est ce dont j'aimerais quand même discuter aujourd'hui.

Donc, nos formations politiques sont quand même différentes, même si on s'entend plus ou moins sur la proposition dont nous sommes en train de discuter aujourd'hui. Il y a de nombreuses différences sur l'immigration, le rôle des autochtones au Canada, le bilinguisme, et j'en passe. Je pourrais en discuter beaucoup plus longuement, mais il ne faudrait pas se tromper, il y a des différences

*Les crédits*

profondes, extrêmement différentes qui vont dans des directions qui ne se rejoindront jamais.

Lors de la rencontre des premiers ministres provinciaux du Canada, on demandait des consultations publiques. Cette déclaration est un bon point de départ pour essayer de comprendre davantage notre pays et ce que chaque région veut et, bien sûr, ce que veulent les Québécois et les Québécoises. La déclaration de Calgary est appuyée par un bon nombre de gens partout au pays. Il est vrai que certains s'y opposent tout à fait et cela se comprend. Mais un bon nombre de personnes responsables endossent cette déclaration.

Il est important que la population du Canada discute de cette proposition et qu'elle comprenne davantage chaque province et territoire et, bien sûr, le Québec, qui est souvent mal compris. Les consultations sont nécessaires, parce qu'elles vont peut-être aller au-delà des consultations, en ce sens d'en apprendre davantage sur ce que nous sommes comme collectivités. Je parle de toutes les collectivités qu'on peut trouver à l'intérieur du pays. Elles peuvent susciter, je crois, la fierté.

• (1250)

On pourrait arriver à la réalisation qu'il faut travailler davantage ensemble, afin d'être plus forts et d'être capables de répondre dans un sens beaucoup plus sensible aux différents besoins que nous avons comme citoyens que nous sommes, d'une province ou d'une autre, qu'on appartient à un groupe linguistique, à un groupe religieux, à une culture ou à une autre.

Je veux maintenant parler de certains principes. Je vais commencer avec l'égalité. Je veux partager avec vous ce qu'un citoyen canadien a partagé avec moi. Je le cite: «Il s'agit là d'un principe avec lequel nous ne saurions être en désaccord, un principe d'ailleurs reconnu à l'article 15 de la Loi constitutionnelle de 1982. Il y est fait clairement mention que tous les Canadiens sont égaux, sans considération de sexe, de race, de religion, de condition sociale ou de fortune. Énoncer un tel principe suffit à lui seul à en démontrer l'évidence.»

Il y a certaines formations politiques, comme je l'ai dit tout à l'heure, et je vais essayer de me restreindre, qui vont utiliser quelque chose comme ceci, l'égalité, pour prétendre que c'est autre que. Mais non, c'est dans la loi canadienne, c'est là depuis longtemps. Maintenant, est-ce que c'est toujours mis en application de façon juste? Bien sûr j'ai l'impression qu'on pourrait trouver des exemples où ça n'a pas été le cas, mais en général, regardons.

[Traduction]

Penchons-nous sur l'égalité des provinces. Il n'y a qu'un seul statut juridique pour les provinces. Il n'y en a pas six. Une province est une province. Aucune n'est supérieure aux autres. Nous le savons. Même si elles sont égales, elles sont quand même différentes avec leurs propres caractéristiques socio-économiques, culturelles et historiques. Même si elles sont égales, elles se différencient les unes des autres.

C'est ce que certaines personnes comprennent mal. Elles le comprennent très mal et exploitent de cette situation pour marquer

des points sur le plan politique. Ce faisant, elles déchirent le pays. Elles sont coupables de diviser notre pays.

Le Canada, qui, selon certains, stagne depuis 30, 40 ou 50 ans, fait l'envie du monde entier. Pratiquement tout le monde considère que c'est le meilleur pays où vivre. Des millions de gens se sont empressés de venir s'y établir.

[Français]

Parlons d'autres principes. Parlons de la diversité, parlons de la tolérance, de la compassion, de l'égalité des chances. Parlons de la façon dont on pourrait répondre aux besoins des autochtones, peut-être les impliquer davantage. N'oublions pas de parler aussi du multiculturalisme, de ce que c'est. Est-ce que c'est une réalité? Bien sûr.

Comme le mentionne la déclaration: «le respect pour la diversité et l'égalité constitue un fondement de l'unité, mais l'égalité n'est pas un synonyme d'uniformité.»

**Des voix:** Oh! Oh!

**L'hon. Ronald J. Duhamel:** C'est ce qui n'est pas compris par un nombre de formations politiques, incluant des députés que j'entends crier.

Comme le mentionne la déclaration, je vais répéter: «Le respect pour la diversité et l'égalité constitue un fondement de l'unité, mais l'égalité n'est pas un synonyme d'uniformité. Pour concilier le principe d'égalité avec cette grande valeur qu'est la diversité, le Canada peut compter sur un système politique qui, par sa souplesse et sa flexibilité, favorise l'enrichissement de notre patrimoine collectif. Aucun autre exemple n'illustre mieux cette réalité que la question relative à la reconnaissance du Québec dans son caractère unique».

Mais quel est ce caractère unique?

**Une voix:** Ce ne sont que des mots.

**L'hon. Ronald J. Duhamel:** J'ai entendu quelqu'un dire que ce ne sont que des mots. C'est dommage qu'il ne puisse pas le lire et le comprendre. C'est ça le problème, il n'a pas pris le temps de le lire ou de le comprendre.

**M. Jean-Paul Marchand:** Expliquez-nous ça.

**Une voix:** Mike Harris?

**L'hon. Ronald J. Duhamel:** Oui, oui, une seule personne. On va prendre une seule personne, d'une seule province et on va prétendre qu'il connaît la vérité.

**M. Michel Bellehumeur:** Le premier ministre de l'Ontario.

**L'hon. Ronald J. Duhamel:** Oh, quel effort vous faites de comprendre.

**M. Yves Rocheleau:** Des détails.

**L'hon. Ronald J. Duhamel:** Quel bel effort de démontrer à quel point vous êtes ouvert d'esprit, cher collègue.

*Les crédits*

**M. Michel Bellehumeur:** Le premier ministre de Toronto l'a compris, lui.

**L'hon. Ronald J. Duhamel:** Mais continuons. «Dans ce régime fédéral—et je termine avec ce dernier point—où le respect pour la diversité et l'égalité est un fondement de l'unité, le caractère unique de la société québécoise constitué notamment de sa majorité francophone, de sa culture et de sa tradition de droit civil est fondamental pour le bien-être du Canada.»

Je pourrais continuer, malheureusement on me coupe la parole. Ah, que c'est antidémocratique, vous ne croyez pas?

• (1255)

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Avant de passer à la période de questions et commentaires, je dois dire que j'ai examiné l'amendement proposé par l'honorable député d'Edmonton-Est et que je déclare cet amendement recevable.

Le débat porte donc maintenant sur l'amendement. La parole est à l'honorable député de Chicoutimi pour un commentaire ou une question.

**M. André Harvey (Chicoutimi, PC):** Monsieur le Président, je serai bref. À mon avis, ce débat illustre très bien que le dossier constitutionnel, en tant que politiciens, est un peu notre vocation à tous. Nous n'avons pas toujours eu un apport très positif. Au contraire, les échecs du passé ont rarement été attribuables aux concitoyens que nous représentons, mais très souvent à des politiciens qui ont fait preuve d'une irresponsabilité dont nous supportons encore aujourd'hui le lot.

Je suis très surpris. J'espère que le Parti libéral du Canada est en caucus, parce que sa position est assez difficile à concevoir: accepter et appuyer une résolution de la part d'un parti dont le passé n'est pas des plus glorieux, accepter une proposition qui demande d'aller informer les Québécois, consulter les Québécois sur une oeuvre complètement inachevée. C'est tout à fait normal, nous sommes dans une période où un processus a été mis en branle et il est tout à fait normal qu'on soit prudents avant d'engager tout le monde, avant d'aller consulter une population, celle du Québec, qui a été très déçue dans le passé par le fédéralisme canadien.

On sait bien qu'il ne faut pas revenir trop souvent sur le passé. Il faut toujours essayer de donner une chance aux gens de modifier leur point de vue. Mais quand on lit les textes de M. Manning, qui a déjà dit, en passant, lors de l'échec de l'Accord du lac Meech: «J'aimerais voir un des premiers ministres de l'Ouest livrer le coup de grâce à l'accord», il est difficile de concevoir qu'il puisse changer aussi rapidement son fusil d'épaule.

Quand on regarde plus récemment toute la publicité qui a été faite contre les politiciens du Québec, c'est beaucoup demander d'appuyer une résolution comme celle d'aujourd'hui qui vise à consulter les Québécois.

Le Parti libéral appuie une motion qui est de la provocation pure et simple envers tous les citoyens du Québec et envers tous les Canadiens français.

Je demande à mon collègue du Parti libéral s'il appuierait le retrait de la motion du Parti réformiste par respect pour tous les Québécois et tous les Canadiens français dans l'espoir d'en arriver un jour avec un projet qui serait substantiel, qui respecterait les demandes historiques du Québec et qui serait en mesure de recevoir l'appui de tout le monde.

Je demande très cordialement à mon collègue ce qu'il en pense, parce que la démarche qu'on poursuit aujourd'hui est une démarche d'affrontement qui, loin d'améliorer le débat, contribue à le détériorer d'une façon qui n'est pas positive. Encore une fois, c'est faire preuve d'irresponsabilité en tant que politiciens que de vouloir accélérer une démarche sans dossier entre les mains.

**L'hon. Ronald J. Duhamel:** Monsieur le Président, tout d'abord, je crois que c'est connu, même par mes collègues du Québec, j'ai un énorme respect pour le Québec; j'en ai toujours eu. Je parle français et je véhicule ma culture avec beaucoup de fierté. Je l'ai toujours fait. Ce n'est pas une nouvelle conversion depuis que je suis devenu politicien, et je continuerai à le faire. Ce n'est donc pas une question de respect; ce respect existe chez moi et chez mes collègues.

Que se passe-t-il aujourd'hui? Oui, il est vrai que le parti qui a proposé cette motion n'a pas un passé glorieux sur cette question. Mais il est vrai qu'il y en a de cette formation qui font un effort. Un effort à quel sujet? Au sujet de la consultation, faire comprendre aux Canadiens de quoi il s'agit. Donc, évidemment que j'appuierai un tel processus, pourquoi pas? Pourquoi ne pas donner la chance à ce nouvel arrivé qui pourrait peut-être éclairer certains de ses collègues qui sont moins éclairés, si vous avez écouté les discours aujourd'hui. Nous parlons de consultations.

• (1300)

J'ai demandé aussi à cette formation politique quelle était sa position vis-à-vis de la déclaration de Calgary. La nôtre est très claire: nous appuyons la consultation et nous appuyons le caractère unique du Québec. D'ailleurs, c'est cette formation politique qui a apporté une proposition sur laquelle on a voté et qui appuyait le caractère distinct du Québec. Est-ce que les gens ont oublié cela? C'est cette formation politique-ci qui l'a fait.

[Traduction]

**M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole à la Chambre pour donner mon point de vue sur la très importante motion présentée par mon collègue d'Edmonton—Strathcona.

Il n'y a pas de sujet plus important que celui de l'unité du Canada. C'est un point de vue que nous avons confirmé dans le discours du Trône, plus tôt cet automne, en indiquant que c'était notre première priorité.

Comme nous le savons tous, les premiers ministres de neuf provinces, ainsi que les leaders des deux territoires, se sont rencontrés le 14 septembre pour discuter d'un cadre de consultation de la population en vue de renforcer la fédération canadienne. Le résultat, c'est la déclaration de Calgary.

Les principes et les consultations de Calgary sont un geste de bonne volonté à l'égard de tous les Canadiens, ce qui comprend aussi bien les Québécois que les autochtones ou les minorités linguistiques. Même si la déclaration n'est pas un document légal,

### *Les crédits*

ni une proposition de modification constitutionnelle, nous pensons que c'est un pas important dans la bonne direction. C'est une invitation de 11 chefs de gouvernement à tous les Canadiens de toutes les régions à réfléchir aux valeurs que nous partageons et à se lancer dans de nouvelles discussions.

Nous espérons aussi que les principes de Calgary nous conduiront à un consensus sur les valeurs fondamentales de notre pays, parmi lesquelles figure le respect du caractère unique du Québec.

Du côté du gouvernement, nous endossons les principes arrêtés par les premiers ministres, les leaders territoriaux et tous les Canadiens en vue de promouvoir l'unité nationale. De plus, nous appuyons le processus de consultation lancé par ces premiers ministres.

Les principes de Calgary sont l'oeuvre des premiers ministres des provinces et des leaders des territoires. Le gouvernement fédéral n'a pas participé à la réunion de Calgary et collabore fort peu aux consultations que mènent actuellement les provinces et les territoires. Cela étant dit, j'ai l'intention de faire tout en mon pouvoir pour promouvoir la tenue d'un débat public positif sur la question très importante des principes de la déclaration de Calgary, tant dans ma province que dans l'ensemble du pays.

Nous savons que l'initiative de Calgary a été prise notamment parce que les neuf premiers ministres et les deux chefs des territoires voulaient consulter leur population afin de créer un meilleur climat de travail. Bien qu'elles en soient à des stades différents, les consultations sur les principes de la déclaration de Calgary vont bon train dans les neuf provinces et les deux territoires. Cela prouve l'engagement de ces premiers ministres et leaders territoriaux envers les principes de la déclaration de Calgary. D'ailleurs, d'après les opinions exprimées jusqu'ici, ces principes sont fort bien accueillis.

Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, exhortons les Canadiens à participer à ce processus de consultation fort important. Nous les invitons à donner leur avis et à proposer des améliorations à apporter aux principes qui ont été énoncés.

Pourquoi le gouvernement séparatiste du Québec refuse-t-il de consulter les Québécois sur ces principes? Est-ce parce que les principes sont logiques et définissent les valeurs et les idéaux des Canadiens? Est-ce parce qu'il sait que la majorité des Québécois appuieraient en fait ces principes?

Permettez-moi d'examiner de plus près chacun des sept principes énoncés par les premiers ministres et les leaders territoriaux dans la déclaration de Calgary.

Premièrement, l'égalité des citoyens. Tous les Canadiens sont égaux et leurs droits sont protégés par la loi. Ce principe est consacré à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Cela signifie que tous les Canadiens, peu importe leur sexe, leur race, leur religion, leur condition sociale ou leur situation financière, sont égaux devant la loi. Mais l'égalité ne veut pas dire l'uniformité.

Dans une démocratie comme la nôtre, l'égalité et la liberté vont de pair. Rien ne nous oblige à avoir les mêmes croyances et préfé-

rences que les autres. Nous avons tous le droit d'être différents. Autrement dit, tous les enfants de la famille sont égaux, mais cela ne signifie pas qu'ils sont tous pareils. Voilà pourquoi la Constitution elle-même, plus précisément l'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982, engage tous les ordres de gouvernement à promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens dans la recherche de leur bien-être. Voilà pourquoi diverses dispositions de la Constitution reconnaissent les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones ainsi que les droits dont jouissent nos minorités linguistiques.

Deuxièmement, l'égalité des provinces. Nous croyons que le principe d'égalité qui s'applique aux personnes s'applique également aux provinces. Nous estimons que les provinces ont un rang égal. Aucune d'elles n'est supérieure aux autres et toutes entretiennent le même lien juridique fondamental avec leur population respective. Cela étant dit, je me dois de préciser que leur égalité de rang ne signifie pas qu'elles ne peuvent pas être différentes entre elles.

- (1305)

Comme dans le cas des simples Canadiens, pour les provinces, égalité n'est pas synonyme d'uniformité. Toutes les provinces doivent être traitées également, mais chacune d'elles a des besoins particuliers qui varient selon les circonstances. C'est pourquoi notre système fédéral accepte les différences et évite de mettre les provinces dans une structure rigide qui les empêcherait de répondre à leurs besoins particuliers.

Troisièmement, la diversité, la tolérance, la compassion et l'égalité des chances. L'histoire du Canada est marquée au coin d'une véritable ouverture aux différences et d'un généreux esprit de tolérance. Tout pays a certes ses points faibles, mais les circonstances ont fait que le Canada est un pays qui respecte énormément tous ses citoyens, d'où qu'ils viennent. Notre esprit enclin à la concertation et à la compassion a incité nos gouvernements fédéral et provinciaux à créer des programmes sociaux que le monde entier nous envie et qui témoignent de notre désir de travailler ensemble pour que tous et chacun aient des chances égales et de la compassion que nous éprouvons envers les plus démunis de notre société. Cela est très important.

Quatrièmement, notre identité nationale est enrichie par les apports des peuples autochtones, la vitalité des langues anglaise et française et le caractère multiculturel du Canada. À l'instar de la déclaration de Calgary et des récentes déclarations faites par les premiers ministres et les chefs, le discours du Trône reconnaît la précieuse contribution des peuples autochtones à la création du Canada et à la richesse de notre identité. Nous travaillons en collaboration avec les peuples autochtones à la résolution des problèmes auxquels ils sont confrontés.

Les deux langues officielles du Canada constituent une autre richesse de notre pays. La dualité linguistique et la viabilité de deux communautés linguistiques officielles partout au pays font partie intégrante de notre identité nationale. Un des atouts du Canada, c'est que ses deux langues officielles sont parmi celles qui sont le plus en usage dans le monde. Elles contribuent considérablement au

*Les crédits*

succès du Canada sur les plan économique, social, culturel et international.

Le caractère multiculturel du Canada est une source de fierté et d'enrichissement pour nous tous, ainsi qu'un idéal universel.

Cinquièmement, le caractère unique de la société québécoise. Notre reconnaissance des différences linguistiques et culturelles du Québec répond aux besoins et au caractère uniques de ce dernier, tout en étant conforme au principe de l'égalité des provinces et de tous les Canadiens individuellement. C'est pourquoi le Parlement a adopté une résolution reconnaissant ces différences.

Cette reconnaissance du Québec constitue un message positif aux Québécois qui souhaitent faire partie de la grande famille canadienne. Elle montre aux Québécois que le reste du Canada les accepte et respecte leur droit à la différence. Elle est aussi liée à d'autres valeurs fondamentales canadiennes que souligne la déclaration de Calgary, soit que les Canadiens partagent avec leur concitoyens du Québec les valeurs que constituent le respect, le partenariat, l'équité, la justice et l'accessibilité.

Sixièmement, si toute modification constitutionnelle confère des pouvoirs à une province, ces pouvoirs doivent être accordés à toutes les provinces. Si la déclaration de Calgary ne prévoit pas de modifications de la division des pouvoirs entre les ordres de gouvernement, il reste qu'elle prévoit que si pareille modification était envisagée, le principe de l'égalité des provinces devra s'appliquer.

Nous croyons que toutes les provinces doivent disposer des mêmes outils pour promouvoir leur propre développement. Tout outil offert à une province doit répondre aux besoins particuliers de celle-ci et être offert à toutes les autres.

Septièmement, une plus grande collaboration entre les deux ordres de gouvernement dans le respect des compétences de chacun. Voici ce que dit le septième principe. Nous sommes tous d'accord pour dire que l'immense majorité des Canadiens veulent que leurs gouvernements fédéral et provinciaux agissent dans l'intérêt commun, qu'ils établissent un vrai partenariat canadien fondé sur la solidarité et le respect de notre diversité ainsi que des champs de compétence fédéraux et provinciaux.

Le gouvernement fédéral a travaillé très fort pour s'assurer de l'efficacité et l'efficacé de la fédération en mettant l'accent sur la consultation et la collaboration. La liste de tous les secteurs où les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent est fort longue. Elle comprend la formation de la main-d'oeuvre et les pourparlers fédéraux-provinciaux, pour n'en nommer que deux.

[Français]

En conclusion, j'aimerais dire que le gouvernement fédéral reconnaît que le pays dans lequel nous vivons évolue constamment. C'est là une réalité de la communauté canadienne. C'est également un fait que nous devons changer, si nous voulons survivre en tant que société.

[Traduction]

Comme les députés peuvent le constater, le processus de consultation et les sept principes énoncés à Calgary sont d'une importance capitale pour l'unité du Canada.

• (1310)

J'espère que les députés des deux côtés de la Chambre communiqueront le message à tous les Canadiens. Je voudrais remercier personnellement l'opposition officielle d'avoir demandé la tenue d'un débat sur l'unité nationale. Il n'y a rien de plus important que de garder le Canada uni, et je pense que la motion présentée aujourd'hui nous aidera à atteindre cet objectif.

[Français]

Le Canada a une histoire remarquable, son avenir Le sera encore davantage.

**M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ):** Monsieur le Président, j'ai bien aimé le discours de mon collègue. C'est bien dit, c'est très poli, mais il ne veut rien dire en fait.

Je lui suggère, s'il en a le temps, de lire un livre écrit par un journaliste du *Globe and Mail*, Ray Conlogue, intitulé *The Impossible Nation*. Il apprendrait beaucoup sur la réalité du Canada, réalité qui est symbolisée justement par la déclaration de Calgary.

En 1980, il y a eu un référendum, le premier référendum au Québec, pour signifier au Canada que le Québec était frustré par sa situation au Canada. Cela a produit l'Accord du lac Meech, la formule du lac Meech suggérée par un gouvernement fédéraliste au Québec, celui de Robert Bourassa. C'était le minimum de ce que pouvait exiger le Québec du Canada à ce moment-là. Évidemment, cela a été refusé par le Canada, et par la suite, il y a eu un deuxième référendum où le Québec a voté encore plus fort pour signifier son malaise au sein du Canada. Cela a produit la déclaration de Calgary.

Mais il n'y a absolument rien dans cette déclaration. C'est une formule qui est en-dessous de la formule du lac Meech, dans laquelle le sens même du Québec comme caractéristique unique au Canada se confond avec tellement de choses qu'on ne reconnaît plus le Québec.

Je me demande si le député pourrait me dire de quelle façon la déclaration de Calgary pourrait régler le problème de l'unité et de l'égalité au Canada.

[Traduction]

**M. Lynn Myers:** Monsieur le Président, je trouve encourageante la déclaration de Calgary et les valeurs qu'elle défend, en particulier le processus de consultation qui fait partie intégrante de cet important communiqué, fait non seulement par les premiers ministres mais aussi par les dirigeants territoriaux.

Il est important de savoir que le Canada peut maintenant agir en fonction de ces lignes directrices et que tous les Canadiens puissent suivre de près un processus de consultation et se faire entendre et

*Les crédits*

que nous tentions d'unir le pays dans le respect de notre histoire et de nos objectifs à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

La déclaration de Calgary constitue un premier pas important et je me réjouis du leadership exercé non seulement ici aujourd'hui mais aussi par les premiers ministres et dirigeants territoriaux dans ce très important dossier national.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Je rappelle une fois encore que s'il y a plus d'un député qui désire répondre durant la période des questions et observations, il faudrait se limiter à une intervention d'une minute environ.

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.):** Monsieur le Président, je remercie le député libéral de son discours tout à fait non-partisan. Il a été très bien accueilli.

Je voudrais cependant lui poser une question. Depuis 15 ans, des gouvernements séparatistes provinciaux tentent de séparer le Québec du reste du Canada. Étant donné ce qu'il a vu se produire au Canada au cours des dix ou quinze dernières années, le député croit-il que le Bloc québécois, M. Bouchard et le Parti Québécois ont un quelconque intérêt à garder le Québec à l'intérieur du Canada?

**M. Lynn Myers:** Monsieur le Président, je n'oserais jamais parler à la place du Parti québécois ou du Bloc québécois, mais je dis personnellement que je voudrais que les Canadiens, hommes et femmes de bonne volonté d'un océan à l'autre, travaillent très fort pour assurer la viabilité et l'unité de ce grand pays qui est le nôtre. D'après moi, cette position devrait être celle de tous les Canadiens qui tiennent vraiment à l'unité de leur pays et qui veulent en faire un pays fort.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, je voudrais que ce soit la position défendue par les Canadiens. Selon moi, c'est déjà le cas. Je suis de plus en plus encouragé en voyant que nous sommes sur la bonne voie. Je suis sûr que c'est précisément l'orientation que nous allons prendre.

• (1315)

[Français]

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.):** Monsieur le Président, je voudrais prononcer mon discours en français pour envoyer un message très clair aux gens du Québec. Malheureusement, je ne parle seulement qu'un peu le français, alors je vais le prononcer en anglais.

[Traduction]

Je tiens à remercier mon collègue d'Edmonton—Strathcona d'avoir présenté cette motion à la Chambre aujourd'hui. C'est une question très importante.

En fait, en tant que membres du Parti réformiste, nous sommes en train d'essayer d'organiser les choses, de briser la glace sur la question de l'unité nationale. Cette question est dans l'air depuis plus de 200 ans, mais c'est surtout depuis les 15 dernières années

que nous avons vu notre pays divisé en deux solitudes ou en plusieurs solitudes.

Les liens qui devraient nous unir et faire de nous la plus grande nation du monde ne sont pas favorisés. En fait, les gouvernements fédéraux ont maintes fois raté des occasions et manqué de courage et de volonté pour régler vraiment cette question d'une manière satisfaisante, en consultant la population et en discutant avec les gens. Ainsi, notre pays n'est que l'ombre de ce qu'il pourrait être, et les liens qui devraient nous unir en tant que peuple se rompent de partout.

Nous avons vu un mouvement séparatiste en Colombie-Britannique. Nous avons un mouvement séparatiste au Québec. On entend gronder les Maritimes. Quelle honte pour un pays aussi riche que de laisser cela se produire.

Si nous continuons sur cette lancée, c'est certain que nous allons nous fractionner. Ne serait-ce pas une grande tragédie? Ne serait-ce pas tragique pour nous de nous fractionner en petites solitudes, de nous limiter à nos petits mondes, alors que nous pouvons aller beaucoup plus loin en tant que groupe que séparément?

Cela n'a jamais été aussi évident qu'au référendum de 1995. Ce n'est pas simplement apparu à la télévision un soir. Ça ne s'est pas fait en quelques mois non plus. C'était plutôt le point culminant d'une période d'au moins 15 ans de mécontentement profond de la part des gens du Québec, mais aussi des gens d'un bout à l'autre du pays.

Les Québécois expriment peut-être leur mécontentement de façon différente, mais les autres Canadiens expriment le leur tout aussi passionnément. Nous trouvons que le cadre constitutionnel dans lequel notre pays existe ne fonctionne pas. La preuve est là.

Au Québec, en Colombie-Britannique et dans le reste du pays, les gens réclament une vision nouvelle du Canada, un Canada nouveau dans lequel les provinces auraient les pouvoirs nécessaires pour faire ce qu'elles font le mieux et le fédéral ce qu'il fait le mieux, un Canada dans lequel les citoyens auraient une influence directe sur l'élaboration des politiques adoptées par la Chambre.

Ce qui se passe dans cette Chambre, ce n'est pas de la démocratie, comme nous le savons tous. Nos concitoyens se sentent étrangers aux orientations qui sont prises par la Chambre des communes. Cela explique en partie le mécontentement des Québécois. Il faut y remédier, mais ce n'est toujours pas fait.

Supposons que les choses continuent à évoluer de la même façon et que la séparation continue à perdre de son attrait, si au prochain référendum les gens votent non à 60 p. 100, est-ce que ce serait un succès?

Je prétends que ce ne serait pas un succès. Je prétends que, de la façon dont vont les choses, les 60 p. 100 des électeurs qui voteraient non, voteraient tout simplement pour le type qu'ils détestent le moins; ils ne voteraient pas pour une vision nouvelle du Canada pour la bonne raison que personne, mis à part le Parti réformiste, n'a



*Les crédits*

essayé ces dernières années de présenter un message nouveau, une vision nouvelle, une répartition nouvelle des pouvoirs.

Nous connaissons les échecs précédents des gouvernements libéraux et conservateurs. Je ne veux pas m'étendre là-dessus, je tiens seulement à les rappeler à titre historique. Nous devons trouver une approche nouvelle et nous voulons y travailler avec tous les députés de la Chambre, avec tous les partis présents à la Chambre.

En fait, mon collègue d'Edmonton—Srathcona a dit très clairement dans sa motion que nous voulons, nous exigeons, nous encourageons le gouvernement et plus particulièrement tous les Canadiens, à participer à cet important processus. Nous voulons que les Québécois participent à ce processus. Pendant trop longtemps, les gens du Québec et même ceux de tout le Canada ont été exclus du débat. Ce débat s'est déroulé dans l'atmosphère raréfiée des élites politiques et intellectuelles. Alors que le sort de notre pays est en jeu, le débat s'est déroulé dans des milieux bien moins importants, et de loin, que la population en général. Il faut que toute la population participe.

• (1320)

Ce processus ne sera valable que si le gouvernement prête l'oreille au discours de la population. Il sera inutile si, encore une fois, on ne tient pas compte des attentes et des désirs des gens. Il ne suffit pas de poser les gestes pour articuler adéquatement la vision qui rassemble notre nation.

J'ai posé une question très importante au député précédent. Je lui ai demandé si, selon lui, le Parti québécois, le Bloc québécois, M. Bouchard, M. Parizeau et leurs semblables souhaitent vraiment sauvegarder l'unité du pays. Si nous posons la question aux députés du Bloc québécois ici aujourd'hui, ils nous diront qu'ils ne sont pas intéressés à voir le Québec demeurer au sein du Canada. Nous leur avons demandé si tel était le cas lors de la dernière législature et ils ont répondu que c'était «vrai». Il est vrai qu'ils ne veulent pas que le Québec fasse partie du Canada.

Pourquoi négocions-nous avec des gens qui ne désirent pas que le Québec reste à l'intérieur du Canada? Nous tournons en rond parce que nous essayons constamment de débattre, de discuter et de proposer des solutions alors que nos interlocuteurs ne sont nullement intéressés à maintenir le Québec au sein du Canada. Nous ne pouvons pas gagner. Nous ne sortirons pas gagnants de ce débat.

Nous devons donc négocier avec les gens du Québec. Nous devons descendre dans les tranchées. Nous devons parler français avec les francophones, parler anglais avec les anglophones, travailler avec les allophones, travailler avec les anglophones, travailler avec les francophones, faire passer directement notre message aux Québécois.

Nous échouerons lamentablement si nous continuons de négocier avec les politiciens séparatistes que tout ce qui intéresse est de voir à

ce que le Québec ne fasse plus partie du Canada. La partie est perdue d'avance.

Je ne saurais adresser plus grande prière. En tant que Canadien, et non en tant que député, j'implore cette Chambre de ne pas arrêter d'adresser ce message aux Québécois. Il est extrêmement important, je dirais essentiel, de veiller à ce que notre pays reste uni.

Il est aussi extrêmement important que, ce faisant, nous dissipions les mythes qui se sont formés. Lors du dernier référendum, les Québécois ont pensé qu'ils pourraient se faire représenter à la Chambre en cas de séparation. Ils ont pensé qu'ils pourraient utiliser le dollar canadien, ce qu'ils pourraient faire. Ils ont aussi pensé que qu'ils auraient plus de contrôle sur leur économie. Ils ont utilisé l'Union européenne comme exemple.

Si le Québec s'engageait, en tant que pays indépendant, dans une relation comparable à celle définie dans le Traité de Maastricht, comparable à celle de l'Union Européenne, il aurait moins de contrôle qu'il n'en a aujourd'hui sur sa politique monétaire et budgétaire.

Les Québécois n'ont pas compris ça. Trop de mythes ont été répandus et personne ne faisait rien pour les dissiper. Le gouvernement disait: «Ne vous inquiétez pas, soyez tranquilles, tout va bien aller». Le Canada a été à deux doigts d'être brisé. Ça ne se reproduira plus jamais tant que le Parti réformiste sera là pour défendre le Canada.

Le message que nous adressons atteint directement des médias francophones à tendance séparatiste au Québec, pas tous mais la vaste majorité d'entre eux. C'est en partie la raison pour laquelle la majorité des Québécois sont davantage au courant du plan B que du plan A. On peut les manipuler de façon à leur faire croire que le reste du Canada ne veut pas d'eux.

Comme le député de Québec-Est l'a dit en français pendant la dernière législature, le problème est que les Canadiens anglais détestent les Canadiens français. C'est ce message qui est transmis au Québécois. C'est un mythe absolument ignoble et dangereux. Il en existe beaucoup d'autres et nous ne faisons rien pour les dissiper. Que dire de la population francophone du reste du Canada? Que dire de la population acadienne du Nouveau-Brunswick? Personne ne parle d'elles, encore bien moins les députés séparatistes.

• (1325)

Le député de Québec-Est a participé avec moi à une émission télévisée. Je lui ai posé la question suivante: «Si votre province se sépare, qu'advient-il de la population francophone du Nouveau-Brunswick, des Acadiens du Nouveau-Brunswick, et des francophones du nord de l'Ontario?» Il m'a répondu ceci: «Qui s'en préoccupe?» Qui s'en préoccupe? Nous nous en préoccuons.

La population francophone, la culture et la langue françaises font partie intégrante du Canada et lui sont essentielles. Nous en sommes

*Les crédits*

fiers, nous aimons cela et nous voulons que les francophones fassent à jamais partie du Canada à titre d'égaux. Mais les Québécois veulent aussi être des égaux.

Que veulent les Québécois? On conçoit aisément qu'ils ne veulent pas voir leur langue et leur culture diluées dans une mer anglophone. Voilà pourquoi le Parti réformiste estime que nous devrions conférer directement aux provinces les pouvoirs en matière de culture et de langue. Le Québec, comme toutes les autres provinces, serait alors maître de sa destinée sur les plans culturel et linguistique.

Les Québécois veulent de meilleurs emplois et un meilleur avenir pour leurs enfants. Ils veulent des programmes sociaux solides. C'est ce que souhaitent le Parti réformiste et, j'en suis certain, les députés d'en face. Nous avons des solutions efficaces. Nous les avons présentées à maintes occasions. Avant le dernier référendum, nous avons proposé au gouvernement un plan visant à conférer aux provinces et au gouvernement fédéral les pouvoirs dans les domaines où, respectivement, ils excellent. C'est essentiel à l'unité de notre pays.

Il est important de panser les plaies et d'énoncer la vision d'un avenir plus prospère pour tous les Canadiens. Il importe de souligner ce que les Québécois reçoivent réellement du gouvernement fédéral. Il est renversant d'écouter les mythes que bien des Québécois croient, mythes selon lesquels le Québec verse des fonds au gouvernement fédéral sans rien recevoir en retour. Quelque 27 p. 100 du budget de la province de Québec vient du gouvernement fédéral. Lorsque je dis cela, un grand nombre de Québécois semblent tomber en bas de leur chaise. Il faut prendre des mesures en ce sens.

Il est important de répartir les pouvoirs. Le Parti réformiste a aussi proposé l'idée d'un Sénat triple E. Pendant les discussions concernant l'accord de Charlottetown, on s'est entendu sur un Sénat 2,5 E, avec une représentation régionale et non provinciale. Ainsi, le Sénat équilibrerait au moins les pouvoirs de la population aux Communes par des intérêts régionaux et un pouvoir régional. De cette façon, toute la population du pays, y compris celle du Québec, pourrait avoir davantage de pouvoir.

Je ne saurais trop insister sur le fait que, aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'une vision pour notre pays. Notre pays n'est pas sans identité. Il possède une très forte identité, qui vient des expériences qu'il vit à l'étranger grâce aux missions de maintien de la paix, ainsi que des ententes et du travail qui ont été réalisés à la Chambre des communes, hier, dans la quête d'une interdiction des mines antipersonnel, qui sauvera la vie de milliers de personnes.

Les Canadiens sont respectés dans le monde entier en tant qu'artisans de la paix, organisateurs, personnes et peuple qui commande le respect à l'étranger. Les Canadiens sont respectés parce qu'ils font preuve de respect ailleurs. Le Canada peut servir d'exemple au monde en tant que pays qui a réussi à réunir des gens de toutes les régions, de religions et de langues différentes, dans un environnement relativement sûr. Aucun autre pays n'a pu le faire.

Nous devons immédiatement régler la question de l'unité nationale. C'est pourquoi le député d'Edmonton—Strathcona et les autres députés du Parti réformiste tentent d'insister sur cette question. Nous ne voulons plus nous retrouver au bord du gouffre, comme nous l'avons fait en 1995, pour presque perdre notre pays. Nous devons articuler un message qui suppose la dévolution de pouvoirs raisonnables aux provinces, sous l'égide de l'égalité. Nous devons permettre au gouvernement fédéral de faire ce qu'il fait le mieux et aux provinces de faire ce qu'elles font le mieux.

• (1330)

Nous devons expliquer le message directement à la population du Québec et non pas par l'intermédiaire de politiciens séparatistes qui n'ont qu'un seul but: la séparation du Québec.

Nous ne devons pas envoyer notre message par les médias séparatistes, mais directement à la population, communiquer de vive voix, face à face, coeurs et âmes. Nous devons dissiper les mythes. Nous devons inviter les Québécois à venir à nous dans un contexte d'égalité. Nous devons construire des ponts de tolérance et de compréhension pour parvenir à devenir frères et soeurs dans ce magnifique pays qu'est le Canada.

Nous devons respecter nos différences. Plus que cela, nous devons miser sur nos différences pour édifier une nation plus forte.

Pendant des décennies, nous avons invoqué nos différences pour nous diviser. Nous nous sommes isolés les uns des autres. Nous avons créé une nation de solitudes. Ces différences ne sont pas des abîmes qui nous séparent, elles sont des liens qui nous unissent.

Si nous pouvions nous voir comme les étrangers nous voient, nous serions remplis de fierté. Peut-être pourrions-nous acquérir une nouvelle perception du fait d'être Canadiens.

J'espère que tous les députés, et plus encore, tous les simples citoyens, comprendront la motion, en étudieront les principes et travailleront tous ensemble à édifier un Canada plus fort et uni.

**M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, le député a prononcé beaucoup de magnifiques mots sur les frères et les soeurs et sur le travail en commun.

Normalement, je devrais féliciter le Parti réformiste pour sa motion, cependant, je sens qu'il y a anguille sous roche. Je m'interroge sur l'idée de communiquer avec les Québécois et j'aimerais que le député me dise si les réformistes ont l'intention d'utiliser la même campagne de publicité que durant la dernière campagne électorale, et dont le message vitrioleur n'a pas du tout aidé la cause de l'unité canadienne.

Je serais prêt à admettre avec le député que les séparatistes n'ont aucun intérêt à garder le pays uni. Cependant, nous devons présenter une option raisonnable selon laquelle si on dit que les séparatistes ne veulent pas garder le Canada uni, on doit être prêt à parler aux Québécois.

*Les crédits*

J'aimerais que le député nous explique comment les députés réformistes pourraient parler calmement aux Québécois en leur disant qu'ils forment un peuple unique.

**M. Keith Martin:** Monsieur le Président, nous parlerions aux Québécois comme nous l'avons fait aujourd'hui à la Chambre. Notre message d'aujourd'hui sera transmis à tous les Canadiens, y compris à tous les Québécois.

Le programme du Parti réformiste n'est pas secret, mais bien transparent: préserver l'unité canadienne, bâtir un pays plus fort, collaborer pour assurer l'unité. Nous pourrions y parvenir par la division des pouvoirs. Il faut laisser les provinces et le gouvernement fédéral faire ce qu'ils font le mieux. Nous verrions à ce que les Québécois aient le pouvoir nécessaire pour préserver leur culture et leur langue, comme toutes les provinces d'ailleurs. Nous le ferions en assurant l'égalité de tous les Canadiens.

[Français]

**M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ):** Monsieur le Président, en fait, je voudrais dire à mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca que, dans le fond, j'ai fort apprécié son discours. Je reviens à sa suggestion. Il semble qu'il ait quelque chose à dire aux Québécois, alors que je lui suggère, s'il veut vraiment régler le problème, d'écouter les Québécois.

Le problème du Canada, c'est qu'on n'écoute pas le Québec. Au début de son discours, il devrait se poser la question à savoir pourquoi le Canada est-il en train de s'effriter. Ce n'est pas à cause des Québécois, ce n'est pas parce que les Québécois n'ont pas exprimé ce qu'ils ont dans le coeur et le malaise qu'ils vivent, c'est qu'on a refusé d'entendre le message. On a méprisé le message non pas d'une caractéristique unique du Canada, mais du tiers et du quart de la population canadienne, d'un peuple fondateur du Canada qu'on réduit aujourd'hui à une caractéristique unique.

• (1335)

Je suggère à mon collègue de Esquimalt—Juan de Fuca, s'il veut vraiment et sérieusement, dans son coeur, arriver à une solution pour sauver le Canada, d'écouter le Québec.

[Traduction]

**M. Keith Martin:** Monsieur le Président, je remercie le député de Québec-Est. Pendant de nombreuses années, cette question a fait l'objet d'un long débat, auquel je me suis vivement intéressé.

Pour ce qui est d'écouter les Québécois, le député a dû entendre ce qu'ils ont dit à l'occasion des deux derniers référendums. Il serait rentré chez lui pour essayer de bâtir un Canada plus fort. Les Québécois ont clairement déclaré qu'ils voulaient rester au Canada.

**Une voix:** Pendant quelques années.

**M. Keith Martin:** Voilà le problème. Les bloquistes n'écoutent pas les Québécois. Cependant, je préfère construire de façon plus positive.

Le député a en partie raison. Pendant de nombreuses années, les relations fédérales-provinciales ont frustré tous les Québécois. Le député sera heureux d'apprendre que cette insatisfaction est ressentie par tous les Canadiens, qu'ils soient de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, des Maritimes ou de l'Ontario.

Le député a soulevé la question du caractère unique et distinct. Les Québécois ne se préoccupent guère du caractère unique et distinct. Ils veulent de bons emplois, des programmes sociaux solides et un avenir prometteur.

Je pose au député la question suivante: Si la Chambre devait adopter la disposition reconnaissant aux Québécois le statut de société distincte, le député accepterait-il que le Québec reste au Canada? Je ne le crois pas.

[Français]

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC):** Monsieur le Président, je désire faire un bref commentaire. J'espère que nos amis libéraux d'en face ont compris, depuis les discours des réformistes de ce matin, qu'ils sont peut-être mieux de voter contre la motion présentée par le Parti réformiste pour avoir encore un petit peu de crédibilité dans le débat constitutionnel.

Ma question s'adresse au député réformiste. Il a fait un discours très lancinant, et peut-être intéressant. Il disait, en parlant de la francophonie: «Who cares?». J'aimerais répondre à sa question. Ce ne sont sûrement pas les réformistes, avec la publicité antifrancophone qu'ils ont faite lors de la dernière campagne électorale. Mais j'aimerais lui demander comment il peut conjuguer le fait de défendre la francophonie au Canada, alors qu'il veut abolir la Loi sur les langues officielles?

[Traduction]

**M. Keith Martin:** Monsieur le Président, avant le dernier référendum, le premier ministre nous disait de ne pas nous inquiéter, que tout irait bien.

Le Parti réformiste disait que tout n'allait pas bien. Plusieurs mois avant le référendum, nous avons élaboré un plan A et un plan B. Il est intéressant de constater que le gouvernement exprime maintenant un message très similaire à nos plans A et B, qu'il dénigrait avant le dernier référendum. Qui s'en soucie? Le Parti réformiste.

Je ne pense pas qu'il y ait un député à la Chambre, à part ceux du Bloc québécois, qui ne se soucie de garder le Canada uni. Tous les députés à la Chambre et la vaste majorité des Canadiens, y compris les Québécois, veulent rester au sein du Canada. Nous avons simplement besoin d'une vision. Nous devons changer les responsabilités fédérales-provinciales. Les Québécois doivent comprendre qu'ils sont bienvenus et aimés au sein de la famille canadienne. Ils constituent un élément intégral de notre histoire et de notre avenir.

### *Les crédits*

Nous devons faire passer ce message. Cependant, le débat à ce sujet n'aura pas grand résultat s'il se déroule uniquement à l'intérieur de la Chambre et avec les gens qui regardent nos délibérations aujourd'hui. Le message doit pénétrer dans les salons et les cuisines des Canadiens et plus particulièrement des Québécois.

Il est important de faire des francophones du nord de l'Ontario, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs dans les Maritimes des alliés pour garder notre pays uni. Les francophones du Québec doivent comprendre que leur langue est plus vigoureuse au sein d'un Canada uni qu'elle ne le serait dans un Canada divisé.

• (1340)

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, certains des messages des réformistes que j'entends depuis à peu près une demi-heure me donnent l'impression d'un bonbon très acide ou d'un citron. Ils me laissent un arrière-goût d'amertume.

J'entends des mots comme unité et base, mais ils sont crachés comme des invectives. Ils n'ont pas une résonance agréable. Je me demande comment il se fait que vos propos ne dégagent pas cette impression de chaleur et de conciliation que je devrais ressentir venant de vous, les réformistes. En réalité, vos discours ne me font pas du tout bonne impression. Ils me semblent louches. Je me demande si vous tenez vraiment à préserver l'unité du pays.

**Le vice-président:** La députée doit s'adresser à la présidence. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

**M. Keith Martin:** Monsieur le Président, si la députée a l'impression que parler de consultation des simples citoyens et d'unité nationale, c'est se livrer à des invectives et qu'il y a là quelque chose de dangereux, je lui conseille de consulter le dictionnaire.

Nous avons maintes fois essayé de proposer des plans pour préserver l'unité nationale. L'an dernier, j'ai lancé une campagne d'échange de lettres entre des étudiants du Québec et de la Colombie-Britannique. Ce que j'espère faire, c'est amener des jeunes de ces deux provinces à correspondre pour essayer de dissiper les mythes et arriver à se comprendre. Si nous pouvons rejoindre les jeunes, ils ne se laisseront pas abuser par les mythes répandus par les politiciens séparatistes. Ils diront: «j'ai un ami en Colombie-Britannique, c'est un bon gars très sensé, qui m'aime bien et qui des intérêts très semblables aux miens».

C'est ainsi que nous allons nouer des liens, par la compréhension, la tolérance et la communication. Que je sache, le Nouveau Parti démocratique n'a rien proposé pour maintenir l'unité du pays. Je conseille vivement à la députée d'étudier nos plans, qui visent à garder le pays uni dans un régime où tous sont égaux.

**M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt aujourd'hui, je félicite le député d'Edmonton—Strathcona d'avoir pris l'initiative de donner à la Chambre des communes l'occasion de parler d'unité nationale.

C'est le genre de débat qui devrait faire complètement oublier l'heure. Il devrait durer tant que des députés veulent y participer.

J'appuie sans réserves l'objectif de la motion. Le député ne sera peut-être pas étonné d'apprendre que je ne vois pas du tout les choses de la même façon que lui pour ce qui est de résoudre le problème de l'unité nationale.

Je suis arrivé à Ottawa en 1979-1980. J'ai eu alors l'honneur et le plaisir de travailler pour le premier ministre fédéral de l'époque, le très honorable Pierre Elliott Trudeau. Un des principaux thèmes du premier ministre était la Constitution. Un des domaines à l'intérieur de la Constitution envers lequel le premier ministre était passionnément engagé était toute la question des programmes nationaux. Il croyait—et il avait à cet égard l'appui presque unanime de la Chambre, y compris des députés de l'opposition—que les programmes nationaux créent une volonté nationale. Et une volonté nationale crée un esprit qui peut promouvoir et réaliser l'unité nationale.

Je me rappelle que, de 1980 à 1984, les contribuables canadiens ont consacré des millions de dollars à la promotion de la présence fédérale dans toutes les régions du Canada. Au début des années 80, il y avait dans l'Ouest un grand sentiment d'aliénation, le sentiment que le gouvernement fédéral ne faisait rien pour l'Ouest. Nous étions tous surpris, car des milliards de dollars de subventions directes, de programmes ou de services allaient à l'ouest du Canada comme à d'autres régions. En y regardant de plus près, nous avons découvert que la présence fédérale était cachée. Elle n'était vraiment pas bien connue. Il fallait éduquer les gens et leur montrer ce que le gouvernement fédéral offrait comme services et comme présence.

• (1345)

Agriculture Canada comptait 55 bureaux de recherche dans l'ouest du Canada. Très peu de gens savaient que ces bureaux étaient là pour offrir un service aux agriculteurs et à la communauté agricole de cette région.

Nous avons tenté énergiquement de faire sentir la présence du gouvernement du Canada dans tout ce que nous faisons non seulement dans l'Ouest, mais d'un bout à l'autre du pays.

Depuis l'élection du premier ministre Mulroney, j'ai remarqué une chose qui se manifeste encore aujourd'hui. C'est la disparition quasi totale de la présence du gouvernement du Canada dans ce pays. Au nom de la responsabilité financière, ou de la discipline financière, nous avons vendu des aéroports, cédé des biens et renoncé à des responsabilités en les donnant aux municipalités ou aux provinces. Nous avons fait cela au nom de l'efficacité ou encore parce que c'était important de le faire pour promouvoir le partenariat.

Malgré tout le respect et toute l'admiration que j'ai pour mon collègue d'Edmonton—Strathcona, je dois lui dire qu'on est allé trop loin. La présence du gouvernement du Canada s'est affaiblie au point où bien des gens se demandent si nous sommes même encore capables d'offrir certains des programmes et services que nous

*Les crédits*

devrions vraiment offrir si nous voulons gérer le pays de façon adéquate.

J'oubliais de préciser que je partagerai mon temps de parole avec la secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale.

J'ai dit plus tôt et je le répète, j'appuie l'objectif du député, qui est de parler d'unité nationale. Toutefois, je ne pense pas qu'on puisse se tailler un place sur un marché si son produit n'est pas sur les rayons. Au cours des 10 ou 15 dernières années, nous avons supprimé la présence du gouvernement fédéral dans tous les secteurs non seulement au Québec, mais également dans d'autres régions du pays. Je ne m'en excuse pas. Je crois passionnément que le gouvernement fédéral devrait avoir une présence importante dans toutes les collectivités et toutes les régions du pays.

Je trouve tout à fait regrettable que la Société canadienne des postes ait éliminé presque complètement la présence du gouvernement fédéral. Pendant de nombreuses années, dans un grand nombre de villages et de collectivités du pays le service postal était la seule présence du gouvernement fédéral. C'était le seul lien des collectivités avec notre institution. Après les bureaux de poste, on pourrait parler des aéroports, des ports etc.

Prenons un exemple dans le secteur privé. Si quelqu'un vend du Pepsi-Cola et je vends du Coca-Cola et que la seule chose qu'on trouve sur le marché est du Coca-Cola, que va-t-il se produire? Va-t-on se rendre au le magasin et demander du Pepsi même si on n'en voit jamais?

À mon avis, au Québec, le gouvernement fédéral n'est absolument pas présent. Nous laissons les coudées franches aux séparatistes. Ceux d'entre nous qui siégeaient à la Chambre au cours de la dernière législature, ceux qui étaient là lorsque Lucien Bouchard siégeait parmi nous, notent une différence marquée. Lorsque Lucien Bouchard était le chef de l'opposition officielle, les séparatistes étaient présents partout. Ils possédaient le marché. Ils le contrôlaient. Dieu merci, le Parti réformiste forme maintenant l'opposition officielle car non seulement nous avons perdu Lucien Bouchard, qui était un chef charismatique, mais voilà que le Bloc québécois disparaît peu à peu de nos écrans. Sa popularité baisse. Sa présence sur le marché commence à s'estomper. Les séparatistes eux-mêmes se demandent ce qu'ils font ici.

● (1350)

Je dis à mon collègue d'Edmonton—Strathcona que si nous voulons réussir à rassembler notre pays, il serait temps pour le Parti réformiste de modifier sa politique quelque peu. Il ne devrait plus parler de démanteler le gouvernement national, de le décentraliser et d'en redistribuer les compétences.

Les objectifs des députés reposent sur une très bonne volonté, mais le caucus réformiste devrait peut-être songer à accroître la présence du gouvernement fédéral au Québec, plutôt que de se demander chaque jour ce dont il faudra se débarrasser, ce qu'il faudra céder aux provinces.

Il y a dix provinces différentes dans tout le pays et on rend le gouvernement fédéral inutile. Il n'est plus présent sur les rayons.

Depuis quelques années, nous sommes tous obsédés par la nécessité de mettre de l'ordre dans les finances publiques. Il est évident que tous les députés ont participé à la réalisation de cet objectif.

Si nous voulons maintenir l'unité du pays, il faut alors assurer la présence du gouvernement fédéral de façon à offrir de bons services aux jeunes, aux petites entreprises, ainsi qu'agir directement, et étant donné que la créativité et les actions directes viennent de la Chambre, nous allons devoir changer de politique et être à nouveau actifs dans tous les secteurs.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Réf.):** Monsieur le Président, je félicite le député de Broadview—Greenwood pour son discours. J'ai pris plaisir à l'écouter. Lui et moi avons plusieurs idées et opinions en commun.

Je voudrais connaître le point de vue de mon collègue au sujet d'un élément précis de la motion présentée aujourd'hui par le Parti réformiste.

Il a parlé d'une présence accrue du gouvernement et d'un renforcement du rôle du gouvernement au Canada. La déclaration de Calgary nous donne la possibilité de le faire au Québec, en particulier du point de vue de mon collègue. Il a parlé d'un produit. Or, le gouvernement canadien a la possibilité de proposer un produit à la population du Québec, qui, nous l'espérons, aura son mot à dire comme les autres Canadiens et d'unir le pays. Je ne doute pas que tous mes collègues et la majorité des députés poursuivent cet objectif.

Comment le député pense-t-il que le gouvernement s'y prendrait pour soumettre la déclaration de Calgary au peuple québécois, comme nous le proposons dans notre motion? Quand et comment devrions-nous le faire?

**M. Dennis J. Mills:** Monsieur le Président, j'appuie plusieurs éléments de la déclaration de Calgary intitulée «Cadre de discussion sur l'unité canadienne». Tous les Canadiens sont égaux et leurs droits sont protégés par la loi. Je crois que ces choses ne posent pas de problème.

Le point n° 6 se lit comme suit:

Si une future modification constitutionnelle devait attribuer des pouvoirs à une province, il faudrait que ces mêmes pouvoirs soient accessibles à toutes les provinces.

En tant que partisan passionné de la centralisation et de l'intervention de l'État, j'estime que, dans ce cas, le pendule va trop loin dans la mauvaise direction. J'aurais de sérieuses réserves dans ce cas.

[Français]

**M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais réagir à ce que notre collègue du Parti réformiste a demandé à notre collègue de Broadview—Greenwood au sujet d'une consultation possible au Québec.

*Article 31 du Règlement*

• (1355)

Il me semble que c'est évident. Il y a eu plusieurs consultations au Québec au sujet de bien des dossiers à l'intérieur du Canada. Est-ce que mon collègue, dont j'ai fort apprécié le discours, peut me dire si, effectivement, il est nécessaire d'avoir une consultation, alors que le Québec a souvent exprimé son insatisfaction au sein du Canada? Est-ce qu'il pense que cela ajouterait quelque chose de nouveau?

[Traduction]

**M. Dennis J. Mills:** Monsieur le Président, pour être tout à fait franc, je suis en faveur de ce que le gouvernement soit très actif au Québec, mais d'une façon différente.

Je court-circuiterais les dirigeants du Bloc québécois, le premier ministre et l'Assemblée législative de la province du Québec, pour m'adresser directement au peuple. Tous ces gens ont une vision purement séparatiste du Québec. Si le pays veut avoir une chance, nous ne devons pas perdre notre temps avec le Bloc québécois ou Lucien Bouchard. Nous devons nous adresser directement au peuple. La preuve, c'est que lorsque Pierre Trudeau l'a fait, il a obtenu 74 sièges sur 75. C'est ce que le premier ministre devrait faire.

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.):** Monsieur le Président, je suis heureux que le député de la partie gouvernementale reconnaisse en fait ce que nous avons toujours dit. Il n'y a aucun intérêt à négocier avec des individus qui ne sont pas intéressés à négocier.

Pour vous montrer un peu le genre de mythe que l'on répand, avant que M. Bouchard ne demande à un député de son parti de faire une analyse économique des conséquences de la séparation, le député séparatiste en question avait produit un document qui indiquait que la séparation allait coûter très cher aux Québécois. Ce document a été mis aux oubliettes.

Le député va-t-il demander au premier ministre en caucus, ainsi qu'aux membres de son parti, de s'adresser directement aux Québécois et de leur répéter ce message d'unité sans relâche dans les années qui viennent?

**M. Dennis J. Mills:** Monsieur le Président, la réponse est non. Je pense que nous oublions que le premier ministre du Canada a été élu six fois au Québec. Personne ne sait mieux que lui comment traiter avec cette province.

Nous devons encourager le premier ministre et son Cabinet à appuyer davantage l'activisme des masses au Québec.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### LES CRIMES COMMIS PAR DES JEUNES

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.):** Monsieur le Président, nous venons d'apprendre la mort tragique et brutale

d'une jeune fille de 14 ans, Reena Virk, la quatrième victime de meurtre dans ma circonscription. Ce n'est que la pointe de l'iceberg en ce qui concerne les crimes commis par des jeunes.

La criminalité juvénile a doublé depuis 1986. La majorité des victimes sont des jeunes et les efforts du gouvernement pour enrayer ce problème sont quasiment inefficaces. Notre méthode habituelle, qui consiste à détecter, dissuader et emprisonner ne donne tout simplement pas les résultats attendus.

Les programmes Bon départ en place à Moncton, à Montréal, dans le Michigan et à Hawaï démontrent que favoriser le développement cognitif et social des enfants dans les huit premières années de leur vie a une influence spectaculaire sur la diminution de la délinquance juvénile, des grossesses chez les adolescentes et du taux d'abandon scolaire. Chaque dollar investi permet d'en économiser cinq.

Le Conseil national de prévention du crime et le Comité de la justice de la Chambre des communes recommandent la mise sur pied d'un tel programme à l'échelle nationale. Je demande instamment à la ministre de la Justice, qui doit rencontrer ses homologues provinciaux la semaine prochaine, de prendre les mesures nécessaires pour mettre sur pied un programme Bon départ. . .

**Le Président:** Le député de Cambridge.

\* \* \*

• (1400)

### LE CONSEILLER BILL STRUCK

**M. Janko Perić (Cambridge, Lib.):** Monsieur le Président, la semaine dernière, Cambridge a perdu un conseiller très bon et très engagé, qui servait la collectivité depuis près de 30 ans.

Connu comme le défenseur des gens ordinaires, le conseiller Bill Struck a été élu pour la première fois en 1964.

En 1944, à l'époque où M. Struck était mitrailleur de bord au sein de l'Aviation royale du Canada, son bombardier Lancaster a été descendu alors qu'il survolait l'Europe occupée. M. Struck a passé plusieurs jours à fuir les Allemands. Il a réussi à atteindre les lignes alliées avec l'aide de la résistance française.

M. Struck a milité pour obtenir qu'on nomme de nouvelles rues du nom d'anciens combattants de la ville. Il prenait régulièrement la parole dans des écoles pour parler de l'expérience des anciens combattants.

Le conseiller Bill Struck a fixé les normes de qualité des services publics de Cambridge. Il manquera beaucoup à toute la communauté.

Je veux exprimer personnellement mes condoléances à ses amis et à ses proches.

[Français]

**DRUMMONDVILLE**

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je veux partager avec cette Chambre le grand succès économique de Drummondville et de sa région que je représente depuis 1993.

Quatre cent trente entreprises composent le parc industriel, dont 26 nouvelles créées en 1996. Depuis deux ans, les investissements industriels dépassent les 100 millions de dollars, créant près de 1 400 emplois par année. On y retrouve le plus haut ratio d'entreprises d'exportation au Québec. En 1996, la revue américaine *Site Selection* classait les deux parcs industriels drummondvillois au sixième rang des 10 parcs qui, au monde, avaient connu la plus forte croissance de l'emploi.

Le dynamisme des gens d'affaires de la région ont créé un climat propice à l'entrepreneuriat. La Société de développement économique de Drummondville, présidée avec succès par la mairesse Francine Ruest-Jutras, organise depuis plusieurs années des «Équipes Drummondville» à travers le monde.

Drummondville est considérée à juste titre une des locomotives de la relance économique du Québec. Bravo Drummondville!

\* \* \*

[Traduction]

**LA SOCIÉTÉ DE L'HÉPATITE C DU CANADA**

**Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.):** Monsieur le Président, je veux souligner le travail majeur et remarquable que fait la Société de l'hépatite C du Canada. Cette société m'a fait l'honneur de m'inviter, en 1994, à siéger à son conseil à titre de membre fondateur. Dimanche dernier, j'ai eu le plaisir de participer à sa conférence annuelle, intitulée Horizon of Hope, qui se tenait à Toronto.

La Société de l'hépatite C du Canada est une organisation nationale divisée en plus de 20 sections locales et services de soutien téléphonique, d'un bout à l'autre du pays. La société offre des services de défense et constitue un réseau de soutien solide pour les survivants et leur famille. Elle diffuse aussi de l'information importante sur des questions comme les traitements et les risques d'invalidité.

Environ 300 000 Canadiens ont contracté l'hépatite C. Il y en a beaucoup d'autres qui ont le virus, mais qui ne le savent pas. Parmi les personnes infectées, certaines n'ont aucun symptôme et d'autres ont développé une forme chronique de la maladie qui attaque gravement le foie.

Je tiens à remercier la Société de l'hépatite C pour l'important travail qu'elle accomplit et pour sa volonté d'améliorer la qualité de vie des nombreux Canadiens qui vivent avec l'hépatite C.

*Article 31 du Règlement***M. RAY SMITH**

**M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner les remarquables efforts de M. Ray Smith à titre de bénévole. M. Smith habite Lindsay, en Ontario, une localité située dans la circonscription de Victoria—Haliburton que je représente.

Ray a fait partie du Canadian Volunteer Advisors to Business. Cet organisme s'inscrit dans l'effort du Canada pour stimuler le développement des pays démunis. L'an dernier, cet organisme a fourni près de 23 000 jours de service évalués à 8 millions de dollars.

Ray a séjourné quatre semaines à Roseau, en Dominique, où il a aidé les propriétaires d'un terrain contenant des sources sulfureuses chaudes et froides à concevoir un plan d'entreprise en vue de la création d'une station thermale. Ray a reconnu le potentiel que ces sources présentaient tant sur le plan touristique que sur celui de la santé et il a aidé leurs propriétaires à les valoriser.

Grâce à Ray, des pays démunis peuvent acquérir les outils nécessaires à leur développement. Beau travail, Ray!

\* \* \*

**LE TÉLÉMARKETING**

**M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.):** Monsieur le Président, les pertes découlant des rackets dans le domaine du télémarketing sont évaluées à environ quatre milliards de dollars.

On s'en prend souvent aux citoyens les plus vulnérables, notamment les personnes âgées. Cette année même, entre janvier et septembre, 56 p. 100 des victimes étaient âgées de plus de 60 ans et 85 p. 100 d'entre elles ont ainsi perdu plus de 5 000 \$.

Il s'agit là d'un crime très sérieux qui menace la sécurité financière de nos parents, de nos grands-parents, voire de tous les Canadiens. On vient d'introduire des mesures plus vigoureuses pour lutter contre ces rackets dans le domaine du télémarketing. En effet, le projet de loi C-20 va sévir contre les criminels en modifiant les dispositions de la Loi sur la concurrence relatives à la publicité trompeuse.

J'exhorte mes collègues de la Chambre à lutter contre les activités criminelles de certaines entreprises de télémarketing. Je leur demande de faire connaître à leurs électeurs des programmes tels que PhoneBusters et SeniorBusters, de leur fournir des renseignements pour les mettre en garde contre ces stratagèmes douteux et en souscrivant à la nouvelle mesure législative qui est à l'étude.

\* \* \*

**LA GRÈVE À POSTES CANADA**

**M. Leon E. Benoit (Lakeland, Réf.):** Monsieur le Président, on peut constater les effets dévastateurs de la grève à Postes Canada en parlant à deux personnes de ma circonscription, Randy et Rod Lorenz. Ils possèdent une entreprise de vente par correspondance de livres et de matériel religieux chrétiens dans tout le pays. Pour eux, le mois précédent Noël est le plus important de l'année. Les troubles à Postes Canada ont fait baisser leurs affaires de 80 p. 100.

*Article 31 du Règlement*

• (1405)

Même si une mesure de rappel au travail est adoptée et mise en oeuvre immédiatement, il sera peut-être trop tard pour les Lorenz. S'ils perdent leur entreprise, Rod perdra aussi son domicile qu'il a hypothéqué pour financer l'entreprise.

Cette désastreuse situation était évitable. Le Parti réformiste propose depuis longtemps une solution qui aurait évité cela et toutes les futures grèves ou futurs lock-out à Postes Canada, tout en respectant le processus de négociation collective.

Le gouvernement n'a pas de solution à long terme. Même si leur entreprise devait survivre au conflit de travail actuel, les Lorenz peuvent s'attendre à ce qu'il y en ait d'autres à l'avenir.

Je mets au défi le ministre du travail ou un autre membre du gouvernement de regarder les Lorenz dans les yeux et de leur dire qu'ils s'en soucient.

\* \* \*

[Français]

### L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a encore dit que si le Québec accuse un retard économique, c'est à cause de l'incertitude politique.

On aimerait bien que le ministre nous explique pourquoi, dans ce cas, les Maritimes sont encore plus en retard que le Québec. Pourtant, elles ne passent pas leur temps à vouloir se séparer du soi-disant «plus meilleur» pays au monde. Se pourrait-il qu'il y ait d'autres explications? Se pourrait-il que les politiques fédérales en pétrochimie, en pêcheries ou en transport aient pu nuire au développement industriel du Québec et des Maritimes?

Mais non, voyons. Quelle hérésie séparatiste que d'oser penser que le gouvernement fédéral puisse nuire à l'économie des provinces. On sait bien que c'est juste la faute des séparatistes.

Je demande aux gens d'en face de se sortir la tête du sable deux secondes, s'ils en sont capables, et de bien écouter: la souveraineté, ce n'est pas le problème, c'est la solution pour le Québec.

\* \* \*

[Traduction]

### LE PROGRAMME VISION INTERNATIONALE

**M. Julian Reed (Halton, Lib.):** Monsieur le Président, au nom du député de Nipissing, qui est le président parlementaire de Vision internationale, je suis heureux d'annoncer l'achèvement du programme Vision internationale pour 1997 et du rapport de l'équipe canadienne junior.

Vision internationale est un organisme à but non lucratif destiné à donner à de jeunes Canadiens une meilleure compréhension du commerce international. À la suite d'une série de colloques régio-

naux tenus dans tout le pays, 25 jeunes leaders de l'équipe junior, représentant 100 sociétés canadiennes, ont terminé une mission commerciale réussie en Asie du Sud-Est.

Je voudrais remercier les compagnies et organismes suivants qui ont aidé à faire de ce programme un succès: AGRA, la Chambre de commerce du Canada, l'ACDI, Corel, les Affaires étrangères et le Commerce international, Drake Goodwin Corp., Industrie Canada, Laidlaw, Lombard, Microtronix, Mitel, Nova, Remington Energy, Singapore Airlines, Toshiba Canada, Western Star Trucks. . .

**Le Président:** Le député de Bourassa.

\* \* \*

[Français]

### LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

**M. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):** Monsieur le Président, on apprend que les séparatistes jonglent avec l'idée de tenir un référendum pour demander aux Québécois s'ils se considèrent comme un peuple.

Ça prend bien un séparatiste pour ne pas savoir qu'il y a deux peuples fondateurs au Canada, et ça, c'est une réalité acceptée aux quatre coins du pays. Que les séparatistes suggèrent un autre référendum sur une question pour laquelle tous les Québécois et Québécoises ont déjà la réponse montre bien à quel point ils sont déconnectés de la réalité.

Le dernier référendum a coûté plus de 80 millions de dollars aux Québécois et Québécoises, selon les chiffres du quotidien *Le Soleil*.

Monsieur Bouchard et votre sbire représentant à Ottawa, si vous tenez un référendum, demandez donc à la population si elle ne croit pas qu'on pourrait bien faire une meilleure utilisation de ces millions, ou si elle croit que de se faire poser des questions farfelues représente une bonne gestion de son argent.

\* \* \*

[Traduction]

### LE SÉNAT

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Réf.):** Monsieur le Président, aujourd'hui, je me joins à un nombre croissant d'Albertains qui veulent que leur prochain sénateur soit élu. Beaucoup de résidents de ma circonscription ont appelé pour dire qu'ils veulent que le premier ministre autorise l'Alberta à élire son prochain sénateur. Mais le premier ministre n'écoute pas.

Le faible taux de présence de certains sénateurs, les nominations sectaires du gouvernement et l'incapacité constitutionnelle de «dé-nommer» des sénateurs délinquants font tous que le Sénat a de moins en moins de raison d'être. Il est temps maintenant de changer cette institution. Le premier pas en ce sens serait de faire en sorte qu'il y ait une élection en Alberta. Cette initiative n'a rien de nouveau. Un précédent a déjà été créé avec l'élection du sénateur Stan Waters. Pourquoi hésiter?



Je prends la parole à la Chambre aujourd'hui en tant que représentant de milliers d'Albertains qui veulent un changement. Qu'on laisse les Albertains élire un sénateur qui les représentera.

\* \* \*

### LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.):** Monsieur le Président, quelque 51 p. 100 de toutes les femmes canadiennes ont connu au moins un incident d'agression physique ou sexuelle avant l'âge de 16 ans. Le 25 novembre, Journée internationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, a été désigné pour nous rappeler que des actes insensés de violence sont commis tous les jours contre des femmes dans toutes les régions du monde. Et le Canada ne fait pas exception.

• (1410)

Cette journée aide à sensibiliser davantage la population aux conséquences préjudiciables de la violence faite aux femmes et aux jeunes filles. La vie et le moral d'un grand nombre de femmes ont été brisés par cette violence et par les tentatives pour exercer un contrôle sur elles. Au Canada, on estime que les agressions sexuelles et les sévices psychologiques et physiques entraînent chaque année des coûts variant entre 1,5 milliard et 4,2 milliards de dollars.

Nous avons tous une responsabilité collective de faire en sorte que les femmes et les jeunes filles ne soient pas victimes de violence en raison de leur sexe.

Il s'agit ici d'une invitation à passer à l'action. Il s'agit d'un cri de ralliement lancé aux Canadiens pour qu'ils s'efforcent ensemble de mettre fin à ces crimes contre les femmes.

\* \* \*

### L'APEC

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, grâce au sommet du peuple, il a été impossible de cacher sous le tapis la question des droits de la personne et des normes de travail à la réunion de l'APEC.

Étant donné la crise qui sévit en Asie, au lieu de célébrer sans ambages les extases du marché, bon nombre des participants à la réunion de l'APEC ont déploré les vicissitudes de l'économie mondiale où des spéculateurs peuvent ruiner des régions complètes et des économies nationales. Au lieu de minimiser l'importance de ces inquiétudes, le premier ministre devrait se joindre à ceux qui demandent l'instauration d'un régime mondial pour réglementer et taxer les spéculations monétaires. Combien de sauvetages financiers devront avoir lieu avant que l'on ne s'attaque enfin à la principale cause des diverses faillites de ces économies?

En réalité, le miracle asiatique reposait largement sur l'exploitation des travailleurs à très faible revenu. Lorsque les travailleurs de ces pays demandent une juste part, les investisseurs internationaux et les multinationales déchantent et cherchent ailleurs d'autres travailleurs à exploiter. Telle est la nature du capitalisme mondial non réglementé.

### Article 31 du Règlement

[Français]

### L'ÉCONOMIE MONTRÉLAISE

**Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.):** Monsieur le Président, on a eu de bonnes nouvelles aujourd'hui. De récentes données compilées par le Service de développement de la ville de Montréal démontrent que l'emploi chez les professionnels connaît une augmentation depuis le début de l'année.

Le niveau de l'emploi dans les services aux entreprises était de 18 p. 100 plus élevé au cours des trois premiers trimestres de 1996. Autre signe encourageant: le taux d'inoccupation des bureaux dans le centre-ville a baissé de façon prometteuse. Il était de 17,7 p. 100 au début de l'automne 1997, alors qu'il s'élevait à 19,7 p. 100 au début de l'année.

J'en appelle donc à tous les intervenants du monde des affaires de la région de Montréal afin que se poursuivent cette concertation et collaboration avec tous les paliers de gouvernement dans la perspective d'une croissance économique durable.

Le gouvernement canadien continuera d'être un allié de taille pour tous les partenaires économiques dans toutes les régions du Québec.

\* \* \*

[Traduction]

### LA STRATÉGIE DU POISSON DE FOND DE L'ATLANTIQUE

**M. Charlie Power (St. John's-Ouest, PC):** Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre du Développement des ressources humaines a défendu à la Chambre un programme de formation de 350 000 \$ qui aidera ses employés à faire face à «des situations dangereuses, explosives et menaçantes que nous pourrions connaître après la fin de la Stratégie du poisson de fond».

Le ministre croit-il vraiment qu'il s'adresse à des terroristes ou à des criminels? Ces pêcheurs et ces employés d'usines sont des citoyens honnêtes et respectueux des lois. Ce sont des gens qui ont perdu prématurément leur principale source de revenu, sans aucune faute de leur part.

Pourquoi n'offrons-nous pas des programmes de formation aux employés de Pêches et Océans sur la côte Ouest qui doivent affronter les manifestants dans la crise du saumon du Pacifique? Le gouvernement du Canada n'a pas proposé de mesures semblables pour les gestionnaires de la Société canadienne des postes.

Le ministre est-il d'avis que les pêcheurs et les travailleurs d'usines sont plus enclins à la violence? Cet appel à une sécurité accrue est une insulte pour tous les gens du Canada atlantique. En ma qualité de Terre-Neuvien, je suis offensé par cette proposition. En ma qualité de député fédéral, j'ai honte du plan du ministre.

Je prie tous mes collègues à la Chambre de demander au ministre de retirer sa proposition et de présenter des excuses à tous les Canadiens de l'Atlantique.

*Questions orales***LE JOUR DU SOUVENIR**

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, un peu plus tôt ce mois-ci, j'ai assisté, le jour du Souvenir, à des défilés, à des messes et à des dîners en compagnie des membres des légions de la circonscription de Peterborough et des membres du Hastings Prince Edward Regiment.

Cette année, je n'ai rencontré qu'un seul ancien combattant ayant fait la Première Guerre mondiale. Sa famille l'avait amené à la cérémonie au pied du cénotaphe de Norwood. Il y en avait un autre à la cérémonie au cénotaphe de Peterborough.

Pendant la Première Guerre mondiale, il n'y avait que huit millions d'habitants au Canada. Toutefois, aussi incroyable que cela puisse paraître, 620 000 hommes et femmes ont servi dans les Forces armées canadiennes pendant cette guerre. En tout, 67 000 d'entre eux sont morts et 173 000 ont été blessés, ce qui signifie que plus du tiers de nos troupes ont été blessées ou tuées. Près d'un Canadien sur dix ayant combattu pendant cette guerre n'est pas revenu au pays. De nos jours, de telles statistiques sont quasiment inconcevables.

Parmi ceux qui ont combattu et qui sont morts pendant la Première Guerre mondiale se trouvaient notamment des autochtones et des immigrants arrivés au Canada depuis à peine quelques semaines.

On dit que les épreuves forment le caractère. C'est la Première Guerre mondiale qui a fait du Canada ce qu'il est. Faisons. . .

**Le Président:** Le député de York-Sud—Weston.

\* \* \*

• (1415)

**AIRBUS**

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston, Ind.):** Monsieur le Président, tous les Canadiens, y compris Brian Mulroney, ont droit à l'application régulière de la loi, donc d'être présumés innocents jusqu'à preuve du contraire. Mes électeurs se demandent pourquoi l'enquête se poursuit, puisque le gouvernement du Canada a approuvé un règlement il y a quelques mois. Comme l'enquête se poursuit, cela laisse entendre que les allégations sont fondées. Les Canadiens de toutes les régions du pays veulent savoir pourquoi il y a eu règlement si les allégations sont fondées.

Il semble que l'enquête en cours soit frivole, vexatoire et fondée sur des motifs politiques plutôt que sur l'application régulière de la loi. Il me semble que la seule solution juste et équitable consiste à mettre immédiatement un terme à l'enquête.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, la grève des postes dure maintenant depuis une semaine

complète. Même si le gouvernement devait adopter aujourd'hui une loi pour forcer le retour au travail des travailleurs des postes, il faudrait attendre encore cinq jours pour qu'elle entre en vigueur.

Les Canadiens n'endureront pas cela bien longtemps. Le ministre des Travaux publics a pourtant dit publiquement qu'il adopterait une loi pour forcer ces travailleurs à retourner au travail. Quand donc le ministre le fera-t-il? Combien de temps encore durera cette situation insensée?

**L'hon. Lawrence MacAulay (ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, il est malheureux que la députée veuille toujours parler d'une loi spéciale. J'ai nommé un médiateur hier. Il s'agit de M. Edmondson, qui est l'un des meilleurs médiateurs au Canada. Qu'on le laisse donc tenter de ramener les deux parties à la table et d'obtenir la conclusion d'une convention collective.

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, le gouvernement vient de nommer le troisième conciliateur et médiateur dans ce conflit. Comme trois médiateurs se sont succédé depuis sept mois, les libéraux n'ont pas de quoi pavoiser.

Les radicaux de la hiérarchie du syndicat mènent le bal. Pas plus tard qu'hier, le président du syndicat a dit: «Frères, soeurs, camarades, les travailleurs des postes résisteront.» Il a menacé de faire fermer des aéroports, des routes et des ponts. Il n'y a pas là de quoi se vanter. C'est une tragédie pour notre pays. Je veux savoir qui est aux commandes ici. Je repose ma question au ministre. Quand donc forcera-t-il le retour au travail de ces travailleurs, montrant ainsi qui est aux commandes. . .

**L'hon. Lawrence MacAulay (ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, la députée me déçoit en tenant de tels propos bêtement partisans. Comme je l'ai déjà dit, nous avons nommé un médiateur fort compétent. Donnons-lui une chance. Il a un travail à faire. Qu'on le laisse faire. Appuyons-le et donnons-lui l'occasion d'en arriver à la conclusion d'une convention collective, et cessons de dire des choses qui nuisent aux négociations.

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, je suis déçue de voir que le gouvernement pense qu'un processus va résoudre le problème. Nous avons eu quatre grèves depuis dix ans. Le processus n'a pas donné de résultat et il faut faire quelque chose. Nous ne saurons jamais combien d'entreprises ont fait faillite à cause de cette grève. Nous ne saurons jamais combien de travailleurs ont été licenciés ni combien de rêves ont été ruinés. Tout ce que nous saurons de façon certaine, c'est que le gouvernement actuel a eu la possibilité d'agir et de faire quelque chose, mais il a laissé tomber les Canadiens.

Ma question s'adresse à celui des deux ministres qui devra répondre de ce gâchis. Pourquoi est-ce qu'ils obéissent à Darrell Tingley et le laissent dire des choses pareilles? Pourquoi ne bouillent-ils pas, pourquoi ne se grouillent-ils pas et n'ordonnent-ils pas aux postiers de rentrer au travail?

**L'hon. Lawrence MacAulay (ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, je dirai à mon honorable collègue que je vais m'occuper du processus de négociation collective et que je veillerai à ce qu'on se conforme au Code canadien du travail. Il y a un

*Questions orales*

processus à suivre. Suivons donc le processus et donnons à M. Edmondson la possibilité de proposer une entente.

**M. Jim Gouk (West Kootenay—Okanagan, Réf.):** Monsieur le Président, le ministre n'arrête pas de dire qu'il faut laisser le processus de négociation collective suivre son cours, mais ça ne donne pas de résultat. Or, des négociateurs de la Société des postes frappent un négociateur du syndicat des postiers. Le président du syndicat des postiers, Darrel Tingley, écrit des lettres de menaces aux entreprises canadiennes. Le ministre du Travail déclare à la télévision nationale que le ministre responsable de la Société canadienne des postes a parlé à tort et à travers et doit être blâmé.

Non seulement la négociation collective ne donne rien, mais encore les Canadiens perdent leur travail. Quand le ministre va-t-il invoquer la loi et donner libre cours aux négociations dans le cadre de la médiation?

• (1420)

**L'hon. Lawrence MacAulay (ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, mon honorable collègue n'a pas dû écouter la même chaîne de télévision que moi.

Il faut laisser le processus suivre son cours, comme l'a dit mon collègue. Plus de 94,5 p. 100 des entreprises relevant de la compétence fédérale ont réglé leurs différends. Cela veut dire qu'il faut laisser fonctionner le système.

**M. Jim Gouk (West Kootenay—Okanagan, Réf.):** Un différend, monsieur le Président? Les postiers sont en grève, nom d'un chien!

L'autre jour, j'ai fait remarquer au ministre du Travail que les entreprises canadiennes perdaient des centaines de millions de dollars par jour, mais il s'en fiche. J'ai fait remarquer que des dizaines de milliers de Canadiens sont mis à pied, mais il ne s'en soucie pas. Un négociateur de la Société des postes frappe un négociateur du syndicat des postiers, mais il s'en moque. Trente millions de Canadiens ont perdu leurs services postaux, mais il s'en fiche.

De quoi diable le ministre se soucie-t-il?

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Le député de Laurier—Sainte-Marie.

\* \* \*

[Français]

### OPTION CANADA

**M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, hier, la ministre du Patrimoine a, une fois de plus, refusé de répondre au sujet des activités d'Option Canada. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il y a eu 4,8 millions de dollars de dépensés à même les fonds fédéraux pour l'unité canadienne. Il n'y a pas eu de rapport, pas de procès-verbal, pas de rapport d'activités et un refus de répondre de la ministre.

Je veux demander à la ministre aujourd'hui pourquoi est-ce qu'elle s'entête à cacher les activités d'Option Canada? Est-ce qu'elle peut nous indiquer quelle partie du 4,8 millions de dollars a été dépensée lors de la période référendaire en 1995?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai répondu hier, la semaine dernière, la semaine d'avant et au mois de mars.

**M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, les réponses de la ministre ressemblent à celles qu'elle donnait au sujet de la TPS avant de devoir démissionner.

On se demande si le montant de 4,8 millions n'aurait pas servi de caisse occulte pour le Conseil de l'unité canadienne. J'aimerais qu'elle nous dise, de son siège, qu'elle nous affirme que d'aucune façon la subvention de 4,8 millions de dollars n'a servi et n'a été dépensée lors du grand rassemblement de Montréal, le love-in du 27 octobre 1995. Est-ce que de l'argent du fédéral a servi à payer cette manifestation?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député qui semble tellement intéressé à ce que dépensent les payeurs de taxes, que dans le contexte de sa propre option, l'option souverainiste, il a dépensé suffisamment d'argent des coffres publics, c'est-à-dire de tous les Québécois, a dépensé les salaires de 2 998 infirmières au Québec.

Ils auraient pu payer 2 600 enseignants au Québec avec l'argent qu'ils ont gaspillé pour des fins référendaires. Ils auraient pu. . .

**Le Président:** La parole est à la députée de Rimouski—Mitis.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Mitis, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse finalement à la ministre du Patrimoine.

À la veille de la campagne référendaire, la ministre du Patrimoine a remis une subvention de 4,8 millions à Option Canada.

La ministre se rend-elle compte qu'en refusant de répondre à nos questions elle nous force à croire qu'elle a violé sciemment et directement la loi référendaire alors en vigueur au Québec et qu'elle refuse maintenant de rendre des comptes?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, malheureusement, les faits qui sont mis de l'avant par la députée sont faux.

En effet, le ministre qui était à ce poste à ce moment-là, ce n'était même pas moi.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Mitis, BQ):** Monsieur le Président, je croyais qu'il y avait des continuités ministérielles, mais elle a l'air de nous en apprendre encore une nouvelle aujourd'hui. Il y avait une loi référendaire au Québec. Le fédéral la connaissait et il se devait de la respecter.

Doit-on comprendre que par sa complicité la ministre du Patrimoine se place elle-même au-dessus de toutes les lois?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, ce que je trouve injuste de la part des députés bloquistes, c'est qu'ils prétendent que je me mets au-dessus de la loi. D'abord, je n'étais même pas ministre dans le temps où la subvention a été donnée.

*Questions orales*

● (1425)

Deuxièmement, l'option péquiste, l'option des séparatistes, a dépensé 100 millions de dollars, l'argent des contribuables canadiens, et ils ont le culot de venir à la Chambre m'accuser d'agir contre la loi.

\* \* \*

[Traduction]

**LES PÊCHES**

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation du poisson du Canada atlantique sont furieux que le gouvernement ne sache pas mettre de l'ordre dans ses priorités. Au lieu de voir à ce que les familles puissent subvenir à leurs besoins en prolongeant ou en remplaçant la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique, le gouvernement fédéral accorde plus d'importance à la gestion des crises et aux mesures de sécurité qu'à la protection des emplois. Même le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Tobin, a exigé des excuses publiques du ministre pour cet affront qu'il a qualifié de dégoûtant et de grossier.

Le ministre présentera-t-il des excuses aujourd'hui?

**L'hon. Pierre S. Pettigrew (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le chef du NPD de me donner l'occasion de faire une mise au point concernant cet important dossier.

Je comprends les frustrations des travailleurs du secteur des pêches. Je tiens à leur dire que l'énoncé qui a été proposé pour le contrat était mal formulé et qu'il n'a pas suivi le processus normal d'approbation.

Cet énoncé a été retiré. Il sera réécrit de façon à refléter de façon exacte les exigences en matière de formation de nos gens d'un bout à l'autre du Canada.

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, je crois que nous pouvons peut-être considérer cette réponse comme des excuses.

Je ne sais pas si ce que nous voyons ici est une prise de bec entre deux prétendants à la direction du Parti libéral, soit le ministre et le premier ministre de Terre-Neuve. Ce qui inquiète les travailleurs du secteur des pêches, qui sont pris entre deux feux, c'est de savoir comment ils vont nourrir leurs familles.

Pour reprendre les paroles du premier ministre de Terre-Neuve, Brian Tobin, «quand le gouvernement commencera-t-il à planifier une réponse adéquate à un problème très réel qui afflige des milliers de familles?»

**L'hon. Pierre S. Pettigrew (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, notre gouvernement discute actuellement d'un examen de la situation après la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique. J'ai nommé un fonc-

tionnaire très sérieux et très haut placé au ministère pour rencontrer les provinces et la population afin que nous ayons les meilleures solutions.

Entre-temps, nous faisons confiance aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays, y compris ceux du Canada atlantique. Nous savons qu'ils se comporteront bien parce que ce sont des Canadiens. C'est notre façon de faire les choses.

Nous donnons à nos gens la formation dont ils ont besoin en matière de gestion de processus, de gestion des foules, d'interaction. . .

**Le Président:** Le député de Brandon—Souris.

\* \* \*

**LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS**

**M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Le gouvernement du Manitoba a maintes fois signalé à la ministre les répercussions des coupes effectuées dans le programme fédéral de partage des coûts avec les provinces en ce qui a trait à l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants.

À l'heure actuelle, la part du coût total qu'assume le gouvernement fédéral devrait correspondre à seulement 33,8 p. 100 au Manitoba, 22 p. 100 en Colombie-Britannique et 30 p. 100 à Terre-Neuve.

Je voudrais savoir si le gouvernement fédéral entend accorder des fonds pour remplir ses promesses et commencer à serrer la vis aux jeunes contrevenants, ou s'il va continuer à transférer ces coûts aux provinces.

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis parfaitement au courant des questions auxquelles le député a fait allusion. Nous allons discuter entre autres du dossier des jeunes contrevenants les 4 et 5 décembre, à Montréal.

**M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC):** Monsieur le Président, je sais fort bien qu'il y aura une réunion le 4 décembre avec les ministres provinciaux et que la ministre est très satisfaite de la façon dont elle traite le dossier.

Je voudrais toutefois qu'elle réponde à la question suivante: si les provinces en cause décident de ne pas appliquer le programme concernant la Loi sur les jeunes contrevenants, quels plans de secours la ministre songe-t-elle à mettre en oeuvre pour appliquer ces programmes sans la participation des provinces?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme le député le sait sûrement, les provinces et le gouvernement fédéral collaborent de façon très constructive depuis de nombreuses années pour mettre en place un système judiciaire pour les jeunes. Malgré ce qu'en disent certains, ce système soulève l'envie partout dans le monde.

*Questions orales*

Je n'ai aucune raison de croire que ce niveau de collaboration ne sera pas maintenu. [Français]

\* \* \*

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

**M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.):** Monsieur le Président, depuis le tout début de la grève des postes, le ministre se contente de nous dire d'attendre pour voir, de laisser le processus suivre son cours.

Voyons ce que cette politique a accompli. Elle nous a donné sept mois de négociations ratées. Nous sommes aux prises avec une grève postale qui paralyse tout le pays. La Société canadienne des postes refuse de modifier son offre. Le redoutable président du syndicat des postiers fait des menaces de désobéissance civile.

• (1430)

Cette attitude de temporisation ne fonctionne pas. Quand va-t-il se sortir la tête de la boîte aux lettres mortes et voir les problèmes que cela cause?

**L'hon. Lawrence MacAulay (ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, je ne vois pas très bien ce que le député ne comprend pas dans ce processus.

En clair, la médiation fait partie du processus de négociation collective et il m'incombe de m'assurer que le processus se déroule comme il faut. C'est exactement ce que je fais.

Avec ses allusions, le député ne fait que nuire au processus.

**M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.):** Monsieur le Président, les entreprises canadiennes considèrent la fin de ce mois-ci comme leur plus importante période de perception des créances.

Elles ont des frais de personnel à assumer et elles n'y arrivent pas. On voit bien que le ministre n'a jamais eu de frais de personnel à assumer. Cette grève coûte des millions de dollars chaque jour aux entreprises canadiennes.

Quand va-t-il faire quelque chose? Quand va-t-il reconnaître que cette grève paralysante pour tout le pays est extrêmement dévastatrice et qu'il est de son devoir d'y mettre fin? Quand va-t-il le faire?

**L'hon. Lawrence MacAulay (ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, mon collègue saura que j'ai déjà eu à assumer des frais de personnel et que cela n'a pas toujours été facile.

Mon devoir consiste aussi à veiller à ce que la partie I du Code canadien du travail soit respectée. Il se trouve que la médiation fait partie de ce processus.

Tout ce que je demande à mon collègue, c'est de laisser agir le processus. Le processus éprouve des problèmes parce qu'on ne fait que parler de présenter un projet de loi.

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, vendredi dernier, en réponse à une question du Bloc québécois, le ministre du Développement des ressources humaines a annoncé une réduction de 20¢ des cotisations au régime d'assurance-emploi, ce qui représente une réduction de 1,4 milliard de dollars sur un surplus annuel de la caisse d'environ 7 milliards. À notre avis, la réduction aurait pu être plus considérable.

Le ministre pourrait-il se rendre à la seconde partie de la recommandation du Bloc québécois qui lui demande d'utiliser une partie significative du surplus annuel de plusieurs milliards pour accroître la protection des chômeurs qui sont, depuis la réforme, acculés à la pauvreté?

**L'hon. Pierre S. Pettigrew (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, le député de l'opposition devrait nous remercier d'avoir, pour la quatrième année consécutive, permis une diminution, s'agissant cette année de la diminution la plus importante jamais effectuée au compte de l'assurance-emploi.

Nous sommes évidemment au milieu d'une réforme extrêmement importante de l'assurance-emploi. Il est normal que notre gouvernement soit prudent. C'est la marque de ce gouvernement, au plan fiscal, d'avoir été prudent jusqu'à maintenant, et nous voulons nous assurer que la caisse de l'assurance-emploi sera là, même si les temps devenaient un peu plus difficiles pour l'ensemble des travailleurs.

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, nous sommes heureux que le ministre ait répondu à la demande du Bloc qui était justement de diminuer les cotisations, conformément à la hausse de celles du Régime des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada.

Le ministre ne pourrait-il pas profiter de la situation nettement meilleure du surplus de la caisse pour retourner aux familles des chômeurs une partie de ces milliards de surplus?

**L'hon. Pierre S. Pettigrew (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois à la Chambre, nous avons fait la réforme la plus importante de l'assurance-emploi depuis 25 ans. Nous suivons cette réforme de très près pour nous assurer qu'elle serve bien les Canadiens.

Bien sûr, nous allons continuer de regarder la situation de très près et nous allons ajuster, en fonction de ce que nous croyons être les besoins les plus importants de nos gens.

*Questions orales*

[Traduction]

**LA COMMANDITE DE FABRICANTS DE PRODUITS DE TABAC**

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai un tout nouvel article sur la publicité que font les fabricants de tabac lors de courses automobiles, article qui vient d'être publié il y a à peine une semaine dans la prestigieuse revue *Lancet*.

Cet article montre très clairement que la plus forte influence que subissent les jeunes hommes qui commencent à fumer est liée aux courses automobiles. Lequel des libéraux prendra la parole pour enfin reconnaître que leur volte-face dans ce dossier est tout à fait inacceptable?

**L'hon. Jane Stewart (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à réduire le tabagisme au Canada et il reconnaît ses effets sur la santé des jeunes et des Canadiens en général.

Le ministre a répondu à cette question à maintes occasions et, comme nous tous, il reconnaît l'importance de contrôler la consommation de produits du tabac dans notre pays.

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai profité de l'occasion pour m'entretenir, il y a quelques instants, avec l'auteur de cette recherche en Grande-Bretagne. Elle m'a dit que l'information contenue dans sa recherche était tellement importante qu'elle ne pouvait laisser l'étude suivre son cours normal, qu'elle devait immédiatement rendre publique l'information qu'elle contient.

• (1435)

Le premier ministre britannique a fait volte-face lorsqu'il a reçu un cadeau de deux millions de dollars. Qu'est-ce qui explique la volte-face de notre premier ministre?

**L'hon. Jane Stewart (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète, le gouvernement comprend l'importance de réduire l'usage du tabac parmi les jeunes Canadiens.

Nous avons cerné le problème très clairement et d'une manière très ciblée et nous avons proposé des dispositions législatives qui permettront d'améliorer la situation pour les Canadiens.

\* \* \*

[Français]

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ):** Monsieur le Président, à l'approche de la conférence de Kyoto, les analyses d'Environnement Canada démontrent les effets désastreux du réchauffement de l'atmosphère sur le Saint-Laurent, le Nord canadien, la santé publique, et j'en passe.

Avec autant d'arguments, la ministre va-t-elle admettre qu'elle a fait preuve de faiblesse en étant incapable de convaincre les provinces de l'Ouest d'aller plus loin dans la lutte aux gaz à effet de serre?

[Traduction]

**L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a travaillé très fort avec toutes les provinces et tous les territoires sur le problème très grave et très réel des changements climatiques.

Les provinces ont donné au gouvernement fédéral la souplesse voulue pour fixer des objectifs et un calendrier de mise en oeuvre avant la réunion de Kyoto.

[Français]

**M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ):** Monsieur le Président, alors que tous les opposants s'appliquent à calculer les coûts d'une intervention sérieuse, la ministre ne considère-t-elle pas qu'elle se rendrait plus utile si son ministère évaluait ce que cela va coûter pour ne rien faire?

[Traduction]

**L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, la lutte contre ce très grave problème nous coûtera très cher, mais l'inaction aurait aussi de coûteuses conséquences.

Le gouvernement fédéral ne sera pas le seul à agir; il y aura aussi les provinces, les entreprises, l'industrie et les municipalités.

Déjà, les fabricants d'automobiles, par exemple, se disputent âprement les marchés de demain et produisent des véhicules dont les émissions sont réduites.

Des municipalités de tous les coins du pays, comme Toronto, prennent des mesures pour réduire leurs émissions.

Tous les secteurs, le gouvernement fédéral compris, feront leur part.

\* \* \*

**LA JUSTICE**

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.):** Monsieur le Président, dans ma circonscription, un groupe d'adolescents vient de tuer sauvagement une jeune fille de 14 ans, Reena Virk. Mais ce n'est là que la partie visible de l'iceberg. La criminalité juvénile violente a doublé depuis 1986.

L'île de Vancouver est sous le choc, et des collectivités et des familles sont anéanties. Pendant ce temps, le gouvernement tergiverse, et le nombre des victimes continue d'augmenter.

Au nom de la sécurité de tous les Canadiens, quand le gouvernement et la ministre de la Justice finiront-ils par faire quelque chose contre la criminalité juvénile?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, tout le monde à la Chambre reconnaît que les événements survenus ce week-end à

Saanich sont, pour le moins, tragiques et nous inquiètent tous profondément.

Je rappelle aussi ce que tous les députés savent déjà, soit que j'ai dit clairement que l'un de mes objectifs était de réformer la Loi sur les jeunes contrevenants pour réprimer les activités des jeunes contrevenants récidivistes qui commettent des crimes de violence graves.

J'ai dit très clairement que j'allais répondre au rapport du comité permanent. . .

**Le Président:** Le député de Wild Rose.

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.):** Monsieur le Président, six filles et un garçon ont été accusés de voies de fait graves. La peine maximale pour ce crime est de trois ans.

Depuis quatre ans, le gouvernement multiplie les discours rassurants, mais il n'a rien fait au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Pourquoi la ministre ne se tient-elle pas debout et n'affirme-t-elle pas aux 90 p. 100 de Canadiens qui veulent être débarrassés de cette loi qu'elle l'adore et qu'il s'agit d'une loi libérale qui est là pour rester? Pourquoi ne l'avoue-t-elle pas?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait que j'ai déclaré que nous étions au milieu de consultations s'inscrivant dans le processus de réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Si le député avait bien fait ses recherches, il saurait que 90 p. 100 des Canadiens ne veulent pas que la Loi sur les jeunes contrevenants soit abolie, mais ils aimeraient qu'elle soit modifiée de manière à mieux refléter leurs valeurs, et c'est exactement ce qu'est en train de faire le gouvernement.

\* \* \*

[Français]

## LE TRANSPORT FERROVIAIRE

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ):** Monsieur le Président, hier après-midi, à Saint-Jean-Chrysostome, un wagon du Canadien National s'est littéralement brisé en deux, provoquant un déversement de 80 000 litres d'acide sulfurique concentré, et ce, à 400 mètres du centre-ville et de la rivière Etchemin. Manifestement, le mauvais état de l'entretien de ce wagon est en cause.

• (1440)

Ma question s'adresse au ministre des Transports. En tant que responsable de la sécurité du matériel ferroviaire, comment le ministre peut-il nous expliquer qu'un tel accident puisse se produire? Est-ce que ce n'est pas tout simplement que son ministère n'a pas fait sa job?

[Traduction]

**L'hon. David M. Collette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes toujours préoccupés lorsque survient un accident ferroviaire ou un incident comme celui d'hier.

## Questions orales

À Transports Canada, la sécurité est la première priorité. Il existe des moyens de garantir la sécurité et il existe des processus à suivre. Il y a toujours une enquête complète lorsqu'un accident survient.

Je suis convaincu que, lorsque les faits seront connus, nous serons en mesure de déterminer la véritable cause de l'incident dont parle le député.

\* \* \*

## LE RÉSEAU ROUTIER

**M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre sait sans aucun doute que le gouvernement des États-Unis a proposé le cadre législatif pour la construction d'une superautoroute de l'ALENA, qui irait de la frontière mexicaine à la frontière canadienne.

Le ministre peut-il nous dire si quelque chose est fait pour que notre réseau routier soit au niveau de cette superroute commerciale américaine?

**L'hon. David M. Collette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, il s'agit là d'une question d'importance croissante compte tenu du volume des échanges entre le Canada, les États-Unis et, bien sûr, le Mexique.

Transports Canada a cofinancé des projets réussis d'automatisation des postes-frontières à Windsor et à Fort Erie, et nous étudions le moyen d'utiliser des systèmes de transport intelligents pour faciliter la circulation des biens et des personnes.

Lorsque nous parlons de l'autoroute de l'ALENA, nous ne parlons pas uniquement d'asphalte, mais également de liens ferroviaires et d'intégration intermodale des différents moyens de transport. Il s'agit là d'une priorité pour notre gouvernement et nous devons pousser à la roue dans ce domaine au cours des prochains mois.

\* \* \*

## LA JUSTICE

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.):** Monsieur le Président, la ministre et ce gouvernement ont eu quatre ans pour faire quelque chose au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous devons maintenant attendre jusqu'en février et après, combien de temps devons-nous encore attendre avant que quelque chose ne soit fait?

Les jeunes sont les principales victimes de la criminalité chez les jeunes. Quand les députés de cette Chambre et les Canadiens vont-ils voir le gouvernement supprimer la Loi sur les jeunes contrevenants et la remplacer par une mesure législative qui fonctionne?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle au député que mon prédécesseur a modifié la Loi sur les jeunes contrevenants et que, dans le cas de certains crimes graves, il a doublé la période qu'un jeune doit purger en prison.

Les jeunes de 16 et 17 ans sont maintenant considérés comme des adultes et peuvent être traduits devant des tribunaux pour adultes.

### Questions orales

Ce gouvernement a agi en fonction des préoccupations exprimées à l'égard de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Si le député veut dire par là qu'il faut faire plus, je suis d'accord et je l'invite à collaborer avec moi et avec le Comité permanent de la justice.

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.):** Voilà qu'elle recommence, monsieur le Président. Elle déraile complètement. Elle part d'une mesure législative fantastique et de tous les changements qui y ont été apportés alors qu'en fait, rien n'a changé. C'est évident d'après ce qui vient de se produire.

Elle fraye avec l'élite, mais ne consulte pas la population pour essayer de trouver des solutions. Pourquoi ne publiez-vous pas leurs noms? Pourquoi ne faites-vous pas savoir aux gens qui ils sont? Pourquoi ne donnez-vous pas un contenu réel. . .

**Le Président:** Je prie le député de poser ses questions par l'entremise de la présidence. La parole est à la ministre de la Justice.

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je ne vois pas à quoi fait allusion le député lorsqu'il dit que je fraye avec l'élite.

Si le député veut vraiment discuter de questions importantes, comme la divulgation des noms des jeunes contrevenants dans certains cas, je l'invite à travailler avec le gouvernement car c'est justement à ces questions que nous travaillons.

\* \* \*

### LES BANQUES

**M. Lorne Nystrom (Qu'Appelle, NDP):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

C'est aujourd'hui au tour de la Banque de Montréal d'annoncer des bénéfices record de 1,3 milliard de dollars. Or, les frais de service que les banques imposent ont grimpé d'au moins 25 p. 100 au cours des trois dernières années, et l'inflation se situe à 1,5 p. 100.

Trop, c'est trop. Je n'ai rien contre les bénéfices raisonnables, mais je n'accepte pas que l'on exploite les consommateurs.

• (1445)

À la lumière de ces faits, le ministre va-t-il trouver le courage nécessaire pour ordonner une enquête parlementaire sur les frais de service exigés par les banques de façon à obliger celles-ci à comparaître devant le Parlement et à justifier les frais qu'elles imposent aux consommateurs?

**L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.):** Monsieur le Président, je pourrais peut-être signaler de nouveaux éléments d'information à l'attention de la Chambre.

Je suis persuadé que le député, tout comme son chef l'a déjà mentionné, se réjouira des bénéfices raisonnables qu'enregistrent les banques. Il y a deux raisons à cela. Premièrement, quand il y a des bénéfices, c'est à l'avantage des investisseurs, y compris les retraités qui touchent des prestations. Deuxièmement, quand les bénéfices augmentent, les recettes fiscales provenant de ces bénéfices augmentent considérablement. L'an dernier, les banques ont versé 4,9 milliards en impôts aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Si le député s'inquiète de ce que les bénéfices des banques sont trop élevés, il devrait peut-être prendre en compte. . .

**Le Président:** Le député de Regina—Lumsden—Lake Centre a la parole.

**M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NDP):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

En 1993, la Banque de Montréal voulait acheter la banque Harris de Chicago. En vertu d'une loi américaine intitulée Community Reinvestment Act, les responsables de la réglementation aux États-Unis ont empêché la Banque de Montréal de signer l'entente et d'obtenir une charte jusqu'à ce qu'elle s'engage à consacrer près de 500 millions de dollars en prêts aux petites entreprises et au développement communautaire.

Compte tenu des bénéfices records qu'enregistrent les banques canadiennes, comme on peut le voir tous les jours, quand le ministre présentera-t-il une loi sur le réinvestissement dans la communauté au Canada pour faire en sorte que les petites entreprises puissent obtenir à des taux justes le capital dont elles ont désespérément besoin?

**L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.):** Monsieur le Président, la loi sur le réinvestissement dans la communauté fonctionne selon le principe que, dans une région donnée, les investissements ou les prêts doivent évaluer les dépôts faits dans cette région.

Si l'on examine les chiffres de la Banque du Canada de l'an dernier, on constate que sept provinces au Canada y perdraient beaucoup sous un régime de ce type, notamment les quatre provinces de l'Atlantique.

\* \* \*

### LES AFFAIRES AUTOCHTONES

**M. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Monsieur le Président, la mauvaise gestion financière de la bande d'Oromocto a fait des victimes sur la réserve et à l'extérieur. Même avec une avance de fonds de 500 000 \$, la bande ne peut respecter ses obligations. Elle licencie ses employés. Des hommes, des femmes et des enfants n'ont pas reçu leur chèque de paye ou d'autres chèques dus depuis six semaines. On viole les ententes contractuelles, on ne les respecte pas.

Ma question s'adresse à la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La ministre va-t-elle prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que tous les engagements financiers et toutes les ententes contractuelles. . .

**Le Président:** La parole est à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.



*Questions orales*

**L'hon. Jane Stewart (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je suis au courant des difficultés financières qu'éprouve la bande d'Oromocto. On a nommé un cogestionnaire pour aider et conseiller en ce qui concerne les décisions financières qui doivent être prises là-bas.

Le ministère surveille les résultats de cette intervention de très près. Nous entendons bien rétablir la stabilité financière de cette première nation.

Je demande au député de poursuivre.

**Une voix:** Monsieur le Président, elle veut votre poste.

**Le Président:** J'aime assez mon poste merci.

**M. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Monsieur le Président, je suppose que j'ai sous-estimé mon propre pouvoir à la Chambre. Je comprends la préoccupation de la ministre.

Les gens vivant sur la réserve et à l'extérieur éprouvent de graves difficultés. C'est ce que j'essaie de signaler.

Cela touche même la région de Fundy où les pêcheurs de Grand Manan ont été abandonnés à leur sort et des engagements financiers n'ont pas été respectés. En termes simples, je voudrais que la ministre agisse dans l'intérêt de toutes les parties, non seulement la communauté indienne, mais également les gens qui éprouvent des difficultés financières dans cette région.

**L'hon. Jane Stewart (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à signaler une fois de plus que le ministère collabore avec cette première nation grâce à un cogestionnaire pour mettre l'accent sur la nécessité de rétablir la situation financière de cette collectivité.

Cependant, j'invite la Chambre à ne pas généraliser à partir d'un cas particulier. Même si certaines premières nations ont besoin de soutien, la grande majorité d'entre elles vivent selon leurs moyens.

\* \* \*

**LE MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL**

**Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.):** Monsieur le Président, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a qualifié de très sévère et d'inflexible l'annonce de Revenu Canada que les Canadiens doivent acquitter leurs paiements à temps même si le service postal est interrompu.

• (1450)

Comme la grève des postes fait que beaucoup de particuliers et d'entreprises ont du mal à envoyer leurs paiements à Revenu Canada, le ministère est-il disposé à faire preuve de souplesse et de compréhension à l'égard des paiements en retard ou manquants au cours de cette grève?

**Mme Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, nous comprenons qu'il y a des problèmes à l'heure actuelle. Revenu Canada a pris les mesures qui s'imposent pour aider les Canadiens à respecter leurs obligations et à s'assurer aussi que soient livrés les chèques de crédit d'impôt pour enfants dont nous sommes chargés.

Les entreprises et les particuliers peuvent acquitter leurs paiements à toute institution financière. Ils peuvent aller à tout bureau des Douanes ou de Revenu Canada.

Je rappelle aussi à la fédération que nous avons une loi d'équité à Revenu Canada. Nous sommes justes.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.):** Monsieur le Président, le gouvernement refuse de prendre des mesures à l'égard de la grève des postes, qui nuit en fait à des millions de personnes. Et pourtant, il ne perd pas de temps lorsqu'il s'agit de récompenser l'incompétence avec des promotions, surtout dans l'affaire somalienne.

Kim Campbell est consul général à Los Angeles, Bob Fowler est ambassadeur à l'ONU, et voici que le vice-amiral Murray décroche un sacré bon emploi au ministère des Pêches.

Quand le commandant déshonoré de l'opération somalienne, le colonel Labbé, va-t-il recevoir sa récompense?

**L'hon. Arthur C. Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'une promotion proposée est en suspens. L'affaire est encore à l'étude. Elle sera examinée.

\* \* \*

[Français]

**INARI**

**M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Il y a quelques jours, nous apprenions qu'une affaire de fraude dont auraient été victimes des gens d'affaires du Québec impliquait INARI, une agence accréditée auprès du Conseil économique et social des Nations unies.

Quelle démarche le gouvernement entend-il faire auprès de l'ONU pour qu'un contrôle plus serré soit exercé sur les organismes qui tentent d'obtenir une accréditation, et quel soutien le gouvernement fédéral compte-t-il apporter aux victimes de cette supercherie?

[Traduction]

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, depuis deux ans, nous collaborons activement avec les Nations Unies afin qu'il y ait une série de réformes administratives et financières.

Par exemple, le Canada a été un ardent défenseur de la croissance nulle du budget de l'ONU. Nous avons aussi été à la tête du mouvement en faveur de la réorganisation, et le secrétaire général a amorcé des réformes.

Nous continuerons de travailler activement. En cas de fraude, nous appuierons toute mesure visant à ce que les faits soient connus et à ce que les correctifs soient apportés le plus rapidement possible.

*Questions orales***LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS**

**M. Peter Mancini (Sydney—Victoria, NPD):** Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, on a demandé au ministre des Transports ce qu'il savait des malversations présumées de la part de cadres supérieurs des forces de police de Ports Canada.

Moins d'un mois après qu'une plainte officielle ait été déposée auprès de la GRC, le directeur général de Ports Canada, Sidney Peckford, a été limogé.

Étant donné que les agents de Ports Canada ne veulent pas commenter la situation, le ministre des Transports dira-t-il à la Chambre pourquoi le directeur a été limogé et en quoi cela se rapporte à l'enquête de la GRC sur les malversations présumées?

**L'hon. David M. Collette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, à ce moment-ci, le député devrait normalement avoir déjà pris connaissance d'un communiqué de Ports Canada qui répond à sa question. Le fait est que le corps de police de Ports Canada sera aboli. Le poste de l'individu mentionné par le député n'existera plus à la fin de l'année.

Pour ce qui est des plaintes, la GRC les a évaluées et a ouvert une enquête. Il serait donc imprudent de ma part d'ajouter quoi que ce soit.

\* \* \*

**LES FINANCES**

**M. Gilles Bernier (Tobique—Mactaquac, PC):** Monsieur le Président, nous venons d'apprendre aujourd'hui que la Banque du Canada a haussé son taux préférentiel d'un quart pour cent, hausse qui serait apparemment justifiée par la surchauffe de notre économie. Dans cette économie que l'on dit surchauffée, il y a plus de 1,4 million de Canadiens sans emploi.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Comment pouvons-nous appuyer une politique gouvernementale qui créera assurément plus de chômage?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le député doit examiner les faits. S'il examinait ce qui est arrivé aux taux d'intérêt à moyen et à long terme à la suite de la dernière hausse de 25 points de base annoncée par la Banque du Canada, le député constaterait que, dans l'ensemble, les taux à long terme ont systématiquement baissé.

Ils ont baissé parce que la crainte de l'inflation a diminué. C'est cela qui compte. Les gens investissent en fonction des taux à long terme. Les taux hypothécaires n'ont jamais été aussi bas. Et c'est grâce aux politiques budgétaire et monétaire que poursuivent le gouvernement et la Banque du Canada.

• (1455)

**LES MUSÉES**

**M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Réf.):** Monsieur le Président, le gouvernement propose de tenir une exposition sur l'holocauste au Musée canadien de la guerre. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette décision est controversée.

Étant donné l'importance de l'exposition sur l'holocauste, pourquoi la ministre veut-elle la présenter au Musée de la guerre? Elle sait pertinemment que le Musée canadien des civilisations est nettement plus fréquenté et que c'est un endroit beaucoup plus indiqué.

Si l'exposition sur l'holocauste a lieu, la ministre s'engagera-t-elle aujourd'hui à tenir celle-ci au Musée canadien des civilisations, là où elle aura le rayonnement qu'elle mérite?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je me réjouis certainement de l'intérêt que le député porte aux activités du Musée canadien de la guerre.

Le député sait sans doute qu'au début de la semaine, le Musée des civilisations, par le biais de son conseil d'administration, et le Musée de la guerre ont institué un processus qui permettra de consulter abondamment tous les groupes de la société et, en particulier, celui des anciens combattants.

Les organisateurs de ces consultations s'attendent à ce qu'elles soient terminées avant leur prochaine réunion en février. Je suis certaine que, quelles que soient les conclusions auxquelles ils arriveront, le député et moi-même collaboreront pour veiller à ce que l'orientation préconisée par le conseil d'administration se concrétise.

\* \* \*

[Français]

**LA PARTITION DU QUÉBEC**

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

Le 21 novembre dernier, à Minneapolis, le ministre des Affaires intergouvernementales déclarait, et je cite: «Le nationalisme québécois est à caractère civique plutôt qu'ethnique.»

Pourquoi le ministre tient-il un double discours en affirmant le contraire la semaine dernière, dans sa lettre à M. Jacques Brassard, en parlant d'un clivage ethno-linguistique pour qualifier le projet québécois?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de me donner l'occasion de lui expliquer pour la dixième fois que le problème n'est pas la société québécoise. C'est une société formidable qui doit rester avec les autres Canadiens.

Le problème n'est pas le nationalisme québécois qui est un nationalisme ouvert et qui peut aider tous les Canadiens. Le problème est le projet sécessionniste qui vise à arracher des Québécois le Canada, quand on sait que la très grande majorité des Québécois veulent rester Canadiens.

\* \* \*

[Traduction]

#### L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

La semaine dernière, les étudiants de l'Université Carleton ont appris que jusqu'à 13 programmes pourraient être supprimés. Les étudiants ont protesté hier contre ces coupes et ils savent le rôle que joue le gouvernement fédéral pour saper l'éducation.

Seulement depuis 1995, le financement de l'enseignement post-secondaire a diminué de 1,5 milliard de dollars. Les étudiants de Carleton et des autres universités au Canada veulent savoir quand le gouvernement se mettra à l'écoute des étudiants et rétablira le financement de l'éducation.

**L'hon. Pierre S. Pettigrew (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie la députée qui me donne l'occasion de discuter à la Chambre de cette situation très préoccupante pour les étudiants. Notre gouvernement y consacre beaucoup d'efforts.

Le ministre des Finances a apporté des mesures fiscales très importantes dans son budget l'an dernier pour aider les étudiants, et nous devons l'en remercier.

Nous travaillons aussi très fort afin de modifier et d'améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants. Nous reconnaissons qu'il y a un problème. Nous procédons à des rencontres avec les provinces, les prêteurs et les associations d'étudiants, qui font des efforts considérables.

\* \* \*

#### LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

**M. John Nunziata (York South—Weston, Ind.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Les jeunes de 16 et de 17 ans sont assez vieux pour conduire, pour quitter l'école et pour se marier. Pourtant, ils ne sont pas assez vieux pour être tenus pleinement responsables de leurs actes criminels.

Compte tenu du fait que les jeunes de 16 et de 17 ans sont nettement en mesure de faire la distinction entre le bien et le mal, la ministre s'engage-t-elle, quand elle examinera la Loi sur les jeunes contrevenants, à soustraire les jeunes de 16 et de 17 ans à l'application des dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants et à exiger qu'ils comparaissent devant des tribunaux pour adultes?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je croyais que le

#### Questions orales

député était au courant d'une importante modification apportée par mon prédécesseur à la Loi sur les jeunes contrevenants, qui suppose que les jeunes de 16 et de 17 ans sont des adultes quand il est question de crimes graves.

En fait, dans plusieurs provinces aujourd'hui, de nombreux jeunes de 16 et de 17 ans comparaissent devant les tribunaux pour adultes et sont considérés comme tels.

\* \* \*

● (1500)

[Français]

#### L'AGRICULTURE

**M. Claude Drouin (Beauce, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État à l'Agriculture.

Le comté de Beauce compte de nombreux producteurs agricoles, et je comprends que le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec viennent de conclure une entente pour garantir aux producteurs du Québec un filet de sécurité.

Est-ce que le secrétaire d'État peut informer cette Chambre des avantages de cette entente pour nos agriculteurs?

**L'hon. Gilbert Normand (secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentaire)(Pêches et Océans) Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de Beauce et j'en profite pour rassurer non seulement les producteurs agricoles de la Beauce, mais ceux de tout le Québec.

Hier, le ministre de l'Agriculture, toujours attentif aux besoins des producteurs agricoles, a signé une entente-cadre de 202 millions de dollars avec son homologue du Québec pour la protection du revenu. De ces 202 millions, 146 millions iront à la sécurité du revenu, 49 millions à l'assurance-récolte et 7 millions supplémentaires pour les producteurs maraîchers.

La collaboration et la coopération, c'est toujours rassurant.

\* \* \*

[Traduction]

#### PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune des membres du Comité des initiatives parlementaires et des pétitions de la République de l'Afrique du Sud.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** J'ai deux questions de privilège et deux rappels au Règlement.

Je dois répondre à deux questions de privilège. J'en ai reçu une de la députée de Winnipeg-Centre-Nord. J'en ai reçu une autre de la députée de Burlington pendant la période des questions. La députée de Burlington pourrait-elle me dire si sa question de privilège découle de la période des questions d'aujourd'hui.

**Mme Paddy Torsney:** Non.

*Privilège*

**Le Président:** Je vais donc entendre la question de privilège de la députée de Winnipeg-Centre-Nord et je demanderais à la députée de Burlington de me donner au moins une heure de préavis.

\* \* \*

**QUESTION DE PRIVILÈGE**

LE COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, conformément à l'article 48 du Règlement, je soulève la question de privilège concernant la communication prématurée d'un rapport de comité. Cette question est fondée sur des renseignements nouveaux que j'ai obtenu en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1997, j'ai soulevé la question de privilège à propos d'une affaire connexe, à savoir qu'une atteinte au privilège de la Chambre avait eu lieu lorsqu'un rapport provisoire des délibérations à huis clos du Comité de l'industrie avait été rendu public. J'avais dit alors que des documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information révélaient que le 18 avril 1997, le ministre de l'Industrie et des fonctionnaires de son ministère étaient en possession de versions provisoires du cinquième rapport du Comité permanent de l'industrie.

Le rapport final du comité, intitulé «Examen de l'article 14 de la Loi de 1992 modifiant la Loi sur les brevets» n'a été déposé à la Chambre des communes que le 23 avril 1997, soit cinq jours plus tard. Le 9 octobre 1997, le Président a statué que même si la question soulevée était importante, il ne convenait pas que le Président intervienne pour le moment, et j'insiste sur les mots «pour le moment».

• (1505)

Selon les dossiers relatifs à la Loi sur l'accès à l'information, le légiste et conseiller parlementaire a fait valoir, le 25 août 1997, que la communication d'une ébauche de rapport de comité pourrait donner lieu à une question de privilège. Le légiste avait alors conseillé de ne pas publier l'ébauche du rapport. La lettre et la publication subséquente de l'ébauche du rapport ont démontré qu'il n'existe pas de règles officielles régissant le traitement des documents des comités.

Je suis d'avis que si nous devons suivre le précédent établi à la Chambre des communes, l'information nouvelle obtenue en vertu de la Loi sur l'accès à l'information confère au Président le pouvoir d'intervenir maintenant puisqu'il appert que le conseiller et légiste parlementaire a été informé le 25 août 1997 que le rapport serait publié.

Le conseiller et légiste parlementaire est responsable devant le Président. Cette nouvelle information indique que la décision devrait être prise par l'ensemble de la Chambre des communes et non pas laissée aux comités.

Du même coup, un nouvel élément vient s'ajouter aux précédents qui s'appliquent dans ce genre de cas puisque des personnes relevant de votre autorité ont été consultées et que leur avis sur une affaire touchant la question de privilège n'a pas été suivi.

Dans sa décision du 9 octobre 1997, le Président a renvoyé les députés à la décision du Président Fraser rendue le 7 novembre 1991, selon laquelle la présidence ne doit pas intervenir au sujet des délibérations d'un comité, à moins que le comité n'ait fait rapport d'un problème à la Chambre ou à moins de circonstances très exceptionnelles. L'information nouvelle indique justement l'existence de circonstances exceptionnelles.

Pour plus de précision, je cite encore une fois le Beaudesne, commentaire 877(1), page 250, qui stipule: Rien de ce qui s'est déroulé en comité ne doit être divulgué avant que le comité n'ait fait rapport à la Chambre. (. . .) Constitue une atteinte au privilège le fait de publier les délibérations d'un comité tenues à huis clos ou des rapports de comités avant qu'ils n'aient été mis à la disposition des députés. Le Beaudesne stipule également au commentaire 57, page 19, que «la Chambre considérerait auparavant la publication des délibérations ou des rapports de comités siégeant à huis clos comme une atteinte au privilège».

Je propose donc: Que la Chambre renvoie la question des règles régissant le traitement de documents de comités au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

**Le Président:** Je signale à la députée de Winnipeg-Nord-Centre que, si je constatais qu'il s'agit d'une question de privilège fondée en première vue, je l'inviterais certainement à présenter une motion, mais que pour le moment cette motion n'est pas recevable.

Sur la même question de privilège, je donne la parole au leader du gouvernement à la Chambre.

**L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que la présidence a déjà rendu une décision sur ce point. Les faits révélés aujourd'hui ne changent rien à la décision déjà rendue. Je crois que la présidence doit considérer un certain nombre de points.

D'abord, cette affaire s'est produite au comité et devrait être soulevée au comité. La présidence est généralement réticente à intervenir dans des affaires de ce genre, sauf sur le fait qu'un rapport de comité doit bien sûr être présenté à la Chambre avant d'être rendu public. Toutefois, à cet égard, le comité lui-même devrait formuler une plainte à la Chambre.

Le comité en question existait à une législature précédente. Au moment du déclenchement des élections, ce comité et cette législature ont cessé d'exister.

Monsieur le Président, c'est vous qui avez proclamé les nouveaux privilèges du Parlement, au premier jour de séance de la présente législature. Par conséquent, toute mesure prise maintenant doit avoir trait à quelque chose qui se serait produit après la date à laquelle vous avez proclamé les privilèges de la présente législature.

• (1510)

Finalement, monsieur le Président, si la députée affirme que ses propres privilèges ont été lésés d'une manière ou d'une autre, je dois préciser qu'elle n'était pas députée à cette législature, au moment où l'incident allégué s'est produit.

La présidence pourra prendre ces éléments en considération pour éclairer sa décision.

**M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD):** Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la question de privilège de ma collègue au sujet du rapport qui a été divulgué à l'extérieur du comité avant qu'il n'ait été communiqué aux députés.

J'étais membre associé de ce comité, monsieur le Président, quand la Chambre siégeait. Vous vous en souviendrez, nous étions à la veille du déclenchement des élections. On avait beaucoup de mal à faire le plein de députés à la Chambre la veille du déclenchement des élections.

En ce qui concerne la question de privilège, je voudrais ajouter deux points. Le leader du gouvernement à la Chambre a indiqué que la députée qui vient de soulever la question de privilège n'était pas députée à l'époque et qu'il n'y avait donc pas eu atteinte à ses privilèges. Or, elle a invoqué le Règlement au nom du caucus du Nouveau Parti démocratique. Nous croyons que les privilèges de tous les députés de la Chambre, ceux qui étaient députés à l'époque et qui le sont encore, ont été atteints. Nous estimons que vous devriez reprendre cela en considération, monsieur le Président, et faire rapport à la Chambre quand bon vous semble.

Quant à la question de savoir ce qui s'est passé en comité, on a bel et bien demandé cette information. Il n'incombait pas au comité de la donner car elle ne relevait pas de lui. Les auteurs de la demande n'étaient pas membres du comité. Le comité est donc en partie responsable, mais nous n'en sommes pas absolument sûrs.

Monsieur le Président, vous vous souviendrez que le Comité de l'industrie, qui a examiné le document qui a été rendu public avant d'être mis à la disposition des députés, s'était réuni à huis clos et que les procès-verbaux de ses délibérations ont été détruits quand les élections ont été déclenchées, entraînant la dissolution du Parlement. Nous ne sommes pas absolument sûrs de ce qui s'est produit, mais, à mon avis, il y a eu atteinte aux privilèges de tous les députés dans cette affaire.

**Le Président:** Chers collègues, je me souviens de la décision que j'avais rendue sur cette question plus tôt au cours de la présente législature.

La députée a parlé d'éléments nouveaux. J'imagine qu'elle a des documents. Je lui demanderais de bien vouloir mettre ces documents à ma disposition. Je veux les consulter et je vais prendre en considération les arguments du leader du gouvernement ainsi que

### *Recours au Règlement*

ceux du député de Regina—Lumsden—Lake Centre. Je vais examiner l'affaire et, au besoin, je ferai rapport à la Chambre.

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. Jim Gouk (West Kootenay—Okanagan, Réf.):** Monsieur le Président, aujourd'hui, au cours de la période de questions, j'ai employé un terme inapproprié dans un moment d'exaspération. Je m'en excuse. J'espère que le Président sait que je n'ai pas l'habitude de m'exprimer ainsi à la Chambre.

Toutefois, je voudrais demander au Président de m'expliquer pourquoi, lorsque d'autres députés emploient un terme inapproprié, il intervient et leur demande de se rétracter, après quoi, ils ont la réponse à leur question. Pourquoi n'a-t-il pas fait cela dans mon cas, pourquoi m'a-t-il simplement ignoré, ce qui fait que je n'ai pas eu la réponse à ma question?

**Le Président:** Il ne me viendrait jamais à l'idée de vous négliger, cher collègue.

Très peu de termes, s'il en est, sont en soi antiparlementaires. La plupart du temps, c'est le ton sur lequel ils sont prononcés. C'est une question de réaction que cela entraîne, il s'agit de savoir si le terme en question suscitera du désordre à la Chambre.

J'ai vu que le député était agacé. Comme il le reconnaît, le député a utilisé des termes qu'il n'aurait pas employés normalement à la Chambre. J'ai pensé que les termes qu'il a utilisés et le ton qu'il a employé étaient un peu provocateurs et ce suffisamment pour déclarer sa remarque antiréglementaire.

Une autre fois, du fait de ma faillibilité, je pourrais laisser passer ce genre de chose pour voir ce qui se passerait. Je n'ai pas voulu vous contraindre à vous rétracter. Quand un député me semble agacé à ce point, j'aime lui laisser un peu de temps.

Comme l'a dit le député, je sais qu'il y a beaucoup d'autres mots qu'il peut utiliser. S'il choisissait de ne plus jamais employer ces mots, ce serait probablement plus commode pour la Chambre.

• (1515)

Cependant, je le remercie de son empressement à s'excuser auprès de la Chambre. Bien entendu, au nom de la Chambre, j'accepte ses excuses.

**Une voix:** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

**Le Président:** Habituellement, si l'on invoque la question de privilège à cause de quelque chose qui s'est produit au cours de la période des questions elle-même, j'accepte de l'entendre parce que cela vient de se produire. Cependant, selon les règles, on doit m'aviser une heure à l'avance si l'on veut invoquer la question de privilège pour quelque chose ne se rapportant pas à la période des questions.

### *Les crédits*

J'invite la députée à me présenter sa question de privilège demain, dès que possible après la période des questions. Si elle veut bien me dire vaguement de quoi il s'agit, j'en serai fort aise car j'aimerais avoir une idée de la question.

Cependant, je l'entendrai demain vu qu'elle m'a maintenant avisé de la question à venir.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA DÉCLARATION DE CALGARY

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement.

**Mme Claudette Bradshaw (secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ici pour appuyer cette proposition et j'accueille avec plaisir l'occasion de décrire la vision qu'a notre gouvernement d'un Canada fort et uni. Je tiens à souligner devant la Chambre que le renforcement de l'unité du Canada est notre priorité la plus grande. Je tiens aussi à mentionner que nous croyons fermement pouvoir recréer le sentiment de travailler à la réalisation d'un objectif commun, qui a mené à la création de notre grand pays et lui a permis de survivre jusqu'à ce jour.

[Traduction]

Nous sommes les gardiens d'une société tolérante, qui accueille les gens de toutes nations et de toutes races. Le Canada s'est acquis une réputation internationale à titre de défenseur hors pair des droits de la personne. Nous admettons que la formule unique pour toutes les politiques et toutes les approches ne s'applique pas dans un pays formé d'une si riche mosaïque culturelle et nous avons trouvé des façons de concilier nos différences.

Notre démocratie est un forum où nous pouvons convenir de ne pas être d'accord, mais nous entendre quand même. Les provinces ont une vaste marge de manoeuvre au sein du cadre fédéral et elles profitent de tous les avantages rattachés à cette alliance plus grande et plus puissante.

[Français]

C'est exactement parce que nous sommes canadiens que nous avons la liberté de préserver des langues et des traditions juridiques différentes, de célébrer ce qui nous distingue sur le plan culturel sans nous fondre dans la masse.

Le Canada a prouvé au reste du monde qu'il est possible de vivre ensemble dans l'harmonie, le respect et la confiance réciproques. C'est possible, parce que nous partageons les mêmes valeurs de paix, de générosité et de justice sans pour autant renoncer à notre histoire ou à nos traditions.

Pour ce qui est de l'union sociale, avec le temps, nous avons établi un réseau de politiques et de programmes sociaux qui reflète

nos valeurs communes et qui est à la source de notre identité commune.

J'ajouterais que c'est cette expérience collective, cette confiance réciproque qui nous a permis, plus que les définitions juridiques ou que les considérations constitutionnelles, de demeurer ensemble et d'évoluer dans un pays qui fait l'envie du monde. Selon l'indice de développement humain des Nations unies, dois-je l'ajouter, notre pays arrive au tout premier rang des nations de la planète.

[Traduction]

Je tiens à mentionner plusieurs initiatives sociales qui démontrent à quel point notre unité nationale repose sur nos valeurs fondamentales et qui prouvent que nous avons, entre nous, beaucoup plus de points en commun que de différences. La collaboration dont ont fait preuve le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires pour créer la prestation nationale pour enfants est un exemple parfait. À l'été 1996, les premiers ministres provinciaux ont fait de la pauvreté chez les enfants une de leurs priorités et ont convenu de collaborer avec le gouvernement du Canada pour créer une prestation intégrée pour enfants.

• (1520)

Lorsque les représentants des deux ordres de gouvernement se sont assis à la table pour s'attaquer au vrai problème, pour trouver le moyen de créer les conditions nécessaires pour que les enfants deviennent des adultes en bonne santé, heureux, instruits et productifs, ils ont dû laisser de côté leur sectarisme politique. Tous ont reconnu qu'il fallait investir dans nos enfants, que c'était crucial pour notre avenir à tous.

[Français]

Quel que soit le gouvernement qu'ils représentaient, tous les négociateurs ont compris que ce qui était vraiment important, ce n'était pas de savoir quel ordre de gouvernement débloquent des budgets ou offrent des services. Il s'agissait tout simplement de donner aux enfants pauvres la chance d'avoir un meilleur avenir.

Ils ont tous reconnu que le problème de réduction de la pauvreté infantile exige une stratégie de coopération, un effort national où les autorités fédérales, provinciales et territoriales oeuvreront de concert pour établir des partenariats constructifs. Le fait que nous ayons réussi à établir une prestation nationale pour enfants montre à quel point le Canada fonctionne mieux lorsque nous travaillons main dans la main.

[Traduction]

Tout comme la prestation nationale pour enfants, le nouveau programme national pour enfants visera le bien-être des enfants canadiens et cherchera en même temps à consolider l'union sociale de notre pays. Le lancement d'un programme national pour enfants nous donne l'occasion de travailler avec les provinces et les divers secteurs d'activité pour atteindre un but commun, c'est-à-dire pour assurer un avenir meilleur aux enfants canadiens.

Nous avons eu tout autant de succès à négocier des accords fédéraux-provinciaux concernant les changements à apporter au Régime de pensions du Canada. Ensemble, nous orienterons la réforme du RPC afin d'offrir, aux retraités d'aujourd'hui et de demain, un régime de retraite universel qui soit viable et durable.

Nous espérons retrouver dans les prochains mois le même esprit de collaboration, lorsque nous nous attaquerons avec nos collègues provinciaux et territoriaux à d'autres priorités sociales. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux accordent également la priorité aux personnes atteintes d'incapacité. Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires pour élaborer un programme commun visant à répondre aux besoins des personnes handicapées. À l'heure actuelle, nous collaborons avec d'autres gouvernements pour trouver une solution de rechange au programme de réadaptation professionnelle des personnes handicapées.

Dans le même esprit, nous collaborons avec les provinces et les territoires pour créer des occasions d'emploi ou d'apprentissage pour les jeunes canadiens. Par exemple, nous nous sommes engagés à créer un programme de mentorat, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé.

De plus, avec la collaboration de nos partenaires provinciaux, nous continuerons d'améliorer le programme canadien de prêts aux étudiants afin de faciliter l'accès à l'éducation pour les jeunes canadiens.

[Français]

Laissez-moi rappeler à l'honorable député que le fédéralisme peut également s'adapter au climat économique. Par exemple, le Québec cherche depuis longtemps à obtenir les pouvoirs à l'égard de la formation de la main-d'oeuvre, faisant valoir que les autorités locales sont plus en mesure de répondre aux besoins en matière de perfectionnement des compétences, et sont souvent capables de le faire plus rapidement.

Notre offre sans précédent qui consiste à transférer aux provinces les responsabilités en matière de développement du marché du travail permettra au Québec de concevoir et de gérer ses propres programmes de formation de la main-d'oeuvre.

Par le truchement d'ententes relatives au développement du marché du travail, des programmes et des services d'emploi d'une valeur de deux milliards de dollars par année—financés par la réforme du programme d'assurance-emploi—seront transférés aux provinces qui choisissent d'assumer ces responsabilités. Jusqu'à maintenant, le Québec et sept autres provinces ont signé des ententes pour de nouvelles dispositions en matière de marché du travail.

Les Canadiens en ont assez des querelles fédérales-provinciales. Ils veulent nous voir travailler ensemble en vue de créer des programmes sociaux gratifiants et durables pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Grâce aux nombreuses mesures novatrices que j'ai présentées, le gouvernement du Canada a clairement montré qu'il est disposé à apporter les changements nécessaires à la modernisation du Canada.

• (1525)

Nous trouvons de nouveaux moyens de rendre le Canada plus efficace pour nous tous, et le résultat est non pas l'indépendance des gouvernements, mais bien leur interdépendance.

### *Les crédits*

[Traduction]

Cette offre de partenariat est la preuve tangible que, en travaillant ensemble, les gouvernements peuvent renforcer l'union sociale. Nous pouvons faire avancer un programme social commun et, ce faisant, créer des programmes gouvernementaux mieux ciblés, améliorer la prestation des services et réaliser des économies notables.

Ce que je veux dire, c'est que si nous sommes prêts à nous donner mutuellement une chance et si nous y travaillons vraiment, le Canada peut devenir ce que nous voulons collectivement qu'il devienne.

[Français]

Si le Canada n'existait pas déjà, nul doute qu'on trimerait dur pour l'inventer. Alors, célébrons le Canada en tant que nation modèle qui inspire la communauté internationale et qui continuera d'apporter une contribution remarquable au monde dans le nouveau millénaire.

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de ma collègue. Elle donne l'exemple de la formation de la main-d'oeuvre comme étant un exemple de succès du fédéralisme.

Il faut voir que, présentement, dans ce domaine, il y a comme un gros problème. Quand on dit que la question de la main-d'oeuvre est remise aux provinces et qu'en même temps de l'autre côté on met en place un double système concernant la Stratégie jeunesse, que le Bureau fédéral de développement régional met en place des actions pour favoriser l'entreprenariat jeunesse à côté des corporations de développement économique existantes, quand on met de l'avant des programmes concernant les bourses du millénaire où on intervient dans l'éducation avec une mesure très électoraliste, il est sûr que ça permet de pouvoir faire parler les députés fédéraux, les députés du gouvernement concerné, mais c'est dans un champ d'action qui n'est aucunement le sien.

Quand on a de tels exemples de l'action du gouvernement fédéral, est-ce qu'on ne peut pas comprendre que, comme ça s'ajoute à tous les échecs antérieurs de modification du système fédéral canadien, les Québécois soient très sceptiques sur la déclaration de Calgary? Je trouve qu'il n'y a là, d'aucune façon, ce que les Québécois recherchent depuis longtemps.

Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen qu'en cette Chambre le gouvernement fédéral manifeste une volonté réelle de répondre aux exigences du Québec qui sont exprimées depuis plusieurs années avec une position qui viendrait satisfaire les besoins au moins traditionnels du Québec?

Présentement, dans la déclaration de Calgary il n'y en a même pas pour les fédéralistes québécois qui veulent que le Canada soit transformé.

Est-ce que la députée ne pourrait pas transmettre ces volontés, ces souhaits à son gouvernement pour l'amener à modifier sa position?

*Les crédits*

**Mme Claudette Bradshaw:** Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines l'a dit à plusieurs occasions, que l'on va vers une réforme donnant aux provinces la possibilité de pouvoir prendre leurs décisions. C'est ce qu'on est en train de faire.

Le premier ministre a dit qu'il voulait prendre les jeunes comme sa priorité et que dans le prochain millénaire ce sera le gouvernement fédéral de ce côté-ci qui prendra la décision relative aux bourses. C'est bien, c'est ce qu'on voulait qu'il fasse.

Mais il semble que cela ne fait aucune différence car, quoi qu'on fasse, le Bloc en voudra toujours plus. Mais ce n'est pas tout le monde au Québec qui veut ça. Il y a beaucoup de gens au Québec qui nous disent qu'ils veulent notre présence, qu'ils veulent qu'on soit là.

Même si on leur donne des responsabilités, si on prend des décisions majeures, les personnes du Québec nous disent: «On veut votre présence aussi, vous du gouvernement fédéral.»

Lorsque j'écoutais mon ami de l'autre côté de la Chambre, je pensais à Pierre Roy. Ça fait 21 mois qu'il est là et qu'il hisse le drapeau du Canada, avec ses amis, des anciens combattants, tous les matins. Le message que M. Roy veut nous donner, c'est qu'il connaît, lui, ce qu'est un pays divisé, parce qu'il s'est battu au nom du Canada pour les pays qui étaient divisés.

Il faut que mon ami comprenne que les provinces nous demandent de partager. Les provinces nous demandent de discuter avec elles et de prendre des décisions avec elles.

• (1530)

En ce qui concerne les provinces, ça va très bien. On a développé beaucoup de programmes en collaboration avec d'autres provinces. Mais, comme vous le savez, avec le Bloc québécois et avec M. Bouchard, c'est difficile de s'asseoir à une table pour qu'on puisse travailler conjointement.

**Le président suppléant (M. McClelland):** La députée de Laval-Est désire poser une question, mais elle doit être très brève.

**Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ):** Monsieur le Président, la réponse que vient de donner la députée à la question de mon collègue du Bloc québécois me surprend un peu.

Je voudrais lui poser une autre question, mais un peu dans le même sens. Quand elle dit que les Québécois veulent absolument que le gouvernement fédéral se mêle des compétences provinciales, des compétences du Québec, est-ce que cela veut dire que la députée dit que depuis 30 ans, tous les gouvernements du Québec se sont trompés dans leurs réclamations traditionnelles concernant les compétences propres au Québec, entre autres, celles de l'éducation? Est-ce qu'elle nous dit que tous les gouvernements du Québec se sont trompés depuis 30 ans?

**Mme Claudette Bradshaw:** Monsieur le Président, ce n'est pas du tout cela. Ce que je veux dire, c'est que les gens du Québec

veulent que le Québec soit à la table, avec le gouvernement fédéral et les autres provinces, pour discuter des décisions qui sont en train d'être prises. Il y aura des décisions majeures qui seront prises dans les prochains cinq ans dans notre pays aux niveaux fédéral et provincial. Le message que je voulais donner, c'était que les Québécois veulent sûrement que leur province soit assise à la table avec les représentants des autres provinces.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, j'interviens pour débattre de la motion de l'opposition officielle sur le besoin de consultations sur l'unité nationale.

Nous avons la chance d'habiter dans un des meilleurs pays du monde. Économie prospère, le Canada est une démocratie stable, qui respecte les valeurs et les aspirations des Canadiens de tout le pays. Aucun autre pays ne peut se féliciter d'avoir une société aussi libre et tolérante, où la diversité et la différence sont acceptées, comme en témoignent les langues et les cultures de ses citoyens.

Nous avons là toutes les raisons d'être fiers et de voir l'avenir du Canada avec optimisme. La coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces ne peut que nous assurer un meilleur avenir en revitalisant la Constitution de notre grand pays.

[Traduction]

Le renforcement de la fédération canadienne ne se fera pas sans efforts. De tels efforts ont été faits par les premiers ministres des neuf provinces qui se sont réunis à Calgary en septembre dernier. Ils ont rédigé une déclaration qui contient certains des principes de base auxquels adhèrent tous les Canadiens pour guider les efforts futurs en vue d'unir le pays.

Ce qui est important dans le processus entourant la déclaration de Calgary, c'est l'insistance sur la consultation. Contrairement aux accords du lac Meech et de Charlottetown, on consulte le public dès le départ sur sa vision du Canada pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Nous espérons que les Canadiens, les premiers ministres et le gouvernement soient à l'écoute.

[Français]

La déclaration de Calgary permet de relancer le débat sur les façons d'améliorer notre pays. Elle renferme des principes qui sont universellement applicables au Canada, et qui ne se limitent pas seulement aux provinces de l'Est ou de l'Ouest. Des principes qui sont applicables au Québec, même si le premier ministre du Québec n'était pas à la conférence de Calgary.

M. Bouchard a déclaré qu'il ne participerait à aucun processus de consultation publique. Et pourtant, il n'ignore pas que si les Accords du lac Meech et de Charlottetown ont échoué, c'est parce que les Canadiens n'ont pas été consultés. Il ajoute qu'il n'a aucun intérêt à consulter les Québécois pour savoir s'ils veulent vraiment participer à la société canadienne. Ce faisant, M. Bouchard empêche le débat démocratique au Québec et le droit des Québécois de participer à des consultations libres et ouvertes avec leurs élus sur les moyens de devenir «maîtres chez nous» dans la Confédération



*Les crédits*

canadienne. Le gouvernement québécois est le seul à empêcher les Québécois d'avoir leur mot à dire dans la définition de leur avenir.

• (1535)

Ces consultations sont essentielles au rééquilibrage de la Constitution. La déclaration de Calgary propose certains moyens pour rééquilibrer le partage des pouvoirs et compétences.

Sur les sept principes de la déclaration, trois—les numéros 1, 2 et 6—affirment l'égalité des citoyens et des provinces. Le Parti réformiste est tout particulièrement attaché à ce principe d'égalité. Le premier principe garantit que les droits égaux et la liberté dont jouissent tous les Canadiens en vertu de la Charte des droits et libertés sont reconnus comme la base de toute négociation constitutionnelle.

Le deuxième principe avance une idée qui n'est pas nouvelle, mais qui a été passée sous silence dans les négociations constitutionnelles des 15 dernières années, à savoir que toutes les provinces sont égales. Dans toutes les consultations, les Canadiens n'ont cessé de répéter que les provinces sont égales et qu'aucune n'a droit à un statut constitutionnel spécial.

Cela est réaffirmé dans le sixième principe qui déclare que «si une future modification constitutionnelle devait attribuer des pouvoirs à une province, il faudrait que ces mêmes pouvoirs soient accessibles à toutes les provinces.» Toute modification à la Constitution qui augmente les pouvoirs des provinces doit le faire pour toutes les provinces également.

Cette égalité est une des choses qui nous unissent en tant que Canadiens. Mais si les provinces sont égales, cela ne veut pas dire uniformes, ni identiques.

C'est pourquoi la déclaration renferme des principes qui reconnaissent la diversité du Canada, les différences qui en font un grand pays. Les principes 3, 4 et 5 affirment le caractère unique de la société canadienne, dont «la diversité, la tolérance, la compassion et l'égalité des chances» font qu'elle est sans pareille dans le monde.

Le respect de la diversité et de l'égalité est à la base de l'unité canadienne. Le caractère unique de la société québécoise, constituée de sa majorité francophone, de sa culture et de sa tradition de droit civil, est un élément fondamental du tissu de la société canadienne.

La déclaration ne répète pas les erreurs fondamentales des Accords du lac Meech et de Charlottetown qui accordaient un traitement spécial à une province ou à un peuple. Les Canadiens sont opposés à l'idée d'incorporer dans la Constitution une clause de «société distincte» qui soit justiciable ou toute autre expression qui contribuerait surtout à diviser plutôt qu'à unir le pays en accordant à une province un statut spécial ou des pouvoirs importants. La déclaration insiste sur l'importance de la diversité dans le cadre de l'égalité des provinces et, de ce fait, elle s'éloigne considérablement des formulations constitutionnelles qui ont échoué jusqu'ici.

Ce principe définit un cadre dans lequel le gouvernement fédéral et les provinces peuvent collaborer pour rééquilibrer la Confédération pour exclure le gouvernement fédéral des juridictions exclusivement provinciales.

Le Parti réformiste réclame depuis longtemps un meilleur équilibre au sein de la fédération canadienne entre le gouvernement fédéral, les provinces et la population elle-même. Notre parti a élaboré 20 propositions pour renforcer l'union canadienne. La plupart peuvent être réalisées sans de longues négociations fédérales-provinciales ou sans qu'il soit nécessaire de modifier la Constitution.

• (1540)

Elles demandent au gouvernement fédéral de se retirer des champs de compétence qui conviennent mieux aux provinces et réclament la réforme d'institutions fédérales comme le Sénat, la Cour suprême et la Banque du Canada.

[Traduction]

Le gouvernement fédéral a un rôle critique à jouer dans les domaines de compétence d'importance nationale et internationale, notamment la défense, les affaires étrangères, la politique monétaire, la réglementation des institutions financières, le développement de normes nationales en collaboration avec les provinces, le droit pénal et la réforme du système de justice pénale.

[Français]

Toutefois, le gouvernement fédéral ne devrait plus avoir le choix de s'immiscer dans des domaines qui sont du ressort exclusif des provinces. Les services et les pouvoirs de ce gouvernement doivent être décentralisés afin que le gouvernement qui est le mieux placé pour servir la population soit tenu responsable. Le coût et l'inefficacité engendrés par les chevauchements de compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces a créé la plupart des frictions qui menacent l'unité nationale.

Le Parti réformiste recommande que le gouvernement fédéral s'abstienne d'intervenir dans des domaines tels que les ressources naturelles, la formation de la main-d'œuvre, les services sociaux, la langue, la culture, les affaires municipales, le logement, le tourisme, les sports et les loisirs. Les provinces sont mieux placées pour répondre aux besoins des Canadiens dans ces domaines.

[Traduction]

Il faudrait empêcher le gouvernement fédéral d'utiliser son pouvoir de dépenser pour intervenir dans les champs de compétence provinciale. Les subventions globales en espèces que le gouvernement fédéral accorde aux provinces devraient être remplacées par des points d'impôt représentant un taux fixe des recettes fiscales fédérales, et dont la valeur augmenterait en même temps que croît l'économie des provinces, afin que chacune d'elles puisse accroître la sécurité sociale de ses habitants.

### *Les crédits*

Le Parlement devrait également adopter unilatéralement une modification constitutionnelle interdisant à l'avenir les dépenses donnant lieu à déficit et les augmentations massives dans les dépenses, à moins d'une approbation par voie de référendum.

Enfin, il conviendrait d'adopter une modification constitutionnelle pour supprimer la capacité du gouvernement fédéral d'annuler ou de déferer des projets de loi provinciaux et de légiférer en vertu du pouvoir déclaratoire dans des domaines de compétence provinciale.

Nous croyons également très fortement qu'il y a lieu de réformer davantage les institutions fédérales, notamment dans l'ouest du Canada, où l'économie et la population connaissent une croissance. Nous estimons que des institutions comme le Sénat, la Cour suprême, la Banque du Canada, ainsi que la nomination de lieutenants-gouverneurs, sont de plus en plus anachroniques et ne représentent pas les régions du pays qui connaissent une croissance.

Nous devons réformer ces institutions, entre autres choses, au moyen d'un Sénat élu, égal et efficace. Les candidats à la Cour suprême devraient être présentés par les provinces, tout comme les administrateurs de la Banque du Canada et les lieutenants-gouverneurs.

Enfin, nous croyons également que toute modification constitutionnelle à venir devrait d'abord être approuvée par la population dans un référendum.

[Français]

Le renouvellement de la fédération canadienne passe nécessairement par la réforme des institutions fédérales. Nous avons de bonnes raisons de croire que les Québécois ne croient pas à l'obsession de leurs dirigeants pour des gestes symboliques. Ils réclament des changements importants. Les citoyens québécois sont d'accord avec les gens de l'Ouest qu'il faut rééquilibrer la fédération et opérer de vrais changements. Les Québécois et les Westerners ont beaucoup en commun.

Les Québécois et les gens de l'Ouest reconnaissent que le gouvernement fédéral s'immisce dans des domaines de compétence provinciale exclusive en imposant des normes nationales et en utilisant son pouvoir de dépenser non pour encourager, mais plus souvent pour s'assurer que les provinces se conforment à ses souhaits.

Les Québécois et les gens de l'Ouest conviennent que les provinces sont les mieux placées pour gouverner dans des secteurs comme la culture, la langue, la main-d'oeuvre, les services sociaux, le logement, le tourisme, et bien d'autres encore.

Les Québécois et les gens de l'Ouest conviennent que le gouvernement fédéral doit renoncer à certains pouvoirs et donner plus de pouvoirs aux régions.

Il n'y a qu'une chose sur laquelle les Québécois et l'Ouest ne s'entendent pas. Les Québécois ont été exclus par leur gouvernement du processus d'élaboration de la déclaration de Calgary.

• (1545)

Leur gouvernement les a privés de la possibilité de travailler avec les Canadiens pour bâtir un Canada meilleur. Les Québécois doivent

avoir une voix. Ils doivent être associés à cette initiative populaire: collaborer à égalité avec les Canadiens dans un effort positif, créatif et constructif pour bâtir un nouveau Canada dont ils font partie intégrante et dont ils sont membres à part entière.

Les Québécois ne connaissent que trop l'aboutissement des Accords du lac Meech et de Charlottetown. Les deux ont été un échec lamentable à cause d'un processus à huis clos: les Québécois et les autres Canadiens n'ont pas véritablement été consultés. Les Accords de Meech et de Charlottetown émanaient des grands décideurs, sans consultation véritable et sans entente préalable.

[Traduction]

Nous avons donc demandé au gouvernement fédéral d'assumer le blâme pour ce que le gouvernement séparatiste a refusé de faire, à savoir engager les Québécois dans la démarche de Calgary. Or, neuf semaines se sont écoulées depuis la déclaration de Calgary et le gouvernement fédéral n'a toujours rien fait pour demander l'opinion des Québécois sur cette démarche. Combien de temps encore devons-nous attendre? La plupart des autres provinces achèvent leurs consultations et, pourtant, on a laissé les Québécois de côté et on ne leur a pas dit honnêtement ce que leur dit la déclaration.

[Français]

Quant à nous du Parti réformiste, nous ne pouvons nous contenter de l'inertie du gouvernement libéral. Nous allons donc prendre l'initiative au Québec pour démontrer aux Québécois que, malgré les stéréotypes concernant le Parti réformiste perpétués par l'élite québécoise, nous croyons passionnément en un Canada qui inclut le Québec. Nous croyons en une Confédération forte et flexible, formée de dix provinces et où il est possible de satisfaire les aspirations de tous les citoyens.

[Traduction]

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai été très intéressé d'entendre les observations du député. Il y a de nombreux points dont nous pourrions discuter, mais je veux aborder avec lui la question précise de la proposition de transformer les transferts pécuniaires en points d'impôt.

Le député sait pertinemment qu'aux termes de l'ancien Régime d'assistance publique du Canada, les transferts pécuniaires étaient effectués au titre de la santé, de l'enseignement postsecondaire et de l'assistance sociale. Il n'est pas sans savoir également que l'argent commençait à manquer dans certains de ces domaines et que le gouvernement n'aurait eu absolument aucun recours pour faire respecter les normes nationales en vigueur. Ainsi, le gouvernement a transformé l'ancien RAPC en un Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour qu'il y ait suffisamment d'argent pour tous les transferts, de sorte à pouvoir appliquer notamment nos normes aux termes des cinq principes de la Loi canadienne sur la santé, ainsi que d'autres normes dans le domaine de l'assistance sociale.

Le fait est que les transferts pécuniaires sont essentiels à la capacité du gouvernement fédéral d'appliquer des normes nationales. Le député pourrait-il nous expliquer sur quel mécanisme le gouvernement fédéral peut compter pour mettre en oeuvre des

*Les crédits*

normes nationales lorsque des provinces comme l'Alberta décident de privatiser les soins de santé?

**M. Jason Kenney:** Monsieur le Président, une bonne partie de mon discours et le programme réformiste au sujet de la réforme de la fédération reposent sur le fait que nous parlons de domaines de compétence provinciale exclusive. Dans leur sagesse, les Pères de la Confédération ont considéré que certains domaines comme les soins de santé, l'enseignement et l'assistance sociale pouvaient être mieux administrés par les gouvernements les plus près du peuple. Il s'agit du principe de la subsidiarité et c'est tout à fait sensé.

C'est précisément la raison pour laquelle nous proposons d'offrir aux provinces la souplesse dont elles ont besoin pour assurer ces programmes d'une façon qui répond aux besoins de leurs citoyens et non des bureaucrates et des politiciens ici, à Ottawa, qui est si loin des régions.

• (1550)

La conversion de transferts pécuniaires en points d'impôt, sous réserve de l'application de normes nationales acceptées conjointement par les provinces, garantirait l'établissement d'un réseau national de programmes sociaux administrés par les provinces mais dans l'intérêt de tous les Canadiens. Faisons confiance aux gens au niveau local. Il n'est pas nécessaire d'avoir des bureaucrates et des politiciens à Ottawa pour assurer les programmes. Les provinces peuvent très bien le faire pour leurs propres citoyens.

[Français]

**M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais d'abord, au nom des collègues qui sont là, féliciter le député de Calgary-Sud-Est pour la qualité de son français. Sachez que nous apprécions toujours, quand nous entendons des collègues réformistes s'exprimer en français, l'ouverture d'esprit qu'ils manifestent ainsi, et nous le répéterons aussi souvent qu'il le faut.

Cela ne nous empêche pas par ailleurs d'être en désaccord fondamental avec la façon dont le Parti réformiste voit l'avenir du Canada et l'avenir du Québec au sein du Canada.

J'ai deux questions à poser au député de Calgary-Sud-Est. La première me semble assez simple. Le Parti réformiste est-il d'accord avec le contenu de la déclaration de Calgary? Ma deuxième question est la suivante: Est-ce que ce parti qu'il représente ici à la Chambre des communes souhaite que la déclaration soit modifiée pour y faire référence au Sénat et à la réforme du Sénat?

[Traduction]

**M. Jason Kenney:** Monsieur le Président, je remercie le député de ces deux questions fort judicieuses. Je sais que mon français est loin d'être parfait, mais je promets de continuer de l'améliorer. J'estime que nous avons tous l'obligation de faire cela à titre de symbole de notre attachement mutuel à ce pays.

En réponse à la première question, le Parti réformiste n'a pas de position officielle sur la déclaration de Calgary parce que nous ne prenons position officiellement en tant que parti qu'à l'occasion de nos assemblées. Or, notre prochaine assemblée ne se tiendra qu'au mois de juin prochain. Entre temps, notre chef et nos porte-parole en matière d'unité ont appuyé des éléments de la déclaration de

Calgary, en soulignant qu'ils étaient en faveur du processus de consultation qu'elle a amorcé. Dans mon discours, je me suis moi-même prononcé en faveur de tous les éléments de la déclaration de Calgary.

Voulons-nous que la déclaration soit modifiée pour comprendre la réforme des institutions? Je voudrais, à tout le moins, que l'on ajoute à la déclaration de Calgary la reconnaissance de la nécessité de réformer les institutions canadiennes afin qu'elles reflètent mieux la nouvelle réalité de la démocratie au Canada, l'émergence de l'Ouest et les changements démographiques. Cependant, c'est un équilibre très difficile à établir, comme chacun sait. La déclaration de Calgary n'est un document constitutionnel, et d'aucuns diront que des mesures comme la réforme du Sénat requièrent un accord multilatéral sur une modification constitutionnelle.

À tout le moins, il devrait y avoir un processus parallèle de réforme du Sénat, réforme concernant d'autres institutions fédérales qui se ferait parallèlement à la déclaration de Calgary. Toutefois, s'il y a moyen de l'inclure dans la déclaration pour que tous les Canadiens aient le sentiment que l'on tient compte de leurs aspirations légitimes, j'estime que je trouverais cela très satisfaisant.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Il y a encore deux questions. Comme il nous reste très peu de temps, je vous demanderais d'être très brefs.

[Français]

**M. Dan McTeague (Pickering—Ajax—Uxbridge, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais prendre l'occasion pour féliciter le député de Calgary-Sud-Est du fait qu'il a prononcé la grande majorité de son discours en français. C'est un peu, je pense, parce que nos amis du Bloc québécois ne sont pas au courant qu'il y a des francophones hors Québec, mais pour l'instant, j'aimerais simplement poser une petite question au député de Calgary-Sud-Est.

[Traduction]

Le député a dit qu'il s'intéressait sûrement au maintien du principe d'égalité. Je voudrais savoir quelle est sa définition d'égalité. Fait-il allusion à l'égalité de traitement, de pouvoirs, de possibilités pour chacune des provinces?

• (1555)

Comme il nous reste très peu de temps, je pourrais peut-être poser une autre question au sujet de la consultation. Si la situation était inversée et que, par exemple, l'Alberta éprouvait ce genre de difficulté, le député accepterait-il que le gouvernement fédéral intervienne directement auprès de la population de l'Alberta sur une question n'obtenant pas nécessairement l'accord de son gouvernement provincial?

**M. Jason Kenney:** Monsieur le Président, pour répondre à la première question, j'ai exposé assez longuement dans mon intervention ce que nous entendons par l'égalité des provinces. Il s'agirait d'un cadre constitutionnel dans lequel les pouvoirs accessibles à une province le seraient également à toutes les autres. Nous reconnaissons que cela n'a pas nécessairement été le cas lors de la fondation du pays. Nous croyons cependant que, dans une confédération moderne, il convient que les nouveaux pouvoirs attribués à une province soient accessibles à toutes les autres et qu'aucune

*Les crédits*

province ne se voit conférer un statut ou des droits spéciaux ou, quant à cela, des obligations constitutionnelles spéciales.

Quant à la seconde question, elle a un caractère hypothétique et n'a vraiment aucun rapport. Les Albertains sont fédéralistes. Ils croient fermement au Canada. Même s'ils ont parfois reçu des coups d'Ottawa et ont parfois été traités de façon pas très agréable, les Albertains sont heureusement demeurés loyaux envers le Canada. Je crois qu'ils continueront de le demeurer. Le gouvernement provincial de l'Alberta est attaché au processus de consultation. Je ne puis imaginer la situation qu'évoque le député.

[Français]

**M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ):** Monsieur le Président, je félicite aussi mon collègue de s'exprimer très bien en français, mais je veux lui dire que ce ne sont plus les paroles qui comptent, ce sont les actes.

Depuis 30 ans, 40 ans, j'entends un beau langage: égalité, indépendance, fraternité. Ce n'est pas cela que l'on veut. Pour l'Île-du-Prince-Édouard, c'est excellent. Pour la Colombie-Britannique, l'Ontario, Vancouver, et caetera, c'est très bien. Au Québec, ce n'est pas cela qu'on réclame. On réclame d'être reconnu comme un peuple.

Ce n'est pas la «société unique», la «société distincte», ce n'est pas cela qu'on veut. Je demande à mon collègue, qui est très ouvert, s'il peut nous reconnaître comme peuple tout simplement, comme peuple fondateur et comme peuple aujourd'hui.

[Traduction]

**M. Jason Kenney:** Monsieur le Président, nous croyons qu'une constitution moderne d'un État démocratique moderne, libéral et pluraliste n'a pas de place pour les divisions ethniques ou les divisions fondées sur la nationalité, les liens du sang ou la religion. Nous croyons que notre constitution devrait être neutre, c'est-à-dire ne devrait faire aucune distinction en termes de races ou d'ethnies, et devrait englober tous les Canadiens dans le cadre des provinces.

En terminant, je ferai remarquer au député que, selon nous, les questions de culture et de langue devraient relever de la compétence des provinces, de sorte que la majorité francophone au Québec puisse protéger les institutions qu'elles considère si importantes pour elle. Nous sommes les alliés des nationalistes québécois raisonnables sur ce point. J'aimerais bien que le député le comprenne.

**M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.):** Monsieur le Président, je veux partager le temps mis à ma disposition avec le député de Simcoe-Nord et secrétaire parlementaire du ministre.

[Français]

En parlant de la motion du député d'Edmonton—Strathcona, trois constats se font. D'abord, l'échec de l'Accord du lac Meech a laissé des séquelles et des cicatrices sérieuses au Québec.

Le deuxième constat, c'est que devant une question claire, tous les sondages démontrent que les Québécois, en grande majorité, se prononceront en faveur de rester au Canada.

Le troisième constat, c'est que, malgré toutes les astuces et tous les mirages que l'on a fait voir du partenariat fictif aux Québécois, malgré toutes ces astuces et des questions floues dans deux référendums, les Québécois se sont majoritairement prononcés en faveur de rester au Canada.

Il faut ajouter à cela une autre réalité. La majorité des Canadiens en dehors du Québec veulent certainement que le Québec reste une partie dynamique et active et des plus importantes du Canada.

• (1600)

En dehors de cette majorité de citoyens à travers tout le Canada, certainement incluant le Québec qui, devant une option et une question claire, désire que le Canada dans sa destinée inclue le Québec et que les destinées du Québec et du reste du Canada soient complémentaires et solidaires, il y a deux groupes minoritaires dissidents.

D'un côté, ceux au Québec, les indépendantistes qui veulent à tout prix que le Québec se sépare. Quoi que ce soit qui pourrait leur être offert, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, ils ne vont jamais accepter l'idée de la fédération canadienne. Donc, pour eux c'est un langage de sourds. Qu'on dise quoi que ce soit ici, qu'on fasse quoi que ce soit, ils ne vont jamais l'accepter parce qu'ils veulent que le Québec se sépare du Canada. Il faut l'admettre, il faut l'accepter, c'est l'option représentée par le Parti québécois au Québec et par le Bloc québécois ici.

Il y a aussi un autre groupe, une petite minorité au Canada qui, de la même façon, n'acceptera jamais le moindre accommodement qu'on pourrait faire envers le Québec et qui refusera tout accommodement quelconque, raisonnable et équitable, qui puisse rendre possible l'adhésion du Québec à la Constitution canadienne.

Nous avons aussi, je pense cette grosse majorité de Canadiens, incluant les Québécois, qui voudrait trouver un accommodement afin que le Québec se joigne à la Constitution de 1982 d'une façon équitable, raisonnable et voulue. Devant cela, je pense que la résolution du Parti réformiste, dans son texte et son ton posé et conciliateur, représente un pas en avant, représente quelque chose de positif et de proactif.

En même temps il faut dire qu'en demandant de faire une consultation à toute vitesse au Québec il faudrait que nous agissions avec la plus grande prudence et la plus grande circonspection. Il est trop tôt maintenant pour aller faire des consultations au Québec. Il faudrait se rappeler des échecs passés, ne pas faire les mêmes erreurs que celles que nous avons faites lors de Meech et de Charlottetown.

Ce projet ne fait que commencer. Il faudra d'abord établir une synergie dans tout le reste du Canada afin que les autres provinces, celles autres que le Québec aient fait une adhésion complète à l'accord de Calgary, afin que toutes ces provinces aient consulté leurs citoyens, et se mettent ensuite de l'avant pour dire au Québec:

*Les crédits*

«Oui, maintenant nous sommes prêts unanimement à accepter vos revendications justes et claires.»

[Traduction]

Il faut user d'une prudence extrême, je crois, et prendre le temps qu'il faut pour bien nous préparer avant de consulter les Québécois et nous assurer de ne pas répéter les affaires du lac Meech et de Charlottetown.

Il se trouve que je suis fondamentalement d'accord avec le député de Winnipeg Transcona en ce qui concerne l'inclusion essentielle de nos premières nations de telle sorte qu'elles aient le sentiment de vraiment faire partie du processus dès le début des négociations.

C'est paradoxal, mais il y a en fait une corrélation frappante entre le sentiment des premières nations et le sentiment que je partage avec bien des Québécois. Tout comme nous avons tendance à ne pas écouter nos premières nations, dans les processus qui ont eu cours jusqu'à maintenant, nous n'avons peut-être pas toujours pris le temps ni eu la patience d'écouter les justes exigences du Québec pour faire partie de la Constitution.

[Français]

Car bien au-delà des textes, bien au-delà des mots et bien au-delà des dispositions constitutionnelles il y a d'abord et avant tout une question d'attitude et d'accueil, une question de réceptivité à ce que l'autre dit. Il y a une question de démonstration voulue et réelle que non seulement on accepte l'autre partie mais que l'autre est bienvenu comme partenaire recherché et essentiel.

Car si Meech a laissé des séquelles et des cicatrices au Québec, et c'est indéniable, ce n'est pas à cause des textes et des dispositions constitutionnelles, selon moi fort raisonnables, mais à cause d'un sentiment chez beaucoup de Québécois d'avoir vu la porte leur être fermée au nez par le reste du Canada.

• (1605)

Donc, la résolution que nous avons devant nous doit être vue comme un vœu d'aller de l'avant. Il y a une démarche qui est positive, proactive, et qui cherche à aller au-delà de la partisanerie. Je le conçois comme un geste positif de la part d'un des députés réformistes qui, par son attitude, son comportement et sa résolution, s'est distingué de la position traditionnelle et rigide du Parti réformiste sur ces questions. Car c'est vrai, c'est ce même parti qui, durant les élections fédérales, avait provoqué de la publicité néfaste envers les leaders politiques au Québec, qui a voté en bloc ici contre la reconnaissance de la société distincte dans cette même Chambre, et qui voudrait abolir la Loi sur les langues officielles.

En même temps, je trouve que c'est dans le sens et le ton de la résolution du député d'Edmonton—Strathcona qu'il faut voir ce pas en avant, cette résolution que je trouve positive, proactive et que je compte appuyer. Je remercie donc le député pour l'avoir présentée.

**M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ):** Monsieur le Président, je loue l'ouverture d'esprit de mon collègue, lui qui a été élu au gouvernement du Québec et qui a vu l'Accord du lac Meech s'éteindre ou le déplorer parmi eux. On n'a pas été capables de faire adopter l'Accord du lac Meech, cinq conditions très recevables qui

étaient même moindres que ce à quoi on pouvait s'attendre au Québec. Les Québécois et les Québécoises en voulaient beaucoup plus parce qu'ils veulent un pays.

Mais même là, il y avait, je dirais, une petite porte ouverte, et on l'a refusée vous savez comment. C'est vrai que cela fait très mal. Quand on voit les gens des autres provinces venir dire aux Québécois et aux Québécoises juste avant le référendum qu'ils nous aiment, et quand on sait que ces mêmes personnes ont dit non à l'Accord du lac Meech, à ce moment-là, je ne sais pas comment appeler cela. C'est sûrement quelque chose qu'on pourrait appeler une farce.

Mon collègue, qui a une grande expérience, dit que ce serait bien, dans le meilleur des mondes si, au moins, on pouvait nous reconnaître. Mais même l'Accord du lac Meech, je l'ai dit plus tôt, n'était pas recevable pour les Québécois et les Québécoises. Alors, comment voulez-vous qu'aujourd'hui, en 1997, les Québécois et les Québécoises puissent accepter «société unique»?

Je demande à mon collègue de m'expliquer comment les Québécois et les Québécoises pourraient accepter «société unique», quand personne n'est capable de dire ce que cela peut représenter? Nous y sommes allés avec «société distincte» et il y a un peu plus qu'unique dans ma tête, parce que tout le monde est unique, on le sait. Alors, dans ma tête, cela ne veut absolument rien dire. Je demande à mon collègue de m'expliquer comment il pourrait convaincre mes collègues et mes commettants de Matapédia—Matane d'accepter ce concept de société unique.

**M. Clifford Lincoln:** Monsieur le Président, je pense qu'on peut avoir deux positions. On peut se dire que les choses sont figées, coulées dans le béton et qu'elles ne peuvent jamais changer. Moi, j'ai voté en faveur de l'Accord du lac Meech. Ironiquement, le Parti québécois a voté contre cet accord. Et aujourd'hui, on se plaint que l'Accord du lac Meech a tombé, mais ce sont ces mêmes gens du Parti québécois, les indépendantistes, qui ont été contre l'Accord du lac Meech, bien autant que M. Wells et tous ceux qui ont voté contre cet accord.

• (1610)

Alors, c'est un fait, c'est un constat, et il ne faut pas dire que Meech a été rejeté par tous les Canadiens. Le premier ministre de l'Ontario et les Ontariens ont appuyé Meech fortement, ainsi que la Colombie-Britannique et l'Alberta. Il n'y a qu'une seule province qui a fait couler Meech à la fin.

Meech avait été vu positivement par un grand nombre de Canadiens, mais on a échoué. Il y a deux façons de voir cet échec: puisqu'on a échoué, est-ce qu'on ferme les livres? Est-ce qu'on dit que le Canada ne peut plus continuer parce que Meech a échoué, parce que Charlottetown a échoué? Mais non. C'est là qu'il faut redoubler d'efforts et voir qu'il y a maintenant des changements de position, même au sein du Parti réformiste, où je vois aujourd'hui un député qui propose une résolution qui, hier, peut-être n'aurait pas été acceptée par son parti, qui prend des positions nouvelles. Comme certains de ses collègues, prendre des positions nouvelles, c'est ça qu'il faut rechercher. Il faut essayer de rechercher ce qui nous rassemble plutôt que de toujours aller trouver des choses qui nous divisent et qui vont nous diviser à jamais.

*Les crédits*

Ici, aujourd'hui, nous avons une nouvelle ouverture. La déclaration de Calgary peut produire un effet de rassemblement pour qu'on puisse expliquer ce que veut dire le caractère unique du Québec, qu'on puisse l'accepter dans son fondement même, afin que le Québec se sente voulu dans la Constitution. Peut-être qu'on trouvera une ouverture qu'on n'a pas trouvée déjà. C'est pourquoi il faut travailler le plus fortement possible pour accueillir des positions pareilles.

J'espère que le Bloc québécois y verra là une ouverture, à moins qu'ils disent qu'il est impossible de travailler ensemble. Moi, je crois qu'il est possible de travailler ensemble.

[Traduction]

**M. Paul DeVillers (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui au débat sur la motion proposée par le Parti réformiste. Je comprends que cette motion est proposée dans un esprit non partisan. J'encourage certes tous les députés fédéralistes de la Chambre à appuyer la motion.

Je crois que la Déclaration de Calgary va dans la bonne direction. C'est une initiative provinciale que neuf premiers ministres provinciaux et deux chefs territoriaux ont établie. C'est une déclaration de principes que tous les Canadiens partisans d'un Canada prospère, dynamique et uni devraient être disposés à appuyer.

[Français]

Il y a deux grands principes de la déclaration de Calgary sur lesquels je vous entretiendrai: le premier, c'est la reconnaissance de la spécificité du Québec, et le deuxième, c'est l'égalité des provinces.

Pendant la campagne référendaire de 1995, le premier ministre a pris des engagements. À la suite de ces engagements, la Chambre des communes ici a adopté une résolution sur la reconnaissance de la spécificité du Québec, la société distincte. Malheureusement, ce n'est pas le gouvernement fédéral seul qui peut adopter des amendements à la Constitution, cela prend la participation des provinces.

À cette fin, le ministre des Affaires intergouvernementales a voyagé dans toutes les provinces afin d'en discuter avec les premiers ministres et ses homologues dans toutes les provinces pour voir s'il y avait moyen d'apporter des amendements à la Constitution pour qu'elle inclue la reconnaissance de la spécificité du Québec.

Nous sommes contents de voir, dans la déclaration de Calgary, que les neufs premiers ministres et les deux chefs des territoires sont en train de faire un pas vers l'avant pour voir s'il est possible d'avoir cette reconnaissance. Les termes ne sont pas les mêmes. On parle du caractère unique au lieu de la société distincte, mais quand même, cela parle de la spécificité du Québec.

• (1615)

Quant à l'égalité des provinces, nous disons toujours qu'il est possible de reconnaître la spécificité du Québec tout en respectant l'égalité des provinces. L'égalité ne veut pas dire la conformité. Dans ma situation personnelle, j'ai trois enfants et j'essaie toujours de les traiter de façon égale, mais pas toujours pareil. Ils ont leurs propres besoins, et parfois, je les traite de façon différente.

[Traduction]

La consultation des Canadiens n'est pas une invention du Parti réformiste. Ce matin, lorsque le débat a perdu un peu de son caractère impartial ou l'intention d'impartialité que des partis avaient, j'ai entendu que les mouvements populaires étaient quelque chose dont le Parti réformiste fait la promotion.

À la demande du ministre des Affaires intergouvernementales, je parcours presque toutes les provinces du Canada depuis que je suis son secrétaire parlementaire. Je me suis entretenu avec des Canadiens de toutes les régions au niveau populaire. Il s'agit de Canadiens qui s'organisent en groupes de défense de l'unité canadienne pour essayer de s'engager dans le débat sur l'avenir du Canada. Bon nombre en sont arrivés là parce qu'ils en avaient assez des querelles constitutionnelles qui déchirent notre pays depuis l'échec de l'accord de Charlottetown.

Dans toutes les régions, ces groupes de Canadiens, ces organismes populaires ont vu d'un très bon oeil le fait que leur Canada comprend une province qui est différente en raison de la langue de sa majorité, de ses institutions et de sa culture. Ils sont parfaitement disposés à appuyer et à reconnaître cela, à condition qu'il soit bien clair que cette reconnaissance ne se traduira pas par l'octroi de droits, de pouvoirs ou de privilèges particuliers à quelque province que ce soit. Autrement dit, à condition que l'égalité des provinces soit respectée.

C'est essentiellement ce que prévoit la déclaration de Calgary. À la suite de mes déplacements et à la lumière des rapports que j'ai présentés au ministre des Affaires intergouvernementales, je suis certain que toutes les régions de notre pays sont généralement prêtes à reconnaître les particularités du Québec dans la mesure où cela ne porte pas atteinte au principe de l'égalité des provinces.

Ce n'est guère différent de ce qui existe déjà. Je vais citer un juge en chef à la retraite de la Cour suprême du Canada, le juge en chef Brian Dickson, qui a dit que, présentement, préalablement à toute modification constitutionnelle visant la reconnaissance du Québec, la Cour suprême du Canada prend déjà en considération le fait que le Québec est différent lorsqu'elle interprète les zones grises de la Constitution. Elle tient actuellement compte d'une foule de choses, notamment du fait que le Québec est différent en raison de sa langue, de sa culture et de ses institutions.

Ce qui est actuellement une convention constitutionnelle pourrait, avec l'accord des provinces et du gouvernement fédéral, devenir une disposition constitutionnelle qui, nous l'espérons, donnerait à la population du Québec préoccupée par sa langue et sa culture l'assurance qu'il y a, dans la fédération canadienne, place pour cette reconnaissance et l'assurance que les autres provinces de la fédéra-

tion canadienne sont prêtes à l'appuyer dans la défense de cette position.

• (1620)

[Français]

La motion d'aujourd'hui demande en plus que le gouvernement du Canada aille au Québec consulter les Québécois et les Québécoises sur la déclaration de Calgary. C'est une question sur laquelle le premier ministre s'est déjà prononcé, qu'il y aura des possibilités de faire de telles consultations.

Je voulais indiquer aussi qu'il y a une trentaine de députés fédéraux du Québec qui sont ici dans cette Chambre qui font déjà le travail, qui retournent dans leur circonscription toutes les fins de semaine, toutes les semaines de vacances et qui parlent aux Québécois et Québécoises de la question de la déclaration de Calgary, de toute question qui concerne la Constitution et le Canada.

[Traduction]

J'espère que tous les députés pourront faire fi du sectarisme politique et qu'ils appuieront la motion.

[Français]

Je comprends que le Bloc québécois ne soit pas en faveur d'appuyer une telle motion, mais à tous les députés de cette Chambre qui sont fédéralistes, je demande d'appuyer la motion.

[Traduction]

**M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous obtiendrez le consentement de tous les partis à l'égard de deux motions. Si vous m'autorisez à les proposer maintenant, je vous en saurais gré. La première concerne les travaux prévus pour la Chambre demain.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.)** propose:

Que, nonobstant le Règlement, au moment de l'ajournement le mercredi 26 novembre 1997, il n'y ait pas de délibérations aux termes de l'article 38 du Règlement, mais que, à ce moment-là, une motion d'ajournement sujette à débat soit réputée avoir été proposée, que, pendant le débat, le temps de parole de chaque député sauf le premier porte-parole de chaque parti, le premier ministre ou le chef de l'opposition soit limité à dix minutes, suivi d'une période de questions et d'observations de cinq minutes, que,

### Les crédits

pendant le débat, aucune motion dilatoire ou vérification de quorum ne soit admise et que, à l'épuisement du débat, la motion soit réputée avoir été adoptée.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. McClelland):** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

• (1625)

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LANGUES OFFICIELLES, EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION ET  
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je crois qu'il y a consentement de tous les partis à l'égard de ma deuxième motion. Je propose:

Que le premier rapport du Comité mixte spécial des langues officielles, le premier rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation et le premier rapport du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement soient adoptés.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Le député a-t-il le consentement unanime afin de proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. McClelland):** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA DÉCLARATION DE CALGARY

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Nous poursuivons la période de questions et commentaires avec le député de Beauharnois—Salaberry.

**M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le secrétaire parlementaire faire la défense de deux des principes contenus dans la déclaration de Calgary. Je ne peux m'empêcher de penser que beaucoup de Québécois ont déjà constaté que la notion de société distincte avait perdu

### *Les crédits*

de sa valeur, ayant été écartée par le rejet de l'Accord du lac Meech, le rejet d'un accord par une opinion publique canadienne, contrairement à ce que prétendait le député de Lac-Saint-Louis qui voulait faire porter le blâme du rejet de cet accord sur un certain nombre de personnes et un certain nombre d'institutions.

C'est une notion qui a également été rejetée par les Québécois et les Canadiens, lorsqu'ils ont refusé de donner au gouvernement la possibilité d'amender la Constitution, selon les prescriptions de l'Accord de Charlottetown.

La notion de société distincte est par conséquent sans grand intérêt maintenant, et on veut la remplacer par une notion qui est encore moins intéressante quant à son contenu et à sa portée puisqu'il n'est pas question de la constitutionnaliser, de lui donner un effet interprétatif.

Par conséquent, je doute beaucoup que les Québécois veuillent accepter cette notion de caractère unique, d'autant plus que cela n'est pas accompagné, comme les Québécois le souhaitent, d'une réforme du partage des pouvoirs. Il ne suffira jamais que l'on reconnaisse tout simplement symboliquement le Québec comme société distincte, ou comme société dont le caractère est unique, pour satisfaire cette revendication traditionnelle.

• (1630)

Je demanderais donc au secrétaire parlementaire si, à son avis, il n'est pas nécessaire dès maintenant de proposer une réforme en profondeur du partage des compétences pour qu'il croit qu'une réforme constitutionnelle soit satisfaisante pour les Québécois.

**M. Paul DeVillers:** Monsieur le Président, il faut souligner que le gouvernement libéral, dès son arrivée au Parlement en 1993, a travaillé pour renouveler la fédération. Il y a plusieurs exemples que l'on pourrait citer, comme dans la main-d'oeuvre et plusieurs autres programmes sociaux où nous avons travaillé pour renouveler la fédération afin d'essayer de répondre aux demandes non seulement de la province de Québec, mais d'autres provinces aussi qui trouvaient qu'on était obligés de renouveler les compétences fédérales et provinciales.

J'ai entendu aujourd'hui dans ce débat certains députés, même de ce côté-ci, critiquer le gouvernement parce qu'il a été trop loin. Ils trouvent que c'est une fédération qui est déjà assez décentralisée, mais je suis sûr que nous travaillons toujours, il y a toujours une façon de se rencontrer. Il y aura une autre conférence avec les premiers ministres au mois de décembre pour essayer de travailler sur la question des emplois pour les jeunes et sur d'autres questions importantes pour toutes les provinces et le gouvernement fédéral.

Je suis d'accord avec le député qu'il faut travailler pour s'assurer que la Constitution et le partage des compétences soient capables de répondre aux besoins de toutes les régions.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable députée de Louis-Hébert, Le commerce international; l'hono-

rable député de Fundy—Royal, Les opérations de recherche et sauvetage; l'honorable député de Sarnia—Lambton, La vie privée.

[Traduction]

**M. Rick Casson (Lethbridge, Réf.):** Monsieur le Président, je partagerai le temps dont je dispose avec le député de Yellowhead.

La motion sur l'unité nationale dont nous discutons aujourd'hui revêt une importance inégalée. À l'approche du nouveau millénaire, nous sommes confrontés à des défis d'envergure mondiale et, plus que jamais, le Canada est appelé à jouer un rôle de premier plan dans de nombreuses organisations et de nombreux traités internationaux.

Des missions de maintien de la paix jusqu'à l'interdiction des mines terrestres, les Canadiens ont souvent été loués pour leur leadership. Hier encore, dans le débat sur les mines terrestres, nous avons montré que le Canada pouvait parler d'une seule voix. L'unité régnait à la Chambre des communes.

Toutes nos réalisations perdront en prestige si nous sommes incapables de garder le Canada uni. Le monde a souvent fait appel à l'aide du Canada pour ramener la paix dans des pays perturbés. Nous risquerions notre réputation internationale si nous ne parvenions pas à mettre fin aux philosophies qui sèment la division et à réformer notre fédération avec un seul but en tête: l'unité nationale d'un océan à l'autre.

Depuis le début de la Confédération, la dynamique de notre fédération a été mise à l'épreuve à de nombreuses reprises. Notre système fédératif nous a bien servi pendant plus de 100 ans. Cependant, la dynamique évolue au fil des ans et, comme pour une vieille automobile qui a permis à une famille de faire de nombreux voyages d'un bout à l'autre du Canada, une révision s'impose. Il faut garder à l'esprit que la carrosserie de cette vieille auto est devenue un classique et qu'elle est irremplaçable. Nous y sommes sincèrement attachés, mais, dans son état actuel, elle ne peut plus nous conduire où nous voulons aller.

Il est plus que temps de faire quelques ajustements. En fait, nous savons que nous avons commis une erreur en ne faisant pas l'entretien régulier de notre vieille bagnole, et nous avons maintenant un choix à faire. Nous pouvons la mettre au rancart et la regarder rouiller, ou nous pouvons rebâtir la carrosserie et rajeunir le moteur pour qu'elle roule mieux que jamais.

En septembre dernier, neuf premiers ministres provinciaux et deux leaders territoriaux ont commencé à rebâtir la carrosserie de cette voiture classique irremplaçable. Le travail de premiers ministres provinciaux est un premier pas vers des progrès réels sur la question de l'unité nationale.

Les accords du lac Meech et de Charlottetown rejetaient l'égalité des citoyens et des provinces et ne donnaient pas voix au chapitre aux Canadiens ordinaires.

• (1635)

Contrairement à cela, la déclaration de Calgary met au premier plan l'égalité des citoyens et des provinces et la nécessité d'amener les Canadiens à prendre part à un dialogue national. La déclaration



*Les crédits*

de Calgary n'est pas gravée dans la pierre, mais plutôt ouverte aux changements que pourrait engendrer un vaste processus de consultation.

Dans le passé, les différences entre les provinces et les gens ont été amplifiées, et nous avons oublié certaines similarités très cruciales. Par exemple, quelles que soient la culture et la langue, nous voulons tous ce qu'il y a de mieux pour nos enfants. Nous voulons tous qu'ils grandissent dans un pays exempt de divisions politiques.

C'est malheureux que les séparatistes au Québec essaient d'empêcher les Québécois de participer à cet important processus de consultation. Ils ne rendent pas service à nos compatriotes canadiens du Québec en agissant de cette façon. Leur apport est essentiel au processus, et nous voulons entendre ce que les Québécois ont à dire en ce moment où nous nous apprêtons à renouveler le fédéralisme.

La raison pour laquelle le gouvernement séparatiste du Québec a décidé de ne pas participer au processus est évidente. Tout moyen constructif visant à résoudre nos différends concernant l'unité éteindrait la flamme du séparatisme, laissant les séparatistes sans mandat.

Le temps est venu pour nous, en tant que Canadiens, de nous parler et d'embrasser notre diversité. Unique, oui. Distinct, oui. Égal, oui. Nous avons toujours accepté le caractère unique du Québec, mais nous croyons que toutes les provinces sont uniques. Nous sommes en faveur d'un rééquilibrage des pouvoirs fédéraux-provinciaux pour permettre à chaque province de nourrir son caractère distinct, tout en renforçant les pouvoirs du gouvernement fédéral dans les secteurs d'intérêt national.

Dans le passé, les politiciens ont berné les Québécois en se servant de slogans pour essayer d'apaiser leur mécontentement à l'égard de la fédération. Pourquoi ne pas leur donner les outils nécessaires pour renforcer leur culture? La seule condition que nous réclamons est que ces mêmes outils soient mis à la disposition de toutes les provinces pour qu'elles s'en servent dans les domaines qui les préoccupent le plus.

Je me permets de souligner que le fait d'accorder aux provinces un plus grand contrôle sur l'affirmation de leur caractère distinct n'est absolument pas incompatible avec la notion d'égalité. En rebâtissant la fédération, tout comme on remettrait la vieille voiture familiale en état, il faut rajuster la répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Au lieu de se concentrer sur quelques mots purement symboliques que les politiques refusent toujours de définir avec exactitude, nous devrions nous efforcer de donner aux provinces les outils nécessaires pour développer ce qui les rend uniques.

Égalité ne veut pas dire uniformité. Au risque de simplifier à outrance, je vais employer une autre analogie. Dans une salle de classe, si l'enseignant remet à chaque élève des boîtes identiques de fournitures pour réaliser un projet, il va sans dire qu'il n'y aura pas deux projets identiques. Chaque élève a sa créativité propre et

accorde une importance variable à l'utilisation des diverses fournitures en fonction de ce qu'il veut réaliser.

Dans la fédération, l'égalité n'entraîne pas forcément l'uniformité. Il serait peu réaliste de s'attendre à ce que les provinces exercent leurs pouvoirs uniformément. Elles auront plutôt des pouvoirs identiques pour faire ce qui leur convient le mieux en fonction de leurs traditions, de leur personnalité, de leur système d'éducation, de leurs services sociaux, etc. Et toujours, elles garderont à l'esprit les normes nationales. Les Canadiens veulent avoir la liberté de proposer des solutions et des idées pour améliorer la fédération et permettre à leur province d'être différente et de cultiver son caractère distinct.

Les gouvernements de tous niveaux feraient bien de voir le mouvement séparatiste au Québec comme un appel au réveil et à l'amélioration du régime fédéral. Conformément à l'esprit de coopération qui caractérise la déclaration de Calgary, nous renforcerons l'unité nationale en respectant les différences et en accordant aux provinces des pouvoirs accrus pour leur permettre de développer les caractéristiques propres à chacune.

Plus tôt aujourd'hui, un député du Bloc a déclaré que l'Ouest canadien ne pourrait pas accepter le caractère distinct du Québec. Je l'invite à écouter ce que nous avons à dire. Nous savons tous que le Bloc et le Parti québécois sont déterminés à miner tout plan d'unité nationale, sinon leur programme de division politique perdrait sa raison d'être. J'invite le député bloquiste à se rendre dans notre province. Il sera agréablement surpris de constater que nous acceptons nos différences. Il aimerait peut-être visiter l'une de nos communautés francophones.

Dans ma circonscription, Lethbridge, notre système scolaire comporte un programme d'immersion en français très poussé. Lancé en 1975, ce programme continue d'apprendre aux enfants la beauté des choses distinctes, des cultures distinctes et de l'utilité d'apprendre d'autres langues, notamment le français.

J'ai reçu récemment une lettre du maire de Lethbridge au sujet d'un ensemble de résolutions du conseil municipal concernant la sécession possible du Québec. Le conseil municipal de Lethbridge s'intéresse à cette question parce que Lethbridge est jumelée à Saint-Laurent, au Québec.

• (1640)

Lethbridge et Saint-Laurent n'ont cessé de renforcer leurs liens au fil des années, notamment grâce à des programmes d'échange de jeunes et de rencontres culturelles et linguistiques. Face à la possibilité d'un autre référendum, nous devons plus que jamais tendre la main à nos villes soeurs et rappeler à nos concitoyens canadiens à quel point nous tenons à leur amitié et aux liens amicaux que nous avons tissés à la faveur des programmes d'échange.

Le débat sur le séparatisme fait surtout ressortir nos différences et c'est pourquoi il est impératif de remettre les choses dans leur vraie perspective et de nous rappeler ce que nous avons en commun.

### *Les crédits*

La responsabilité de faire comprendre ce que nous avons en commun incombe aux représentants fédéraux, provinciaux et municipaux, de même qu'aux particuliers qui veulent aider à préserver l'unité de notre grand pays.

Je félicite le conseil municipal de Lethbridge d'avoir présenté des résolutions aussi positives et de chercher à aider leurs concitoyens au Québec qui souhaitent seulement que des améliorations soient apportées à la fédération et ne veulent pas de la séparation.

Les résultats d'une enquête effectuée dans ma circonscription ont révélé que plus de 80 p. 100 des personnes qui ont répondu pensent que le meilleur moyen de régler le problème de l'unité nationale est d'obliger les institutions à rendre des comptes. Près des deux-tiers des personnes qui ont répondu sont d'accord pour dire que le transfert d'un plus grand nombre de pouvoirs aux provinces est précisément ce que réclame le Québec depuis longtemps car c'est la solution si l'on veut garder le pays uni.

J'ai vraiment l'impression que si nous persévérons dans nos efforts en vue de préserver l'unité de notre pays, nous aborderons le XXI<sup>e</sup> siècle avec une confiance et une prospérité renouvelées.

Je demande instamment à tous les Canadiens de se mettre en rapport avec leurs représentants municipaux, provinciaux et fédéraux et de continuer de communiquer avec nos frères et avec nos soeurs au Québec. Faisons en sorte de préserver l'unité de la famille canadienne une fois pour toutes.

[Français]

**M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté le confrère nous parler de la déclaration de Calgary. J'aimerais tout simplement lui souligner quelques points. Tout d'abord, la souveraineté au Québec, encore une fois, ce n'est pas un problème, c'est une solution. Je voudrais lui dire tout simplement que le Québec comme tel n'est pas une province identique aux autres provinces et qu'il ne sera jamais une province comme les autres. La province de Québec est le berceau de ce grand Canada. Ce grand Canada n'a pas commencé à se développer de l'Ouest vers l'Est mais de l'Est vers l'Ouest.

Lorsque l'honorable député nous dit qu'on est tous des gens identiques et pareils, il y a des différences. Je voudrais lui faire remarquer qu'il y a plus de différence entre les Québécois et les anglophones des autres provinces qu'entre les anglophones du Canada et les Américains. Or si pour lui on est tous pareils et on devrait tous être dans le même bateau et tous identiques, je voudrais savoir de sa part s'il serait intéressé à ce que le Canada se fusionne tout simplement aux États-Unis. Pourquoi n'accepte-t-il pas que le Canada se fusionne tout simplement aux États-Unis? C'est parce que les Canadiens sont différents des Américains, c'est parce qu'ils veulent garder leur culture.

S'il est bon pour lui de ne pas se fusionner aux États-Unis, pourquoi faire ce qui ne serait pas bon pour nous, les Québécois, soit d'être ce que nous sommes et ce que nous voulons devenir?

[Traduction]

**M. Rick Casson:** Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Je pense que c'est le message que nous essayons de faire passer. Que nous ne sommes pas tous pareils. Que chaque province a son caractère unique. Que nous voudrions donner aux provinces les pouvoirs de développer ces différences et ce caractère unique tout en continuant de faire partie du Canada.

Comme le député l'a dit, je ne suis pas du tout en faveur de voir le Canada se joindre aux États-Unis et n'appuierais aucune tentative en ce sens. C'est une analogie boiteuse.

Nous sommes différents. Donnons aux provinces le pouvoir et la capacité de développer ces différences tout en continuant de faire partie du Canada.

**M. Alex Shepherd (Durham, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député. J'ai pensé qu'il a livré un très bon discours. Parfois, nous n'avons pas la possibilité de nous féliciter les uns les autres à la Chambre. Nous devrions peut-être le faire plus souvent. Il est curieux qu'il soit un des rares, parmi tous ses collègues, que j'aie entendu défendre la notion de normes nationales dans notre pays.

• (1645)

Je pense également que, parfois, nous examinons la question de la dévolution sans regarder ce qu'elle cache. La théorie veut probablement que, plus le gouvernement est près de la population, meilleurs sont les services administratifs. Le député de Lethbridge estime-t-il que des programmes gérés à partir d'Edmonton seraient supérieurs à ceux d'un bureau local du CEC, à Lethbridge, qui traiterait directement avec la population?

Le député pourrait-il songer à des programmes relevant des provinces qui seraient mieux gérés au niveau national?

J'ai visité en Colombie-Britannique une exploitation forestière de bois d'oeuvre qui se trouvait tout près de la frontière albertaine. J'ai été étonné de voir à quel point toutes les provinces rivalisaient entre elles. Le résultat net, c'est que les Américains ont pu monter les provinces les unes contre les autres pour qu'elles créent un système de quotas. Ce que nous aurions dû faire, c'est parler d'une seule voix dans le domaine du commerce international.

Le député pourrait-il commenter quelques-uns de ces points?

**M. Rick Casson:** Monsieur le Président, je dirai au député que mes antécédents sont la politique municipale. Je suis arrivé à la Chambre en passant par cette voie. Ce palier de gouvernement est le plus près de la population. Il est avec elle tous les jours. Il n'est pas éloigné d'elle.

J'ai toujours eu le sentiment que le gouvernement qui est le plus près de la population devrait être celui qui s'en occupe. Le gouvernement qui est le plus en mesure d'assurer quelque service que ce soit, qu'il s'agisse d'un service social ou d'une question concernant le commerce interprovincial, devrait être celui qui s'en occupe. Je conviens avec le député que les obstacles au commerce interprovincial constituent un tout autre débat.

*Les crédits*

Le Canada devrait se doter d'un gouvernement central fort qui s'occupe des questions nationales comme la défense. Cependant, les services devraient relever de la compétence des provinces et même des municipalités.

Nous avons dans notre pays des conseils municipaux et des administrations municipales qui peuvent se charger d'une foule des services dont la population a besoin. Ils connaissent la population, ils. . .

**Le président suppléant (M. McClelland):** Je suis désolé, mais le temps du député est écoulé.

Nous reprenons le débat avec le député de Selkirk—Interlake.

**M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Réf.):** Monsieur le Président, il n'était pas prévu que je parlerais, mais je voudrais dire quelques mots au sujet de cette question d'unité.

J'appuie la motion sans réserves.

Dans ma circonscription de Selkirk—Interlake il y a un nombre notable de francophones. Le Manitoba a toujours eu beaucoup de francophones et nous avons toujours appuyé l'unité nationale.

Je suppose qu'il n'y a pas de dispositions me permettant de laisser une autre personne parler.

J'aimerais profiter de cette occasion pour donner à la Chambre un exemple de ce qui a fait déraiper le débat sur l'unité au cours des années passées, avant de revenir à cette idée de consultation. . .

**Le président suppléant (M. McClelland):** Excusez-moi, mais avec le consentement unanime, n'importe quel député peut céder la parole à un autre. Si le député de Selkirk—Interlake veut se rasseoir et laisser le reste de son temps à quelqu'un d'autre, cela peut se faire avec le consentement unanime.

**M. Howard Hilstrom:** Monsieur le Président, cela me conviendrait, car j'ai dit que j'appuyais la motion sans réserves et je suis certainement prêt à laisser la parole à mon collègue.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Le député de Selkirk—Interlake a-t-il le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Le député de Yellowhead.

**M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue du Manitoba de m'avoir laissé un peu de son temps pour que je puisse prendre la parole.

Je suis heureux d'intervenir dans ce grand débat que suscite l'unité de notre pays.

• (1650)

Je suis perplexe et déçu de voir que, après 30 ans de discussions sur tous les tons, cette question n'est pas encore réglée. Toutefois, je ne suis pas surpris que nous n'ayons pas trouvé de solution à ce

dilemme national. Je m'explique, et j'espère me faire bien comprendre.

Après avoir consacré autant de temps, d'énergie et d'argent à la question nationale, sans compter toutes les occasions ratées, où en sommes-nous? Où en sommes-nous dans le discours national sur la séparation du Québec? Après tous ces pourparlers, quels résultats constatons-nous? Trois décennies plus tard, nos discussions ont-elles permis de fixer de nouveaux objectifs et d'adopter de nouvelles perspectives pour notre pays? En tant que Canadiens, avons-nous développé plus de patriotisme envers notre terre natale? Poser ces questions, c'est y répondre.

Bien sûr, c'est un dilemme. Depuis près de deux générations, notre pays est à la dérive comme un vaisseau sur une mer déchaînée, balancé par les vagues de supercheries, de malhonnêteté, de tromperie et de destruction. L'apathie et l'évitement créent en même temps une force d'inertie qui fait que notre pays frôle la catastrophe à tout moment, ses fondations mêmes étant éprouvées au point où elles risquent de s'écrouler.

Durant toutes ces années, à quoi avons-nous surtout fait attention? Quel est cet objectif chimérique qui paraît inatteignable? Ce débat inégal qui dure depuis plus de 30 ans portait-il sur la question de l'égalité, de l'égalité des provinces ou des citoyens? Portait-il sur le transfert des pouvoirs fédéraux? Portait-il sur le développement d'un Canada nouveau? Ou bien, ce débat long, peu énergique et j'ajouterais déséquilibré avait-il trait à la reconstruction du Canada sur le concept des deux nations fondatrices et son enfant mal conçu, une société distincte?

Est-ce de cela dont il était question? En tout cas, à mon avis, c'est précisément la teneur du débat qui a cours depuis 30 ans. Le débat a porté sur la notion des deux nations fondatrices, deux sociétés linguistiques et culturelles, l'une française et l'autre anglaise, sur l'existence d'une langue et d'une culture au Québec, sur la société distincte qu'est le Québec.

Il ne faudrait donc pas s'étonner qu'avec de tels concepts, le concept des deux nations et celui de la société distincte, l'effort était voué à l'échec. L'idée de départ était erronée et l'objectif n'a pas été atteint, et de loin.

Il y a 35 ans, un ancien premier ministre de l'Alberta avait prédit ce qu'il adviendrait du concept des deux nations en ces termes: «À force de jongler avec l'idée des deux nations, elle finira probablement par se réaliser.» Regardez autour de vous. Certains diront que c'est justement là où nous en sommes aujourd'hui.

Le concept des deux nations et sa manifestation, une société distincte, a engendré l'idée que la Confédération devait servir les fins de deux groupes linguistiques, l'un français et l'autre anglais. Si l'on pousse cette logique jusqu'au bout, où est-ce que cela nous mène? Il s'ensuivrait que le Canada ne serait pas vraiment une fédération de 10 provinces égales mais consisterait en deux sociétés, dont l'une distincte, le Québec, et les neuf autres provinces formant l'autre société.

*Les crédits*

Les porte-parole des vieux partis fédéraux prétendent qu'en inscrivant une telle disposition dans la Constitution on ne ferait que reconnaître les faits sociologiques que le Québec est le foyer de la langue et de la culture françaises et que le Québec possède son code civil qui diffère, bien entendu, de la common law anglaise. Personne ne peut contester ces faits sociologiques. Tout le monde peut les voir, mais cela n'a pas vraiment d'importance. Il n'est pas pertinent dans le cadre de ce débat de savoir si ce type de disposition va figurer dans la Constitution.

• (1655)

Le problème se pose lorsqu'on décrit des faits sociologiques, le code civil, la langue et la culture françaises, les écoles confessionnelles avec une définition très large comme la société distincte et qu'on inscrit ces mots dans la Constitution.

C'est au cœur de la question. Si on inscrit dans la Constitution que le Québec est une société distincte, nous demandons alors aux tribunaux de donner à ces mots un sens. Il n'y a pas de base constitutionnelle ou historique pour venir étayer et donner une certaine crédibilité aux notions des deux peuples fondateurs et de la société distincte. Les Pères de la Confédération, même pas les francophones, n'ont jamais parlé de deux nations et d'une société distincte. Ils ont également très peu parlé de la langue.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne renferme aucune grande déclaration selon laquelle le Canada veut être un pays bilingue et biculturel. Il n'est pas question de bilinguisme ou de biculturalisme dans la Constitution de 1867. Elle renferme toutefois un article important sur la langue. Il s'agit de l'article 133, qui dit qu'on peut utiliser l'anglais ou le français à la Chambre des communes et devant les tribunaux établis par le gouvernement du Canada, autrement dit la Cour suprême et les cours fédérales, et que les deux langues peuvent être utilisées à l'Assemblée nationale du Québec. Les autres lois sur la langue et la culture ont été adoptées bien plus tard sous le gouvernement de M. Trudeau, même si elles étaient peu fondées sur le plan constitutionnel jusqu'à ce que cela soit prévu dans la Charte canadienne des droits et libertés de 1982.

Le fait de considérer le Québec comme société distincte dans la Constitution encouragerait cette province à étendre ses compétences à davantage de domaines, ce que les autres provinces ne pourraient faire. Ainsi, le Québec pourrait établir son propre conseil de la radiodiffusion.

Selon Eugene Forsey, le grand expert constitutionnel, le Québec pourrait assumer des pouvoirs dans les domaines des banques, du droit d'auteur, des brevets, des chemins de fer, de la citoyenneté, du droit criminel, des affaires étrangères et d'autres peut-être, si l'on insérait la notion de société distincte dans la Constitution. Le Québec adopterait des lois et lorsqu'elles seraient contestées devant les tribunaux, il prétendrait qu'il a besoin de ces lois car le Québec est une société distincte. Le Québec se dirige vers la séparation dans le cadre d'un séparatisme dit par étape.

Il y a une meilleure solution à cette question de l'unité. On pourrait ainsi s'assurer de répondre aux aspirations constitutionnelles légitimes du Québec.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Votre temps est écoulé.

La parole est au député de Mississauga-Sud.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, en réfléchissant à la motion et aux propos du député, je pense que le débat en cours montre clairement, surtout de la part des députés réformistes, un véritable manque de compréhension à l'égard du Québec et du Canada.

Le député sait fort bien qu'une des principales caractéristiques du Canada, c'est le droit des citoyens de se déplacer d'un bout à l'autre du pays, de se rendre dans toutes les provinces et de bénéficier de tous les avantages qu'offre le Canada. Le député a défini le Canada comme un ensemble de pièces disjointes.

Le député pourrait-il me dire s'il croit que le gouvernement fédéral devrait décider que des normes nationales s'appliquent à notre système de soins de santé, oui ou non?

**M. Cliff Breitreuz (Yellowhead, Réf.):** Monsieur le Président, notre débat est passé de la question de l'unité à celle des normes nationales en matière de santé. Je voudrais bien savoir quel est le lien entre ces deux questions. Nous sommes d'accord pour qu'il y ait un système de soins de santé uniforme d'un bout à l'autre du Canada. Nous approuvons la Loi canadienne sur la santé.

• (1700)

[Français]

**M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ):** Monsieur le Président, pour les Québécois et les Québécoises qui écoutent les réformistes aujourd'hui, soyez assurés que cela nous donne des arguments pour faire la souveraineté.

La «société distincte», le «caractère unique», pour eux, et son confrère le disait plus tôt, cela ne veut rien dire. Je suis très fier d'entendre cela. Cela ne veut rien dire, eh bien, cela ne veut rien dire, et moi aussi, je partage la même idée. Ils ont dit dans cette Chambre aujourd'hui—ils prennent toute une journée pour le dire—que cela ne veut rien dire. Je remercie mes collègues réformistes d'apporter, pour le comté de Matapédia—Matane, un argument supplémentaire.

J'ai une question à lui poser. Chez nous, 64 p. 100 ont voté pour la souveraineté. Qu'est-ce qu'il a à dire à ces gens-là qui veulent réellement devenir souverains? Qu'est-ce qu'il a à leur dire aujourd'hui?

[Traduction]

**M. Cliff Breitreuz (Yellowhead, Réf.):** Monsieur le Président, j'ignore où sont les 64 p. 100 qui ont voté pour la souveraineté. Le député a aussi déclaré que toute la question de la société distincte ne voulait rien dire pour nous. Il est évident que le député n'était pas à l'écoute. La société distincte veut dire beaucoup pour nous et c'est

d'ailleurs pour cela que nous sommes opposés à ce qu'elle soit inscrite dans la Constitution du Québec.

[Français]

**M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ):** Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de commenter les propos du collègue au sujet de la société distincte, parce que, justement, dans l'Accord du lac Meech et dans l'Accord de Charlottetown, on avait à ce point dilué le concept de société distincte qu'il était clair, et très clair, et c'est ce que les ministres du gouvernement de l'époque disaient, ainsi que tous ceux qui soutenaient l'Accord du lac Meech, que cela ne signifiait aucun pouvoir additionnel pour le Québec. C'est une raison parmi tant d'autres pourquoi les Québécois ont rejeté l'Accord de Charlottetown.

Si, aujourd'hui, on reprend sous une autre appellation la notion de caractère unique du Québec, cela produira le même résultat, c'est-à-dire un refus des Québécois d'accepter de telles propositions, parce que cela ne signifie rien et qu'il s'agit de coquilles vides qui ne sont accompagnées d'aucun pouvoir réel pour le Québec, ce que souhaitent les Québécois.

[Traduction]

**M. Cliff Breitzkreuz:** Monsieur le Président, j'apprécie certainement l'idée qu'avance le député. Comme lui, je suis d'avis que les dirigeants en place au moment des accords du lac Meech et de Charlottetown avaient tendance à dire une chose dans une partie du pays et une autre ailleurs. Bien sûr, cette façon de procéder malhonnête induit en erreur et n'aboutit pas à un pays uni.

La société distincte veut dire beaucoup pour nous.

**M. Alex Shepherd (Durham, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète, nous, de ce côté-ci de la Chambre, comprenons ce que le terme «distinct» veut dire non seulement au Québec mais d'un bout à l'autre de notre pays.

Je désire partager mon temps de parole avec mon collègue, le député de Mississauga-Sud, bien qu'il ne restera peut-être pas de temps à partager.

Il y a deux semaines à peine, j'assistais à la commémoration de la première fois où nous avons érigé une plaque commémorative à l'extérieur de notre pays, à la Crête de Vimy. J'ai été profondément ému par la cérémonie et aussi de voir, en parcourant quelques tranchées, certaines des inscriptions faites sur les murs par des soldats qui avaient par la suite été blessés ou tués à Vimy. Je me suis rendu compte que des francophones et des anglophones avaient fait la guerre ensemble.

• (1705)

Quand ils sont arrivés pour libérer la France des envahisseurs, personne ne leur a demandé s'ils parlaient français ou anglais, s'ils étaient des Québécois ou des Ontariens ou s'ils venaient de l'Ouest. Ils se sont battus ensemble en tant que Canadiens, et avec beaucoup de succès.

### *Les crédits*

Plus de 3 900 Canadiens, sauf erreur, venus de tous les horizons, y ont perdu la vie. Voilà certains des épisodes de l'histoire que nous avons vécue ensemble en tant que pays.

C'est avec cette vision à l'esprit que j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour appuyer non seulement la déclaration de Calgary mais aussi la motion qu'ont proposée mes collègues d'en face.

Nous avons abordé divers problèmes aujourd'hui, mais il y en a un qui revient constamment, celui de la décentralisation par rapport à la centralisation. Parfois je pense que nous n'avons pas bien examiné à quel point notre pays connaissait des changements importants.

Le débat est parfois très stérile parce que l'on parle d'enlever des pouvoirs à un quelconque pouvoir central. Je tiens à rappeler que, depuis une dizaine d'années, le Canada a conclu un certain nombre d'accords internationaux comme l'ALENA, le GATT et certains autres accords dont nous discutons maintenant et discuterons encore plus tard à la Chambre, comme l'accord multilatéral sur l'investissement.

Tous ces accords ont eu pour effet de déléguer jusqu'à un certain point certains pouvoirs du gouvernement dit central vers des organismes internationaux qui sont souvent des instruments de règlement des différends.

Ce que j'essaie de faire comprendre, c'est que nous avons déjà renoncé en fait à un certain degré de pouvoir au niveau fédéral au profit d'institutions internationales pour faire plus de commerce à l'échelle mondiale. Voilà la réalité du monde d'aujourd'hui.

À force d'arracher de pouvoirs à cette institution, qui en a déjà cédé à des organismes internationaux, nous sommes en train d'affaiblir petit à petit notre système de gouvernement ainsi que les liens qui nous unissent.

Je trouve encourageant aujourd'hui que le Parti réformiste parle de normes nationales parce qu'il aborde très rarement ce sujet. Voici qu'il défend les droits des provinces. Je le répète, je pense parfois que nous ne songeons pas assez au fait que notre pays a changé.

Je me demande parfois si nous devrions parler des droits provinciaux par opposition aux droits fédéraux ou davantage des droits des villes par rapport à ceux des campagnes. En ce qui a trait à la prestation de services au niveau local, évidemment, les grandes municipalités ont la capacité de le faire.

Nous venons tout juste de voir, dans ma propre province, la fusion de la ville de Toronto. Que les gens soient d'accord ou non, il semble que cet énorme organisme gouvernemental pourrait sans doute s'occuper efficacement d'une foule de questions locales.

D'autre part, il y a des agglomérations qui ont beaucoup de difficulté à fournir les principaux services parce que leur population est peu nombreuse ou qu'elles s'étalent sur un vaste territoire.

*Décision de la présidence*

Je me suis souvent demandé s'il ne vaudrait pas mieux demander directement aux bénéficiaires des services comment ils veulent que ceux-ci leur soient fournis.

Je suis en faveur de la déclaration de Calgary. J'estime qu'il faut maintenir le dialogue, mais aussi qu'il faut amorcer le débat sur l'édification du pays. Nous devons cesser de parler de la destruction du pays. Nous devons commencer à parler de ce que nous pouvons faire pour renforcer le pays à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous avons des institutions gouvernementales. J'en suis venu à croire qu'il y a de la place pour un Sénat réformé. Je suppose qu'il pourrait servir, comme certains députés l'ont dit aujourd'hui, à garantir le maintien de normes minimales en matière de santé dans notre pays et à veiller à ce que, par exemple, en Colombie-Britannique, les normes ne soient pas bien différentes de celles des autres parties du pays.

J'ai été consterné d'apprendre que les patients ayant besoin d'une opération au cœur doivent attendre trois semaines en Colombie-Britannique, mais la moitié d'une semaine au Manitoba.

Par conséquent, quand nous parlons de principes énoncés dans la déclaration de Calgary comme l'égalité de tous les Canadiens, je me demande parfois si nous parlons des vrais problèmes. Si nous nous préoccupons vraiment de l'égalité des gens, nous devrions trouver des moyens pour garantir l'application de normes minimales à la grandeur du pays et sur lesquelles nous pouvons nous entendre collectivement.

• (1710)

Les gens qui se penchent sur l'unité nationale diraient pour la plupart que ce qui unit notre pays, c'est la façon dont nous nous comportons les uns envers les autres. Et ils diraient pour la plupart que le régime de soins de santé, notamment, témoigne de cela. Et l'éducation aussi. Mon Dieu, il est dit ici que cela appartient aux provinces, mais la plupart des gens diraient que nous devrions avoir une espèce de norme minimale acceptée par tous qui fasse qu'on puisse se déplacer au Canada sans avoir besoin de passer un test pour savoir si l'on est en deuxième ou en douzième année, par exemple. Nous devrions avoir des normes reconnues par tous qui nous unissent en tant que Canadiens.

Comme mon collègue, le député de Mississauga-Sud, veut prononcer quelques mots, je vais terminer mon allocution. J'appuie sans réserves la déclaration de Calgary et la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Plus important encore, il faut trouver des moyens de réinventer notre pays. Nous croyons que l'attribution de compétences est la façon de le faire. Il y a peut-être des cas où on devrait redonner le pouvoir au gouvernement central pour qu'il établisse des normes nationales exécutoires au Canada.

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, Réf.):** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le Président de la Chambre est sur le point d'arriver pour rendre sa décision sur un rappel au Règlement passablement important. Pourrais-je obtenir l'accord de la Chambre pour que nous puissions réagir à cette décision et pour

que nous ne soyons pas réduits au silence parce qu'il ne restera plus de temps avant le vote?

**Des voix:** Non.

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Chers collègues, je suis maintenant prêt à me prononcer sur un rappel au Règlement que le député de St. Albert a soulevé le lundi 24 novembre 1997. Le député a invoqué le Règlement à propos des postes suivants du budget des dépenses: crédit 1, politiques et programmes agricoles, sous la rubrique Agriculture; crédit 15, Section du statut de réfugié au sens de la Convention, sous la rubrique Immigration; crédit 1, santé, environnement et sécurité face aux dangers de l'environnement, sous la rubrique Environnement; crédit 5, terres et services de fiduciaire, sous la rubrique Affaires indiennes; crédit 1, politiques, programmes et cessions, sous la rubrique Transports; crédit 35, Tribunal du commerce international, sous la rubrique Commerce; crédit 15, approvisionnements et services, sous la rubrique Travaux publics; et crédit 40, Bureau d'information du Canada, sous la rubrique Patrimoine.

Avec l'appui du député de Langley—Abbotsford, le député a dit que les cinq premiers crédits visaient à contourner le processus législatif parce que certains projets de loi qui s'y rapportent n'ont pas encore été adoptés par la Chambre ou sont restés en plan au *Feuilleton* à la fin de la 35<sup>e</sup> législature. Quant aux trois autres, il a soutenu qu'ils ne reposaient sur aucune autorisation législative.

Ce matin, le président du Conseil du Trésor a présenté à la Chambre son explication des huit crédits incriminés.

Avant d'entrer dans les détails de mon étude de la question, je me permets de dire au député, comme l'on dit plusieurs de mes prédécesseurs, que les rappels au Règlement portant sur le budget des dépenses sont d'habitude très graves et presque toujours très complexes. En ne soulevant ces questions qu'à la veille de la décision finale de la Chambre, on place la présidence dans une position pour le moins inconfortable si elle veut examiner de manière intelligente ces problèmes de procédure. En l'absence de procédure appropriée pour contester des crédits particuliers à la Chambre, les députés devraient soulever ces questions dès qu'ils prennent conscience des difficultés.

• (1715)

Dans son argumentation, le député de St. Albert s'est très souvent reporté aux décisions rendues par les Présidents Lamoureux, Jerome et Sauvé. Au cours des dernières heures, je me suis rafraîchi la mémoire et j'ai passé en revue ces décisions et plus particulièrement celle que le Président Jerome a rendue le 22 mars 1977 et celle que le Président Sauvé a rendue le 12 juin 1981.

Ces décisions disent clairement que la procédure des crédits ne doit pas servir à contourner le processus normal ou législatif. En d'autres termes, les crédits du budget ne doivent pas viser à modifier des lois existantes ni servir à obtenir des autorisations qui devraient normalement être données par voie législative.

Pour que nous puissions mieux comprendre pour quelles raisons, à cette époque, on a contesté ces crédits, permettez-moi de citer deux exemples du libellé exact utilisé dans le budget des dépenses qui avait été déposé.

Le premier exemple concerne le crédit 77d du Budget supplémentaire (D) du ministère de l'Industrie et du Commerce, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1977, dont traite la décision rendue par le Président Jerome le 22 mars 1977. La description du crédit était la suivante:

Crédit 77d—Expansion des exportations

a) pour porter de \$750,000,000 à \$2,500,000,000 le montant indiqué à l'article 26 de la Loi sur l'expansion des exportations; et

b) pour porter de \$750,000,000 à \$1,000,000,000 le montant indiqué à l'article 28 de la Loi sur l'expansion des exportations.

Le deuxième exemple concerne le crédit 45 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1982, et dont traite la décision rendue par le Président Sauvé le 12 juin 1981. Le crédit était décrit en ces termes:

Crédit 45—Programme canadien de remplacement du pétrole—Paiements, en conformité des règlements que peut adopter le gouverneur en conseil et paiements selon les ententes conclues avec une province ou une personne, relativement à . . .

C'est sur la base de la formulation des textes tels que publiés dans le budget des dépenses que la décision d'irrecevabilité a été rendue dans les deux cas.

Après être remonté jusqu'au fondement des décisions auxquelles faisait allusion le député de St. Albert, j'ai ensuite examiné la formulation de la description des huit crédits qu'il conteste dans son rappel au Règlement.

Dans les cinq premiers crédits regroupés par le député, à savoir le crédit 1, agriculture, le crédit 15, immigration, le crédit 1, environnement, le crédit 5, affaires indiennes, et le crédit 1, transports, je n'ai trouvé nulle part dans les mots choisis une tentative de contourner le processus législatif en faisant approuver des fonds n'étant pas encore autorisés par une loi. Par conséquent, je ne peux pas me rendre aux arguments du député.

Dans le deuxième groupe, le député inclut le crédit 35, Tribunal canadien du commerce extérieur, le crédit 15, programme des approvisionnements et services, et le crédit 40, Bureau d'information du Canada. Encore une fois, après examen de la description de ces trois crédits, je ne peux pas conclure que l'on a tenté de modifier une loi par le recours à un projet de loi de crédits.

Je voudrais maintenant revenir aux arguments présentés hier et encore aujourd'hui et selon lesquels on demande à la Chambre d'approuver des crédits avant qu'ils aient été autorisés par une loi. Je rappelle respectueusement aux députés que, lorsque la Chambre accorde des fonds par l'adoption d'une loi de crédits, elle légifère. Je répète que, ce à quoi on s'était opposé dans le passé, et ce que différents présidents ont déclaré irrecevable, c'était les tentatives de modification de lois existantes ou de création de nouveaux programmes par des projets de loi de crédits.

### Décision de la présidence

Ce matin, le député de St. Albert, en réponse au président du Conseil du Trésor, a déclaré que les renseignements fournis au Parlement par la partie III du budget des dépenses devaient être améliorés. Le ministre lui-même en a convenu. Je rappelle à la Chambre que les plans de dépenses de la partie III, quoique imparfaits, sont une innovation récente du gouvernement. Le contenu de la plupart des plans de dépenses couvre une période s'étendant au-delà de l'année financière prochaine et plusieurs cycles de crédits. Il est, à mon avis, compréhensible que certaines projections contenues dans ces plans varient en fonction de politiques gouvernementales passées, présentes ou futures. Les choses changent et les événements se répercutent sur les plans. Que des projets de loi inscrits au *Feuilleton* en ce moment ou morts au *Feuilleton* lors de la dissolution de la dernière législature figurent encore dans ces documents ne se répercute en aucun cas sur les délibérations de la Chambre des communes concernant les crédits ou les mesures législatives.

• (1720)

Ce qui est primordial, c'est la précision des postes faisant l'objet de votes à la partie II du budget des dépenses. Une fois approuvé, le budget des dépenses de la partie II devient une annexe du projet de loi de crédits qui devient lui-même la loi de crédits autorisant le gouvernement à dépenser. Ce pouvoir de dépenser doit être renouvelé chaque année. Comme l'a déclaré ce matin le président du Conseil du Trésor, les postes législatifs sont inclus dans la partie II à titre d'information seulement afin que la Chambre des communes puisse se faire une idée complète des dépenses.

[Français]

Durant sa réplique ce matin, le président du Conseil du Trésor a cité en partie un paragraphe de la Préface de la Partie II des prévisions budgétaires 1997-1998. Je vais citer plus longuement de la page 1 à 5 sous la rubrique «Changements dans le Budget des dépenses principal de 1997-1998»:

Cette section comprend deux volets. Comme par les années passées, elle décrira les changements survenus en ce qui concerne la présentation des crédits, des programmes et d'autres éléments afin de permettre de rapprocher le Budget des dépenses principal de 1996-1997 et celui de 1997-1998. De plus, cette section exposera en détail les crédits qui renferment une autorisation précise, distincte de celle qui est incluse dans le Budget des dépenses principal de l'année précédente, ainsi que les nouvelles autorisations de dépenses paraissant pour la première fois. Compte tenu des décisions rendues par le Président de la Chambre des communes en 1981, le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les seules mesures législatives qui seront modifiées dans le cadre du Budget des dépenses, sauf dans les cas expressément autorisés par voie de législation, soient les lois de crédits précédentes.

C'est à partir de cette affirmation fondée sur les déclarations de la Présidence en 1981 que j'ai basé mon étude des crédits auxquels s'est objecté le député de St. Albert. Dans aucun des cas ai-je pu trouver défaut aux principes établis par mes prédécesseurs.

En conséquence, les dits crédits sont recevables et la Chambre peut maintenant procéder aux votes.

## Les crédits

[Traduction]

Comme il est 17 h 23, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude des crédits.

## JOUR DÉSIGNÉ—LA DÉCLARATION DE CALGARY

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

● (1725)

**Le Président:** Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le Président:** Convoquez les députés.

● (1800)

[Français]

**M. Ghislain Lebel:** Monsieur le Président, je suis arrivé en retard, mais j'aurais voté comme mon parti.

[Traduction]

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

(Vote n° 27)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casson
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Chatters	Clouthier
Coderre	Cohen
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen

Cummins	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Gagliano
Galloway	Gilmour
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Hanger
Harb	Harris
Hart	Harvard
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hoeppner
Ianno	Ifody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karygiannis
Kennedy (Calgary-Sud-Est)	Keys
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Lincoln
Longfield	Lowther
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Manning
Marchi	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Énard)	Massé
Mayfield	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Normand
Obhrai	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Pankiw	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Kent—Essex)
Pillitteri	Pratt
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Richardson	Ritz
Robillard	Rock
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Serré	Shepherd
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Julien	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (Wild Rose)
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Williams—190

## CONTRE

## Députés

Alarie	Asselin
Axworthy (Saskatoon—Rosetown—Biggar)	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Brien
Canuel	Casey



*Les crédits*

Charest  
Crête  
Davies  
Debien  
Desrochers  
Doyle  
Dubé (Madawaska—Restigouche)  
Dumas  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Guay  
Harvey  
Jones  
Laliberte  
Lefebvre  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Marceau  
Martin (Winnipeg Centre)  
Ménard  
Nunziata  
Perron  
Plamondon  
Proctor  
Rocheleau  
Solomon  
St-Jacques  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp  
Wayne—71

Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
Dalphond-Guiral  
de Savoye  
Desjarlais  
Dockrill  
Dubé (Lévis)  
Duceppe  
Fournier  
Gauthier  
Godin (Châteauguay)  
Guimond  
Herron  
Keddy (South Shore)  
Lalonde  
Lill  
Mancini  
Marchand  
McDonough  
Muise  
Nystrom  
Picard (Drummond)  
Price  
Robinson  
Sauvageau  
St-Hilaire  
Thompson (Charlotte)  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Wasylycia-Leis

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Baker  
ne—Pabok)  
Grose  
Loubier  
Volpe

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-  
Easter  
Laurin  
Mercier

**Le Président:** Je déclare l'amendement adopté.

• (1805)

Le prochain vote porte sur la motion principale modifiée.

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il y aurait unanimité pour appliquer le résultat du dernier vote à la motion principale.

**Le Président:** Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** D'accord.

[*Note de la rédaction: Voir la liste sous le vote n° 27.*]

(La motion modifiée est adoptée.)

**Le Président:** La Chambre passe maintenant à plusieurs votes par appel nominal concernant des motions liées au budget des dépenses principal et inscrites au nom du président du Conseil du Trésor.

## BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor, Lib.)** propose:

Motion n° 1

Que le crédit 40, au montant de 19 440 000 \$ sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Bureau d'information du Canada—Dépenses du Programme, du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1998 (moins les sommes votées au titre de crédits provisoires) soit agréé.

**Le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que vous demandiez s'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant oui.

**Le Président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.):** Monsieur le Président, les députés réformistes ici présents voteront contre la motion.

[*Français*]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront contre cette motion.

[*Traduction*]

**M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD):** Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir voteront contre la motion.

[*Français*]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, les députés de notre parti vont voter contre cette motion.

[*Traduction*]

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, au nom de mes électeurs, je vote contre.

(La motion n° 1, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 28)

## POUR

## Députés

Adams  
Anderson  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Barnes  
Belair  
Bellemare  
Bertrand  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Bradshaw  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Caplan  
Catterall  
Chamberlain  
Clouthier  
Cohen  
Comuzzi

Alcock  
Assad  
Augustine  
Bakopoulos  
Beaumier  
Bélangier  
Bennett  
Bevilacqua  
Bonin  
Boudria  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Carroll  
Cauchon  
Chan  
Coderre  
Collenette  
Coppes

*Les crédits*

Cullen	DeVillers	Gilmour	Girard-Bujold
Dhaliwal	Dion	Godin (Châteauguay)	Goldring
Discepola	Dromiskya	Gouk	Grewal
Drouin	Duhamel	Grey (Edmonton North)	Guay
Eggleton	Finestone	Guimond	Hanger
Finlay	Folco	Harris	Hart
Fontana	Gagliano	Harvey	Herron
Galloway	Godfrey	Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Goodale	Graham	Hilstrom	Hoepfner
Gray (Windsor West)	Guarnieri	Jaffer	Johnston
Harb	Harvard	Jones	Keddy (South Shore)
Ianno	Iftody	Kenney (Calgary-Sud-Est)	Konrad
Jackson	Jennings	Laliberte	Lalonde
Jordan	Karygiannis	Lebel	Lefebvre
Keys	Kilger (Stormont—Dundas)	Lill	Lowther
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Kraft Sloan	Lastewka	Manning	Marceau
Lavigne	Lee	Marchand	Mark
Leung	Lincoln	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Longfield	MacAulay	Mayfield	McDonough
Mahoney	Malhi	Ménard	Mills (Red Deer)
Maloney	Manley	Morrison	Muise
Marchi	Marleau	Nunziata	Nystrom
Martin (LaSalle—Émard)	Massé	Obhrai	Pankiw
McCormick	McGuire	Penson	Perron
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)	Picard (Drummond)	Plamondon
McTeague	McWhinney	Price	Proctor
Mifflin	Milliken	Ramsay	Ritz
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna	Robinson	Rocheleau
Mitchell	Murray	Sauvageau	Schmidt
Myers	Nault	Scott (Skeena)	Solomon
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)	St-Hilaire	Stinson
O'Reilly	Pagtakhan	St-Jacques	Strahl
Paradis	Parrish	Thompson (Charlotte)	Thompson (Wild Rose)
Patry	Peric	Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Peterson	Pettigrew	Turp	Wasylycia-Leis
Phinney	Pickard (Kent—Essex)	Wayne	White (Langley—Abbotsford)
Pillitteri	Pratt	White (North Vancouver)	Williams—120
Provenzano	Redman		
Reed	Richardson		
Robillard	Rock		
Saada	Scott (Fredericton)		
Serré	Shepherd		
Speller	St. Denis		
Steckle	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	St-Julien		
Szabo	Telegdi		
Thibeault	Torsney		
Ur	Valeri		
Vanclief	Wappel		
Whelan	Wilfert—142		

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Baker	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Easter
Grose	Laurin
Loubier	Mercier
Volpe	

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

**M. Yvon Charbonneau:** Monsieur le Président, j'aimerais que vous me considériez comme présent pour les prochains votes et je vais voter dans la ligne du parti.

[*Traduction*]

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour appliquer les résultats du dernier vote aux questions suivantes:

Crédit 15, au nom du président du Conseil du Trésor, sous la rubrique Travaux publics et Services gouvernementaux;

Crédit 1, au nom du président du Conseil du Trésor, sous la rubrique Agriculture et Agroalimentaire;

Crédit 1, au nom du président du Conseil du Trésor, sous la rubrique Environnement;

## CONTRE

## Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Asselin
Axworthy (Saskatoon—Rosetown—Biggar)	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brien
Cadman	Canuel
Casey	Casson
Charest	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desjarlais
Desrochers	Dockrill
Doyle	Dubé (Lévis)
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duceppe
Dumas	Epp
Forseth	Fournier
Gagnon	Gauthier

*Les crédits*

• (1810)

Crédit 5, au nom du président du Conseil du Trésor, sous la rubrique Affaires indiennes et Nord canadien;

Crédit 15, au nom du président du Conseil du Trésor, sous la rubrique Citoyenneté et Immigration;

Crédit 5, au nom du président du Conseil du Trésor, sous la rubrique Transports;

Crédit 1a, au nom du président du Conseil du Trésor, sous la rubrique Agriculture et Agroalimentaire;

Approbation du Budget supplémentaire (A);

Projet de loi de crédits du président du Conseil du Trésor; motion principale portant deuxième lecture.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, je serais ravi de donner mon consentement, mais le whip du gouvernement m'a fourni aujourd'hui une série de votes qui ne correspond pas à ce qu'il vient de dire. Il ne semble pas suivre la liste.

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, il y aurait divergence, si le député consultait la page 2, où figurent le vote sur le crédit 1(a), au nom du président du Conseil du Trésor; l'adoption du Budget des dépenses supplémentaire (A); et l'adoption du projet de loi de crédits proposé par le président du Conseil du Trésor.

Ces articles sont indiqués autrement, mais après les avoir examinés, je me suis aperçu qu'ils correspondent exactement aux votes qui ont eu lieu précédemment, comme je l'ai précisé au cours de mon intervention.

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, je m'excuse, mais cela n'est pas clair dans mon esprit.

Si nous suivions la liste, je donnerais mon consentement. Je ne comprends pas ce que le député dit au sujet de ces votes.

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, si je suivais exactement la liste, nous appliquerions le résultat du vote qui vient d'avoir lieu aux votes sur le crédit 15, au nom du président du Conseil du Trésor sous la rubrique Travaux publics et Services gouvernementaux; sur le crédit 1, au nom du président du Conseil du Trésor sous la rubrique Agriculture et Agro-alimentaire; sur le crédit 1, au nom du président du Conseil du Trésor, sous la rubrique Environnement; sur le crédit 5, au nom du président du Conseil du Trésor sous la rubrique Affaires indiennes et Nord canadien; sur le crédit 15, au nom du président du Conseil du Trésor sous la rubrique Citoyenneté et Immigration; et sur le crédit 5, au nom du président du Conseil du Trésor sous la rubrique Transports.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** Je déclare donc les motions sur le crédit 15, sous la rubrique Travaux publics et Services gouvernementaux; sur le crédit 1, sous la rubrique Agriculture et Agro-alimentaire; sur le crédit 1, sous la rubrique Environnement; sur le crédit 5 sous la rubrique Affaires indiennes et Nord canadien—Programme des affaires indiennes et inuit; sur le crédit 15, sous la rubrique Citoyenneté et Immigration—Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada; et sur le crédit 5, sous la rubrique Transports, adoptées.

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor, Lib.)** propose:

Motion n° 2

Que le crédit 35, au montant de 6 962 000 \$ sous la rubrique Finances—Tribunal canadien du commerce extérieur—Dépenses du Programme, du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1998 (moins les sommes votées au titre de crédits provisoires) soit agréé.

[Français]

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

[Traduction]

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

**Des voix:** D'accord.

• (1815)

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, je voterai en faveur de cette motion.

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste présents voteront contre cette motion.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront en faveur de cette motion.

[Traduction]

**M. John Solomon:** Monsieur le Président, les députés du NPD voteront contre cette motion.

[Français]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, nous voterons contre cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 2, mise aux voix, est adoptée.)

## Les crédits

(Vote n° 29)

## POUR

## Députés

Adams  
Alcock  
Assad  
Asselin  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Bakopanos  
Beaumier  
Bélanger  
Bellemare  
Bergeron  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Bradshaw  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Caplan  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Cloutier  
Cohen  
Comuzzi  
Crête  
Dalphond-Guiral  
Debien  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Dubé (Lévis)  
Duhamel  
Eggleton  
Finlay  
Fontana  
Gagliano  
Galloway  
Girard-Bujold  
Godin (Châteauguay)  
Graham  
Guarnieri  
Guimond  
Harvard  
Iftody  
Jennings  
Karygiannis  
Kilger (Stormont—Dundas)  
Knutson  
Lalonde  
Lavigne  
Lee  
Leung  
Longfield  
Mahoney  
Maloney  
Marceau  
Marchi  
Martin (LaSalle—Émard)  
McCormick  
McKay (Scarborough East)  
McTeague  
Ménard  
Milliken  
Minna  
Murray  
Nault  
Nunziata  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Perron  
Pettigrew  
Picard (Drummond)  
Pillitteri  
Pratt  
Redman  
Richardson  
Rocheleau  
Saada

Alarie  
Anderson  
Assadourian  
Augustine  
Bachand (Saint-Jean)  
Barnes  
Bélaïr  
Bellehumeur  
Bennett  
Bertrand  
Bigras  
Bonin  
Boudria  
Brien  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Canuel  
Carroll  
Cauchon  
Chan  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
Coderre  
Collenette  
Coppes  
Cullen  
de Savoye  
Desrochers  
Dhaliwal  
Discepola  
Drouin  
Duceppe  
Dumas  
Finestone  
Folco  
Fournier  
Gagnon  
Gauthier  
Godfrey  
Goodale  
Gray (Windsor West)  
Guay  
Harb  
Ianno  
Jackson  
Jordan  
Keyes  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lastewka  
Lebel  
Lefebvre  
Lincoln  
MacAulay  
Malhi  
Manley  
Marchand  
Marleau  
Massé  
McGuire  
McLellan (Edmonton West)  
McWhinney  
Mifflin  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Mitchell  
Myers  
Normand  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Peric  
Peterson  
Phinney  
Pickard (Kent—Essex)  
Plamondon  
Provenzano  
Reed  
Robillard  
Rock  
Sauvageau

Scott (Fredericton)  
Shepherd  
St. Denis  
Stewart (Brant)  
St-Hilaire  
Szabo  
Thibeault  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp  
Valeri  
Wappel  
Wilfert—183

Serré  
Speller  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
St-Julien  
Telegdi  
Torsney  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Ur  
Vanclief  
Whelan

## CONTRE

## Députés

Abbott  
Axworthy (Saskatoon—Rosetown—Biggar)  
Bailey  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Borotsik  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Casey  
Charest  
Cummins  
Desjarlais  
Doyle  
Epp  
Gilmour  
Gouk  
Grey (Edmonton North)  
Harris  
Harvey  
Hill (MacLeod)  
Hilstrom  
Jaffer  
Jones  
Kenney (Calgary-Sud-Est)  
Laliberte  
Lowther  
Mancini  
Mark  
Martin (Winnipeg Centre)  
McDonough  
Morrison  
Nyström  
Pankiw  
Price  
Ramsay  
Robinson  
Scott (Skeena)  
Stinson  
Strahl  
Thompson (Wild Rose)  
Wayne  
White (North Vancouver)

Ablonczy  
Bachand (Richmond—Arthabaska)  
Benoit  
Blaikie  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Cadman  
Casson  
Chatters  
Davies  
Dockrill  
Dubé (Madawaska—Restigouche)  
Forseth  
Goldring  
Grewal  
Hanger  
Hart  
Herron  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hoepfner  
Johnston  
Keddy (South Shore)  
Konrad  
Lill  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Manning  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Mayfield  
Mills (Red Deer)  
Muise  
Obhrai  
Penson  
Proctor  
Ritz  
Schmidt  
Solomon  
St-Jacques  
Thompson (Charlotte)  
Wasylcia-Leis  
White (Langley—Abbotsford)  
Williams—80

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Baker  
ne—Pabok)  
Grose  
Loubier  
Volpe

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)  
Easter  
Laurin  
Mercier

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 3.

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor, Lib.)** propose:

Motion n° 3

Que le crédit 15, au montant de 455 976 000 \$ sous la rubrique Travaux publics et Services gouvernementaux—Programme approvisionnements et services—Dépenses du Programme, du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1998 (moins les sommes votées au titre de crédits provisoires) soit agréé.

**M. Bob Kilger (Stormont—Dundas, Lib.):** Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je proposerai que vous demandiez le consentement unanime de la Chambre pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté

sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant oui.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. John Nunziata:** Oui, monsieur le Président, et je voterai contre cette motion.

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste voteront contre cette motion.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront contre cette motion.

[Traduction]

**M. John Solomon:** Monsieur le Président, les députés du NPD qui sont présents voteront contre cette motion.

[Français]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, nous voterons contre cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 3, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 30)

#### POUR

##### Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Clouthier
Coderre	Cohen
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Gagliano	Galloway
Godfrey	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Harb
Harvard	Ianno
Iftody	Jackson
Jennings	Jordan
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marchi
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)

Massé
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peric
Pettigrew
Pickard (Kent—Essex)
Pratt
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Shepherd
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Julien
Telegdi
Torsney
Valeri
Wappel
Wilfert—143

#### Les crédits

McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Reilly
Paradis
Patry
Peterson
Phinney
Pillitteri
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Whelan

#### CONTRE

##### Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Asselin
Axworthy (Saskatoon—Rosetown—Biggar)	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brien
Cadman	Canuel
Casey	Casson
Charest	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desjarlais
Desrochers	Dockrill
Doyle	Dubé (Lévis)
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duceppe
Dumas	Epp
Forsyth	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Goldring
Gouk	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guay
Guimond	Hanger
Harris	Hart
Harvey	Herron
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hoepfner
Jaffer	Johnston
Jones	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary-Sud-Est)	Konrad
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lefebvre
Lill	Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Manning	Marceau
Marchand	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
Ménard	Mills (Red Deer)
Morrison	Muise
Nunziata	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon

*Les crédits*

Price	Proctor
Ramsay	Ritz
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solomon
St-Hilaire	Stinson
St-Jacques	Strahl
Thompson (Charlotte)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Wasylycia-Leis
Wayne	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Williams—120

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Baker	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
ne—Pabok)	Easter
Grose	Laurin
Loubier	Mercier
Volpe	

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor, Lib.)** propose:

Motion n° 4

Que le crédit 1, au montant de 564 428 000 \$ sous la rubrique Agriculture et Agroalimentaire—Ministère—Dépenses de fonctionnement, du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1998 (moins les sommes votées au titre de crédits provisoires) soit agréé.

Motion n° 5

Que le crédit 1, au montant de 407 212 000 \$ sous la rubrique Environnement—Ministère—Dépenses de fonctionnement, du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1998 (moins les sommes votées au titre de crédits provisoires) soit agréé.

Motion n° 6

Que le crédit 5, au montant de 195 678 000 \$ sous la rubrique Affaires indiennes et du Nord Canadien—Ministère—Programme des affaires indiennes et inuit—Dépenses de fonctionnement, du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1998 (moins les sommes votées au titre de crédits provisoires) soit agréé.

Motion n° 7

Que le crédit 15, au montant de 68 183 000 \$ sous la rubrique Citoyenneté et Immigration—Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada—Dépenses du Programme, du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1998 (moins les sommes votées au titre de crédits provisoires) soit agréé.

Motion n° 8

Que le crédit 1, au montant de 106 193 000 \$ sous la rubrique Transport—Ministère—Dépenses en capital, du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1998 (moins les sommes votées au titre de crédits provisoires) soit agréé.

[*Note de la rédaction: Voir la liste sous le vote n° 30*]

(Les motions nos 4, 5, 6, 7 et 8 sont adoptées.)

**L'hon. Marcel Massé** propose: Que le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1998, sauf tout crédit déjà approuvé aujourd'hui et moins les montants approuvés dans les crédits provisoires, soit agréé.

[*Note de la rédaction: Voir la liste sous le vote n° 030*]

(La motion est adoptée.)

**Le Président:** La Chambre passera maintenant aux votes par appel nominal sur les motions relatives au Budget des dépenses supplémentaire (A) inscrit au nom du président du Conseil du Trésor.

## BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (A)

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.)** propose:

Motion n° 1

Que le crédit 40, au montant de 19 440 000 \$ sous la rubrique Patrimoine Canadien—Bureau d'information du Canada—Dépenses du Programme, du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1998 (moins les sommes votées au titre de crédits provisoires) soit agréé.

**Le Président:** Le vote porte sur la motion n° 1.

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, si la Chambre est d'accord, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, je voterai contre cette motion.

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste voteront contre cette motion.

[*Français*]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront contre cette motion.

[*Traduction*]

**M. John Solomon:** Monsieur le Président, les députés du caucus néo-démocrate qui sont à la Chambre ce soir voteront contre cette motion.

[*Français*]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, nous voterons contre cette motion.

[*Traduction*]

[*Note de la rédaction: Voir la liste sous le vote n° 30*]

(La motion n° 1 est adoptée.)

• (1820)

**M. Bob Kilger (Stormont—Dundas, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour appliquer les résultats du dernier vote à la motion d'adoption du Budget des dépenses supplémentaire (A) et à la motion principale de deuxième lecture du projet de loi de crédits.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

*Les crédits*

**L'hon. Marcel Massé** propose: Que le budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1998, sauf tout crédit déjà approuvé, soit agréé.

[*Note de la rédaction: voir la liste sous le vote n° 30*]

(La motion est adoptée.)

**Le Président:** J'ordonne qu'un projet de loi, intitulé Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1998, soit maintenant lu une première fois et imprimé, puis lu une deuxième fois.

**L'hon. Marcel Massé** propose que le projet de loi C-23, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1998, soit maintenant lu une première fois.

(La motion est adoptée d'office, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

**L'hon. Marcel Massé** propose que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

[*Note de la rédaction: voir la liste sous le vote n° 30*]

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu une deuxième fois et la Chambre se transforme en comité plénier sous la présidence de M. Milliken.)

**Le président:** La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-23. L'article 2 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

(L'article 2 est adopté.)

**Le président:** L'article 3 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

**Le président:** L'article 4 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

**Le président:** L'article 5 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

(L'article 5 est adopté.)

**Le président:** L'article 6 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

(L'article 6 est adopté.)

**Le président:** L'annexe 1 est-elle adoptée?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

(L'annexe 1 est adoptée.)

**Le président:** L'annexe 2 est-elle adoptée?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

(L'annexe 2 est adoptée.)

**Le président:** L'article 1 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

(L'article 1 est adopté.)

**Le président:** Le préambule est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

**Le président:** Le titre est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

**Le président:** Dois-je faire rapport du projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

(Rapport est fait du projet de loi.)

• (1825)

**L'hon. Marcel Massé** propose: Que le projet de loi soit agréé.

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que vous demandiez à la Chambre son consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie. Les députés libéraux votent oui.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste voteront non, à l'exception des députés de Calgary-Ouest et de Red Deed qui ont dû s'absenter.

[*Français*]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposeront à cette motion.

[*Traduction*]

**M. John Solomon:** Monsieur le Président, les députés du NPD présents ce soir se prononceront contre cette motion.

[*Français*]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, notre parti votera contre cette motion.

[*Traduction*]

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, au nom des habitants de York-Sud—Weston, je voterai en faveur de cette motion, je voterai oui.

## Les crédits

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 31)

## POUR

## Députés

Adams Alcock  
 Anderson Assad  
 Assadourian Augustine  
 Axworthy (Winnipeg South Centre) Bakopanos  
 Barnes Beaumier  
 Bélair Bélanger  
 Bellemare Bennett  
 Bertrand Bevilacqua  
 Blondin-Andrew Bonin  
 Bonwick Boudria  
 Bradshaw Brown  
 Bryden Bulte  
 Byrne Caccia  
 Calder Cannis  
 Caplan Carroll  
 Catterall Cauchon  
 Chamberlain Chan  
 Charbonneau Clouthier  
 Coderre Cohen  
 Collenette Comuzzi  
 Copps Cullen  
 De Villers Dhaliwal  
 Dion Discepolo  
 Dromisky Drouin  
 Duhamel Eggleton  
 Finestone Finlay  
 Folco Fontana  
 Gagliano Gallaway  
 Godfrey Goodale  
 Graham Gray (Windsor West)  
 Guarnieri Harb  
 Harvard Ianno  
 Iftody Jackson  
 Jennings Jordan  
 Karygiannis Keyes  
 Kilger (Stormont—Dundas) Kilgour (Edmonton Southeast)  
 Knutson Kraft Sloan  
 Lastewka Lavigne  
 Lee Leung  
 Lincoln Longfield  
 MacAulay Mahoney  
 Malhi Maloney  
 Manley Marchi  
 Marleau Martin (LaSalle—Émard)  
 Massé McCormick  
 McGuire McKay (Scarborough East)  
 McLellan (Edmonton West) McTeague  
 McWhinney Mifflin  
 Milliken Mills (Broadview—Greenwood)  
 Minna Mitchell  
 Murray Myers  
 Nault Normand  
 Nunziata O'Brien (London—Fanshawe)  
 O'Reilly Pagtakhan  
 Paradis Parrish  
 Patry Peric  
 Peterson Pettigrew  
 Phinney Pickard (Kent—Essex)  
 Pillitteri Pratt  
 Provenzano Redman  
 Reed Richardson  
 Robillard Rock  
 Saada Scott (Fredericton)  
 Serré Shepherd  
 Speller St. Denis  
 Steckle Stewart (Brant)  
 Stewart (Northumberland) St-Julien  
 Szabo Telegdi  
 Thibeault Torsney  
 Ur Valeri  
 Vanclief Wappel  
 Whelan Wilfert—144

## CONTRE

## Députés

Abbott Ablonczy  
 Alarie Asselin  
 Axworthy (Saskatoon—Rosetown—Biggar) Bachand (Richmond—Arthabaska)  
 Bachand (Saint-Jean) Bailey  
 Bellehumeur Benoit  
 Bergeron Bernier (Tobique—Mactaquac)  
 Bigras Blaikie  
 Borotsik Breikreuz (Yellowhead)  
 Breikreuz (Yorkton—Melville) Brien  
 Cadman Canuel  
 Casey Casson  
 Charest Chatters  
 Chrétien (Frontenac—Mégantic) Crête  
 Cummins Dalphond-Guiral  
 Davies de Savoye  
 Debien Desjarlais  
 Desrochers Dockrill  
 Doyle Dubé (Lévis)  
 Dubé (Madawaska—Restigouche) Duceppe  
 Dumas Epp  
 Forseth Fournier  
 Gagnon Gauthier  
 Gilmour Girard-Bujold  
 Godin (Châteauguay) Goldring  
 Gouk Grewal  
 Grey (Edmonton North) Guay  
 Guimond Hanger  
 Harris Hart  
 Harvey Herron  
 Hill (MacLeod) Hill (Prince George—Peace River)  
 Hilstrom Hoepfner  
 Jaffer Johnston  
 Jones Keddy (South Shore)  
 Kenney (Calgary-Sud-Est) Konrad  
 Laliberte Lalonde  
 Lebel Lefebvre  
 Lill Lowther  
 MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Mancini  
 Marceau Marchand  
 Mark Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
 Martin (Winnipeg Centre) Mayfield  
 McDonough Ménard  
 Morrison Muise  
 Nystrom Obhrai  
 Pankiw Penson  
 Perron Picard (Drummond)  
 Plamondon Price  
 Proctor Ramsay  
 Ritz Robinson  
 Rocheleau Sauvageau  
 Schmidt Scott (Skeena)  
 Solomon St-Hilaire  
 Stinson St-Jacques  
 Strahl Thompson (Charlotte)  
 Thompson (Wild Rose) Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
 Tremblay (Rimouski—Mitis) Turp  
 Wasylcia-Leis Wayne  
 White (Langley—Abbotsford) White (North Vancouver)  
 Williams—117

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Baker Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-  
 ne—Pabok) Easter  
 Grose Laurin  
 Loubier Mercier  
 Volpe



*Initiatives ministérielles*

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant.

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Marcel Massé** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement de la Chambre pour appliquer le résultat du vote qui vient d'avoir lieu à la motion principale portant sur la troisième lecture.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

[*Note de la rédaction: Voir la liste sous le vote n° 31.*]

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

\* \* \*

### LA LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-17, Loi modifiant la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le Président:** La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-17.

[*Français*]

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, avec les députés libéraux ayant voté oui.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

[*Traduction*]

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, je voterai en faveur de cette motion.

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste présents voteront en faveur de cette motion.

[*Français*]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent en faveur de ce projet de loi.

[*Traduction*]

**M. John Solomon:** Monsieur le Président, les députés du NPD votent contre cette motion.

[*Français*]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, notre parti votera pour cette motion.

[*Traduction*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote n° 32*)

### POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellehumeur
Bellemare	Bennett
Benoit	Bergeron
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Canuel
Caplan	Carroll
Casey	Casson
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Charest
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Cohen	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Cummins	Dalphond-Guiral
de Savoye	Debien
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Doyle
Dromisky	Drouin
Dubé (Lévis)	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duceppe	Duhamel
Dumas	Eggleton
Epp	Finestone
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Fournier	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Gilmour
Girard-Bujold	Godfrey
Godin (Châteauguay)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Guay
Guimond	Hanger
Harb	Harris
Hart	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hoepfner
Ianno	Ifody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary-Sud-Est)	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)

*Initiatives parlementaires*

Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Lefebvre	Leung
Lincoln	Longfield
Lowther	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marceau
Marchand	Marchi
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	Mayfield
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McTeague	McWhinney
Ménard	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Morrison	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Pankiw
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peric	Perron
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Kent—Essex)	Pillitteri
Plamondon	Pratt
Price	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Richardson
Ritz	Robillard
Rocheleau	Rock
Saada	Sauvageau
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Serré
Shepherd	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Hilaire	Stinson
St-Jacques	St-Julien
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Thompson (Charlotte)	Thompson (Wild Rose)
Torsney	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Ur	Valeri
Vanclief	Wappel
Wayne	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Williams—246

## CONTRE

## Députés

Axworthy (Saskatoon—Rosetown—Biggar)	Blaikie
Davies	Desjarlais
Dockrill	Laliberte
Lill	Mancini
Martin (Winnipeg Centre)	McDonough
Nystrom	Proctor
Robinson	Solomon
Wasylycia-Leis—15	

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Baker	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok	Easter
Grose	Laurin
Loubier	Mercier
Volpe	

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

• (1830)

[Français]

**Le Président:** Comme il est 18 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

## LE CODE CRIMINEL

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Réf.)** propose: Que le projet de loi C-206, Loi modifiant le Code criminel (prostitution), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, mon projet de loi d'initiative parlementaire est d'une simplicité trompeuse. Il s'agit en fait d'un aspect technique mineur du Code criminel, mais je crois que la clarification et l'amélioration qu'il apporte peuvent avoir des résultats positifs importants pour les collectivités qui veulent reprendre le contrôle de leurs rues, pour les marchands locaux qui veulent récupérer leurs trottoirs et pour les parents, pour ce qui est de renouveler leur confiance dans la sûreté de nos cours d'école locales.

Le projet de loi modifie l'article 213 du Code criminel pour changer la peine maximale prévue, mais, chose plus importante, le type de procédure qu'on pourrait invoquer contre une personne accusée de communiquer avec une autre personne dans un lieu public dans le but d'acheter ou de vendre des services sexuels. On modifie l'article portant sur la prostitution dans la rue.

Au Canada, c'est une infraction au Code criminel, un crime d'essayer d'acheter ou de vendre des services sexuels ou de se livrer à la prostitution dans un endroit public comme un coin de rue, un taxi, un bar ou un pub, ou encore le hall d'un hôtel. C'est la loi. On a eu un débat national sur la nécessité ou non de contrôler ce type d'activités par des sanctions criminelles. Il s'agit d'un crime. C'est également un crime de vivre des produits de la prostitution, de profiter indirectement de ce commerce ou de tenir un lieu de débauche. Le fait d'inciter des jeunes à se livrer à la prostitution est, bien sûr, un crime très grave.

Or, le fait de se livrer à la prostitution en privé n'est pas un crime. J'ignore pourquoi c'est le cas, étant donné l'historique des abus, de l'exploitation et de la dégradation reliés à ceux qui offrent des services sexuels. Il semble y avoir deux poids deux mesures. C'est toutefois un débat tout à fait différent qui dépasse la portée de ce que

*Initiatives parlementaires*

j'essaie de faire aujourd'hui. J'ai remarqué que ce qui est utile, c'est de réagir plus directement à la prostitution dans les rues.

Nous sommes confrontés à un problème social, car s'il n'y avait pas d'acheteurs, il n'y aurait pas de vendeurs. C'est un problème de société. Quoi qu'il en soit, au Canada, nous avons toujours milité contre l'exploitation. Nous devons établir les symboles juridiques qui établissent le contexte social voulu pour que les citoyens fassent volontairement ce qui s'impose alors que nous défendons les gens sans défense au lieu de les laisser se faire exploiter.

• (1835)

Ma proposition de modification est importante en raison des incidences qu'elle aurait sur l'ordre social. La prostitution de rue a atteint au pays un niveau qu'on n'aurait jamais soupçonné il y a quelques années à peine. Mais depuis la mise en oeuvre de la charte et l'abrogation de la législation sur les vagabonds et les brigands, le pouvoir juridique a créé sa propre demande. Chaque fois qu'une échappatoire est créée pour les êtres pervers, le vide juridique ne tarde pas à être comblé.

La prostitution de rue n'est pas une simple nuisance sur le plan local. Quand elle commence à se propager, les localités environnantes ne tardent pas à faire la connaissance de sa suite: trafic de drogues, cambriolages, vols d'autos et la présence de toutes sortes d'éléments criminels qui s'ensuit. Ces tendances se manifestent dès que la prostitution se pratique au grand jour.

Les mères n'apprécient guère que leurs enfants marchent sur des seringues et des condoms le long de la clôture entourant la cour d'école et les marchands détestent devoir patrouiller le devant de leur porte et débarrasser le trottoir des vestiges du commerce nocturne.

Ce que j'ai observé en gros en tant qu'agent de probation, avant que je ne vienne au Parlement dans l'espoir qu'on puisse offrir des services sociaux aux individus prisonniers de ce triste cycle, c'est que la prostitution de rue est une invite aux jeunes qui sont tentés de s'y livrer. Il est si facile pour les enfants fugueurs de se tenir au coin d'une rue et de se livrer à la prostitution pour assurer leur subsistance. La visibilité et la tolérance que manifestent la société et les pouvoirs juridiques à l'égard de la prostitution de rue expliquent en grande partie l'ampleur de ce fléau national.

Mon expérience auprès des jeunes qui étaient aux prises avec la loi et des individus qui se livrent à ce commerce m'a enseigné combien la peine sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire pour la sollicitation sur la place publique qui est actuellement infligée ne répondait absolument pas à nos préoccupations et aux efforts que nous déployons pour aider les enfants des rues et préserver la paix et la sécurité de nos quartiers.

On connaît l'attitude fortement moralisatrice que les ministériels ont adoptée par le passé face aux jeunes et à la prostitution. Les néo-démocrates ont fait état de la terrible violence faite aux travailleurs du sexe et se sont dits préoccupés par le sort des enfants des rues. Et pourtant ils ont depuis toujours résisté aux propositions de

moyens de nature à empêcher ces enfants de rester dans la rue et de se prostituer pour assurer leur subsistance.

Certes, le problème n'est pas nouveau, mais après toutes ces années de palabres il est grand temps que nous passions à l'action. La ministre de la Justice m'a dit, il y a à peine quelques jours, que les consultations se poursuivaient et que le projet de loi sera bien conçu. C'est la même réponse dilatoire que m'avait donnée l'ancien ministre de la Justice, en 1994. Les conservateurs n'ont pas fait mieux en ce sens qu'ils ont fait rédiger des rapports et tenu des consultations à n'en plus finir, mais pendant ce temps, on ne faisait rien au sujet de la prostitution. Pire encore, les députés du NPD semblent approuver la prostitution, avec leur manière de défendre ce qu'ils appellent affectueusement les travailleurs du sexe, les travailleurs de la rue. Je pense que le NPD aimerait syndiquer les prostitués.

Je vois les choses différemment, d'une manière plutôt pragmatique. On n'aime peut-être pas la prostitution dans notre société. On n'aime peut-être pas l'idée de violer massivement des droits pour parvenir à en éliminer la plupart des manifestations. Néanmoins, en tant que parlementaires, nous ne devons pas non plus dérouler le tapis rouge devant les prostitués. Par conséquent, nous devons adopter mon projet de loi en tant que mesure provisoire, afin que nous puissions appliquer les mesures globales les plus importantes, celles que le gouvernement dit envisager et que le ministère de la Justice étudie depuis des années.

La prostitution est une forme d'exploitation et semble entraîner beaucoup d'autres crimes et activités dégradantes, surtout en ce qui a trait au trafic de la drogue et à la toxicomanie. Toutes ces tragédies sont interdépendantes. Il y a donc des raisons pratiques pour que l'article du Code sur les communications dans un endroit public soit aussi souple d'application que possible.

La police utilise aussi l'article 503 du code pour ne pas libérer des prostitués récidivistes, dangereux ou agressifs, ceux qui font marcher le commerce et qui amènent d'autres personnes à se prostituer. Ceux-là peuvent ainsi se voir interdire un secteur ou l'accès à des lieux de prostitution connus. S'ils ne respectent pas leur engagement, ils commettent une infraction. C'est donc plus facile de s'en remettre toujours à l'article 213 pour faire appliquer la loi et obtenir de nouvelles preuves. Toutefois, ces restrictions s'appliquent pour un certain temps seulement et découlent d'un processus nécessitant d'autres accusations. Elles ne valent donc pas grand-chose.

Même si l'article 213 est non sexiste, il est très difficile d'obtenir des preuves contre les clients. La police ne consacrera sans doute pas de son précieux temps à résoudre un problème s'il s'agit seulement d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité et si, après l'engagement de milliers de dollars dans les activités d'exécution des lois, elle n'aboutit qu'à quelques accusations et à l'imposition d'une amende de 100 \$ aux coupables, ce qui nuit encore au travail de la police.

• (1840)

Je préconise la souplesse plutôt que la ligne dure. La modification permettrait, le cas échéant, de prélever les empreintes digitales

### *Initiatives parlementaires*

et de prendre des photographies si certains cas faisaient l'objet du processus facultatif de mise en accusation. On y aurait recours au besoin et cela ferait partie de l'ensemble plus large de l'arsenal servant à la prévention du crime. Cela contribuerait fortement à inciter les jeunes à renoncer à leur style de vie et à recourir à des problèmes de rééducation communautaires.

Nous devons avoir le courage politique d'utiliser la marge de manoeuvre du système afin de répondre aux besoins individuels.

Dans le rapport provisoire de 1995 du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la prostitution, on trouve plusieurs recommandations issues des consultations nationales pour la lutte contre la prostitution, l'une d'elle étant de modifier l'article 213. Le sous-ministre de la Justice a créé le groupe de travail en 1992 avec la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux. En ce qui concerne la recommandation, le facteur le plus important pour le changement n'était pas de punir les personnes qui se livrent à la prostitution, mais plutôt de les identifier. Dans bien des cas, ces gens ont de faux papiers d'identité.

La Loi sur l'identification des criminels prévoit que l'on ne peut prendre d'empreintes digitales et de photographies s'il s'agit d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité. Grâce aux empreintes digitales et aux photographies, la police pourrait retrouver les fugitifs et rattraper le retard accumulé dans les mandats d'arrestation de personnes se livrant à la prostitution et utilisant de fausses identités, voire élucider quelques crimes graves. On adresserait ainsi un message des plus nécessaires aux milieux de la prostitution, faisant savoir tant aux clients qu'aux vendeurs que de tels actes ne seront pas pris à la légère et qu'ils ne sont pas dans l'intérêt de la société.

Le groupe de travail a dit que les autorités de police et les autorités judiciaires considéraient l'identification des personnes qui se livrent à la prostitution à l'aide de faux papiers comme un grave problème, lequel pourrait être réglé par de semblables modifications. La capacité de prendre des empreintes digitales et des photographies faciliterait la tâche de la police d'identifier et de poursuivre les récidivistes.

La plupart des gens ne savent pas que nombre de prostitués de la rue sont des fugitifs qui vivent sous de fausses identités. Ils deviennent engagés et peut-être coincés dans une sous-culture dangereuse. Les parents de ces enfants veulent désespérément trouver un moyen de savoir où se trouvent leurs enfants, mais, en raison de fausses identités, on ne peut pas faire grand-chose. Ils veulent désespérément trouver un moyen de ramener leurs enfants à la maison.

La recherche qui a été faite sur la prostitution de rue donne à penser que la décision de se livrer à la prostitution est prise au moment de l'adolescence. En 1984, le comité Badgley sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes a constaté que, de tous les prostitués interviewés, 93 p. 100 des filles et 97 p. 100 des garçons s'étaient enfuis de chez eux. Dans un autre rapport publié en 1990, le Journal de la santé mentale au Canada, les auteurs Earls et David ont constaté que l'âge moyen des filles qui quittent le foyer et se prostituent était de 13,7 ans.

Les gens qui appuient le commerce du sexe disent qu'il ne s'agit pas vraiment d'un gros problème et que les politiques lui accordent une importance démesurée. Cependant, voici trois observations de personnes touchées par la prostitution de rue. La première vient d'un Vancouverois, la deuxième, d'un Torontois et la troisième, de l'ancien maire de Toronto et actuel ministre de la Défense nationale.

Voici la première observation: «Lorsque des prostitués travaillent ouvertement dans un quartier, toutes les femmes du secteur deviennent des cibles pour les clients qui en cherchent en voiture ou à pied. Bientôt, toutes les personnes de sexe féminin de 8 à 60 ans, de la fille à la mère, auront été l'objet d'une forme quelconque d'avance dégoûtante de la part d'un étranger pendant qu'elles se rendent à un magasin ou jouent dans un parc.»

Voici la deuxième observation: «Mon appartement est devenu un refuge contre les rues, qui deviennent chaque soir un territoire ennemi, des rues où je me fais aborder par des trafiquants de drogues, accoster par des clients en chasse et insulter par des prostitués, des rues où des groupes menaçants d'adolescents envahissent les coins de ces rues pour débattre les prix de drogues et vociférer contre les automobilistes qui passent.»

Témoignant devant un comité parlementaire en 1989, l'actuel ministre de la Défense a déclaré ceci: «J'appuie ces changements au projet de loi C-49 ainsi que d'autres recommandations des policiers visant à nous aider à reprendre le contrôle de nos rues, notamment que cette infraction ne soit plus une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité, mais bien une infraction mixte exigeant qu'on photographie et qu'on prenne les empreintes digitales des personnes arrêtées, ce qui est important lorsqu'on a affaire à des fugeurs qui peuvent changer de nom et d'identité et à d'autres qui essaient de se soustraire à des poursuites judiciaires, et que cela reste sous la juridiction absolue d'un juge de la cour provinciale.»

Le ministre de la Défense a dit clairement qu'un changement aussi mineur au Code criminel pourrait faire une différence énorme dans la lutte contre la prostitution de rue. J'espère qu'il restera fidèle à ses principes et qu'il exercera des pressions sur ses collègues du Cabinet pour m'aider afin que nous puissions tous faire ce que nous devons faire.

• (1845)

En 1995, le ministre de la Justice a présenté un projet de loi omnibus qui apportait des modifications aux dispositions du Code criminel concernant la prostitution. Malheureusement, l'article 213 n'a pas été modifié, et, encore aujourd'hui, les infractions reliées à la communication n'entraînent que des amendes ou des tapes sur les doigts.

Les gens qui se livrent à la prostitution de rue n'ont pas peur de se faire prendre, pas plus qu'ils ne sont dissuadés de renoncer à ce mode de vie triste et sombre.

En résumé, je préconise l'adoption de mon projet de loi pour plusieurs grandes raisons. Il y a des raisons symboliques, sociologiques et politiques pour que nous adoptions une telle mesure. De plus, les localités les plus touchées par ce problème sont étonnées de voir qu'on ne prend pas les mesures nécessaires pour préserver la sécurité des quartiers. Nous pouvons faire cela pour elles.

Ce qui est le plus important, nous devons agir pour les victimes, que ce soit les personnes qui sont emprisonnées dans ce mode de vie ou encore la collectivité en tant que victime. Du point de vue administratif, nous devons aussi donner aux policiers des outils plus flexibles afin qu'ils puissent avoir une certaine marge de manoeuvre pour faire face à des situations particulières et à de nouveaux problèmes.

Par ailleurs, nous devons fermer la porte qui permet aux jeunes de commencer à se livrer à la prostitution au départ et avoir un autre moyen légal de les renvoyer aux services sociaux.

En terminant, je demande aux autres députés de la Chambre de ne pas embrouiller la question, de ne pas s'écarter du sujet en commençant à parler des généralités de la prostitution dans la société ou de la violence contre les femmes ou de l'établissement de maisons de prostitution légalisées ou de n'importe quel autre sujet qui n'a rien à voir avec la proposition précise que je présente aujourd'hui.

Mon projet de loi est une petite modification qui pourrait aider les victimes et rendre nos quartiers plus sûrs. Dans ce contexte, j'espère qu'il recevra l'appui de tous les partis. Le temps est venu d'agir. Nos collectivités, qui nous ont envoyés ici, ne s'attendent à rien de moins de notre part.

**Mme Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je saisis cette occasion de parler du projet de loi C-206.

L'objet de ce projet de loi est de faire des infractions prévues à l'article 213 du Code criminel des infractions hybrides. Comme l'a dit le député, ces infractions sont liées à la prostitution.

[Français]

Actuellement, l'article 213 du Code criminel prévoit une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. La sentence prévue est une amende maximale de 2 000 \$ et un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines.

La modification proposée par l'honorable député dans le projet de loi C-206 aurait pour effet de transformer cette infraction en infraction hybride.

[Traduction]

Lorsque le projet de loi sur l'article 213 avait été présenté à la Chambre des communes, le ministre de la Justice d'alors avait dit qu'il n'avait pas pour objet de régler l'ensemble des questions juridiques liées à la prostitution, mais plutôt d'offrir une solution au problème associés au racolage sur la voie publique.

Le projet de loi cherchait à établir un équilibre entre les préoccupations des organismes d'application de la loi, les groupes de citoyens, les regroupements féministes et les défenseurs des libertés civiles. Il classait comme actes criminels les activités les plus fréquemment commises en public dans le but d'offrir ou d'acheter des services sexuels.

Étant donné qu'en faisant du racolage sur la voie publique une infraction aux termes de l'article 213, le législateur cherchait à enrayer les problèmes sociaux qui touchaient les quartiers aux prises avec la prostitution de rue, punir cette infraction de 10 ans de prison semble hors de proportion avec l'objet de l'article 213,

### Initiatives parlementaires

d'autant plus que des infractions similaires telles que troubler l'ordre public sont punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Transformer cette infraction en infraction hybride peut avoir un autre but, à savoir permettre de photographier et de prendre les empreintes digitales des personnes accusées aux termes de l'article 213. En effet, on ne peut photographier et prendre les empreintes digitales des criminels pour les identifier que s'il s'agit de contrevenants accusés d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire selon la définition de la Loi fédérale d'interprétation.

Certains croient peut-être que photographier et prendre les empreintes digitales des prostituées et de leurs clients peut avoir un effet dissuasif. L'expérience prouve que ce n'est pas forcément le cas.

[Français]

Le taux de récidive chez les clients de prostituées est déjà bas, même sans la prise d'empreintes digitales et de photos. Par exemple, les statistiques indiquent qu'à Vancouver, pour la période s'étendant de 1986 à 1992, 2 045 hommes ont été accusés d'avoir commis l'infraction prévue à l'article 213 du Code criminel. De ce nombre, seulement 44, soit 2 p. 100 de ceux-ci, ont été accusés à nouveau de la même infraction.

Il semble que le simple fait d'être arrêté une première fois suffit pour décourager la commission de nouvelles infractions du même genre.

● (1850)

Quant aux prostituées, la plupart font l'objet de photographies et de prise d'empreintes digitales, souvent en début de carrière, en raison du fait qu'elles sont souvent accusées d'autres infractions plus graves, telles que des infractions en matière de stupéfiants.

[Traduction]

Je sais très bien qu'un groupe de fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux s'affairent depuis 1992, comme le député l'a mentionné, à examiner la loi, les politiques et les pratiques concernant les activités liées à la prostitution et à élaborer des recommandations sur la prostitution de rue et la présence des jeunes dans le milieu de la prostitution.

À la demande des ministres responsables de la justice, le groupe de travail a consulté les principaux intervenants. Ont participé aux consultations, des représentants de groupes de citoyens, des travailleurs du domaine de la justice, des prostituées actives et d'anciennes prostituées, des fonctionnaires municipaux et provinciaux, des fournisseurs de services communautaires, des éducateurs, des membres du clergé, des groupes autochtones, des travailleurs des services de santé et de protection de l'enfance et des groupes de défense des femmes. La consultation a touché un vaste éventail d'intervenants.

Le groupe de travail a publié un rapport provisoire sur la consultation en octobre 1995. Le rapport final devrait être publié le mois prochain.

Comme tous les députés à la Chambre, j'en suis convaincue, je m'empresse d'étudier ce rapport. Je suis certaine que la ministre

*Initiatives parlementaires*

de la Justice et ses collègues provinciaux et territoriaux étudieront aussi les recommandations avec un grand intérêt.

J'aimerais ajouter que, contrairement au Parti réformiste, nous ne proposons pas de modifier le Code criminel en fonction de la nouvelle sensationnaliste du jour ou d'exceptions à la règle, mais plutôt à partir d'un processus de consultation bien structuré et fondé sur la collaboration. Après seulement, nous agissons.

Je peux assurer au député que nous agirons selon les recommandations du groupe de travail.

[Français]

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, bien que je ne sois pas d'accord avec le projet de loi du député, je tiens quand même à le féliciter pour son écoute, pour essayer de trouver des solutions à un problème qu'il vit dans sa circonscription, dans sa province.

Cependant, je pense que la modification proposée par le projet de loi C-206 n'atteindra pas le but recherché par le député. Effectivement, c'est un problème extrêmement important que celui de la prostitution, mais ce n'est pas en modifiant l'article de la sorte, en augmentant une peine d'emprisonnement qu'on arrivera aux fins recherchées par le député.

La prostitution amène une série d'éléments négatifs pour une rue, pour une municipalité, pour une province. Où il y a ce genre de commerce illicite, il y a toutes sortes de choses qui se passent: de la drogue, des méfaits, des vols, de la violence, etc.

Je suis convaincu que ce n'est pas en augmentant la peine de la sorte qu'on atteindra cet objectif. Bien qu'on l'ait fait, bien que nos prédécesseurs l'aient fait, je pense que c'est intéressant pour bien comprendre ce qui existe actuellement et ce que le député veut ajouter par sa modification, il faut bien comprendre, lorsqu'il dit que c'est technique, que c'est vrai, le député n'invente pas le bouton à quatre trous, il n'invente pas quelque chose de merveilleux, c'est un ajout technique en regard de la réglementation.

Aujourd'hui, l'article 213 qui traite de la prostitution se lit comme suit:

213. (1) Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, quiconque, dans un endroit soit public soit situé à la vue du public, et dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services sexuels d'une personne qui s'y livre:

- a) soit arrête ou tente d'arrêter un véhicule à moteur;
- b) soit gêne la circulation des piétons ou des véhicules, ou l'entrée ou la sortie d'un lieu contigu à cet endroit;
- c) soit arrête ou tente d'arrêter une personne ou, de quelque manière que ce soit, communique ou tente de communiquer avec elle.

L'article 213 a connu une certaine évolution avec les années parce que, au tout début, on traitait surtout de la communication, et à la suite des derniers amendements, on traite de la communication, mais également de la sollicitation.

● (1855)

Je pense qu'on a modifié l'article à bon escient et que l'article, dans son état actuel, touche au problème. La modification du député ne fait qu'ajouter à tout ce que j'ai lu. Dans la première phrase «est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de dix ans», c'est cela l'ajout du député.

Pour ce qui est du reste, je comprends que le député est satisfait de la nomenclature et de la rédaction de l'article. Il ne trouve pas la peine suffisante et il voudrait la voir augmentée jusqu'à dix ans. Mais, comme je le disais plus tôt, il faut bien comprendre qu'au Canada, et c'est peut-être quelque chose de bizarre à comprendre, la prostitution en soi n'est pas illégale. Ce sont des maisons de débauche, bref le commerce de la prostitution qui devient illégal. De là à vouloir à tout prix faire de ces personnes des criminels et leur imposer dix ans de prison, c'est une peine très sévère.

Lorsque j'ai entendu la secrétaire parlementaire dire que c'était une peine hors de proportion, je suis obligé de dire qu'elle a raison. Si on donne dix ans pour la prostitution, qu'est-ce qu'on va donner pour un viol? Qu'est-ce qu'on va donner pour la violence qu'on voit régulièrement? Je pense qu'il faut avoir une espèce d'évolution de la peine, une augmentation de la peine avec le crime correspondant.

Je sais que la prostitution, ce n'est pas correct et que c'est immoral, je sais tout cela. Cependant, il faut quand même avoir une certaine évaluation de cette infraction par rapport à d'autres infractions prévues au Code criminel. Je pense très sincèrement que ce n'est pas de cette façon qu'on réglerait le problème de la prostitution et qu'on fera, comme le député qui a déposé ce projet de loi le disait entre autres, le ménage de nos rues. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai non plus qu'on fera le ménage dans le sens qu'on ne ramassera plus de seringues ou d'objets hétéroclites sur les trottoirs le lendemain matin. Ce n'est pas en augmentant cette peine.

Cependant, il y a un problème. C'est évident qu'il y a un problème parce que, bien qu'on dise que la prostitution est un des plus vieux métiers du monde et c'est quelque chose qui a toujours existé, on peut se rendre compte que ce n'est cependant pas quelque chose qui diminue. Est-ce qu'il faut augmenter la surveillance policière? Peut-être. Est-ce qu'il faut augmenter la prévention? Sûrement. Il y a également l'éducation qui entre en ligne de compte et la tolérance que certains milieux ont par rapport à ce commerce. Je pense qu'il faut avoir tout cela réuni, en appliquant adéquatement la loi, la tolérance zéro, et en faisant de l'éducation et de la prévention chez les jeunes.

Le député a dit plus tôt qu'il y avait des jeunes femmes et même des jeunes hommes qui quittaient leur foyer et qui changeaient d'identité pour faire de la prostitution. Je pense que si des jeunes le font, c'est qu'il y a un problème beaucoup plus important à l'origine qui n'est pas la prostitution. La prostitution est le résultat, mais avant cela, il y a eu un problème de société à quelque part. Si on a de l'énergie à investir, je pense qu'on doit la concentrer beaucoup plus à la source même, au départ. C'est au niveau des jeunes qu'il faut le faire.

Ce même parti, depuis quelques jours, est contre la Loi sur les jeunes contrevenants. Il y a toute une série de dispositions qui font en sorte qu'on peut prendre les jeunes à temps, les éduquer, les réformer, les réhabiliter, pour empêcher qu'un jour ou l'autre ils soient dans la rue, sous une fausse identification, pour faire de la prostitution.

● (1900)

Bref, vous aurez compris que je suis contre ce projet de loi. Je pense que les réformistes veulent régler des problèmes qui ne

relèvent pas réellement de l'article 213. Ce dernier article traite de sollicitation et de communication sexuelle dans un endroit public, arrêter ou tenter d'arrêter un véhicule à moteur, gêner la circulation des piétons et des véhicules, arrêter ou tenter d'arrêter une personne ou communiquer avec elle.

Devant la situation que le député a citée tantôt, si on est dans un cas de prostitution, mais où il y a de la drogue, comme il semble le dire, je pense qu'encore là, le Code criminel a des dispositions qui traitent des infractions au niveau de la drogue, du commerce, de la consommation ou de quoi que ce soit. Si on est devant un cas de violence, encore là, je pense que le Code criminel prévoit des articles au niveau des voies de faits, au niveau de la violence. Il y a des choses qui sont prévues également.

Ce que je demande à tous les partis politiques, c'est beaucoup plus que chaque député fasse pression, chacun dans son comté, pour que les autorités, les communautés, les gens dans l'environnement où il y a un problème appliquent la tolérance zéro et appuient fortement les policiers pour qu'ils appliquent correctement la législation.

[Traduction]

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-206, Loi modifiant le Code criminel en ce qui concerne le problème de la prostitution dans notre société. Les observations que je m'appête à faire traduisent les sentiments des députés du Nouveau Parti démocratique.

La prostitution est un problème que doivent affronter quotidiennement un grand nombre de députés. Ma circonscription de Winnipeg-Centre-Nord comprend des quartiers pauvres. Nous sommes aux prises avec le problème de la prostitution depuis des années. Il y a eu beaucoup de travail communautaire et une grande participation des citoyens pour lutter contre ce problème. Les membres de la collectivité ont uni leurs efforts. Les membres de la communauté autochtone et de divers groupes ethniques ainsi que des gens qui cherchaient à faire valoir une certaine qualité de vie dans la collectivité se sont unis pour essayer de lutter contre ce problème très grave.

Au cours de ce débat, nous reconnaissons tous la gravité du problème. Mais si j'allais rencontrer ces groupes qui luttent depuis tant d'années et si je leur présentais ce projet de loi, cette solution du Parti réformiste, je pense qu'ils me diraient: «Oh non, pas une autre tentative pour essayer de régler le problème au moyen de dispositions législatives, pas une autre tentative pour dépenser de l'argent, du temps et des efforts sur des sanctions criminelles, pas une autre tentative pour gratter la surface du problème sans aller plus loin.»

Je sais que les membres de ma collectivité demandent au Parlement en place de prendre le problème au sérieux et de s'attaquer à ses causes. Les députés réformistes peuvent faire toutes les observations qu'ils veulent pour dénigrer le Nouveau Parti démocratique et ses politiques à l'égard de ce problème, mais je pense qu'à moins de

### *Initiatives parlementaires*

s'attaquer aux causes de la prostitution, on ne réglerait jamais le problème.

Nous traitons de questions juridiques et de sanctions prévues au Code criminel depuis plus de deux décennies à la Chambre, depuis 1970. J'ai lu ce qu'on a écrit sur ces efforts. Il y a eu des comités et des études sur le problème. La liste est sans fin. Nous avons consacré du temps, des efforts et de l'argent pour étudier les dispositions juridiques ou les sanctions prévues au Code criminel concernant la prostitution, mais nous avons prêté bien peu d'attention aux racines mêmes de ce problème.

● (1905)

Si nous avons dépensé une fraction de l'argent et du temps consacrés à cette question, notamment du fait des sanctions pénales, à combattre la pauvreté, le désespoir, la solitude et la privation qui forcent les personnes à se prostituer, nous pourrions peut-être dire aujourd'hui que nous avons fait des progrès et que nous commençons à voir une solution au problème. C'est une chose que nous voudrions tous voir. Mais non, nous avons passé tout ce temps à rechercher une solution de facilité.

La proposition du Parti réformiste aujourd'hui n'est que cela, une solution simpliste, une réponse facile à quelque chose qui est bien plus complexe qu'on veut le reconnaître.

Nombre d'études ont été faites depuis 1970. Il y a eu des rapports du Comité de la justice, des commissions indépendantes, des propositions législatives et des modifications au Code criminel. Je ne pense pas que l'on puisse conclure de tout cela que nous avons obtenu des résultats. Je ne pense pas que nous ayons réussi le moins du monde à réduire la prostitution dans nos collectivités.

La plupart des études laissent en réalité entendre que la situation s'aggrave. Si l'on dépouille la documentation, et je pense notamment à l'excellent travail de la direction de la recherche parlementaire, on voit qu'une étude de février 1997 sur la prostitution dans la rue, effectuée par le Centre canadien de la statistique juridique, montre une augmentation marquée des incidents liés à la prostitution, enregistrés par la police depuis 1995.

Je n'ai pas étudié toutes les raisons de cette augmentation marquée, mais je m'aventurerais à dire que ce n'est pas à cause du temps passé à étudier les dispositions du Code criminel et d'autres lois qui se rapportent à cette question. C'est parce que, en tant que société, nous ne nous sommes pas réellement attaqués à la racine du mal. Comment allons-nous empêcher que des personnes ne soient forcées à se prostituer ou que des êtres vulnérables ne soient exploités si nous n'examinons pas la situation?

Il est bien curieux que le Parti réformiste propose cet expédient, cette solution simpliste. Lorsque nous avons essayé de convaincre les députés réformistes qu'il fallait prendre des mesures sérieuses pour s'attaquer aux causes profondes de la prostitution, ils ont refusé de collaborer. Lorsque notre parti a présenté une motion invitant le gouvernement à établir des objectifs de réduction du chômage et de la pauvreté, quelle a été la position des réformistes?

*Initiatives parlementaires*

Ils ont voté contre. Ils ne veulent rien savoir d'une approche préventive qui s'attaque aux causes profondes de la prostitution.

D'autres études ont montré toute la gravité du problème et le problème ne va pas se dissiper. Même si le Parti réformiste voudrait bien cacher le problème pour que nous n'ayons plus à y penser, celui-ci ne va pas se résorber parce que nous ne nous y sommes pas attaqués de façon systématique, en examinant les causes profondes.

Ma collègue de Vancouver-Est me dit que, très récemment, le Positive Women's Network de Vancouver a annoncé que le nombre de ses membres a augmenté de 160 p. 100 en deux ans. La plupart sont des femmes qui vivent dans la pauvreté, et bon nombre doivent se prostituer et ont des problèmes de toxicomanie.

Ces statistiques montrent que l'augmentation de la sollicitation dans les rues, du commerce sexuel et de la prostitution est directement liée à la situation économique, à la pauvreté, au désespoir, à la solitude, à l'isolement et aux privations, à l'impression de ne plus pouvoir rien espérer au plan économique. Il y a un lien direct avec la situation économique d'un pays qui, depuis 85 mois, affiche un taux de chômage supérieur à 9 p. 100.

L'aggravation du chômage, de la pauvreté et de l'écart entre riches et pauvres amène de plus en plus de désespérés à recourir à des moyens peu souhaitables d'assurer leur survie. Pas besoin de réfléchir longuement pour conclure que le problème de la prostitution ne va pas disparaître si nous ne nous attaquons pas à ses causes profondes.

● (1910)

Je sais que les collectivités avec lesquelles je travaille dans la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre aimeraient que nous examinions les causes profondes de la prostitution, la pauvreté, le désespoir chez les enfants et les adolescents qui sont attirés par les agissements sans scrupules des proxénètes dans notre société qui profitent de tous ceux qui cherchent désespérément à survivre dans le monde actuel.

Je connais le sentiment de désespoir que ressentent les femmes chefs de famille monoparentale qui font ce qu'elles peuvent pour nourrir leurs enfants.

Je sais de quelle façon certains essaient de subsister dans la société d'aujourd'hui et à quels moyens abominables ils peuvent avoir recours.

Je ferai remarquer aux députés réformistes et à tous les députés à la Chambre que, si nous nous attaquons aux problèmes mêmes qui poussent à la prostitution dans notre société d'aujourd'hui, nous pourrions peut-être changer quelque chose. Nous pourrions peut-être changer les choses pour le mieux de sorte que les gens ne soient pas forcés de recourir à une solution aussi horrible que la prostitution, de vendre leur corps pour gagner de l'argent.

Qui, dans notre société, ferait cela volontairement, à moins d'y être poussé par le désespoir dans la lutte pour survivre?

Consacrons nos énergies à remédier aux causes profondes du problème, plutôt qu'aux symptômes superficiels d'un phénomène aussi grave que la prostitution dans nos localités.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole dans le cadre du débat sur le projet de loi C-206, qui propose des modifications au Code criminel du Canada.

Je partage l'avis exprimé par de nombreux députés quant à la gravité de l'infraction visée.

Je regarde les jeunes pages qui nous entourent à la Chambre et je suis triste à l'idée que certaines personnes qui se livrent à la prostitution dans la rue par nécessité sont plus jeunes encore. Comme la députée du Nouveau Parti démocratique l'a dit, la pauvreté et le chômage sont très certainement à l'origine de ce problème au Canada.

Contrairement à elle, je ne pense toutefois pas que le projet de loi proposé soit une solution simpliste pour résoudre le problème. La modification proposée est peut-être une mesure simple, dans le sens positif de ce qualificatif. Si je dis cela, c'est parce qu'il ne fait pas de doute qu'une modification au Code criminel peut être compliquée. Je pense toutefois que les raisons qui ont motivé cette modification sont très positives. Voilà pourquoi j'appuie la mesure proposée. Les raisons pour lesquelles je l'appuie sont également très simples.

Le député réformiste a dit que cette modification donnera aux policiers, et j'ajouterais aux juges, plus de latitude pour aborder ce problème très grave, et ce, pour un certain nombre de raisons.

Comme le député l'a dit, le fait d'en faire une infraction hybride et notamment une infraction criminelle a diverses répercussions.

Premièrement, la police peut, en vertu de la Loi sur l'identification des criminels, prendre les empreintes digitales et la photographie des prévenus, ce qui peut servir à d'autres fins concernant les jeunes qui ont été enlevés ou qui sont en fugue. Cela pourrait aussi servir à des fins de dissuasion.

La dissuasion est un grand principe dont nous pourrions discuter longuement, mais je me contenterai de dire ceci. Une personne qui est accusée d'un acte criminel doit comparaître devant un tribunal. J'ai été témoin de pareille situation au niveau provincial. La prostitution étant une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité, cela devient en substance le prix à payer pour faire des affaires. Les jeunes prostitués ou les prostitués de tout âge se présentent au tribunal ou se font représenter par un avocat, payent l'amende et sortent avec désinvolture. Ils peuvent se monter tout un casier judiciaire qui leur vaudra peut-être essentiellement une amende plus élevée la fois suivante.

Si la prostitution devenait un acte criminel, les juges auraient le pouvoir discrétionnaire d'imposer si nécessaire de plus longues peines d'emprisonnement ou du moins une ordonnance de probation dont les conditions comprendraient des programmes ayant des allures de traitement. On aborderait alors cette affaire avec tout le sérieux qu'elle mérite.



*Initiatives parlementaires*

C'est la principale raison pour laquelle j'appuie cette motion au nom du Parti conservateur.

Heureusement, la prostitution ne pose pas un problème important dans ma circonscription, en Nouvelle-Écosse. Toutefois, cela pose toujours un problème lorsque des jeunes choisissent pour une raison ou pour une autre de vivre dans les rues des grandes métropoles ou, dans les cas les plus graves, lorsque des jeunes sont enlevés et forcés de pratiquer ce métier.

• (1915)

Ce n'est pas en disant que c'est le plus vieux métier du monde qu'on allégera le problème. Je ne tiens pas à insister là-dessus, mais l'esclavage a aussi été longtemps en vigueur et ce sont les lois qui ont essentiellement fait évoluer les choses, avec les efforts et le travail de personnes qui ont dénoncé ce problème.

On ne va pas résoudre le problème de la prostitution simplement en apportant des modifications au Code criminel. Je crois que c'est clair pour tout le monde. Il ne fait cependant aucun doute que c'est un pas dans la bonne direction. Cela m'attriste de penser que la question peut devenir partisane. Comme dans le cas de beaucoup de problèmes de justice, la Chambre devrait être unanime à trouver des solutions à celui-ci.

L'honorable secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice a déclaré qu'un rapport est à venir. Je l'encourage à tenir compte de cette motion particulière et de ne pas simplement la rejeter. Il se pourrait fort bien que ce rapport nous revienne et contienne des propositions qui orientent le Code criminel précisément dans la direction que préconise le député du Parti réformiste. Je le répète, il est très regrettable de voir que cette tribune sert encore une fois à intervenir pour rejeter carrément l'idée du simple fait qu'elle vient d'un autre parti.

Cette proposition a du mérite. Elle nous offre au moins un moyen d'aborder la question de manière positive. Elle accorde une plus grande liberté d'action aux policiers et aux juges, leur permettant d'intervenir de façon positive en imposant des sentences plus innovatrices qui pourraient comprendre le traitement. Elle permet en outre à la police d'aborder la question avec plus de sérieux.

Je tiens également à remercier sur ce qu'a dit le député du Parti réformiste. Je dirais que la perception que l'on a de la justice au Canada est extrêmement importante, notamment la perception qu'a la communauté de ces intervenants qui appliquent nos lois pénales et de leur façon d'aborder le problème. Les gens s'apercevront que nous dans cette Chambre et les autres responsables dans les ministères de la Justice un peu partout au pays se penchent sur ce problème et cherchent des solutions. Non pas des solutions simples, mais des solutions permettant d'évoluer dans la bonne direction.

Je ne dis pas qu'il suffit d'augmenter les amendes et d'incarcérer les gens pour résoudre ce problème. N'empêche que c'est l'orientation qu'il faut prendre si l'on veut que les personnes chargées d'appliquer nos lois soient davantage en mesure de le faire, si l'on veut leur donner de meilleurs moyens de réprimer ce genre de

crime. Comme mes collègues du Nouveau Parti démocratique et du Bloc l'ont fait remarquer, de telles mesures ne permettront pas de faire disparaître les seringues des rues. Elles ne permettront pas non plus de réprimer complètement ce problème, loin de là. Elles permettront cependant d'intervenir davantage de façon proactive.

Voilà ma façon de voir cette mesure législative particulière. Elle est proactive. Elle est préventive. Elle permet d'intervenir au début du processus. Là encore, il y a des liens entre elle et les modifications qu'il faut apporter dans le cadre de la Loi sur les jeunes intervenants.

Elle permet d'intervenir dès le début sur la ligne de front. Elle permet d'apporter les ressources nécessaires là où le problème commence et d'intervenir tout de suite avant que les choses ne se détériorent au point où quelqu'un se trouve en difficulté à cause de la prostitution ou pour d'autres raisons, la pauvreté, la toxicomanie, toutes sortes d'autres raisons, par exemple une situation où des proxénètes forcent les jeunes à agir ainsi.

Voilà une mesure que nous devrions accueillir favorablement dans cette Chambre. Je l'appuie et j'encourage tous les autres députés de le faire également.

**Le président suppléant (M. McClelland):** L'honorable député de Calgary-Centre.

Je tiens à rappeler à l'honorable député de Calgary-Centre que si l'auteur de la motion tient à récapituler, comme c'est normalement le cas, le député de Calgary-Centre disposera alors que de sept minutes.

**M. Eric Lowther (Calgary-Centre, Réf.):** Monsieur le Président, je vous remercie de cette précision.

Je suis également très reconnaissant de la possibilité qu'on me donne de parler du projet de loi C-206. J'avais préparé des notes assez fouillées, mais étant donné le temps dont je dispose, je devrai peut-être faire quelques pauses pour laisser tomber certaines observations.

Ce projet de loi m'intéresse tout particulièrement. Parfois, à la Chambre, nous finissons par nous éloigner tellement des gens que nous représentons qu'il nous faut écouter à un moment donné les personnes en chair et en os qui vivent concrètement ces situations dans le milieu que nous essayons de changer.

Je pense à une vieille dame avec laquelle je me suis entretenu dernièrement dans ma circonscription. Elle habitait dans le quartier central de la ville, où la prostitution fait des ravages. Elle vit dans ce quartier depuis plus de dix ans. Elle a maintenant peur de sortir de sa propre maison le soir en raison de la violence engendrée devant sa porte par la prostitution. Elle s'est adressée à moi en me demandant de trouver le moyen de donner aux policiers devenus indifférents de nouveaux outils leur permettant de réagir contre la prostitution de rue qui se déroule devant chez elle.

• (1920)

Il s'agit d'une femme qui a été témoin d'actes de violence devant sa propre porte. Elle a vu le trafic de drogue qui accompagne la

*Initiatives parlementaires*

prostitution. Elle sait que les risques pour la santé se sont beaucoup accrues en raison de l'augmentation de la prostitution de rue.

J'ai aussi rencontré les représentants d'une association communautaire de la même localité. Leur principale préoccupation est la prostitution de rue. Ils reconnaissent que le problème revêt plusieurs dimensions. Il n'existe pas de solution miracle pour le régler.

Cependant, ces gens demandent à leurs représentants élus à tous les paliers d'élaborer des stratégies qui les débarrasseront du problème.

Une autre grande préoccupation des électeurs de ma circonscription, c'est l'âge auquel certaines jeunes filles sont happées par l'industrie de la prostitution. C'est l'une des raisons pour lesquelles je présenterai dans les prochains jours un projet de loi d'initiative parlementaire sur le sujet.

Ce qui est ironique, c'est que les gros des efforts déployés par les policiers contre la prostitution de rue portent sur l'aspect abordé dans le projet de loi, c'est-à-dire la communication en vue de se livrer à la prostitution ou d'obtenir des services sexuels d'une personne qui s'y livre.

C'est là-dessus que porte le gros de leurs efforts. Pourtant, le résultat est un délit mineur pour lequel on impose une amende et, bien souvent, les policiers se découragent parce qu'ils constatent que ce sont souvent les mêmes qui récidivent.

Faire de l'infraction un acte criminel pouvant justifier des poursuites permettrait, comme on l'a dit, l'identification des personnes en cause, l'établissement d'un casier judiciaire et peut-être même l'imposition d'une peine d'emprisonnement.

Nous avons mis l'accent sur une peine maximale de 10 ans, mais, évidemment, ce ne sera pas la norme. Il s'agit simplement d'une peine maximale. Il convient de le préciser.

Il ne s'agit pas d'un précédent si nouveau que cela. L'article 212 du Code criminel crée déjà des actes criminels relatifs à la prostitution.

Toute personne qui en incite une autre à se livrer à des activités se rattachant à la prostitution ou qui vit des produits de la prostitution d'une autre personne âgée de moins de 18 ans est déjà coupable d'un acte criminel.

Nous n'innovons pas vraiment. Nous faisons seulement une petite correction et fournissons à la police un nouvel instrument dont elle pourra tirer parti.

Ce qui m'intéresse plus que ce nouvel outil pour la police, ce sont les autres avantages qui découlent de ce projet de loi. Le député du Parti conservateur y a fait allusion. Il est déçu du fait que nous puissions faire de ce problème une question teintée de parti pris et que ce type d'initiative n'ait pas l'appui unanime. Je suis d'accord avec lui.

Je voudrais parler de certains autres avantages, en particulier dans ma circonscription où des jeunes filles en fugue se laissent prendre à la prostitution. Beaucoup d'entre nous ne se rendent pas compte que les personnes prostituées ne restent pas dans leur

collectivité. On les déplace de collectivités à d'autres dans tout le pays. Les députés ne connaissent peut-être pas ce problème dans leur circonscription, mais certains habitants de leur circonscription sont peut-être aux prises avec ce problème et envoyés dans d'autres collectivités.

La capacité d'identifier ces personnes est cruciale pour la police, car elle peut ainsi retrouver ces fugueuses et les ramener à leurs familles.

J'ai en main une liste de 14 jeunes prostituées qui ont été tuées au cours des dix dernières années. Elles ont été identifiées. Je reviendrai au processus d'identification dans un instant. Je me demande combien d'autres sont tout simplement disparues.

La plus grande difficulté qu'a la police dans ce genre de crimes et d'actes de violence contre ces femmes qui se livrent à la prostitution, c'est de les identifier.

- (1925)

Lorsqu'un meurtre est commis, on met souvent du temps à trouver le corps et l'identification devient alors d'autant plus compliquée. Bien sûr, les clients se tiennent tranquilles. Ils se conduisent normalement avec les étrangers et aucune identification n'a lieu. Ils utilisent souvent un faux nom et jamais deux fois le même.

Dans ma circonscription, un organisme de bienfaisance travaille auprès des adolescents et des filles qui vivent dans la rue et essaie de les en sortir. Il s'efforce de connaître les filles qui vivent dans la rue. Les forces policières s'adressent à cet organisme pour savoir qui sont ces filles. Je trouve tragique que les forces policières soient obligées de s'adresser à un organisme de bienfaisance pour savoir qui sont ces filles qui sont de pauvres victimes.

Bref, le point clé de ce simple projet de loi est qu'il offre une meilleure protection à nos collectivités, à la vieille dame à laquelle j'ai fait allusion, par exemple, et permet à des jeunes fugitifs qui sont pris dans les filets de la prostitution de retrouver leur famille. Il permet de poursuivre les clients potentiellement violents qui pourraient s'en prendre aux filles qui sont forcées d'exercer ce métier. Il permet de prévoir de meilleurs moyens de dissuasion pour les personnes qui songent à s'y adonner et de rendre les quartiers généralement plus sûrs.

Si nous ne pouvons pas appuyer un projet de loi visant à rendre nos quartiers plus sûrs pour les gens que nous représentons, nous devrions sérieusement nous interroger sur ce que nous faisons ici.

**Le Président suppléant (M. McClelland):** Le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby va conclure le débat.

**M. Paul Forseth:** Monsieur le Président, j'aurais certainement aimé entendre des observations plus positives que ce que nous avons entendu. Je crois que le secrétaire parlementaire se trompe énormément.

J'ai parlé des moyens de dissuasion, mais ce n'est pas l'objectif principal de ma démarche. Le but premier est l'identification et la prévention. La résistance qu'on oppose à mon projet de loi va, je crois, à l'encontre de ce que les simples citoyens canadiens attendent de leur Parlement. Quand il est question de prostitution, les

libéraux sont complètement déconnectés de la réalité et, bien sûr, on ne peut même pas compter sur les néo-démocrates.

Les arguments avancés contre cette mesure législative sont absolument fallacieux. Ils s'accompagnent d'une attitude condescendante tout à fait contraire à la volonté de la population. C'est tout simplement incroyable.

Puis, le NPD vient nous parler des causes profondes du problème et insulte les pauvres en associant la pauvreté aux causes fondamentales de la prostitution. Il faut réfléchir et se demander d'où nous viennent ce genre d'arguments. Nous entendons constamment les mêmes arguments généraux, sur lesquels nous pouvons nous fonder pour déterminer pourquoi nous en sommes aujourd'hui au Canada là où nous en sommes. Les arguments que nous avons entendus au cours de l'heure écoulée sont représentatifs de ce que nous faisons depuis des années: on se lamente, mais on ne fait absolument rien. Le public en a assez. Je pense qu'il est inutile d'entendre encore une fois que l'on ne peut rien faire.

Je vais résumer clairement les grandes raisons de société pour lesquelles nous devrions faire ce que propose le projet de loi. Nous devons l'adopter au nom des collectivités locales et des victimes. Que ce soient les personnes prisonnières de ce mode de vie ou que ce soient les collectivités qui soient les victimes, nous devons agir.

Sur le plan administratif, nous devons donner à la police des outils plus souples, de sorte qu'elle puisse exercer son jugement et tenir compte des variations locales et des problèmes nouveaux. De plus, nous devons rétrécir la porte qui permet à des enfants de se prostituer et avoir d'autres moyens de les obliger à recourir aux services sociaux.

Mon projet de loi propose une modification mineure et technique, qui pourrait aider les victimes, améliorer la sécurité dans nos

### *Initiatives parlementaires*

quartiers et mettre en oeuvre un changement recommandé par les forces policières locales et par les participants à une consultation nationale. J'aurais souhaité voir un peu plus de gros bon sens et obtenir un appui plus marqué en faveur de cette idée. Les gens du pays nous regardent.

Nous nous sommes présentés au comité qui a déterminé que le projet de loi ne ferait pas l'objet d'un vote, ce qui est insultant. Peu importe, nous avons présenté les arguments et ceux qui nous écoutent les auront entendus. Cependant, je veux que les députés à la Chambre portent attention à ce que je vais proposer et qu'ils ne se trompent pas. Il importe que nous débattions entièrement de cette question. Par conséquent, je demande aux députés leur consentement unanime pour proposer:

Que le projet de loi C-206 soit retiré, que l'ordre de deuxième lecture soit annulé et que la question soit renvoyée au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

● (1930)

**Le président suppléant (M. McClelland):** La Chambre a entendu la motion. Le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Malheureusement la motion du député n'a pas reçu le consentement unanime.

La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est rayé du Feuilleton.

Comme il est 19 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 30.)





# TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 25 novembre 1997

## Recours au Règlement

### Le budget des dépenses principal

M. Massé .....	2141
M. Williams .....	2142
M. White (Langley—Abbotsford) .....	2144
M. Massé .....	2144
Le Président .....	2144

## AFFAIRES COURANTES

### L'environnement

Mme Stewart (Northumberland) .....	2144
------------------------------------	------

### Réponse du gouvernement à des pétitions

M. Adams .....	2145
----------------	------

### Loi sur l'examen de la représentation proportionnelle

Projet de loi C-287. Présentation et première lecture .....	2145
M. Nystrom .....	2145
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	2145

### La Loi sur la radiodiffusion

Projet de loi C-288. Présentation et première lecture .....	2145
M. Gallaway .....	2145
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	2145

### La Loi sur les banques

Projet de loi C-289. Présentation et première lecture .....	2145
M. Ménard .....	2145
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	2145

### Pétitions

#### Le Code criminel

M. Thompson (Wild Rose) .....	2145
-------------------------------	------

#### Les routes

M. Blaikie .....	2146
------------------	------

### Questions au Feuilleton

M. Adams .....	2146
----------------	------

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Les crédits

#### Jour désigné—La Déclaration de Calgary

M. Jaffer .....	2146
Motion .....	2146
M. Jaffer .....	2146
M. Borotsik .....	2147
M. Jaffer .....	2147
M. Mills (Broadview—Greenwood) .....	2148
M. Jaffer .....	2148
M. Mark .....	2148
M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	2149
M. Mark .....	2150
M. Bellehumeur .....	2150
M. Mark .....	2150
M. Dion .....	2150
M. Kenney .....	2152
M. Dion .....	2152

M. Brien .....	2152
M. Dion .....	2152
M. Benoit .....	2153
M. Brien .....	2153
M. Dion .....	2155
M. Bellehumeur .....	2155
M. Dion .....	2155
M. Brien .....	2155
M. Kenney .....	2155
M. Brien .....	2155
M. Blaikie .....	2156
M. Lebel .....	2157
M. Blaikie .....	2157
M. Dion .....	2158
M. Blaikie .....	2158
M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	2158
M. Brien .....	2159
M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	2159
M. Borotsik .....	2159
M. Borotsik .....	2160
M. Kenney .....	2160
M. Borotsik .....	2160
M. Kenney .....	2160
M. Borotsik .....	2160
M. Kenney .....	2160
M. Borotsik .....	2161
M. Goldring .....	2161
Amendement .....	2162
M. Muise .....	2162
M. Goldring .....	2162
M. Brien .....	2162
M. Bellehumeur .....	2162
M. Brien .....	2162
M. Goldring .....	2163
M. Harris .....	2163
M. Lincoln .....	2164
M. Harris .....	2164
M. Marchand .....	2165
M. Harris .....	2165
M. Duhamel .....	2165
M. Duhamel .....	2166
M. Marchand .....	2166
M. Duhamel .....	2166
M. Bellehumeur .....	2166
M. Duhamel .....	2166
M. Rocheleau .....	2166
M. Duhamel .....	2166
M. Bellehumeur .....	2167
M. Duhamel .....	2167
M. Harvey .....	2167
M. Duhamel .....	2167
M. Myers .....	2167
M. Marchand .....	2169
M. Myers .....	2169
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	2170
M. Myers .....	2170
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	2170
M. Mahoney .....	2172
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	2173

M. Marchand .....	2173
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	2173
M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	2173
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	2173
Mme Lill .....	2174
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	2174
M. Mills (Broadview—Greenwood) .....	2174
M. Jaffer .....	2175
M. Mills (Broadview—Greenwood) .....	2175
M. Marchand .....	2175
M. Mills (Broadview—Greenwood) .....	2176
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	2176
M. Mills (Broadview—Greenwood) .....	2176

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

### Les crimes commis par des jeunes

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	2176
--	------

### Le conseiller Bill Struck

M. Perić .....	2176
----------------	------

### Drummondville

Mme Picard .....	2177
------------------	------

### La Société de l'hépatite C du Canada

Mme Bennett .....	2177
-------------------	------

### M. Ray Smith

M. O'Reilly .....	2177
-------------------	------

### Le télémarketing

M. Lastewka .....	2177
-------------------	------

### La grève à Postes Canada

M. Benoit .....	2177
-----------------	------

### L'économie québécoise

Mme St-Hilaire .....	2178
----------------------	------

### Le programme Vision internationale

M. Reed .....	2178
---------------	------

### Le gouvernement du Québec

M. Coderre .....	2178
------------------	------

### Le Sénat

M. Obhrai .....	2178
-----------------	------

### La violence faite aux femmes

M. Lee .....	2179
--------------	------

### L'APEC

M. Blaikie .....	2179
------------------	------

### L'économie montréalaise

Mme Jennings .....	2179
--------------------	------

### La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique

M. Power .....	2179
----------------	------

### Le jour du Souvenir

M. Adams .....	2180
----------------	------

### Airbus

M. Nunziata .....	2180
-------------------	------

## QUESTIONS ORALES

### La Société canadienne des postes

Mme Grey .....	2180
M. MacAulay .....	2180

Mme Grey .....	2180
M. MacAulay .....	2180
Mme Grey .....	2180
M. MacAulay .....	2180
M. Gouk .....	2181
M. MacAulay .....	2181
M. Gouk .....	2181

### Option Canada

M. Duceppe .....	2181
Mme Copps .....	2181
M. Duceppe .....	2181
Mme Copps .....	2181
Mme Tremblay .....	2181
Mme Copps .....	2181
Mme Tremblay .....	2181
Mme Copps .....	2181

### Les pêches

Mme McDonough .....	2182
M. Pettigrew .....	2182
Mme McDonough .....	2182
M. Pettigrew .....	2182

### La Loi sur les jeunes contrevenants

M. Borotsik .....	2182
Mme McLellan .....	2182
M. Borotsik .....	2182
Mme McLellan .....	2182

### La Société canadienne des postes

M. Harris .....	2183
M. MacAulay .....	2183
M. Harris .....	2183
M. MacAulay .....	2183

### L'assurance-emploi

M. Crête .....	2183
M. Pettigrew .....	2183
M. Crête .....	2183
M. Pettigrew .....	2183

### La commandite de fabricants de produits de tabac

M. Hill (MacLeod) .....	2184
Mme Stewart (Brant) .....	2184
M. Hill (MacLeod) .....	2184
Mme Stewart (Brant) .....	2184

### L'environnement

M. Bigras .....	2184
Mme Stewart (Northumberland) .....	2184
M. Bigras .....	2184
Mme Stewart (Northumberland) .....	2184

### La justice

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	2184
Mme McLellan .....	2184
M. Thompson (Wild Rose) .....	2185
Mme McLellan .....	2185

### Le transport ferroviaire

M. Guimond .....	2185
M. Collette .....	2185

### Le réseau routier

M. Gallaway .....	2185
M. Collette .....	2185

### La justice

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	2185
--	------

Mme McLellan .....	2185
M. Thompson (Wild Rose) .....	2186
Mme McLellan .....	2186
<b>Les banques</b>	
M. Nystrom .....	2186
M. Peterson .....	2186
M. Solomon .....	2186
M. Peterson .....	2186
<b>Les affaires autochtones</b>	
M. Thompson (Charlotte) .....	2186
Mme Stewart (Brant) .....	2187
M. Thompson (Charlotte) .....	2187
Mme Stewart (Brant) .....	2187
<b>Le ministère du Revenu national</b>	
Mme Longfield .....	2187
Mme Barnes .....	2187
<b>La Défense nationale</b>	
M. Hanger .....	2187
M. Eggleton .....	2187
<b>INARI</b>	
M. Bergeron .....	2187
M. Axworthy (Winnipeg—Centre—Sud) .....	2187
<b>La Société canadienne des ports</b>	
M. Mancini .....	2188
M. Collette .....	2188
<b>Les finances</b>	
M. Bernier (Tobique—Mactaquac) .....	2188
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	2188
<b>Les musées</b>	
M. Abbott .....	2188
Mme Copps .....	2188
<b>La partition du Québec</b>	
M. Brien .....	2188
M. Dion .....	2188
<b>L'enseignement postsecondaire</b>	
Mme Davies .....	2189
M. Pettigrew .....	2189
<b>La Loi sur les jeunes contrevenants</b>	
M. Nunziata .....	2189
Mme McLellan .....	2189
<b>L'agriculture</b>	
M. Drouin .....	2189
M. Normand .....	2189
<b>Présence à la Tribune</b>	
Le Président .....	2189
Mme Torsney .....	2189
<b>Question de privilège</b>	
<b>Le Comité permanent de l'industrie</b>	
Mme Wasylcia—Leis .....	2190
M. Boudria .....	2190
M. Solomon .....	2191
Le Président .....	2191

<b>Recours au Règlement</b>	
<b>La période des questions</b>	
M. Gouk .....	2191

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>Les crédits</b>	
<b>Jour désigné—La déclaration de Calgary</b>	
Motion .....	2192
Mme Bradshaw .....	2192
M. Crête .....	2193
Mme Bradshaw .....	2194
Mme Debien .....	2194
Mme Bradshaw .....	2194
M. Kenney .....	2194
M. Szabo .....	2196
M. Kenney .....	2197
M. Turp .....	2197
M. Kenney .....	2197
M. McTeague .....	2197
M. Kenney .....	2197
M. Canuel .....	2198
M. Kenney .....	2198
M. Lincoln .....	2198
M. Canuel .....	2199
M. Lincoln .....	2199
M. DeVillers .....	2200
M. Adams .....	2201

## AFFAIRES COURANTES

<b>Les travaux de la Chambre</b>	
M. Adams .....	2201
Adoption de la motion .....	2201
<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Langues officielles, Examen de la réglementation et Bibliothèque du Parlement</b>	
Motion d'adoption .....	2201
M. Adams .....	2201
Adoption de la motion .....	2201

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>Les crédits</b>	
<b>Jour désigné—La déclaration de Calgary</b>	
Motion .....	2201
M. Turp .....	2201
M. DeVillers .....	2202
M. Casson .....	2202
M. Godin (Châteauguay) .....	2204
M. Casson .....	2204
M. Shepherd .....	2204
M. Casson .....	2204
M. Hilstrom .....	2205
M. Breitreuz (Yellowhead) .....	2205
M. Szabo .....	2206
M. Breitreuz (Yellowhead) .....	2206
M. Canuel .....	2206
M. Breitreuz (Yellowhead) .....	2206
M. Turp .....	2207
M. Breitreuz (Yellowhead) .....	2207
M. Shepherd .....	2207
M. White (Langley—Abbotsford) .....	2208



<b>Décision de la présidence</b>	
Le Président .....	2208

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Les crédits

#### **Jour désigné—La déclaration de Calgary**

Motion .....	2210
M. Lebel .....	2210
M. Kilger .....	2211
Adoption de la motion modifiée .....	2211

#### **Jour désigné—Budget des dépenses principal**

M. Massé .....	2211
Motion no 1 .....	2211
M. Kilger .....	2211
M. Strahl .....	2211
M. Bergeron .....	2211
M. Solomon .....	2211
M. Harvey .....	2211
M. Nunziata .....	2211
M. Charbonneau .....	2212
M. Kilger .....	2212
M. Nunziata .....	2212
M. Kilger .....	2212
M. Massé .....	2213
Motion no 2 .....	2213
M. Kilger .....	2213
M. Nunziata .....	2213
M. Strahl .....	2213
M. Bergeron .....	2213
M. Solomon .....	2213
M. Harvey .....	2213
M. Massé .....	2214
Motion no 3 .....	2214
M. Kilger .....	2214
M. Nunziata .....	2215
M. Strahl .....	2215
M. Bergeron .....	2215
M. Solomon .....	2215
M. Harvey .....	2215
M. Massé .....	2216
Motions nos 4, 5, 6, 7 et 8 .....	2216
Adoption des motions nos 4, 5, 6, 7 et 8 .....	2216
Motion d'approbation .....	2216
M. Massé .....	2216
Adoption de la motion .....	2216

#### **Budget des dépenses supplémentaire (A)**

M. Massé .....	2216
Motion n <sup>o</sup> 1 .....	2216
M. Kilger .....	2216
M. Nunziata .....	2216
M. Strahl .....	2216
M. Bergeron .....	2216
M. Solomon .....	2216
M. Harvey .....	2216
Adoption de la motion n <sup>o</sup> 1 .....	2216
M. Kilger .....	2216
Motion d'approbation .....	2216

M. Massé .....	2216
Adoption de la motion .....	2217
Projet de loi C-23. Première lecture. ....	2217
M. Massé .....	2217
Adoption de la motion; première lecture du projet de loi ..	2217
Deuxième lecture .....	2217
M. Massé .....	2217
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi, formation de la Chambre en comité plénier, sous la présidence de M. Milliken .....	2217
Adoption de l'article 2 .....	2217
Adoption de l'article 3 .....	2217
Adoption de l'article 4 .....	2217
Adoption de l'article 5 .....	2217
Adoption de l'article 6 .....	2217
Adoption de l'annexe 1 .....	2217
Adoption de l'annexe 2 .....	2217
Adoption de l'article 1 .....	2217
Adoption du préambule .....	2217
Adoption du titre .....	2217
Rapport .....	2217
Motion d'approbation .....	2217
M. Massé .....	2217
M. Kilger .....	2217
M. Strahl .....	2217
M. Bergeron .....	2217
M. Solomon .....	2217
M. Harvey .....	2217
M. Nunziata .....	2217
Troisième lecture .....	2219
M. Massé .....	2219
M. Kilger .....	2219
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi .....	2219

### **La Loi sur les télécommunications**

Projet de loi C-17. Deuxième lecture .....	2219
M. Kilger .....	2219
M. Nunziata .....	2219
M. Strahl .....	2219
M. Bergeron .....	2219
M. Solomon .....	2219
M. Harvey .....	2219
Adoption de la motion, le projet de loi lu pour la deuxième fois, et renvoi à un comité .....	2220

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

### **Le Code criminel**

Projet de loi C-206. Deuxième lecture .....	2220
M. Forseth .....	2220
Mme Bakopanos .....	2223
M. Bellehumeur .....	2224
Mme Wasylcyia-Leis .....	2225
M. MacKay .....	2226
M. Lowther .....	2227
M. Forseth .....	2228
Motion .....	2229

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste – lettre**

**Lettermail**

**03159442**

**Ottawa**

*En cas de non – livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Les Éditions du gouvernement du Canada,  
45 boulevard Sacré – Coeur,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Canadian Government Publishing,  
45 Sacré – Coeur Boulevard,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir la version anglaise de cette publication en écrivant à :**

**Les Éditions du gouvernement du Canada,  
Ottawa, Canada K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing,  
Ottawa, Canada K1A 0S9**